

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	III
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : CONSIDERATIONS GENERALES ET METHODOLOGIQUES	3
1.1- CONTEXTE NATIONAL	3
1.1.1- Contexte socioculturel du mariage	3
1.1.2- Préoccupations et besoins nationaux relatifs à l'état matrimonial et à la nuptialité	4
1.2- CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES	5
1.2.1- Définition des concepts.....	5
1.2.2- Les indicateurs de l'état matrimonial et de la nuptialité	6
1.2.3- Evaluation de la qualité des données.....	9
CHAPITRE II : SITUATION MATRIMONIALE DE LA POPULATION	12
2.1- DONNEES GLOBALES SELON LE SEXE	12
2.2- STRUCTURE PAR SEXE ET AGE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE	13
2.3 - SITUATION MATRIMONIALE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.....	15
2.4 - SITUATION MATRIMONIALE SELON LA NATIONALITE	21
2.4.1- Données globales.....	21
2.4.2- Distribution spatiale de la situation matrimoniale de la population ivoirienne et étrangère.....	23
2.4.3- Situation matrimoniale de la population ivoirienne par groupe ethnique	25
2.5 SITUATION MATRIMONIALE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION	26
2.6- SITUATION MATRIMONIALE DE LA POPULATION SELON LE TYPE D'ACTIVITE	30
2.6.1- Situation matrimoniale de la population active	31
2.6.2- Situation matrimoniale de la population inactive.....	33
2.7- SITUATION MATRIMONIALE SELON LA RELIGION	34
2.8- EVOLUTION DE LA SITUATION MATRIMONIALE PAR SEXE ET AGE DE 1988 A 1998.....	36
2.8.1- Evolution au niveau national et par milieu d'habitat	36
2.8.2- Evolution par nationalité.....	41
CHAPITRE III : ESTIMATION DE LA NUPTIALITE A PARTIR DE LA PROPORTION DES CELIBATAIRES	42
3.1- LA NUPTIALITE DES HOMMES.....	42
3.1.1. La nuptialité des hommes par milieu de résidence	43
3.1.2- La nuptialité des hommes par nationalité.....	45
3.2- LA NUPTIALITE DES FEMMES.....	46
3.2.1- La nuptialité des femmes par milieu de résidence	47
3.2.2- La nuptialité des femmes par nationalité.....	49
3.3- LA COMPARAISON DE LA NUPTIALITE DES HOMMES ET DES FEMMES.....	50
3.4- L'EVOLUTION DES INDICATEURS DE LA NUPTIALITE	51
CHAPITRE IV : CARACTERISTIQUES DES MARIAGES	55
4.1- TYPE DE MARIAGE	55
4.1.1- Représentation relative du type de mariage par milieu de résidence	55
4.1.2- Structure par sexe et âge de la population mariée selon le type de mariage.....	57
4.1.3- Population mariée selon le type de mariage et les milieux de résidence	59
4.1.4- Population mariée selon le type de mariage et le niveau d'instruction	60
4.1.5- Population mariée selon le type de mariage et la nationalité.....	67
4.1.6- Population mariée selon le type de mariage et la religion	69
4.2- POPULATION MARIEE SELON LE TYPE D'UNION	69
4.2.1- Ampleur de la monogamie et de la polygamie	70
4.2.2- Femmes en union polygamique.....	73
4.2.3- Polygamie et type de mariage.....	76
4.2.4- Evolution de la polygamie	79
CHAPITRE V : LES RUPTURES D'UNION	80
5.1- AMPLEUR DES RUPTURES D'UNION	80
5.1.1- Données globales.....	80
5.1.2- Structure par âge et sexe.....	81
5.1.3- Aspects différentiels selon des caractéristiques sociales	82
5.1.3.1- Niveau d'instruction.....	82
5.1.3.2- Religion.....	83

5.1.3.3- Ethnie.....	85
5.1.3.4- Type de mariage.....	86
5.2- RUPTURE D'UNION PAR DIVORCE.....	88
5.2.1- <i>Données globales</i>	88
5.2.2- <i>Structure par sexe et âge</i>	89
5.2.3- <i>Aspects différentiels des divorces selon certaines caractéristiques sociales</i>	90
5.2.3.1- Niveau d'instruction.....	90
5.2.3.2- Religion.....	91
5.2.3.3- Ethnie.....	92
5.3- RUPTURE D'UNION PAR DECES DU CONJOINT	94
5.3.1- <i>Données globales</i>	94
5.3.2- <i>Structure par sexe et âge</i>	94
5.3.3- <i>Aspects différentiels des ruptures d'union par décès du conjoint selon certaines caractéristiques sociales</i>	95
5.3.3.1- Niveau d'instruction.....	95
5.3.3.2- Ethnie.....	96
5.4- MONOPARENTE : UNE CONSEQUENCE DES RUPTURES D'UNION.....	97
5.5- EVOLUTION DES RUPTURES D'UNION	99
5.5.1- <i>Evolution des divorces</i>	100
5.5.2- <i>Evolution du veuvage</i>	100
CHAPITRE VI : LES UNIONS CONSENSUELLES	102
6.1- COMPOSITION SPATIALE DE LA POPULATION EN UNION CONSENSUELLE	102
6.1.1- <i>Population en union consensuelle selon le milieu de résidence</i>	103
6.1.2- <i>Population en union consensuelle selon la circonscription administrative</i>	105
6.2- POPULATION EN UNION CONSENSUELLE SELON LA NATIONALITE	106
6.2.1- <i>Population ivoirienne en union consensuelle selon les grands groupes ethniques</i>	107
6.2.2- <i>La population non ivoirienne en union consensuelle</i>	109
6.3- POPULATION EN UNION CONSENSUELLE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION	109
6.4- POPULATION EN UNION CONSENSUELLE SELON LA RELIGION	110
6.5- EVOLUTION DES UNIONS CONSENSUELLES.....	112
6.5.1- <i>Evolution au niveau national et selon le milieu de résidence</i>	112
6.5.2- <i>Evolution par nationalité</i>	114
CHAPITRE VII : LES UNIONS PRECOCES.....	116
7.1- L'IMPORTANCE DES ADOLESCENTS NON CELIBATAIRES	116
7.1.1- <i>Les adolescents non célibataires selon le milieu de résidence</i>	117
7.2- LES ADOLESCENTS NON CELIBATAIRES SELON LA NATIONALITE.....	121
7.3- LES ADOLESCENTS NON CELIBATAIRES SELON LA RELIGION	123
CONCLUSION	125
BIBLIOGRAPHIQUE.....	128
TABLE DES TABLEAUX	130
TABLE DES GRAPHIQUES.....	133
ANNEXE.....	135

AVANT-PROPOS

En 1975, la Côte d'Ivoire inaugurait véritablement l'ère des recensements démographiques avec la réalisation de son premier recensement général de la population du 12 avril au 15 mai 1975. En 1986, en publiant le décret n°86-389 du 4 juin 1986 portant institution et organisation du recensement décennal de la population et de l'habitat, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire s'est résolument orienté dans la politique d'organisation régulière des recensements démographiques avec la réalisation en mars 1988, du deuxième recensement général de la population et de l'habitat. Cette volonté gouvernementale, à disposer de données socio-démographiques fiables et actualisées pour une meilleure prise en compte de la variable population dans la planification du développement de la nation, a été confirmée en 1997 par le décret n°97-683 du 3 décembre 1997, qui apporte des éléments nouveaux dans la structuration des organes du recensement notamment la création du Comité de Pilotage et de Suivi du Recensement (CPSR) doté en son sein d'un Bureau Technique Permanent du Recensement (BTPR), spécifiquement responsable de l'exécution des tâches techniques que nécessite le recensement.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de Côte d'Ivoire de 1998 (RGPH-98), troisième opération statistique du genre exécutée dans le pays, s'inscrit parfaitement dans cette logique ; il a été réalisé du 21 novembre au 20 décembre 1998 sur toute l'étendue du territoire national. Par rapport aux précédentes opérations, le questionnaire du recensement général de la population et de l'habitation de 1998 a été enrichi par l'insertion des questions relatives aux personnes handicapées physiques, à la formation professionnelle, aux conditions de vie des populations et à la mortalité au cours des douze derniers mois. En ce qui concerne l'analyse des données, 12 thèmes d'étude prioritaires ont été définis et, pour chacun d'eux, un plan d'analyse a été élaboré par des cadres nationaux bien avant la réalisation du dénombrement.

Le plan de publication des résultats du RGPH-98 adopté par le BTPR prévoit la production de ces résultats en 5 volumes articulés comme il suit:

Volume I : Rapport général du recensement

- Tome 1 : Méthodologie générale
- Tome 2 : Bilan de la collecte des données
- Tome 3 : Bilan de l'exploitation des données
- Tome 4 : Rapport de l'enquête post-censitaire de couverture
- Tome 5 : Rapport financier

Volume II : Données statistiques

- Tome 1 : Résultats par sexe et âge par région, département et milieu de résidence
- Tome 2 : Résultats par sexe et âge par sous-préfecture et milieu de résidence
- Tome 3 : Ethnie, nationalité, religion
- Tome 4 : Alphabétisation, instruction, fréquentation scolaire
- Tome 5 : Activités économiques
- Tome 6 : Nuptialité, fécondité, mortalité
- Tome 7 : Ménages
- Tome 8 : Conditions de vie des populations

Volume III : Données socio-démographiques et économiques des localités

- Tome 1 : Population des localités
- Tome 2 : Equipements socio-économiques des localités
- Tome 3 : Fiches monographiques des localités

Volume IV : Analyse des résultats

-Tome 1 : Etat et structures de la population
-Tome 2 : Migration
-Tome 3 : Fécondité
-Tome 4 : Etat matrimonial, nuptialité
-Tome 5 : Mortalité
-Tome 6 : Alphabétisation, instruction, fréquentation scolaire
-Tome 7 : Activités économiques
-Tome 8 : Situation socio-économique de la femme
-Tome 9 : Situation socio-économique des enfants et des jeunes
-Tome 10 : Situation socio-économique des personnes âgées
-Tome 11 : Caractéristiques socio-économiques des personnes handicapées physiques
-Tome 12 : Caractéristiques des ménages et conditions de vie des populations

Volume V : Situation démographique nationale

- Tome 1 : Indicateurs démographiques et sociaux en 1998
- Tome 2 : Synthèse des principaux résultats du RGPH-98
- Tome 3 : Perspectives démographiques
- Tome 4 : Atlas des principaux résultats

Pour satisfaire les besoins en informations socio-démographiques du plus grand nombre possible d'utilisateurs, ces différentes publications des résultats du RGPH-98 qui couvrent l'éventail des résultats attendus, seront diffusés sur des supports très variés : brochures, cd-rom, Internet, etc.

La réussite du RGPH-98 a été le fruit d'une coopération efficace entre le Gouvernement d'une part, le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), la Banque Mondiale (BM), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et la Coopération Française d'autre part, au plan international. Puisse le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), la Banque Mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et la Coopération Française (CF) trouver ici l'expression de notre profonde gratitude pour le soutien financier, matériel et technique qu'ils ont apporté pour garantir le succès de l'opération.

Au plan national, le succès du dénombrement a été rendu possible grâce à la collaboration étroite et fructueuse des autorités préfectorales, sous-préfectorales, municipales, traditionnelles qui n'ont ménagé aucun effort pour mobiliser les populations et pour apporter un soutien logistique conséquent aux équipes de recensement. A toutes ces autorités et à la population de Côte d'Ivoire, nous adressons nos vifs remerciements.

Nos plus vifs remerciements s'adressent enfin au Gouvernement de la Côte d'Ivoire qui, par la Déclaration de Politique Nationale de la Population (DPNP) adoptée en mars 1997, visant principalement l'amélioration du niveau de vie et du bien être des populations dans la perspective d'un développement humain durable, a inscrit en bonne place l'organisation décennale des recensements démographiques dans la stratégie en matière de population et développement, et surtout a fourni les moyens nécessaires à l'exécution satisfaisante de cette opération.

Le Directeur Général de l'INS

BA IBRAHIMA

INTRODUCTION

Dans toutes les sociétés, la famille trouve son origine dans le mariage. Il est une norme d'identification sociale et de considération dans ces sociétés. Il est codifié et il fait l'objet d'une législation. On s'intéresse aux attitudes des populations à l'égard du mariage. On se préoccupe de sa formation, de ses mutations, de sa solidité et des conséquences de sa rupture surtout dans les jeunes générations.

En Côte d'Ivoire comme partout ailleurs, le mariage est une institution fondamentale dans la société. Sa place et son rôle dans le fonctionnement de la société ivoirienne et les intérêts divers qu'il suscite engendrent des préoccupations tant de la part du gouvernement que des O.N.G. et autres partenaires au développement. Le mariage demeure, le phénomène social essentiel par lequel se forme et se constitue la famille, le fondement de la société ivoirienne. Celle-ci est tout comme sacrée dans la plupart des groupes ethniques et tribus de Côte d'Ivoire. On a vite fait d'attribuer la survenance des dysfonctionnements de la société ivoirienne qui ont pour noms : phénomène des enfants de la rue, délinquance juvénile, dépravation des mœurs, etc., à une défaillance de la famille notamment en ce qui porte sur la solidité des liens conjugaux. C'est dire à quel point l'analyse de la situation matrimoniale de la population dans une opération exhaustive comme le recensement peut être utile à la compréhension de la survenance de certaines mutations sociales.

Au plan de l'analyse démographique même, l'étude de l'état matrimonial revêt un intérêt certain dans un pays comme la Côte d'Ivoire. Le mariage est et demeure dans ce pays le cadre privilégié de la procréation. Il est donc un facteur de la fécondité et de la natalité, composante essentielle de l'accroissement de la population de la Côte d'Ivoire. Celle-ci connaît des évolutions qui s'accompagnent certainement de modifications dans les comportements vis-à-vis du mariage notamment l'âge d'entrée en union (en mariage) dans les jeunes générations, avec des influences plus ou moins effectives de certains facteurs tels le milieu de résidence, le niveau d'instruction, la religion, la nationalité ou l'ethnie etc. Il convient de souligner qu'il existe plusieurs formes de mariages ou union qui constituent parfois des étapes dans le processus de formalisation des unions. C'est certainement dans le souci de prendre en compte cette évolution que la mesure de l'union par rapport au concept «mariage» a évolué au fil des opérations démographiques menées par l'Institut National de la Statistique (INS). Le Recensement Général de la population et de l'Habitat de 1988 a distingué l'union libre. La nouveauté au Recensement Général de la population et de l'Habitation de 1998 est la mesure du type de mariage notamment le mariage célébré à l'état civil afin de répondre à la préoccupation de connaître la réelle portée de ce type de mariage qui est la seule union conjugale reconnue par la loi en Côte d'Ivoire. La position de la législation ivoirienne vis-à-vis du mariage et de sa dissolution pose un certain nombre de problème parmi lesquels on peut citer le problème de la prise en charge des enfants en cas de divorce ou séparation de corps et aussi le problème d'héritage en cas de décès du conjoint.

Cette législation est confrontée aux traditions relatives au mariage en vigueur dans la société ivoirienne. Bien que prohibée par la loi, la polygamie persiste encore dans la société ivoirienne dans la mesure où des hommes et des femmes mariées se retrouvent encore vivre en union polygamique.

Le présent rapport sur l'état matrimonial et la nuptialité traite de toutes ces questions à partir de l'analyse des données collectées lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1998 (RGPH-98) dont l'objectif général est d'améliorer la connaissance des caractéristiques démographiques, socioculturelles et économiques de la population et la constitution d'une base de données. Ce troisième recensement de la Côte d'Ivoire contribuera également à une meilleure définition des objectifs et des progrès de la Politique Nationale de Population. Plus spécifiquement, cette étude vise à :

- connaître la composition matrimoniale de la population
- déterminer l'âge d'entrée en première union
- étudier les traits essentiels du mariage en Côte d'Ivoire
- évaluer l'ampleur des ruptures d'union, des unions consensuelles et des mariages précoces

Pour atteindre ces objectifs, deux variables ont permis de saisir les informations sur l'état matrimonial et la nuptialité. Il s'agit de la question sur la situation matrimoniale et sur le type de mariage.

Ainsi, ce document s'articule autour de deux grandes parties. La première traite du contexte national en décrivant l'aspect socioculturel du mariage dans la société ivoirienne et en faisant ressortir les préoccupations et besoins nationaux relatifs à l'état matrimonial de la population. Ensuite, elle énonce les dispositions méthodologiques de l'analyse par rapport aux concepts de la collecte, la définition des indicateurs de l'état matrimonial et de la nuptialité d'une part et l'évaluation de la qualité des données relatives à l'état matrimonial d'autre part. Quant à la deuxième partie, elle est consacrée à l'analyse des données du RGPH-98. Elle présente à cet effet, l'analyse de la situation matrimoniale de la population, la nuptialité des célibataires, les caractéristiques des mariages, les ruptures d'unions, les unions consensuelles et enfin les unions des adolescents.

CHAPITRE I : CONSIDERATIONS GENERALES ET METHODOLOGIQUES

Ce chapitre présente le contexte national du mariage d'une part et la méthodologie d'autre part. Dans le premier point, il s'agit de décrire l'aspect socioculturel du mariage dans la société ivoirienne et de faire ressortir les préoccupations ainsi que les besoins nationaux relatifs à l'état matrimonial de la population. Quant au deuxième point, il définit les concepts utilisés en donnant leurs limites. Il énonce également les indicateurs de l'état matrimonial et de la nuptialité d'une part et fait l'évaluation de la qualité de données relative à l'état matrimonial et la nuptialité d'autre part.

1.1- Contexte national

1.1.1- Contexte socioculturel du mariage

Le mariage, phénomène social complexe, est le contrat qui fonde la famille. Celle-ci est l'institution fondamentale de la société ivoirienne. Le mariage est entouré de rites, de pratiques et de comportements aussi divers qu'il y a d'aires culturelles distinctes. Dans la tradition des tribus et peuples de Côte d'Ivoire, le mariage fonde un maillon de la société. Il est dès lors le lien qui perpétue à travers deux individus le renforcement et la solidité du groupe. Il dépasse alors les volontés de deux êtres et prend en compte les intérêts de groupes plus larges : la famille, le clan, parfois le village voire la tribu. Le mariage est l'occasion d'un pacte avec le déroulement de ses rites, de ses pratiques et de ses cérémonies. Il ne peut y avoir d'union qui peut être considérée comme mariage tant que les rites qui le consacrent ne sont pas effectués. La dot est un de ces rites et est dans plusieurs cultures le pacte qui scelle l'union entre les parties dont les membres se marient. Les formes de ces pactes par la diversité culturelles des peuples de Côte d'Ivoire génèrent des droits et des pratiques parfois à être contradictoires, constituant souvent des obstacles à l'intégration nationale dans un pays qui est une constellation de tribus et d'ethnies diverses. C'est par exemple le droit successoral qui est différent selon que le peuple est matrilineaire ou patrilineaire. A cela, il faut ajouter les valeurs socioculturelles de la forte et diversifiée communauté étrangère qui dominent les pratiques de ces groupes dans les relations matrimoniales. Ainsi chaque peuple à son niveau, dispose de pratiques et du droit réglementant les unions matrimoniales. Le souci d'unification du droit et surtout des règles relatives au mariage a amené le gouvernement ivoirien à adopter un droit unique au mariage et à la famille. C'est la loi n° 64-375 du 7 octobre 1964 relative au mariage modifiée par la loi n° 64-729 du 2 août 1983. La loi ne reconnaît que le mariage civil. L'article 18 stipule «le mariage est obligatoirement célébré par un officier de l'état civil». Elle subordonne toute autre forme de mariage au mariage civil. L'article 20 stipule « aucun Ministre du Culte ne peut procéder aux cérémonies religieuses d'un mariage sans qu'il ait été justifié par la présentation du certificat prévu à l'article 28 de la célébration civile». L'administration n'accorde d'intérêt à une union que lorsqu'elle est un mariage civil. L'article 19 stipule : «seul le mariage célébré par un officier de l'état civil a des effets légaux».

Toutes ces dispositions juridiques n'ont pas pu inhiber la pratique des autres formes de mariages. Celles-ci sont célébrées par attachement aux valeurs traditionnelles soit parce que le contexte social l'impose dans la mesure où l'union n'est considérée comme mariage que si elle a satisfait à ces exigences traditionnelles soit parce que tout simplement cette union est la référence sociale et culturelle des relations conjugales. Ainsi, se juxtaposent pour le même couple plusieurs types de mariages : mariage légal, c'est à dire célébré par un officier de l'état civil, mariage religieux, mariage coutumier.

Enfin, la société ivoirienne traverse des épreuves dont la crise économique avec ses conséquences sur la structure familiale. Un des effets est le déclin de l'éthique et de la morale, l'effritement de l'autorité parentale, l'aspiration de plus en plus des enfants à vivre comme bon leur semble... toute chose qui entraîne de plus en plus des unions en dehors du cadre normatif admis (mariage légal, coutumier ou religieux) et l'instabilité matrimoniale. Il se développe donc dans la société ivoirienne une vie maritale sans qu'il y ait mariage ni au sens coutumier ni au sens religieux encore moins au sens légal. C'est l'union libre. La réflexion sur la famille dans la Déclaration de la Politique Nationale de Population mentionne clairement le déclin de l'institution du mariage et de l'accroissement des séparations et des ruptures, ce qui entraîne le développement de la monoparenté.

1.1.2- Préoccupations et besoins nationaux relatifs à l'état matrimonial et à la nuptialité

- **la représentation relative du mariage civil** parmi les unions matrimoniales des populations. Les relations de concubinage constituent une préoccupation à telle enseigne que la loi n° 89-1291 du 18 décembre 1983 en son article 3 la mentionne. L'idée de la très grande faiblesse du mariage civil dans la population a amené la Première Consultation Nationale sur les femmes¹ à recommander l'adoption de mesure incitative pour favoriser le mariage légal car trop de femmes se retrouvent en Côte d'Ivoire dans des relations de concubinage dans l'attente d'une célébration du mariage à l'état civil qui ne se réalise pas. Récemment, après les événements du 24 décembre 1999, la première dame d'alors, dans sa croisade auprès des femmes notamment auprès des femmes de militaires a stigmatisé le mariage coutumier dans lequel sont maintenues trop longtemps les femmes. Comment développer des actions concrètes de sensibilisation au mariage civil sans des statistiques précises sur les différentes formes d'union ? D'où le besoin de la quantification des types de mariage qui sera satisfait par la présente analyse des résultats du recensement.

- **l'ampleur des unions précoces et forcées.** Les unions précoces sont celles qui interviennent avant l'âge légal au mariage. Cet âge est fixé à 20 ans pour le sexe masculin et à 18 ans pour le sexe féminin. Le Ministère chargé de la femme et les organisations féminines les considèrent comme des pratiques néfastes qui compromettent gravement la santé des femmes. Cela a justifié la mobilisation populaire et la campagne médiatique qui ont abouti à la grâce présidentielle accordée ainsi à Mademoiselle FANTA KEITA², mariée à 14 ans qui purgeait une peine de prison pour avoir assassiné son époux.

- **l'ampleur de l'instabilité matrimoniale avec son corollaire de la monoparenté notamment féminine.** La Déclaration de la Politique Nationale de Population mentionne clairement que le développement de la monoparenté constitue une préoccupation. Elle se préoccupe du déclin de l'institution du mariage et de l'accroissement des séparations et des ruptures d'union. La préoccupation prend de l'ampleur au point d'entraîner la société civile. C'est ainsi qu'il vient de se constituer une ONG de parents seuls avec le soutien du Ministre de la Famille et de la Promotion de la femme pour réfléchir et agir pour les parents qui élèvent seuls leurs enfants. Il y a un besoin de cerner la question à travers les données du recensement.

- **la détermination des formes de mariage qui sont les plus instables.** Pour les uns, les relations de concubinage ou les unions non légales n'offrant aucune protection et garantie aux conjoints notamment à l'épouse débouchent le plus facilement sur les séparations et les ruptures. Pour les autres, le mariage civil, par le fait qu'il met l'accent sur les enjeux matériels en cas de rupture, prédispose les époux à la séparation. Il y a lieu de disposer d'information statistique devant éclairer sur la question du type d'union le plus frappé par les ruptures notamment le divorce.

¹ Cette consultation s'est tenue le 22 février 1997.

² Pour plus d'informations voir les quotidiens LA VOIE et FRATERNITE MATIN parus les 11 et 12 mars 1997.

- **les unions consensuelles.** Les vies maritales en dehors de toute tractation admise socialement se développent consécutivement aux mutations socio-économiques qui secouent le pays. La persistance de cette pratique à l'antipode du mariage est une préoccupation devant les thèses de l'effritement de l'éthique et de la morale.

- **la mesure de la polygamie.** Elle évaluera les mutations dans le comportement national induit par la loi adoptée depuis 1964.

Toutes ces préoccupations nationales sont abordées à travers le recensement général de la population et de l'habitation de 1998 notamment dans la collecte et l'analyse des données. Ces mutations ont des conséquences sur la dynamique démographique et sur la famille. En effet, le peu d'attrait pour le mariage aura des répercussions sur la procréation dans la mesure où le mariage constitue le cadre idéal de la procréation. On assistera à long terme à une baisse notable de la fécondité. Aussi, la croissance des ruptures d'unions aboutit à une dislocation des structures familiales entraînant un affaiblissement de l'autorité parentale. Le déclin de l'autorité parentale serait une explication de l'accroissement du phénomène des enfants de la rue d'où une atteinte au devenir même des enfants sans oublier les droits des époux eux-mêmes en cas de décès du conjoint.

Le chapitre suivant fait un rappel des dispositions méthodologiques qui ont été utilisées pour collecter les informations sur l'état matrimonial, ensuite il présente les méthodes de calcul des indicateurs en donnant leurs interprétations et enfin il évalue la qualité des données relatives à l'état matrimonial.

1.2- Considérations méthodologiques

1.2.1- Définition des concepts

En Côte d'Ivoire où les dispositions légales et administratives d'une part et les attitudes des populations d'autre part ne permettent pas à l'état civil de collecter l'ensemble des données sur toutes les formes d'union, le recensement général de la population et de l'habitation est la source par excellence pour disposer des informations sur l'état matrimonial. Deux variables principales du questionnaire du RGPH-98 permettent d'aborder la nuptialité et l'état matrimonial de la population. Ce sont : «situation matrimoniale et type de mariage». Les questions sur la situation matrimoniale et le type de mariage sont posées exclusivement aux personnes des deux sexes âgées d'au moins 12 ans.

La situation matrimoniale est l'état de la personne par rapport au mariage. L'agent recenseur devait toutefois ne saisir que l'état matrimonial déclaré par l'enquêté (e), les situations suivantes s'offraient à lui : célibataire, union libre, femme mariée, homme marié à une ou plusieurs épouses, veuf, divorcé ou séparé:

- Marié : «est considéré marié, tout individu dont l'union a été célébrée à l'état civil ou religieusement ou selon les rites coutumiers»

- Célibataire «est une personne qui n'a jamais été mariée et qui ne vit pas avec un homme, pour une femme et une femme, pour un homme»

- Union libre «est considéré en union libre, tout individu non marié (civilement, religieusement, ou selon les rites coutumiers) qui vit en concubinage.

- Divorcé «est divorcée toute personne dont le mariage a été rompu par divorce et qui ne s'est pas remariée. Même si son ancien conjoint est décédé après le divorce, elle reste toujours divorcée». Un polygame qui divorce d'avec l'une de ses femmes n'est pas considéré comme divorcé, mais reste toujours marié.

- Veuf «un veuf est une personne dont le mariage a été rompu par le décès du conjoint et qui ne s'est pas remariée». Un polygame qui perd une de ses épouses n'est pas veuf, mais reste toujours marié.

Le type de mariage indique la forme par laquelle le mariage contracté par les personnes mariées, veuves, divorcées ou séparées a été officialisé : il peut être civil ou religieux ou coutumier ou prendre plusieurs formes à la fois.

La nuptialité est l'étude des phénomènes quantitatifs résultant directement de mariages ou unions légitimes au sein d'une population.

Quant au mariage précoce, c'est un mariage contracté avant l'âge légal au mariage en Côte d'Ivoire. Ainsi par adolescents non célibataires, on entend toute personne de sexe féminin âgée de 12 à 17 ans et de sexe masculin âgé de 12 à 19 ans et ayant fait l'expérience d'union

Après ces définitions opérationnelles, il convient de noter qu'elles présentent quelques limites.

- d'abord au niveau même du concept, la terminologie de mariage employée dans les opérations démographiques pour désigner les unions scellées ne fait pas l'unanimité. Pour les juristes, seule la loi cerne le mariage. Cette loi est la loi n° 83-729 du 2 août 1983. Elle ne reconnaît comme mariage que l'union célébrée par un officier de l'état civil.

- ensuite dans l'application de la définition lors de la collecte des données, certes les informations sont collectées après une série de questions qui sont posées aux personnes âgées de 12 ans ou plus, ce qui permet de classer les individus dans les différentes modalités de la variable «Situation matrimoniale». Signalons que le fait d'avoir associé les séparés des divorcés risque de surestimer le nombre de personnes divorcées dans la mesure où une personne séparée n'est pas en état de divorce.

- enfin, dans l'analyse de la nuptialité des célibataires. La définition de la personne mariée, utilisée lors de la collecte n'inclut pas les personnes en union libre. La définition de personne célibataire ne les prend pas non plus en compte. Cela engendre une certaine ambiguïté dans le ciblage de la population célibataire à considérer pour l'étude de la nuptialité. Pour cette analyse, les célibataires considérés sont les personnes qui ne vivent pas maritalement.

1.2.2- Les indicateurs de l'état matrimonial et de la nuptialité

Les indicateurs de l'état matrimonial et de nuptialité qui découlent de ces variables en vue de satisfaire les besoins ci-dessus exprimés s'établissent de la façon suivante.

. la composition selon la situation matrimoniale : c'est le nombre de personnes, dans la population totale âgée de 12 ans ou plus qui vivent dans un état matrimonial donné. Le rapport du nombre de personnes de l'état matrimonial à l'ensemble de la population de 12 ans ou plus, fournit le pourcentage de personnes concernées par l'état matrimonial. Ainsi on obtient le pourcentage de personnes célibataires, mariées, veuves, divorcées ou en union libre.

L'indicateur est établi par rapport au sexe et au milieu de résidence (Abidjan, autre milieu urbain, ensemble du milieu urbain et du milieu rural), à la nationalité (ivoirien, Ouest-africain, autres personnes, autre étranger), l'ethnie (les grands groupes ethniques), la religion (les principales religions) et le niveau d'instruction (sans niveau, primaire, secondaire, universitaire).

. la composition proportionnelle par sexe des états matrimoniaux dans les groupes d'âges. C'est le pourcentage de femmes ou d'hommes dans un groupe d'âges donné qui sont des célibataires, des mariés, des séparés/divorcés, de veufs. On le calcule en faisant le rapport du nombre de célibataire, de mariés, de séparés... d'un groupe d'âges au nombre total de personnes de ce groupe d'âge. On obtient ainsi pour les femmes comme pour les hommes, le pourcentage des personnes célibataires, mariées,... dans chaque groupe d'âges. Cet indicateur met en évidence l'importance relative au sein de chaque groupe d'âge aussi bien dans la population masculine que dans la population féminine, des personnes dans tel ou tel état matrimonial. Cet indicateur permet d'évaluer par exemple l'ampleur du mariage précoce à travers le pourcentage des adolescentes mariées. L'indicateur est établi dans les différentes sous-populations définies par les variables suivantes : ethnie et nationalité, religion, niveau d'instruction, type d'activité.

. la composition selon le type de mariage permet d'identifier parmi les hommes et parmi les femmes, ayant contracté une forme quelconque de mariage, les personnes qui sont mariées à l'état civil et celles qui ne le sont pas. Les indicateurs subséquents à la classification selon la forme de mariage sont nombreux :

- le pourcentage des mariages célébrés à l'état civil
- le pourcentage des mariages célébrés selon les normes religieuses
- le pourcentage des mariages célébrés selon la coutume

Le nombre de femmes mariées correspondant strictement au nombre de mariages, il suffit de considérer les indicateurs ci-dessus pour apprécier la situation dans la population féminine. Par contre dans la population masculine, à cause de la polygamie, le nombre de mariage contracté par les hommes mariés ne peut pas être assimilé au nombre d'hommes actuellement mariés. Aussi, l'indicateur sera établi dans la population masculine par rapport aux hommes et non au mariage.

Le pourcentage de mariages célébrés à l'état civil est le rapport du nombre de femmes mariées à l'état civil au nombre total de femmes mariées. On calcule de la même manière les pourcentages des mariages religieux et coutumiers en rapportant respectivement au nombre total de femmes mariées, les nombres de femmes mariées religieusement et coutumièrement.

Tous ces indicateurs permettent d'évaluer dans la population de Côte d'Ivoire l'importance relative des mariages coutumiers, des mariages civils et des mariages religieux d'une part et de rendre compte du caractère parfois multiforme des mariages que contractent les ivoiriens. L'indicateur est mis en rapport avec l'âge, le milieu de résidence de résidence, la nationalité, l'ethnie, la religion et le niveau d'instruction.

. le taux de rupture d'union est un indicateur qui caractérise l'instabilité des mariages. L'indicateur est obtenu à partir seulement de la situation des femmes qui ont déjà contracté un mariage car la polygamie masque les ruptures d'union chez les hommes. Lors du recensement, un polygame qui perd (par divorce ou décès) l'une de ses épouses demeure toujours marié. On calcule cet indicateur en faisant le rapport de l'ensemble des femmes divorcées et veuves au nombre total de femmes ayant contracté un mariage (femmes actuellement mariées + femmes divorcées + femmes veuves). On essaiera de dégager les effets de génération en tenant compte de l'âge. On mesurera la stabilité relative des mariages civils, religieux ou coutumiers en classant les ruptures d'union par type de mariage qui les a produits. On calculera ces indicateurs en fonction des groupes ethniques, du niveau d'instruction et de la religion.

. le taux de polygamie mesure l'importance relative de la polygamie dans la société. Il désigne la proportion de polygames parmi les hommes mariés. Il est obtenu en faisant le rapport des hommes mariés à plusieurs femmes au nombre total d'hommes mariés.

. l'intensité de la polygamie est le nombre moyen d'épouses par homme polygame

. l'indice de polygamie est un indicateur qui rend compte de la subsistance de la polygamie dans la population. Il désigne le nombre moyen d'épouses par homme marié. En l'absence de polygamie, cet indicateur devrait être égal à un. Cet indicateur avisé qui permet d'évaluer l'impact de la loi de 1964 modifiée par celle de 1983 sur le comportement matrimonial des hommes. L'indice de polygamie est obtenu en rapportant le nombre de femmes mariées au nombre d'hommes mariés.

Tous ces indicateurs permettent d'évaluer la persistance de la polygamie dans les comportements matrimoniaux à travers les générations, par le croisement avec l'âge et les caractéristiques socioculturelles.

. la table de nuptialité est un ensemble d'informations qui permettent de montrer comment se réalisent les mariages des célibataires à travers les âges. La table de nuptialité indique la probabilité, à chaque âge pour un célibataire de contracter un mariage.

Les données disponibles nous permettent d'établir une table de nuptialité du moment. C'est la table de nuptialité d'une génération fictive subissant à chaque âge la nuptialité observée durant l'année étudiée. La construction d'une telle table repose sur deux hypothèses fondamentales : l'hypothèse de l'indépendance c'est à dire que les phénomènes perturbateurs tels que la mortalité et la migration n'empêchent pas les célibataires de se marier et l'hypothèse de la continuité c'est-à-dire qu'il y a une absence de mortalité ou de migration différentielle entre les célibataires et les mariés. Il faut mentionner que la Côte d'Ivoire étant un pays à forte migration, l'hypothèse sur la stabilité de la migration risque d'être violée. Donc, l'analyse de la nuptialité se fera uniquement pour la population totale et la population ivoirienne. Ainsi, il est plus aisé d'assimiler la table de nuptialité du moment à la table de nuptialité par génération.

La table de nuptialité du moment est construite à partir de la méthode analytique. Disposant de la répartition de la population par sexe, âge et état matrimonial, sa construction se fait à partir des proportions des célibataires en supposant une linéarité entre deux âges révolus successifs. Les recensements fournissant les effectifs en âges exprimés en années révolues, le passage à la proportion des célibataires aux anniversaires se fait à l'aide d'une interpolation graphique ou linéaire si l'amplitude de la classe d'âge est faible. Dans le cadre de cette étude, la détermination des proportions des célibataires aux âges exacts se fera à l'aide de l'interpolation graphique à cause de la variation des proportions des célibataires entre les âges successifs. Une fois la proportion des célibataires aux différents âges exacts déterminée, on en déduit les mariages de la table en faisant la différence entre les proportions de célibataires de deux âges consécutifs. Ensuite, on calcule les quotients de nuptialité en rapportant les mariages entre deux âges consécutifs aux célibataires de l'âge de début. Il convient de noter qu'il a été choisi 1000 comme racine de la table.

De cette table, on déduit les indicateurs de la nuptialité. Ces indicateurs peuvent être calculés de deux façons : la première est l'application de la méthode de HAJNAL à la vue des proportions de célibataires par sexe et par âge. La deuxième est la méthode analytique, qui sans certaines conditions, rassemblent les proportions de célibataires observées à l'état pur. Quelle que soit la méthode, la table de nuptialité permet de calculer les indicateurs de nuptialité suivants :

Le nombre de mariages est obtenu en faisant la différence entre les proportions de célibataires de deux âges consécutifs.

Le quotient de nuptialité ou la probabilité pour un célibataire de se marier avant son prochain anniversaire est obtenue en rapportant le nombre de mariages entre deux âges consécutifs au nombre de célibataires de l'âge de début.

. l'âge moyen au premier mariage est l'âge qu'ont en moyenne les personnes lorsqu'elles se marient la première fois. Il se calcule pour chacun des sexes.

* Par la méthode de HAJNAL, l'âge moyen est obtenu par la formule

$$m = \frac{\sum_{x=0}^{v-a} a * P_{x, x+a-1} - v * C_v}{1 - C_v} \quad \text{avec } C_v = \text{proportion de célibataires à l'anniversaire } v ;$$

$P_{x, x+a-1} = \text{proportion de célibataires dans le groupe d'âges } x, x+a-1.$

* par la méthode analytique

$$m = \frac{\sum_{a=50}^{\infty} x * m_a}{\sum_{a=50}^{\infty} m_a} \quad \text{avec } m_a = \text{mariage à l'âge } a.$$

. la fréquence du célibat définitif est la proportion des personnes qui atteignent 50 ans sans être jamais marié. Elle est obtenue par la table de nuptialité.

. l'âge médian est l'âge auquel la moitié des personnes d'une génération n'est plus célibataire. C'est la médiane dans la distribution des mariages selon l'âge.

L'analyse des indicateurs de nuptialité sera menée par sexe et par âge dans la population par rapport au milieu de résidence (Abidjan, autres villes, ensemble urbain, ensemble rural), aux groupes ethniques.

1.2.3- Evaluation de la qualité des données

Les données collectées sur l'état matrimonial sont-elles bonnes pour fournir des indicateurs acceptables ? L'évaluation se fera au niveau de l'exhaustivité et de la qualité des réponses,

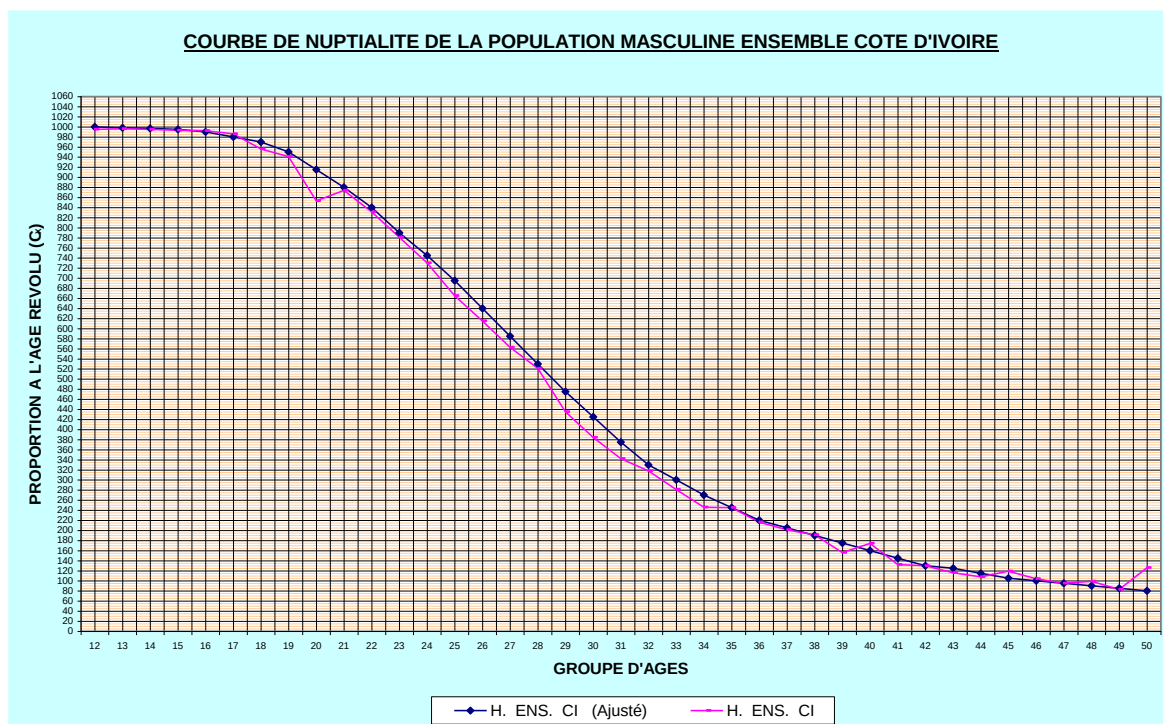
L'exhaustivité des réponses est quasi totale à la question sur le type de mariage. On a dénombré un seul cas de non réponse à l'âge de 13 ans chez les filles. D'ailleurs en dessous de 18 ans pour les filles et de 20 ans pour les garçons, on ne devrait pas trouver de mariage du type légal car la loi l'interdit. Cependant les données font état d'une proportion certes infime (1 % à 2 %) de personnes en dessous de ces âges mariées légalement. Cela est imputable aux mauvaises déclarations.

Sur la situation matrimoniale, on relève quelques non réponses. Celles-ci sont très faibles. On ne dispose pas d'informations sur la situation matrimoniale de 0,4 % à 1 % de personnes âgées de 12 ans ou plus. D'une manière générale, les proportions des non réponses sont plus faibles chez les hommes que chez les femmes. Elles sont plus importantes en milieu rural que

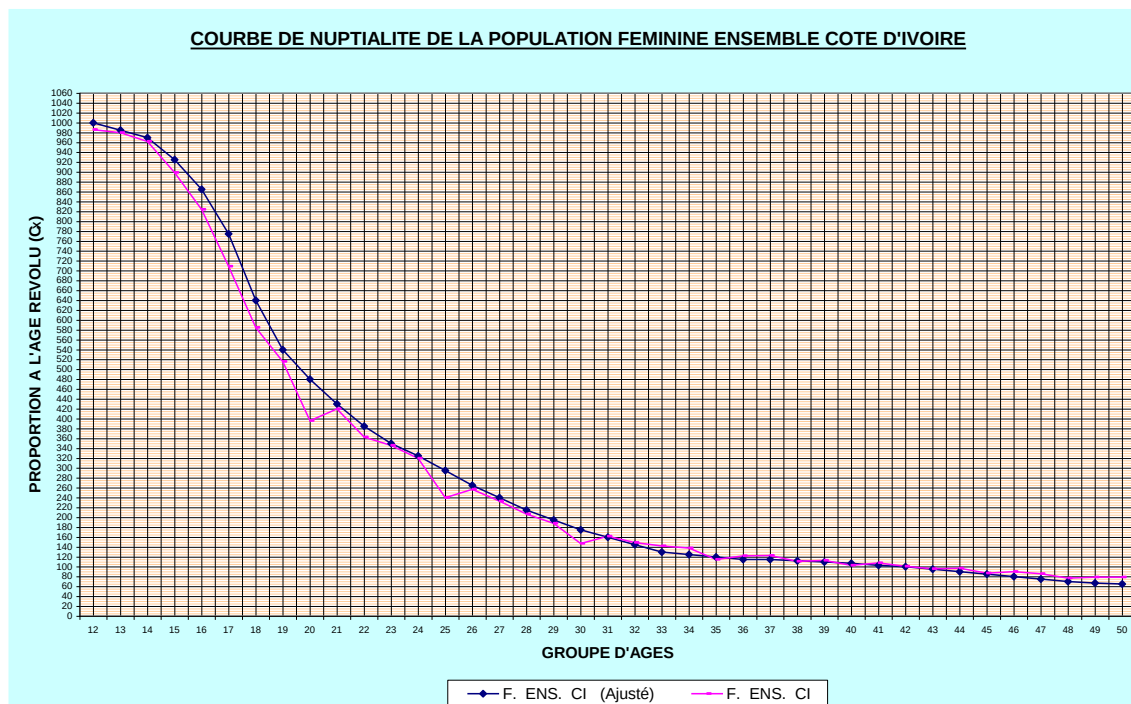
dans le milieu urbain. Elles sont plus élevées parmi les non ivoiriens que parmi les ivoiriens. Ces niveaux de proportions de non réponses montrent bien les milieux où l'on rencontre assez de mutisme au cours des interviews lors de la collecte. Ce sont d'abord dans le milieu des immigrés singulièrement des femmes immigrées dont certaines ne répondent pas à ces genres de questions en l'absence de leurs époux. C'est ensuite dans le milieu rural où de tels questionnements amusent les personnes et amènent les femmes à s'interroger et à se dérober devant les réponses attendues.

On observe aussi beaucoup plus de non réponses parmi les jeunes filles adolescentes (15-19 ans) particulièrement en milieu rural et dans la population étrangère. (les proportions se situent tout de même entre 1 % et 2 %). Probablement que les séries de questions gênent certains répondants quand les filles ne sont pas célibataires. Les non réponses sont également importants chez les femmes âgées (à partir de 60 ans) dans la population de la ville d'Abidjan et dans la population étrangère. Est-ce des cas d'oubli de remplissage des questionnaires par les agents recenseurs ou une attitude délibérée de répondre aux différentes questions par ces femmes parce que l'interview retracerait leur vie ? Enfin les proportions des non réponses sont un peu trop élevées parmi les personnes âgées de 80 ans et plus. On l'observe dans la ville d'Abidjan (proportions comprises entre 12 % et 15 %) et dans la population étrangère (proportions comprises entre 20 et 27 %). Cela peut provenir de la difficulté à mener l'interview avec ces personnes surtout si elles sont seules. Ces personnes âgées seules sont de plus en plus importantes dans la ville d'Abidjan et parmi les étrangers.

GRAPHIQUE 1.1: COURBES DES PROPORTIONS OBSERVEES ET AJUSTEES DES HOMMES CELIBATAIRES IVOIRIENS PAR AGE



GRAPHIQUE 1.2: COURBES DES PROPORTIONS OBSERVEES ET AJUSTEES DES FEMMES CELIBATAIRES IVOIRIENNES PAR AGE



Les personnes ont-elles été classées correctement dans les différents états matrimoniaux. Une bonne classification doit se traduire par les allures des courbes connues des situations matrimoniales singulièrement celle des célibataires. La courbe des célibataires doit présenter une régularité. Il se trouve que les courbes des proportions observées de célibataires ont les allures attendues des courbes de cette nature. Mais elles présentent certaines distorsions. Ces distorsions indiquent une sur estimation ou une sous estimation des célibataires à certains âges. L'ampleur de ces distorsions est matérialisée sur les graphiques par l'écart entre la courbe ajustée et la courbe observée. Il est présenté à titre d'exemple les graphiques sur la population ivoirienne.

Les non réponses sont infimes. Les distorsions entre la courbe observée par rapport à la courbe ajustée ne sont pas importantes. Cela nous amène à penser que la qualité des données permet de déduire des indicateurs de nuptialité acceptables.

CHAPITRE II : SITUATION MATRIMONIALE DE LA POPULATION

Après la présentation du contexte national relatif au mariage et des considérations méthodologiques, ce présent chapitre décrit la situation matrimoniale de la population recensée en 1998. Il traite tour à tour des données globales, de la structure par sexe et par âge selon la situation matrimoniale et enfin il croise la situation matrimoniale de la population avec certaines variables socio-démographiques.

2.1- Données globales selon le sexe

Rappelons que la situation matrimoniale est l'état d'une personne par rapport au mariage. Celle ci peut être célibataire, en union (mariée ou en union libre), veuve, divorcée ou séparée.

TABLEAU 2.1 : EFFECTIF DE LA POPULATION TOTALE AGE DE 12 ANS OU PLUS PAR SEXE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Sexe	Situation matrimoniale						Effectif total
	Célibataire	Union libre	Marié	Divorcé	Veuf	ND	
Masculin	2 770 522	265 700	1 892 266	31 518	47 584	26 442	5 034 032
Féminin	1 778 127	349 962	2 316 456	72 647	292 897	36 397	4 846 486
Ensemble Côte d'Ivoire	4 548 649	615 662	4 208 722	104 165	340 481	62 839	9 880 518

La population âgée de 12 ans ou plus, dénombrée au recensement général de la population et de l'habitation de 1998 se chiffre à 9 880 518 personnes dont 5 034 033 hommes et 4 846 486 femmes. Cette population comprend 4 548 649 célibataires contre 615 662 personnes vivant en union libre, 4 208 722 mariés, 104 165 divorcés ou séparés, 340 481 sont veufs et celles n'ayant pas déclaré leur état matrimonial sont au nombre de 62 839.

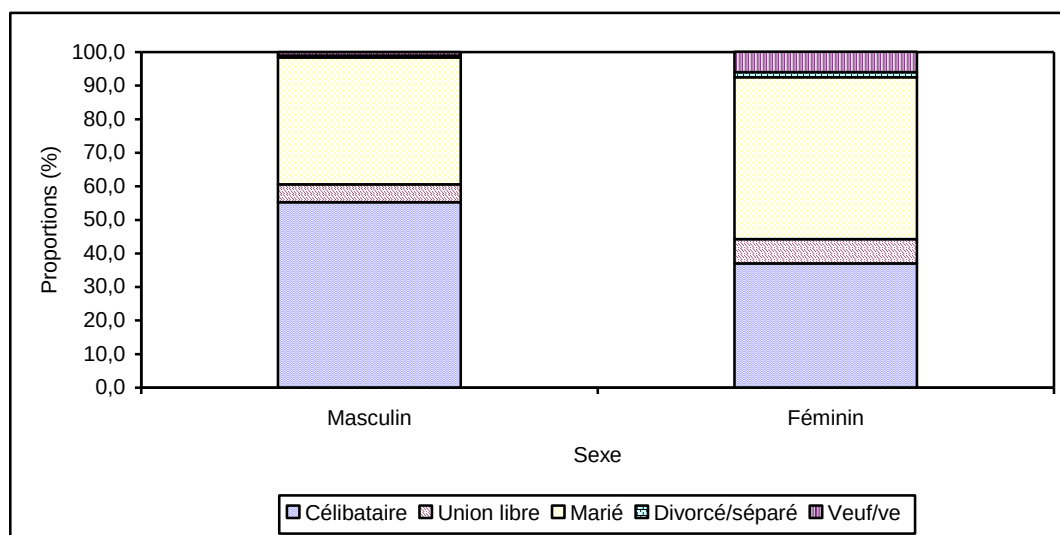
D'après le tableau 2.2, on note que dans la population de Côte d'Ivoire, 46,2 % de la population totale âgée de 12 ans ou plus est encore célibataire alors que 53,8 % ont contracté une union au moins. Selon le sexe, il y a une variation très nette de comportement entre les hommes et les femmes : en effet 55,3 % des hommes contre 37,0 % des femmes sont encore en état de célibat. Cette situation est le résultat combiné de deux phénomènes sociaux qui résultent des différences certaines d'âges au premier mariage entre les hommes et les femmes : le mariage est précoce chez les femmes et relativement plus tardif chez les hommes. Ainsi donc il y a plus de femmes que d'hommes qui ont contracté une union conjugale.

TABLEAU 2.2: REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE AGE DE 12 ANS OU PLUS, PAR SEXE SELON L'ETAT MATRIMONIAL (EN %)

Sexe	Situation matrimoniale					Total
	Célibataire	Union libre	Marié	Divorcé	Veuf	
Masculin	55,3	5,3	37,8	0,6	1,0	100,0
Féminin	37,0	7,3	48,2	1,5	6,1	100,0
Ensemble Côte d'Ivoire	46,2	6,3	42,9	1,1	3,5	100,0

NB : l'effectif total n'inclut pas les non déclarés

GRAPHIQUE 2.1 : PROPORTION DE LA POPULATION TOTALE AGEE DE 12 ANS OU PLUS PAR SEXE SELON L'ETAT MATRIMONIAL



Au sein de la population ayant contracté une union, plusieurs situations sont possibles : certaines unions subsistent encore tandis que d'autres ont été rompues soit par divorce soit par décès du conjoint. Ainsi au sein de la population totale âgée de 12 ans ou plus, on relève que 42,9 % de personnes vivent encore en union, tandis que pour 4,6 % l'union est rompue soit par le divorce (1,1 %), soit par le décès du conjoint au moment du recensement (3,5 %). Bien que les femmes ayant contracté une union soient proportionnellement plus nombreuses que les hommes, il n'en demeure pas moins qu'elles soient plus en union consensuelle et en rupture d'union. L'importance des femmes en rupture d'union pourrait être du fait que :

- les hommes se remarient beaucoup plus vite que les femmes en cas de veuvage ou de divorce
- dans les unions polygamiques, le décès de l'époux entraîne plusieurs femmes en situation de veuvage tandis que le décès d'une épouse, n'entraîne pas un veuf ; de même en cas de divorce, seule la femme est divorcée alors que l'homme reste toujours marié

2.2- Structure par sexe et âge selon la situation matrimoniale

Lorsqu'on observe les proportions des célibataires et des mariés selon l'âge, les personnes quittent progressivement l'état de célibat au fur et à mesure qu'elles vieillissent. Cela se traduit par une diminution des proportions de célibataires d'une part et une augmentation de celles des mariées d'autre part quand l'âge augmente.

Le tableau 2.3 met en évidence les différences des rythmes d'entrée en union entre les hommes et les femmes. Il indique que les femmes entrent en union plus rapidement que les hommes ; cela se traduit par des proportions de célibataires parmi les femmes qui sont plus faibles que celles des hommes de la même génération. Déjà dans la tranche d'âge 25-29 ans, moins du tiers (22,7 %) des femmes sont encore célibataires alors qu'à ces âges, les célibataires chez les hommes sont encore majoritaires et constituent plus de la moitié des hommes (56,9 %). Cependant une certaine accélération de l'entrée en union dans la population masculine entre 30 ans et 49 ans est perceptible de sorte que les écarts entre les proportions de célibataires parmi les femmes et parmi les hommes sont très faibles à partir de 45 ans.

TABLEAU 2.3 : REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE AGEE DE 12 ANS OU PLUS PAR SEXE ET GROUPE D'AGES SELON LA SITUATION MATRIMONIALE (EN %)

Sexe	Situation matrimoniale					Total
	Célibataire	Union libre	Marié	Divorcé	Veuf	
HOMMES						
12-14 ans	99,6	0,0	0,4	0,0	0,0	100,0
15-19 ans	97,4	0,6	1,9	0,0	0,1	100,0
20-24 ans	81,8	4,5	13,5	0,1	0,1	100,0
25-29 ans	56,9	9,0	33,6	0,3	0,2	100,0
30-34 ans	32,3	10,7	56,0	0,6	0,4	100,0
35-39 ans	20,6	9,7	68,1	0,8	0,7	100,0
40-44 ans	13,8	7,9	76,0	1,2	1,1	100,0
45-49 ans	10,2	6,5	80,2	1,6	1,5	100,0
50-54 ans	9,4	5,2	81,0	1,9	2,5	100,0
55-59 ans	7,3	4,5	83,2	2,0	3,0	100,0
60-64 ans	7,2	4,0	81,9	2,2	4,7	100,0
65-69 ans	6,9	3,7	80,8	2,4	6,2	100,0
70-74 ans	8,9	3,5	76,0	2,5	9,0	100,0
75-79 ans	10,9	3,1	72,0	2,5	11,5	100,0
80-84 ans	17,7	2,5	63,8	1,9	13,9	100,0
85 ans et plus	25,0	3,1	54,5	0,6	15,5	100,0
Ensemble Côte d'Ivoire	55,3	5,3	37,8	0,6	1,0	100,0
FEMMES						
12-14 ans	97,7	0,6	1,5	0,0	0,1	100,0
15-19 ans	70,3	6,2	23,1	0,2	0,2	100,0
20-24 ans	37,2	11,4	50,4	0,5	0,5	100,0
25-29 ans	22,7	11,5	63,9	0,9	1,0	100,0
30-34 ans	14,8	9,8	71,6	1,6	2,3	100,0
35-39 ans	11,6	8,1	74,0	2,2	4,0	100,0
40-44 ans	10,1	6,5	72,0	3,4	8,0	100,0
45-49 ans	8,4	5,2	69,6	4,1	12,7	100,0
50-54 ans	7,4	4,1	63,2	4,6	20,7	100,0
55-59 ans	6,9	3,6	57,6	4,8	27,0	100,0
60-64 ans	6,7	3,1	47,3	4,7	38,3	100,0
65-69 ans	6,7	2,7	41,1	4,2	45,3	100,0
70-74 ans	7,5	2,4	31,9	3,9	54,4	100,0
75-79 ans	8,7	2,5	26,7	3,3	58,7	100,0
80-84 ans	14,6	2,2	19,7	2,6	60,8	100,0
85 ans et plus	16,4	2,4	21,4	2,5	57,3	100,0
Ensemble Côte d'Ivoire	37,0	7,3	48,2	1,5	6,1	100,0

La situation des célibataires dans les différents groupes d'âges déteint sur la structure par âge des mariés. Les proportions des mariées croissent régulièrement jusqu'à 35-39 ans chez les femmes avant d'amorcer une certaine baisse alors que cette croissance se poursuit chez les hommes jusqu'à 55-59 ans avant de décroître. L'évolution des proportions de mariés selon l'âge présente deux situations distinctes :

- la situation d'avant 40-44 ans caractérisée par les proportions des femmes mariées plus élevées que celles des hommes mariés traduisant ce qui a été décrit plus haut à savoir que le mariage est plus intense chez les femmes à ces âges que chez les hommes de leurs générations. Le décalage est d'au moins 10 ans pour que les hommes atteignent le niveau de proportion de mariés parmi les femmes. Dans la tranche d'âges 20-24 ans par exemple plus de la moitié des femmes (50,4 %) sont mariées. Cette barre n'est franchie dans la population masculine que dans la tranche d'âges 30-34 ans. On peut citer également en exemple la différence des âges auxquels plus de 70,0 % des hommes comme des femmes sont mariés : 30-34 ans parmi les femmes contre 40-44 ans parmi les hommes

- la situation d'après 45 ans marquée par des proportions des hommes mariés supérieures à celles des femmes, montrant ainsi que les femmes non mariées jusqu'à ces âges et celles qui

sont divorcées ou veuves éprouvent des difficultés ou montrent moins de volonté à se marier ou se remarier tandis que les hommes, dans les mêmes conditions ont tendance à se trouver une compagne

L'état des personnes divorcées est plus prononcé dans la population féminine que dans la population masculine quelles que soient les générations. Cela est probablement lié à une plus grande hésitation et précaution des femmes par rapport aux hommes à recommencer une autre vie conjugale après une expérience non réussie. Le divorce apparaît très tôt chez les femmes. Il y a déjà à 15-19 ans des femmes divorcées. Le phénomène est observé dans des proportions moindres parmi les hommes. On compte pratiquement un homme divorcé pour deux femmes divorcées entre 50 et 74 ans, un homme divorcé pour trois femmes divorcées dans la tranche d'âges 25 -49 ans et un homme divorcé pour cinq femmes divorcées entre 15 et 24 ans. A ces jeunes âges, l'écart entre les femmes et les hommes pourrait être dû à la précocité des mariages des femmes et probablement à l'incompatibilité entre les jeunes filles et leurs époux qui, dans un grand nombre de cas, sont trop âgés pour elles.

Enfin, la rupture d'union qu'elle survienne par le divorce ou le veuvage croît régulièrement avec l'âge aussi bien parmi les hommes que parmi les femmes. Cependant, le veuvage est plus rapide et plus intensif chez les femmes. Les proportions des femmes veuves sont supérieures à celles des hommes veufs de leurs générations dans des rapports allant du simple au double aux jeunes âges et du simple à 4, 5 voire 9 aux autres âges. En effet, les statistiques sont édifiantes : jusqu'à 65-69 ans, les veufs n'atteignent guère la proportion de 5,0 % parmi les hommes et la proportion la plus élevée est de 15,5 % d'hommes veufs à 85 ans et plus alors qu'on dénombre parmi les femmes à 40-44 ans, 8,0 % de veuves, à 55-59 ans, plus de 27,0 % de veuves et à partir de 65 ans, dans les différents groupes d'âges, plus de 45,0 % des femmes sont veuves. La proportion la plus élevée de femmes veuves est de 60,8 % dans la tranche d'âges 80-84 ans. Le surnombre des divorcées peut s'expliquer par la polygamie et les unions libres d'une part et par les mariages précoces et parfois forcés des jeunes femmes ainsi que par les remariages plus rapides des hommes divorcés d'autre part. Quant au surnombre des veuves, il peut aussi s'expliquer par la polygamie, la surmortalité des hommes et l'écart d'âge entre les époux. Il faut mentionner également les remariages rapides des hommes veufs à n'importe quel âge et la difficulté de remariage des veuves adultes et vieilles.

Ces différences ne signifient pas exclusivement que les hommes mariés meurent beaucoup plus que leurs épouses. Certes, l'écart d'âges entre les époux montrant les hommes plus âgés que leurs femmes peut justifier les morts naturelles par vieillesse des hommes mais il y a aussi le fait de la polygamie et la relative facilité de remariage des hommes.

La polygamie, comme cela a été précédemment dit multiplie les veuves parmi les femmes par rapport aux hommes. La mort d'un homme marié crée une veuve s'il est en union monogamique mais elle crée plusieurs veuves dans le cas de mariages polygamiques. Par contre la mort d'une femme mariée ne créera qu'un seul veuf au plus, dans le cas d'un mariage monogamique et n'engendrera pas de veuf dans le cas d'un mariage polygamique car, au sens de la collecte des données, l'homme dont une de ses épouses est décédée demeure toujours marié.

2.3 - Situation matrimoniale selon le milieu de résidence

Lors du recensement, cinq milieux de résidence ont été identifiés. Il s'agit de la ville d'Abidjan, des autres villes et les localités semi-urbaines pour le milieu urbain, les chefs lieux de sous-préfecture rurale et les autres milieux ruraux pour le milieu rural. Dans le cadre de l'analyse, nous retiendrons trois milieux de résidence. Ainsi, le milieu urbain sera scindé en deux. Il y aura d'un côté la ville d'Abidjan et de les autres villes (ou autres urbains). Cet

éclatement est dû au fait qu'Abidjan présente une particularité par rapport aux autres villes de l'intérieur. L'ensemble rural est le regroupement des chefs lieux de sous-préfecture rurale et les autres milieux ruraux.

Comme mentionné plus haut, la population âgée de 12 ans ou plus dénombrée s'élève à 9 880 518 personnes dont 2 089 576 vivent dans la ville d'Abidjan, 2 468 788 personnes résident dans les autres villes (4 558 364 en milieu urbain) et 5 322 154 sont dans le milieu rural. C'est une population majoritairement rurale (53,9 %). Dans la frange urbaine, plus de la moitié (54,2 %) de la population habite les autres villes alors que 45,8 % résident dans la ville d'Abidjan.

Existe-t-il une association entre le comportement matrimonial des populations et le milieu de résidence ? Les statistiques indiquent que les variations de comportement relevées plus haut entre les hommes et les femmes demeurent indépendamment du milieu de résidence. Cependant le milieu résidence semble déterminer d'une certaine manière le comportement matrimonial des populations. C'est ce que révèlent tant les données globales que celles de la structure par âge sur la situation matrimoniale. Il apparaît nettement que les célibataires sont d'autant plus nombreux dans la population que le milieu de résidence est plus urbanisé.

Au niveau des données globales, la population âgée de 12 ans ou plus de la ville d'Abidjan comprend en son sein 58,5 % de célibataires, celle des autres milieux urbains en contient 55,1 % et enfin la population en milieu rural compte 37,5 %. Les proportions de célibataires varient selon le sexe. Les proportions sont plus fortes dans les zones urbanisées. En effet, parmi les hommes, les proportions de célibataires représentent 61,9 % des hommes vivant en Abidjan et 63,1 % dans les autres villes contre 49,0 % dans l'ensemble rural. Dans la population féminine, les proportions de célibataires vont de 55,0 % dans la ville d'Abidjan à 25,6 % dans le milieu rural en passant par 46,4 % dans les autres milieux urbains.

TABLEAU 2.4 : REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE AGE DE 12 ANS OU PLUS PAR MILIEU DE RESIDENCE ET SEXE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE (EN %)

Milieu de résidence et sexe	Situation matrimoniale					Total
	Célibataire	Union libre	Marié	Divorcé	Veuf	
ABIDJAN						
Masculin	61,9	7,2	30,1	0,4	0,4	100,0
Féminin	55,0	8,2	33,0	1,1	2,7	100,0
Total	58,5	7,7	31,6	0,8	1,5	100,0
AUTRES VILLES						
Masculin	63,1	4,7	31,2	0,4	0,7	100,0
Féminin	46,4	6,4	40,8	1,1	5,3	100,0
Total	55,1	5,5	35,8	0,7	2,9	100,0
ENSEMBLE MILEU URBAIN						
Masculin	62,5	5,8	30,7	0,4	0,6	100,0
Féminin	50,4	7,2	37,2	1,1	4,1	100,0
Total	56,6	6,5	33,8	0,7	2,3	100,0
ENSEMBLE MILIEU RURAL						
Masculin	49,0	4,9	44,0	0,8	1,3	100,0
Féminin	25,6	7,3	57,4	1,8	7,8	100,0
Total	37,5	6,1	50,6	1,3	4,5	100,0
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE						
Masculin	55,3	5,3	37,8	0,6	1,0	100,0
Féminin	37,0	7,3	48,2	1,5	6,1	100,0
Total	46,3	6,3	42,9	1,1	3,5	100,0

Par ailleurs, l'union libre est beaucoup plus pratiquée dans la ville d'Abidjan que partout ailleurs aussi bien dans la population masculine que dans la population féminine. Les données

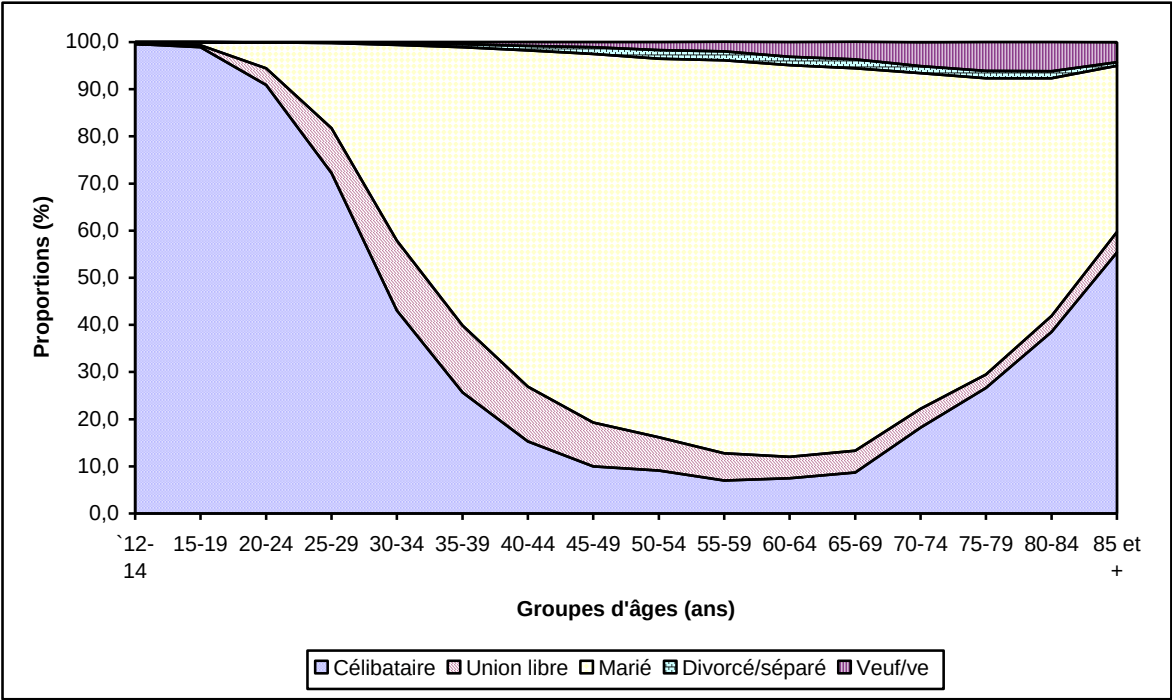
indiquent que 7,2 % des hommes et 8,2 % des femmes sont en union libre dans la ville d'Abidjan contre respectivement 4,7 % et 6,4 % dans les autres milieux urbains, 4,9 % et 7,3 % dans l'ensemble rural. On note ici que les femmes rurales entretiennent l'union libre dans des proportions très proches (les différences étant faibles) de celle de la ville d'Abidjan

Cela pourrait s'expliquer soit par une mauvaise classification des mariages coutumiers, soit par des mariages d'essai dans la mesure où la crise économique et les difficultés financières ont accentué cette tendance en rendant plus difficile le versement de la dot. Il y a aussi les unions avec les étrangers.

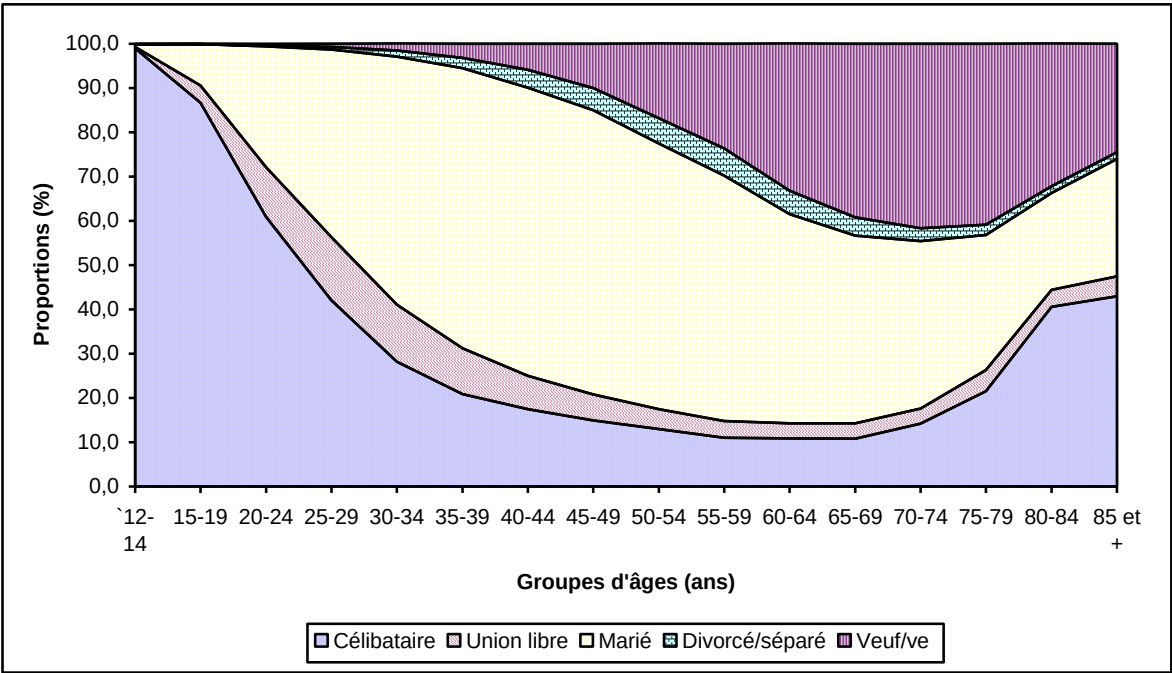
La structure par âge des personnes en union libre selon le milieu de résidence présente deux situations distinctes indépendamment du sexe : avant 25 ans, les populations du milieu rural renferment en leur sein plus de personnes en union libre que celles des autres villes qui elles-mêmes en comptent relativement plus que la ville d'Abidjan. Après 30 ans, la situation inverse est observée.

Au niveau de la structure par âge des personnes mariées, il ressort que les proportions sont moins importantes dans les milieux urbains (Abidjan et autres milieux urbains) que lorsqu'on réside dans les zones rurales. Cela résulte du comportement des citadins qui cherchent à réunir les conditions matérielles indispensables pour fonder une famille : la cherté de la vie et la rareté des logements ne sont guère des facteurs incitatifs au mariage. De même dans le milieu urbain, il y a, aussi bien parmi les hommes que parmi les femmes, proportionnellement moins de personnes mariées à Abidjan que dans les autres milieux urbains et les proportions de personnes mariées sont encore plus élevées dans les zones rurales quel que soit l'âge.

GRAPHIQUE 2.2 : STRUCTURE MATRIMONIALE PAR AGE ET SEXE DE LA POPULATION D’ABIDJAN (%)

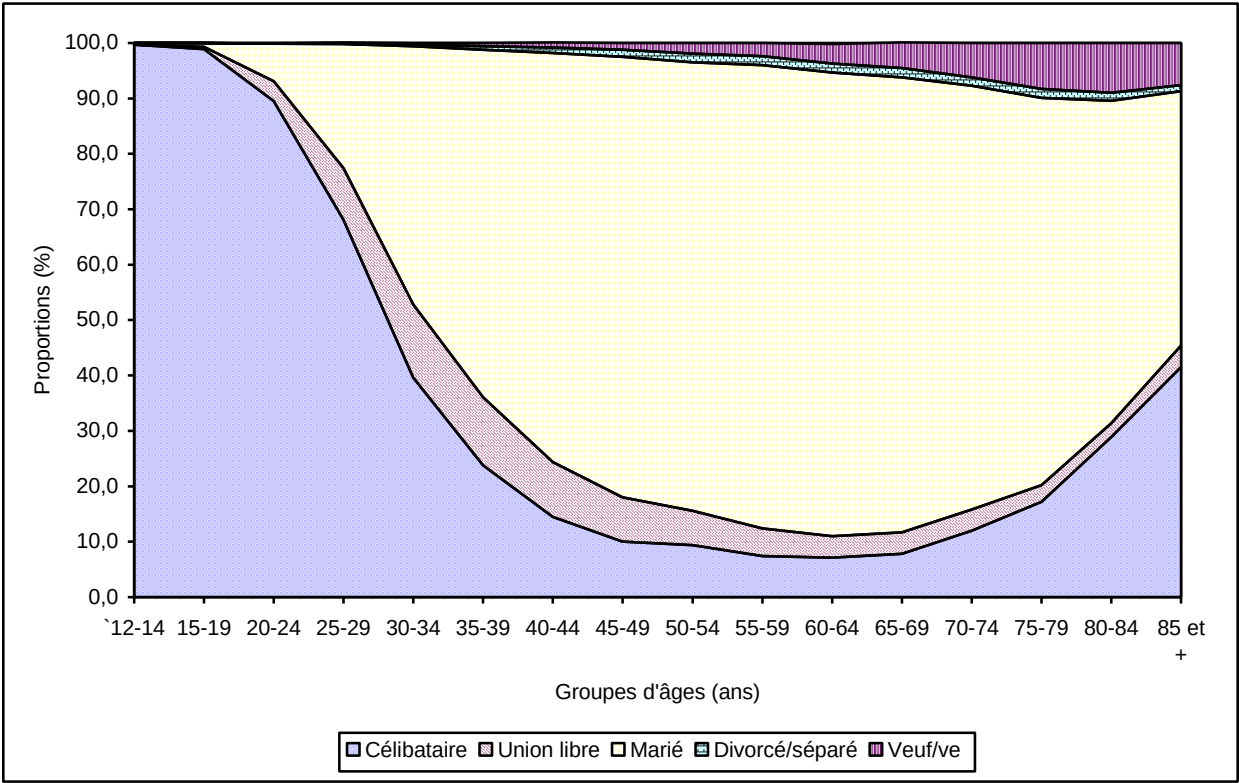


Sexe masculin

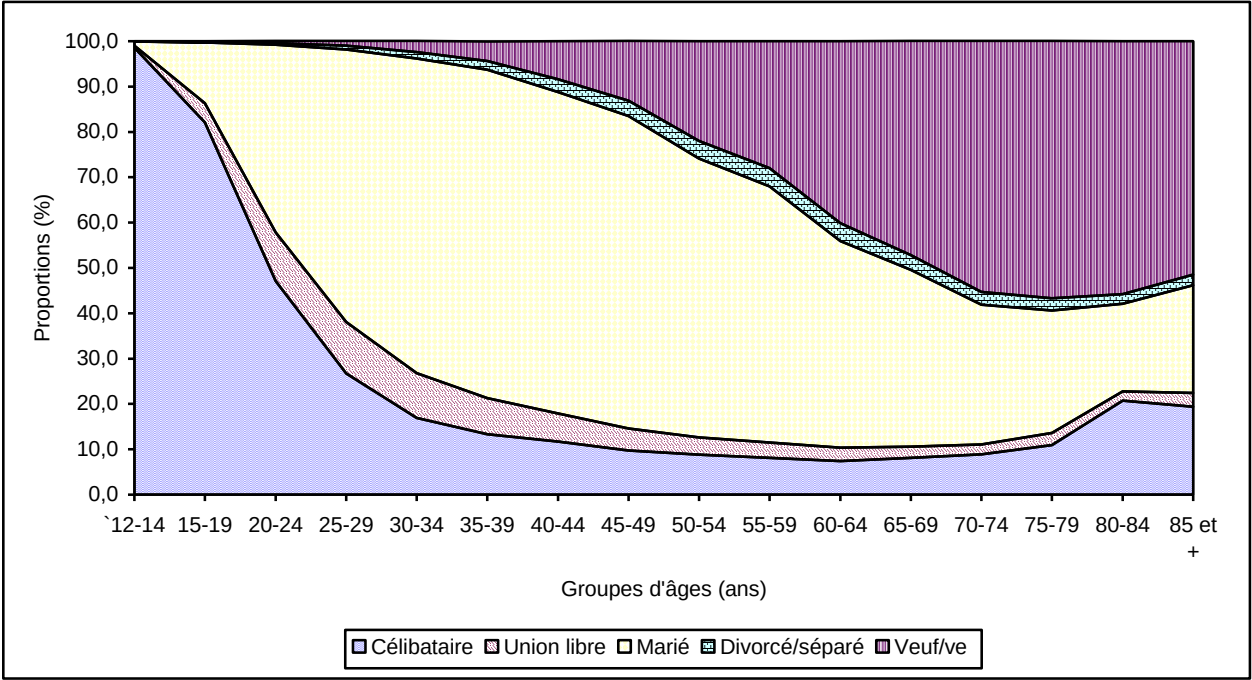


Sexe féminin

GRAPHIQUE 2.3 : STRUCTURE MATRIMONIALE PAR AGE ET SEXE DE LA POPULATION VIVANT DANS LES AUTRES VILLES (%)

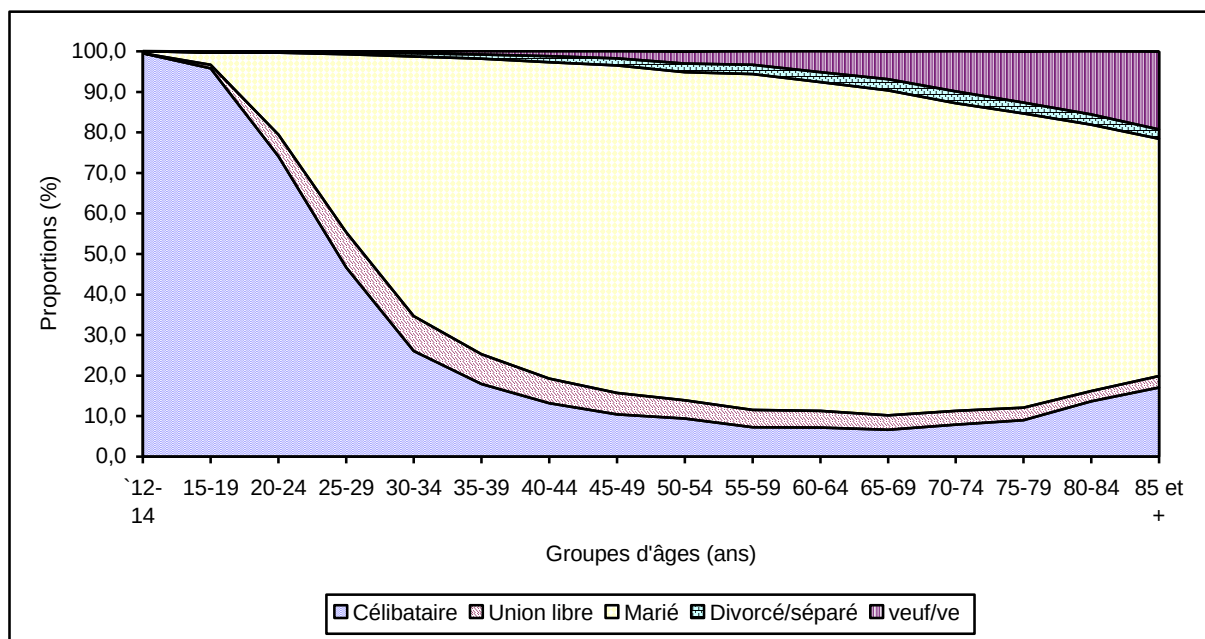


Sexe masculin

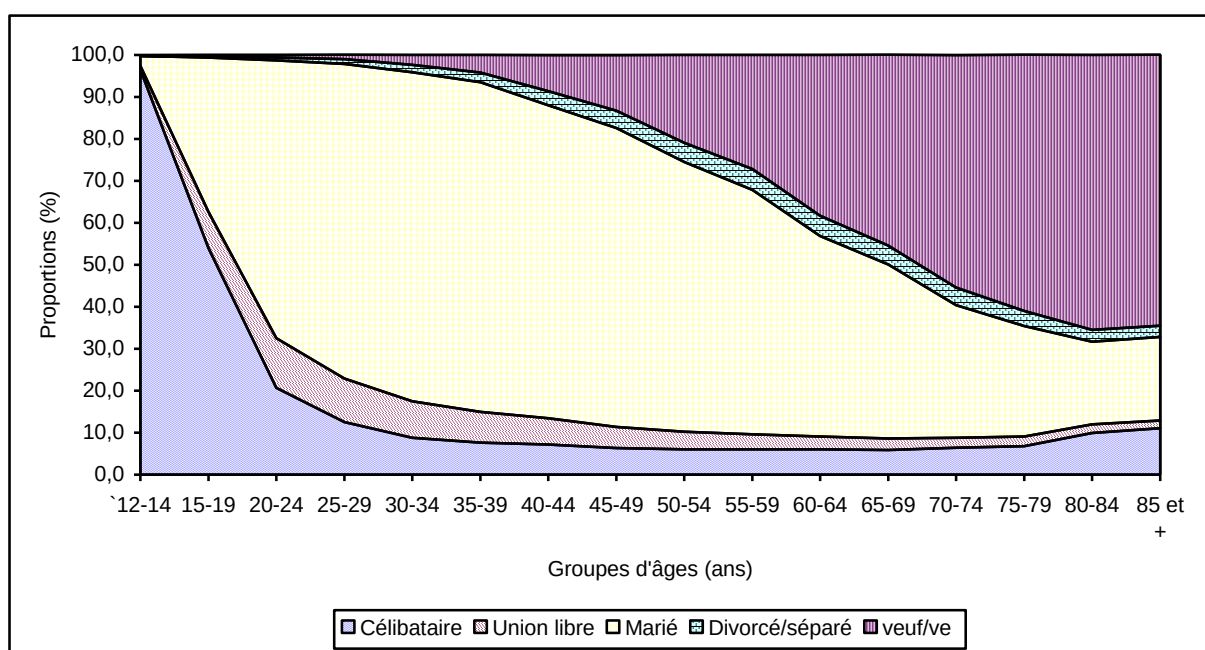


Sexe féminin

GRAPHIQUE 2.4 : STRUCTURE MATRIMONIALE PAR AGE ET SEXE DE LA POPULATION RURALE (%)



Sexe masculin



Sexe féminin

Cependant pour les hommes de la tranche d'âges 45 à 69 ans, les situations par rapport au célibat sont quasi semblables dans tous les milieux de résidence d'autant plus qu'à partir de ces âges apparaît l'état de célibat définitif. Il en est de même pour les femmes de cette tranche d'âge.

La répartition des personnes en rupture d'union par âge présente des spécificités liées à la forme de la rupture et au sexe. Ainsi dans la population masculine, le divorce ou la séparation est plus observé, en milieu rural que partout ailleurs quel que soit l'âge. On note aussi que les hommes résidant dans le milieu urbain notamment ceux de la ville d'Abidjan âgés de moins de 40 ans sont moins en état de divorce que ceux des autres milieux de résidence.

Dans la population féminine, le divorce est plus intense dans la tranche d'âge 35-60 ans où il apparaît une grande différence entre les femmes selon leur milieu de résidence. Les femmes de cette tranche d'âges qui vivent à Abidjan sont les plus touchées par le divorce; elles sont suivies des femmes du milieu rural.

Enfin les ruptures d'union par le décès du conjoint varient de façon significative en fonction du milieu de résidence qu'à partir de 50 ans pour les hommes et de 40 ans pour les femmes. La ville d'Abidjan renferme dans sa population les plus faibles proportions de personnes veuves tant parmi les hommes que parmi les femmes. Dans les autres milieux de résidence, les proportions d'hommes veufs sont d'autant plus importantes que la zone soit moins urbanisée alors que celles des femmes sont quasiment les mêmes.

2.4 - Situation matrimoniale selon la nationalité

2.4.1- Données globales

La population ivoirienne âgée de 12 ans ou plus en 1998 est de 7 300 549 personnes dont 3 549 042 hommes et 3 751 507 femmes. Plus de la moitié (51,9 %) de ces personnes ont contracté une union. Elles sont soit actuellement en union soit en rupture d'union. Ainsi pour la vie conjugale, 39,5 % des ivoiriens sont mariés quand 7,0 % sont encore en union libre. En ce qui concerne les ruptures d'unions, très peu d'ivoiriens se trouvent dans ces états. Le divorce touche 1,3 % des ivoiriens et 4,2 % sont veufs.

La situation matrimoniale de la population ivoirienne qui vient d'être décrite diffère de celle de la population non ivoirienne. Celle-ci renferme moins de personnes célibataires que la population ivoirienne et les personnes mariées y sont plus nombreuses. L'union libre y est moins pratiquée et enfin les ruptures d'union quelle qu'en soit la forme y sont moins importantes. En effet, les étrangers en Côte d'Ivoire vivent en majorité en union. Ainsi plus de la moitié (52,4 %) d'entre eux est mariée et 4,4 % sont en union libre.

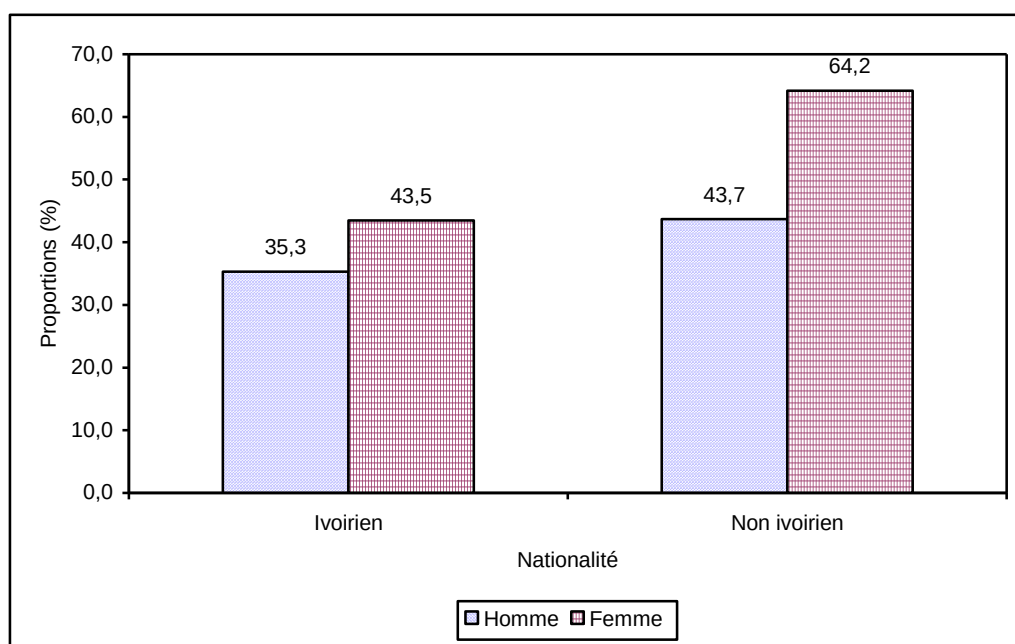
TABLEAU 2.5 : EFFECTIF DE LA POPULATION AGEES DE 12 ANS OU PLUS PAR SEXE ET NATIONALITE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Nationalité Sexe	Situation matrimoniale						Effectif total
	Célibataire	Union libre	Marié	Divorcé	Veuf	ND	
IVOIRIEN							
Masculin	2 008 824	210 437	1 246 793	26 240	39 635	17 113	3 549 042
Féminin	1 480 712	294 583	1 619 923	67 097	263 420	25 772	3 751 507
Total	3 489 536	505 020	2 866 716	93 337	303 055	42 885	7 300 549
NON IVOIRIEN							
Masculin	761 698	55 263	645 473	5 278	7 949	9 329	1 484 990
Féminin	297 415	55 379	696 533	5 550	29 477	10 625	1 094 979
Total	1 059 113	110 642	1 342 006	10 828	37 426	19 954	2 579 969
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE							
Masculin	2 770 522	265 700	1 892 266	31 518	47 584	26 442	5 034 032
Féminin	1 778 127	349 962	2 316 456	72 647	292 897	36 397	4 846 486
Total	4 548 649	615 662	4 208 722	104 165	340 481	62 839	9 880 518

L'une des caractéristiques de la population étrangère en Côte d'Ivoire est la faiblesse en son sein des ruptures d'union : les personnes veuves y sont en infime proportion (0,5 %) et les personnes divorcées ou séparées n'atteignent pas 2 %. Leur situation d'expatriés pourrait les amener à veiller plus que les ivoiriens à la solidité de leurs unions et les personnes veuves notamment les femmes rentreraient au pays après le décès de leurs conjoints. Même en cas de divorce, les femmes peuvent rentrer tandis que les hommes se remarient rapidement.

Les mêmes différences entre les hommes et les femmes par rapport à la situation matrimoniale qui ont été relevées précédemment dans la population totale sont observées au sein de la population ivoirienne et de la population étrangère. Il y a plus de célibataires parmi les hommes que parmi les femmes et inversement on trouve plus de personnes mariées parmi les femmes que parmi les hommes. Ainsi on relève que plus de la moitié des hommes, indépendamment de la nationalité, sont célibataires. La proportion est plus élevée chez les ivoiriens (56,9 %) que chez les non ivoiriens (51,6 %). Dans la population féminine, les femmes célibataires sont nettement moins nombreuses au sein des deux nationalités mais les proportions sont plus importantes parmi les femmes ivoiriennes où elles représentent 39,7 % des femmes contre un peu plus d'un quart (27,4 %) parmi les femmes étrangères.

GRAPHIQUE 2.5 : PROPORTION DES MARIÉS AGÉES DE 12 ANS OU PLUS PAR NATIONALITÉ SELON LE SEXE (EN %)



Pour ce qui est des personnes en union, la différence entre les ivoiriens et les étrangers subsiste au niveau du sexe. Ainsi 35,3 % des hommes et 43,5 % des femmes dans la population ivoirienne sont mariés contre respectivement 43,7 % et 64,2 % dans la population étrangère. La très forte prépondérance des femmes mariées parmi les femmes non ivoiriennes corrobore l'observation de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation de 1993 selon laquelle les femmes qui proviennent des autres pays arrivent en Côte d'Ivoire pour des raisons de mariage. Ces femmes viennent en Côte d'Ivoire soit pour se marier soit pour rejoindre leur mari. Cependant l'attitude des ivoiriens comme des non ivoiriens par rapport aux unions libres varie peu selon le sexe. Les proportions de femmes et d'hommes en union libre sont respectivement de 7,9 % et 6,0 % pour les ivoiriens et 5,1 % et 3,7 % pour les étrangers. Les ruptures d'unions concernent plus les femmes que les hommes quelle que soit la nationalité. Si le divorce touche quasiment dans les mêmes proportions les hommes et les femmes quelle que soit la nationalité, le veuvage par contre concerne plus les femmes et de manière plus importante les femmes ivoiriennes que les étrangères pour la raison de retour de migration déjà évoquée plus haut. Quelle est la situation par rapport au milieu de résidence ?

2.4.2- Distribution spatiale de la situation matrimoniale de la population ivoirienne et étrangère

La composition matrimoniale par milieu de résidence de la population ivoirienne ne diffère pas de celle décrite plus haut pour l'ensemble de la population de Côte d'Ivoire.

TABLEAU 2.6 : REPARTITION DE LA POPULATION AGEE DE 12 ANS OU PLUS PAR SEXE ET NATIONALITE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE (%)

Milieu de résidence et sexe	Situation matrimoniale					Total
	Célibataire	Union libre	Marié	Divorcé	Veuf	
POPULATION IVOIRIENNE						
ABIDJAN						
Masculin	66,6	8,0	24,6	0,4	0,4	100,0
Féminin	60,4	8,6	27,1	1,2	2,7	100,0
Ensemble	63,4	8,3	25,9	0,8	1,6	100,0
AUTRES VILLES						
Masculin	66,5	5,0	27,4	0,4	0,7	100,0
Féminin	49,8	6,8	36,7	1,3	5,6	100,0
Ensemble	58,1	5,9	32,1	0,8	3,1	100,0
ENSEMBLE MILIEU URBAIN						
Masculin	66,5	6,3	26,2	0,4	0,5	100,0
Féminin	54,6	7,6	32,2	1,2	4,3	100,0
Ensemble	60,5	7,0	29,2	0,8	2,4	100,0
ENSEMBLE MILIEU RURAL						
Masculin	48,1	5,7	43,5	1,0	1,6	100,0
Féminin	27,1	8,1	53,0	2,3	9,4	100,0
Ensemble	37,6	6,9	48,3	1,7	5,5	100,0
POPULATION NON IVOIRIENNE						
ABIDJAN						
Masculin	51,6	5,4	42,2	0,4	0,5	100,0
Féminin	38,4	6,7	51,3	0,8	2,7	100,0
Ensemble	45,0	6,1	46,7	0,6	1,6	100,0
AUTRES VILLES						
Masculin	53,0	3,7	42,2	0,4	0,7	100,0
Féminin	32,9	4,8	57,7	0,6	4,0	100,0
Ensemble	43,0	4,2	50,0	0,5	2,3	100,0
ENSEMBLE MILIEU URBAIN						
Masculin	52,3	4,6	42,2	0,4	0,6	100,0
Féminin	35,7	5,8	54,5	0,7	3,3	100,0
Ensemble	45,2	5,1	47,5	0,5	1,8	100,0
ENSEMBLE MILIEU RURAL						
Masculin	51,1	3,1	45,0	0,4	0,5	100,0
Féminin	20,6	4,5	72,3	0,4	2,2	100,0
Ensemble	38,3	3,7	56,4	0,4	1,2	100,0

La population ivoirienne vivant dans le milieu urbain renferme en son sein plus de personnes célibataires que dans le milieu rural. Les célibataires sont proportionnellement plus nombreux dans la population selon que le milieu est plus urbanisé. Ainsi, environs 66,6 % des hommes résidant à Abidjan et dans les autres milieux urbains sont célibataires contre 48,1 % dans la zone rurale. Dans la population féminine ivoirienne, les célibataires représentent 60,4 % à Abidjan, 49,8 % dans les autres milieux urbains et un peu plus du quart (27,1 %) dans le milieu rural.

Cette répartition des célibataires de la population ivoirienne entre les milieux de résidence n'est pas exactement celle qui est observée dans la population non ivoirienne :

- d'abord au niveau des proportions de célibataires, à l'exception des hommes vivant dans le milieu rural, les célibataires sont proportionnellement plus nombreux chez les ivoiriens que chez les étrangers quel que soit le sexe.

- ensuite dans le lieu de résidence, si la corrélation apparue entre le niveau d'urbanisation du lieu de résidence et l'importance du célibat dans la population peut être relevée au sein de la population féminine non ivoirienne, il n'est pas le cas dans la population masculine étrangère. Les célibataires sont plus nombreuses parmi les femmes non ivoiriennes à Abidjan (38,4 %) que dans les autres milieux de résidence où leur proportion diminue quand le milieu est moins urbanisé. Elles sont ainsi 32,9 % de célibataires parmi les femmes des autres milieux urbains et 20,6 % dans le milieu rural. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'en ville, il y a la possibilité d'une immigration féminine avec autres motifs que le mariage et le déplacement familial. Les célibataires parmi les hommes non ivoiriens représentent quasiment la même proportion c'est-à-dire un peu plus de la moitié (51,1 % à 53,0 %) dans les différents milieux de résidence avec un léger avantage pour ceux des autres milieux urbains (53,0 %).

A l'inverse, les personnes mariées tant dans la population ivoirienne que dans la population non ivoirienne sont moins nombreuses quand le milieu de résidence est plus urbanisé : 43,5 % des hommes et 53,0 % des femmes sont mariés dans le milieu rural contre 24,6 % d'hommes mariés et 27,1 % de femmes mariées à Abidjan. Dans les autres milieux urbains, on relève au sein de la population masculine, 27,4 % de mariés et parmi les femmes 36,7 % de mariées. De même, on note cette corrélation dans la population féminine non ivoirienne où les femmes mariées deviennent plus importantes dans les milieux moins urbanisés. Les proportions de mariées vont de 51,3 % dans la ville d'Abidjan à 57,7 % dans les autres milieux urbains pour atteindre 72,3 % dans le milieu rural. Mais, l'importance des hommes mariés dans la population masculine ne dépend pas du niveau d'urbanisation du lieu de résidence. Enfin, on trouve au sein de la population étrangère plus de personnes mariées que dans la population ivoirienne quel que soit le milieu de résidence. Ce résultat pourrait être dû au fait que la plupart des étrangers viennent avec leurs femmes surtout les femmes migrent pour des raisons de mariage.

La présence des personnes en union libre au sein des populations ivoirienne et non ivoirienne est plus contrastée selon le milieu de résidence. En effet, la ville d'Abidjan renferme en son sein les proportions les plus élevées de personnes en situation d'union libre aussi bien parmi les hommes que parmi les femmes indépendamment de la nationalité (respectivement 8,0 % et 8,6 % dans la population ivoirienne et 5,4 % et 6,7 % dans la population non ivoirienne). On note également que l'on rencontre les plus faibles proportions des unions libres dans la population ivoirienne vivante dans les autres milieux urbains (5,0 % des hommes et 6,8 % des femmes) tandis que dans la population non ivoirienne, les plus faibles proportions s'observent dans le milieu rural avec une prépondérance des unions libres parmi les femmes quelle que soit la nationalité.

En ce qui concerne les personnes en rupture d'union, qu'elles le soient devenues par divorce ou veuvage, elles sont moins nombreuses au sein de la population non ivoirienne, quel que soit le sexe, quand le milieu de résidence est plus urbanisé. Ainsi, on relève que la ville d'Abidjan se caractérise par les plus faibles proportions de personnes veuves ou divorcées alors qu'on observe les plus fortes proportions dans les zones rurales quelle que soit la nationalité. Dans la population non ivoirienne, les ruptures d'union, dans les différents milieux de résidence quel que soit le sexe, sont de moindre ampleur par rapport à la population ivoirienne et elles ne semblent pas être liées au milieu de résidence (pour les raisons déjà évoquées).

Il vient d'être montré que la composition de la population ivoirienne selon la situation matrimoniale varie selon le milieu de résidence notamment les célibataires se rencontrent plus

dans les zones les plus urbanisées. Qu'en est-il de la situation matrimoniale entre les groupes ethniques qui composent la population ivoirienne ? Y aurait-il des groupes ethniques où l'on vivrait plus dans tel état matrimonial que l'autre ?

2.4.3- Situation matrimoniale de la population ivoirienne par groupe ethnique

Avant toute chose, notons qu'il existe en Côte d'Ivoire plus d'une soixantaine d'ethnies que l'on peut regrouper en cinq grands groupes linguistiques et culturels à savoir les groupes Akan, Krou, Mandé du Nord, Mandé du Sud et Gur. A ces cinq groupes, nous ajoutons les ivoiriens naturalisés. Il faut souligner que les ivoiriens sans précision sont ceux n'ayant pas déclaré leur ethnie.

Le tableau 2.7 donne la répartition de la population ivoirienne par sexe et groupe ethnique selon la situation matrimoniale. Les données révèlent que les ivoiriens n'ayant pas précisés leur groupe ethnique sont proportionnellement plus nombreux à être célibataires que les autres ivoiriens. Ce résultat est imputable à la faiblesse des effectifs de ce groupe d'ivoiriens. Il en est de même des ivoiriens naturalisés.

TABLEAU 2.7 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION IVOIRIENNE PAR SEXE ET GROUPE ETHNIQUE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Groupe ethnique Et sexe	Situation matrimoniale					Total
	Célibataire	Union libre	Marié	Divorcé	Veuf	
AKAN						
Masculin	59,7	7,4	31,0	0,9	1,0	100,0
Féminin	45,1	10,2	35,7	2,4	7,1	100,0
Ensemble	52,1	8,9	33,5	1,7	4,2	100,0
KROU						
Masculin	57,4	7,2	33,5	0,9	1,1	100,0
Féminin	42,8	8,8	39,2	1,9	7,3	100,0
Ensemble	49,9	8,0	36,4	1,4	4,3	100,0
MANDE DU NORD						
Masculin	57,6	3,0	38,2	0,3	0,9	100,0
Féminin	35,0	3,5	53,5	0,8	7,2	100,0
Ensemble	46,3	3,2	45,9	0,6	4,0	100,0
MANDE DU SUD						
Masculin	52,1	5,3	40,2	0,9	1,4	100,0
Féminin	35,1	6,6	48,3	1,8	8,2	100,0
Ensemble	43,5	6,0	44,3	1,4	4,9	100,0
GUR						
Masculin	51,3	4,9	41,7	0,7	1,4	100,0
Féminin	30,5	6,4	54,3	1,2	7,6	100,0
Ensemble	40,7	5,7	58,1	0,9	4,6	100,0
IVOIRIENS NATURALISES						
Masculin	60,8	4,2	33,8	0,5	0,7	100,0
Féminin	42,8	4,9	46,6	1,1	4,6	100,0
Ensemble	52,5	4,5	39,7	0,8	2,5	100,0
IVOIRIEN SANS PRECISION						
Masculin	72,5	2,8	24,0	0,3	0,4	100,0
Féminin	50,4	4,2	40,1	0,9	4,5	100,0
Ensemble	61,9	3,5	31,7	0,6	2,3	100,0
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE						
Masculin	56,9	6,0	35,3	0,7	1,1	100,0
Féminin	39,7	7,9	43,5	1,8	7,1	100,0
Ensemble	48,1	7,0	39,5	1,3	4,2	100,0

Parmi ceux qui ont déclaré leur groupe ethnique, il ressort que les proportions de célibataires sont plus élevées dans le groupe Akan que dans les autres groupes ethniques quel que soit le sexe. Les célibataires y représentent 56,9 % dans la population masculine et 45,1 % dans la population féminine, somme toutes des proportions qui sont supérieures à celles des célibataires dans la population de Côte d'Ivoire dans son ensemble. En revanche, le niveau des célibataires au sein de la population masculine Mandé du Nord et Krou est semblable à ce qui est observé dans la population totale (respectivement 57,6 % et 57,4 %). Cependant la proportion des célibataires (42,8 %) parmi les femmes Krou est plus élevée que le niveau national, faisant de ces femmes celles parmi lesquelles, on relève la plus forte proportion de célibataires après les Akan. Les célibataires dans les autres groupes ethniques, dans la population masculine comme dans la population féminine, sont plus faibles que le niveau national notamment dans le groupe ethnique Gur où les proportions de célibataires sont les plus faibles. Comme le fait remarquer ANTOINE (1984), les femmes des ethnies du sud recherchent en plus grande proportion leur autonomie par rapport aux hommes particulièrement chez les femmes Akan alors que la plupart des femmes Gur rejoignent leur conjoint soit que ce dernier les ait précédés dans la migration, soit l'union se soit conclue une fois le migrant déjà installé. Le marché matrimonial leur est très favorable.

A l'inverse, c'est dans les groupes ethniques Akan et Krou que l'on rencontre les plus faibles proportions de personnes mariées tant dans la population masculine que dans la population féminine : 31,0 % des hommes dans le groupe Akan et 33,5 % dans le groupe Krou sont mariés et on dénombre à peine 2 femmes mariées sur 5 dans les groupes Akan (35,7 %) et Krou (39,2 %).

Contrairement aux Akan, les hommes et les femmes du groupe Gur sont les plus nombreux à se marier ainsi que les femmes Mandé du Nord, les femmes ivoiriennes naturalisées et les ivoiriennes sans précision. Dans ces groupes ethniques, plus de la moitié des femmes (environ 54,0 %) et 2 hommes sur 5, sont mariés. Les hommes et les femmes Akan et Krou pratiquent plus l'union libre que les hommes et les femmes des autres groupes ethniques. Un peu moins de 1 homme sur 10 (7,4 % pour le groupe Akan et 7,2 % pour le groupe Krou) de ces groupes ethniques vit avec une femme en union libre. Les proportions sont plus élevées chez les femmes. Ainsi près d'un dixième des femmes Akan (10,2 %) et des femmes Krou (8,8 %) sont en ménage par union libre. Par contre, cette pratique est très peu répandue dans le groupe Mandé du Nord (pour les raisons déjà évoquées) où les personnes en union libre ne représentent que 3,0 % parmi les hommes et 3,5 % parmi les femmes.

Les ruptures d'unions sont comme, dans la population totale, relativement rares. La proportion des veufs parmi les hommes ivoiriens est quasiment identique dans tous les groupes ethniques : elle est d'environ 1,0 % de la population masculine. Elle est plus forte dans la population féminine mais le niveau n'est pas très divergent d'un groupe ethnique à l'autre. Les femmes veuves représentent 7,0 % ou 8,0 % parmi les femmes dans chaque groupe ethnique.

2.5 Situation matrimoniale selon le niveau d'instruction

L'étude de la relation entre le niveau d'instruction et la situation matrimoniale s'explique par son influence sur le comportement matrimonial des personnes.

Lors de la collecte des données du recensement, la définition retenue pour le niveau d'instruction d'un individu donné correspondait à la dernière année d'étude accomplie ou en cours d'accomplissement dans le cas des élèves. Ainsi, quatre cycles d'étude ont été déterminés en référence au système national d'enseignement. Il s'agit de l'enseignement primaire (du CP1 au CM2) ; de l'enseignement secondaire du 1^{er} degré (de la 6^{ième} à la 3^{ième}), l'enseignement

secondaire du 2nd degré (de la Seconde à la Terminale) et l'enseignement supérieur (université et grandes écoles). Dans le cadre de ce rapport, le niveau d'instruction sera saisi à travers quatre modalités à savoir, le niveau primaire, le niveau secondaire, le niveau supérieur et sans niveau d'instruction (personne n'ayant pas fréquenté l'école).

L'analyse est menée séparément pour chaque sexe par rapport à la situation matrimoniale de la population selon le niveau d'instruction et montre les différences entre les hommes et les femmes d'un même niveau d'instruction.

TABLEAU 2.8 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION AGEE DE 12 ANS OU PLUS PAR SEXE ET NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Niveau d'instruction Et sexe	Situation matrimoniale					Total
	Célibataire	Union libre	Marié	Divorcé	Veuf	
SANS NIVEAU D'INSTRUCTION						
Masculin	45,7	4,1	47,9	0,8	1,5	100,0
Féminin	25,7	6,4	57,8	1,7	8,4	100,0
Total	35,7	5,2	52,8	1,2	5,0	100,0
PRIMAIRE						
Masculin	67,3	5,4	26,4	0,5	0,4	100,0
Féminin	57,9	9,7	30,1	1,1	1,3	100,0
Total	62,6	7,5	28,3	0,8	0,8	100,0
SECONDAIRE						
Masculin	67,0	7,3	25,0	0,4	0,3	100,0
Féminin	66,8	8,4	22,9	0,9	0,9	100,0
Total	66,9	7,8	24,0	0,7	0,6	100,0
SUPERIEUR						
Masculin	56,1	9,6	33,4	0,6	0,3	100,0
Féminin	56,6	8,7	32,0	1,6	1,2	100,0
Total	56,3	9,1	32,7	1,1	0,8	100,0
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE						
Masculin	55,3	5,3	37,8	0,6	1,0	100,0
Féminin	37,0	7,3	48,2	1,5	6,1	100,0
Total	46,3	6,3	42,9	1,1	3,5	100,0

Le tableau 2.8 ci-dessus montre que les célibataires constituent un peu plus du quart (25,7 %) des femmes sans instruction contre plus de la moitié au sein des femmes ayant un niveau primaire ou plus : 57,9 % parmi les femmes du niveau primaire, 66,8 % parmi celles du niveau secondaire et 56,6 % parmi celles du supérieur. Certaines de ces disparités proviennent de la structure par âge de ces sous catégories. Les femmes sans instruction sont certes plus enclines au mariage mais celles du niveau universitaire même si plus de la moitié d'entre elles vivent dans le célibat ne sont pas les plus nombreuses à n'avoir jamais vécu en union. Ce sont plutôt les femmes du niveau secondaire. Le corollaire est que les femmes ayant déjà été mariées sont plus nombreuses parmi les personnes non instruites. Ainsi plus de trois quarts d'entre elles ont déjà contracté une union : 57,8 % sont mariées, 6,4 % sont en union libre, 1,7 % de divorcées et 8,4 % de veuves. Elles sont suivies des femmes du niveau supérieur (un peu plus de 2 femmes du supérieur sur 5 ont contracté une union). Ensuite viennent les femmes du primaire (32,7 % sont en union ou rupture d'union) et celles du secondaire (32,7 %). Ces observations confirment l'idée selon laquelle les femmes non instruites se marient plus que celles ayant le niveau primaire ou plus, en même temps, elles montrent que les femmes du supérieur sont proportionnellement plus nombreuses à vivre en union que celles des autres niveaux d'instruction. Les faibles effectifs des personnes ayant le niveau supérieur expliquent en partie les fortes proportions de mariées parmi les instruites (c'est-à-dire le primaire, le secondaire et le supérieur). Aussi, les femmes du niveau supérieur atteignent ce statut à l'âge de 20 ans seulement et peuvent se marier aussitôt après, ce n'est pas le cas des femmes sans instruction ou du primaire ou secondaire.

Chez les hommes, la situation est presque identique à celle observée chez les femmes dans la mesure où les célibataires sont moins nombreux dans la population masculine non instruite (45,7 %) alors qu'ils constituent plus des deux tiers chez les hommes du niveau primaire et ceux du secondaire et un peu plus de la moitié pour ceux du supérieur. Les non célibataires sont plus importants dans la population masculine sans instruction. Ils comprennent 47,9 % de mariés, 4,1 % d'union libre, 1,5 % de veufs et 0,8 % de divorcés. Par contre, ils sont les moins nombreux dans la population masculine de niveau d'instruction intermédiaire (primaire et secondaire) avec quasiment la même composition matrimoniale pour les deux niveaux d'instruction. Parmi les hommes du niveau supérieur, les non célibataires représentent 43,9 % avec un tiers de personnes mariées, un dixième en union libre et 0,9 % de rupture d'union. Les raisons évoquées pour la population féminine sont les mêmes pour la population masculine.

Contrairement aux proportions de célibataires et des mariés, la proportion des unions libres croît avec le niveau d'instruction. Elle passe de 4,1 % pour les non instruits à 5,4 % pour les hommes du niveau primaire pour atteindre 9,6 % pour ceux ayant le niveau supérieur. La proportion des veufs connaît plutôt une évolution contraire : plus le niveau d'instruction est élevé plus la proportion des veufs est faible.

Il a été mis en évidence plus haut les différences des situations matrimoniales entre les hommes et les femmes. Qu'en est-il au sein des populations du même niveau d'instruction ?

Pour le célibat, dans la population non instruite et celle du niveau primaire, on observe ce qui a été déjà relevé à savoir qu'il y a au sein des hommes plus de célibataires qu'il y en a parmi les femmes : 25,7 % des femmes contre 45,7 % des hommes chez les non instruits et 57,9 % des femmes contre 67,3 % pour le niveau primaire sont célibataires. Par contre, dans la population plus instruite (secondaire et universitaire), les proportions des célibataires sont identiques entre les hommes et les femmes ayant le même niveau d'instruction (environ 67,0 % pour le secondaire et 56,0 % pour le supérieur).

Pour les mariés, on relève plus de mariés parmi les femmes que parmi les hommes à tous les niveaux d'instruction sauf pour le niveau d'instruction supérieur où il y a au sein des femmes et des hommes quasiment les mêmes proportions de mariés soit le tiers. Il en est de même de l'union libre.

Enfin les ruptures d'union, quelle qu'en soit la forme, sont dans le rapport qui a été observé entre les hommes et les femmes c'est-à-dire la prépondérance des ruptures d'union dans la population féminine à tous les niveaux d'instruction.

Au niveau de la structure matrimoniale par âge, il a été montré plus haut les différences des rythmes d'entrée en union entre les hommes et les femmes. Ces différences s'estompent-elles quand les personnes ont des niveaux d'instruction similaires ?

Les différences d'entrée en union entre les hommes et les femmes demeurent pour les personnes non instruites. Pour les personnes ayant au moins le niveau primaire, plusieurs observations méritent d'être relevées :

- d'abord les proportions de célibataires sont quasiment les mêmes dans la tranche d'âge 12-15 ans pour les garçons et les filles (voir annexe 3). Cela montre une certaine atténuation des risques d'entrée en union pour les jeunes filles de ces âges quant elles sont à l'école.

- ensuite entre 15 ans et 30 ans voire 40 ans, les jeunes filles quel que soit leur niveau d'instruction entrent plus vite en union que les garçons du même groupe d'âges. Dans ces

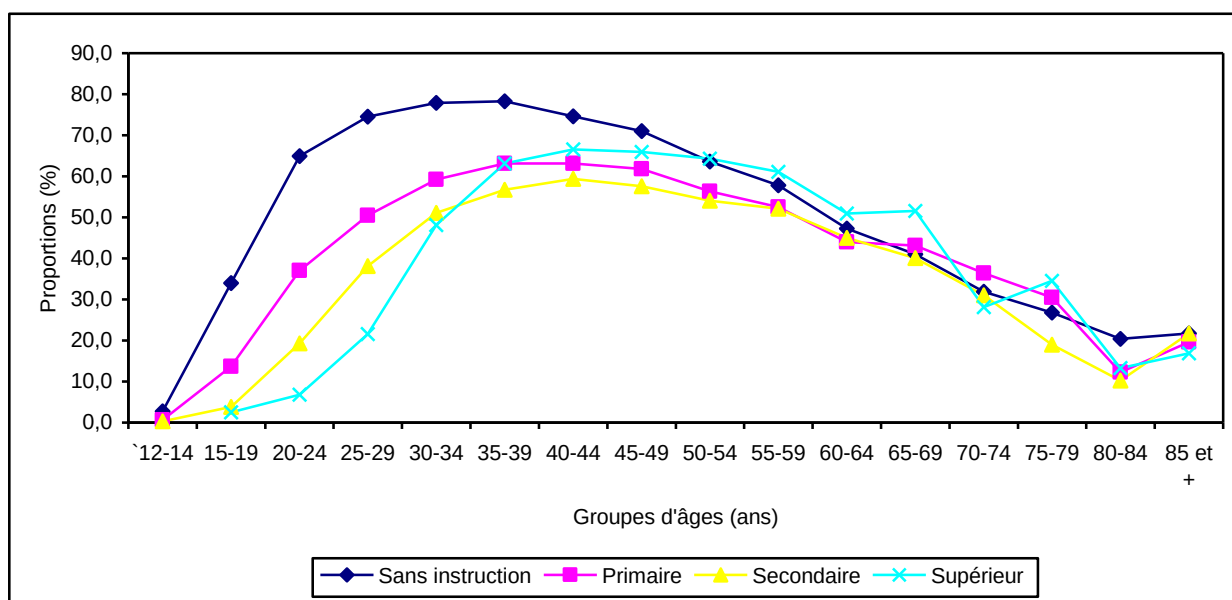
tranches d'âge, les célibataires chez les femmes sont moins nombreuses que les célibataires chez les hommes.

- à partir de 35 ans, on observe au sein des différents groupes d'âge des proportions plus élevées de célibataires parmi les femmes du niveau secondaire et universitaire. Au-delà de cet âge, il deviendrait difficile plus à la femme qu'à l'homme ayant retardé son mariage pour raison d'études ou entre autres motifs de trouver une compagne.

La pratique de l'union libre est beaucoup plus prononcée chez les femmes que chez les hommes aux jeunes âges c'est-à-dire avant 30 ans pour les personnes sans instruction et du niveau primaire ou plus. Au-delà, les femmes des niveaux secondaire et supérieur sont moins nombreuses dans cette pratique alors que les hommes s'y complaisent.

On sait que l'instruction retarde l'entrée en union des personnes. Quelle en est l'ampleur dans la population de Côte d'Ivoire ? Beaucoup plus de femmes demeurent plus longtemps célibataires par le fait d'acquérir une instruction.

GRAPHIQUE 2.6 : PROPORTION (%) DES FEMMES MARIEES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION



L'examen du graphique 2.6 révèle que l'entrée en union varie fortement selon le niveau d'instruction. Plus le niveau d'instruction est élevé, plus l'entrée en union est faible.

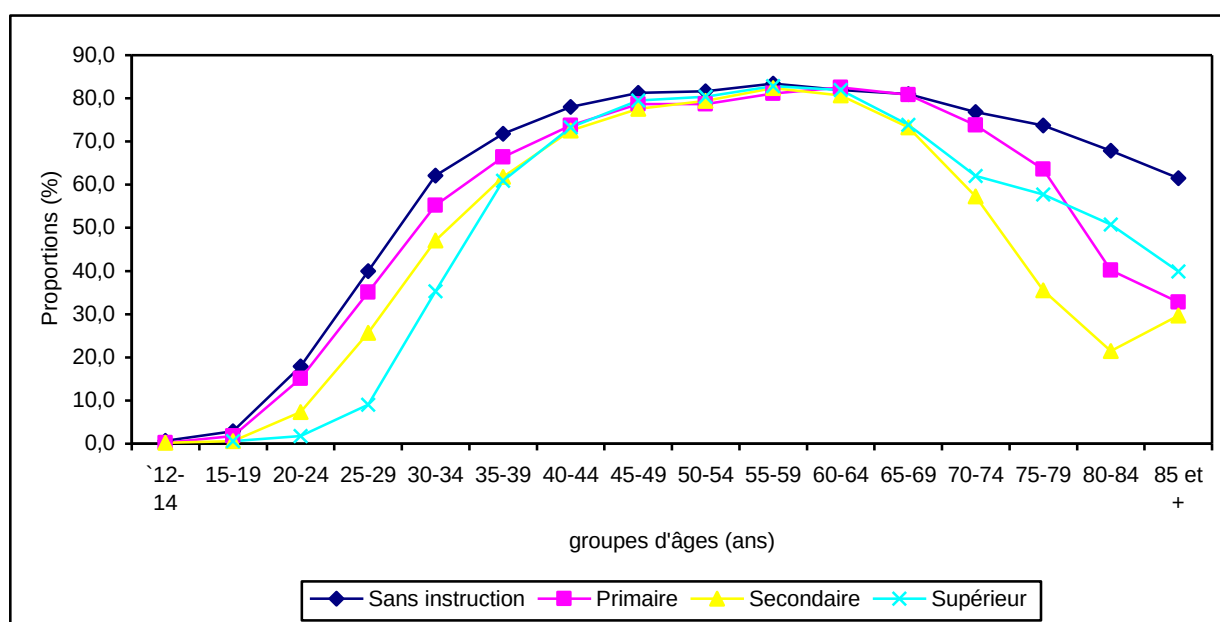
Dès l'âge de 20-24 ans, plus de 3 filles non instruites sur 5 (64,9 %) sont mariées. Cette proportion n'est atteinte qu'à 35-39 ans pour les femmes du niveau primaire et celles du supérieur. A l'exception des femmes ayant le niveau supérieur, les femmes sans instruction sont relativement plus nombreuses à se marier que celles des niveaux primaire et secondaire quel que soit l'âge. Au-delà de 50 ans, les proportions de mariées parmi les femmes du supérieur sont plus élevées que celles des mariées non instruites.

Parmi les femmes ayant le niveau primaire et plus, il y a proportionnellement plus de mariées à tous les âges parmi les femmes du primaire que parmi celles du niveau secondaire. Par contre, les femmes du niveau universitaire âgées de 35 ans et plus se marient plus que celles ayant au moins les niveaux d'instruction primaire et secondaire. Ces résultats s'expliquent par l'effet de la faiblesse des effectifs féminins de niveau supérieur comme nous l'avons mentionné plus haut.

Dans la population masculine, l'influence du niveau d'instruction sur le rythme d'entrée en union n'est pas aussi perceptible que dans la population féminine.

Les écarts apparaissent seulement entre 20 et 34 ans notamment entre d'une part les hommes du niveau d'instruction secondaire ou universitaire et d'autre part les hommes d'un niveau d'instruction moins élevé (non instruits et primaire). Les non instruits et les hommes du niveau primaire ont quasiment les mêmes rythmes d'entrée en union qui diffèrent pour la tranche d'âge ci-dessus mentionnée avec les hommes des niveaux d'instruction plus élevés. Ainsi 96,0 % des jeunes gens de 20-24 ans de niveau d'instruction supérieur sont célibataires contre 87,6 % pour ceux du niveau d'instruction secondaire et 78,1 % pour ceux du primaire.

GRAPHIQUE 2.7 : PROPORTION (%) DES HOMMES MARIÉS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION



Dans la tranche d'âges 25-29 ans, seulement un peu plus de la moitié des hommes sans instruction ou de niveau primaire sont célibataires alors qu'ils restent relativement plus nombreux parmi ceux du niveau secondaire (60,9 %) et encore plus importants parmi ceux du niveau d'instruction supérieur (82,2 %). A 30-34 ans, les célibataires restent encore importants parmi les hommes ayant suivi l'enseignement supérieur (46,6 %) (annexe 3).

Ainsi, l'étude de la relation entre situation matrimoniale et niveau d'instruction a permis de montrer que le niveau d'instruction est un facteur discriminant dans le comportement matrimonial des personnes. Ceci est-il valable pour le type d'activité ?

2.6- Situation matrimoniale de la population selon le type d'activité

Au cours du recensement général, une série de questions a été posée sur l'activité économique des individus. Le type d'activité est l'une de ces questions. Il a été défini comme étant la situation d'une personne par rapport à l'activité économique. Il a été collecté pour la population âgée de 6 ans et plus. Il a été cerné par huit modalités. Il s'agit des occupés, des chômeurs, des personnes en quête du premier emploi, des ménagères, des élèves et étudiants, des retraités, des rentiers et enfin les autres inactifs. La population considérée est la population active et inactive âgée de 12 ans et plus.

La présente section analyse la situation des personnes actives d'une part et des personnes inactives d'autre part par rapport à la situation matrimoniale.

2.6.1- Situation matrimoniale de la population active

La population active est constituée des personnes occupées, des personnes en chômage et de celles en quête de premier emploi.

Les données globales et les données par structure montrent que la situation par rapport à l'emploi détermine l'état des populations à l'égard du mariage. Dans la population active parmi les femmes comme parmi les hommes, les personnes qui travaillent ont en leur sein beaucoup plus de mariés que celles qui n'ont pas d'emplois. Ainsi plus de la moitié des femmes (52,6 %), un peu moins chez les hommes (48,9 %) occupés sont mariés alors que chez les chômeurs, les personnes mariées représentent moins du tiers parmi les hommes et un peu plus du quart (26,7 %) parmi les femmes ; chez les individus en quête de premier emploi, les proportions de personnes mariées en leur sein sont encore plus faibles (7,2 % parmi les hommes et 11,2 % parmi les femmes). Cela résulte du comportement des personnes qui cherchent d'abord à réunir les conditions matérielles indispensables pour fonder une famille.

Les personnes sans emploi vivent beaucoup plus dans le célibat que les personnes qui travaillent : 87,7 % des hommes et 78,6 % des femmes en quête de premier emploi, 55,7 % des hommes et 56,7 % des femmes en chômage sont célibataires contre seulement 30,0 % des femmes et 42,7 % des hommes qui ont un emploi. Ces individus qui ne travaillent pas notoirement ceux qui ont perdu leur emploi pratiquent plus l'union libre que ceux qui ont un emploi. Par ailleurs, 9,3 % des hommes chômeurs et 10,6 % des femmes chômeurs sont en union libre contre respectivement 6,7 % et 8,3 % parmi les travailleurs.

TABLEAU 2.9 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION ACTIVE PAR SEXE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Type d'activité * Et sexe	Situation matrimoniale					Total
	Célibataire	Union libre	Marié	Divorcé	Veuf	
OCCUPE						
Masculin	42,7	6,7	48,9	0,8	1,0	100,0
Féminin	30,0	8,3	52,6	2,3	6,7	100,0
Ensemble	36,4	7,5	50,8	1,5	3,8	100,0
EN CHOMAGE						
Masculin	55,7	9,3	32,9	1,4	0,6	100,0
Féminin	56,7	10,6	26,7	3,1	2,5	100,0
Ensemble	56,2	10,0	29,8	2,3	1,6	100,0
EN QUETE DE PREMIER EMPLOI						
Masculin	87,7	4,9	7,2	0,1	0,1	100,0
Féminin	78,6	9,2	11,2	0,6	0,4	100,0
Total	83,1	7,1	9,2	0,4	0,2	100,0
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE						
Masculin	43,8	6,7	47,9	0,8	1,0	100,0
Féminin	31,0	8,3	51,8	2,2	6,6	100,0
Ensemble	37,4	7,5	49,8	1,5	3,8	100,0

* les proportions sont calculées par rapport à l'effectif de la population ayant déclaré son activité

Enfin il y a relativement plus de personnes divorcées parmi les chômeurs que parmi les occupés (1,4 % contre 0,8 % dans la population masculine et 3,1 % contre 2,3 % dans la population féminine). En revanche, les personnes occupées sont plus nombreuses que les sans emplois à être veuves. Il se pourrait que les forts taux d'accidents de travail soient pour quelque chose.

TABLEAU 2.10 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION ACTIVE CELIBATAIRE SELON LE SEXE ET LE GROUPE D'AGES

Groupe d'âges	Personnes occupées		Personnes chômeurs		Personnes en quête de 1 ^{er} emploi	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
12-14	98,6	95,5	-	-	-	-
15-19	95,4	66,5	97,7	88,4	98,7	92,4
20-24	76,4	36,6	88,4	71,9	93,6	82,1
25-29	51,9	24,5	73,8	58,6	86,5	72,4
30-34	29,6	16,8	53,6	43,8	72,8	60,1
35-39	19,1	13,3	37,7	34,5	61,4	49,7
40-44	12,6	11,2	24,9	28,8	47,2	44,1
45-49	9,5	9,2	15,9	25,7	-	-
50-54	8,6	8,0	13,2	23,7	-	-
55-59	6,9	7,2	-	-	-	-
60-64	6,7	6,7	-	-	-	-
65-69	6,1	6,8	-	-	-	-
70-74	7,9	8,1	-	-	-	-
75-79	9,3	9,6	-	-	-	-
80-84	14,8	19,1	-	-	-	-
85 et +	17,8	20,0	-	-	-	-
Ensemble	42,7	30,0	55,7	56,7	87,7	78,6

Les données sur la structure par âge mettent plus en exergue le fait que les personnes qui sont à la recherche d'un emploi retardent leur entrée en union. D'aucuns peut penser que l'importance des célibataires parmi les personnes en quête de premier emploi pouvait être imputable à l'effet de génération c'est-à-dire cela est dû au fait que ces personnes sont pour la plupart des jeunes. C'est certainement une des explications, cependant on observe aussi que pour la même génération, les personnes célibataires sont nettement moins importantes parmi les travailleurs que les individus qui cherchent encore leur premier emploi. Ainsi à 22-24 ans par exemple, 93,6 % des hommes et 82,1 % des femmes en quête de premier emploi sont encore célibataires alors que parmi les occupés de ce même groupe d'âges, les célibataires représentent 76,4 % chez les hommes et 36,6 % chez les femmes.

Il en est de même de la tranche d'âge 30-34 ans où les célibataires constituent parmi les personnes en quêtes de premier emploi 72,8 % chez les hommes et 60,1 % chez les femmes alors qu'ils sont parmi les occupés 29,6 % chez les hommes et 16,8 % chez les femmes. Les personnes en quête d'emploi, par le fait qu'elles n'ont pas encore d'emploi sont plus nombreuses à demeurer dans le célibat. Même s'il existe des disparités des effectifs selon le type d'activité, ces raisons pourraient aussi expliquer la prédominance des célibataires au sein des chômeurs par rapport aux occupés. Par ailleurs, la perte de l'emploi semble constituer une menace pour la solidité du mariage. Des divorcés sont relativement plus importants au sein des personnes en chômage qu'au sein des occupés : 1,4 % de divorcés dans la population masculine au chômage contre 0,8 % parmi les hommes occupés ; 3,1 % de femmes divorcées dans la population féminine au chômage contre 2,3 % parmi les femmes occupées (voir annexe 4). L'effet est encore plus perceptible dans la tranche d'âges à l'orée de la retraite. En effet, les proportions de divorcés dans la tranche d'âge 40-54 ans par exemple, dans la population en chômage tant masculine que féminine sont le double de celles des divorcées au sein des personnes occupées de la même génération.

2.6.2- Situation matrimoniale de la population inactive

Lors du recensement, ont été considérés comme inactifs les ménagères, les étudiants ou élèves, les retraités, les rentiers et les autres inactifs.

A l'examen du tableau 2.11, il ressort qu'à l'exception des retraités, les proportions de célibataires sont supérieures chez les hommes que chez les femmes. Par ailleurs, comme il fallait s'y attendre, les plus fortes proportions sont rencontrées parmi les étudiants et élèves (99,2 % pour les hommes et 97,2 % pour les femmes). Ainsi, le fait d'aller à l'école pousse les personnes à moins se marier. En effet, les proportions de mariés parmi les étudiants et les élèves sont négligeables voire nulles.

En revanche, les retraités sont proportionnellement plus nombreux à se marier. Parmi les retraités, plus de 8 hommes sur 10 (85,8 %) et moins de la moitié des femmes (45,1 %) sont mariés avec une prépondérance de mariés par les hommes retraités. Par contre, parmi les personnes ménagères, ce sont les femmes qui sont les plus nombreuses à se marier (65,8 %). Chez les autres inactifs, les proportions de mariés sont quasiment les mêmes.

En ce qui concerne l'union libre, les inactifs s'adonnent très peu à cette pratique. Quel que soit le sexe, moins de 10,0 % des inactifs vivent en union libre. C'est chez les ménagères que cette union est plus pratiquée. Viennent ensuite, les rentiers, les retraités.

TABLEAU 2.11 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION INACTIVE AGÉE DE 12 ANS OU PLUS PAR SEXE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Type d'activité* et sexe	Situation matrimoniale					Total
	Célibataire	Union libre	Marié	Divorcé	Veuf	
MENAGERE						
Masculin	56,2	5,6	29,8	1,4	7,0	100,0
Féminin	19,7	8,4	65,8	1,0,1,2	5,0	100,0
Ensemble	38,0	7,0	47,8		6,0	100,0
ETUDIANT						
Masculin	99,2	0,4	0,3	0,0	0,0	100,0
Féminin	97,2	1,5	1,2	0,0	0,0	100,0
Ensemble	98,2	1,0	0,8	0,0	0,0	100,0
RETRAITE						
Masculin	3,7	4,1	85,8	2,4	3,9	100,0
Féminin	11,3	2,3	45,1	11,9	29,3	100,0
Ensemble	7,5	3,2	65,5	7,2	16,6	100,0
RENTIER						
Masculin	25,2	5,7	61,6	1,7	5,8	100,0
Féminin	17,8	3,9	27,0	3,8	47,6	100,0
Ensemble	21,5	4,8	44,3	2,7	26,7	100,0
AUTRES ACTIFS						
Masculin	83,8	2,0	11,5	0,5	2,1	100,0
Féminin	70,4	3,5	11,0	1,3	13,8	100,0
Ensemble	77,1	2,8	11,3	0,9	7,9	100,0
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE						
Masculin	91,0	1,1	6,7	0,3	0,9	100,0
Féminin	36,2	6,9	51,9	0,8	4,1	100,0
Ensemble	63,6	4,0	29,3	0,6	2,5	100,0

* les pourcentages sont calculés sans tenir compte des non déclarés

A la différence des étudiants où les ruptures d'union sont nulles, les rentiers et les retraités sont relativement plus nombreux en rupture d'union avec des proportions plus fortes chez les femmes (pour les raisons déjà évoquées). Les proportions sont très fortes pour le veuvage. Ainsi, 29,5 % de femmes retraitées et 47,6 % de rentières sont veuves. Pour les retraitées, la surmortalité masculine aux âges avancés est une des raisons des fortes proportions

de veuves. Chez les rentières, en plus de la raison évoquée précédemment, il se pourrait que la dureté des travaux soit l'explication.

Malgré l'existence de beaucoup de disparités des effectifs selon le statut, le sexe et l'âge rendant les comparaisons difficiles, l'analyse de la structure des inactifs indique que les proportions de célibataires sont supérieures chez les hommes que chez les femmes à tous les âges sauf parmi les retraités (effet de la surmortalité masculine aux âges avancés)

La situation contraire s'observe au niveau des proportions de mariés chez les retraités. Par contre dans les autres catégories des inactifs, la proportion de mariés croît avec l'âge ensuite pour subir une baisse progressive à partir de 25 ans voire 35 ans. Cette chute s'explique notamment par les ruptures d'union qui deviennent plus importantes quand l'âge augmente. Ce phénomène est plus accentué chez les femmes que chez les hommes. On constate qu'à partir de ces âges les proportions de ruptures d'union deviennent plus importantes chez les femmes. Elles atteignent plus de la moitié dans certains groupe d'âges. Par exemple, dans le groupe d'âge 70-74 ans, 68,5 % des femmes rentiers sont veuves contre seulement 10,1 % des hommes rentiers ; parmi les autres inactifs, les proportions de veufs sont respectivement 68,6 % contre 19,2 % (voir annexe 4). Ces différences ont été expliquées plus haut.

TABLEAU 2.12 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION CELIBATAIRE INACTIVE AGE DE 12 ANS OU PLUS SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Groupe d'âges	Ménagères		Etudiants et élèves		Retraités		Rentiers		Autres inactifs	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
12-14	95,4	92,8	99,9	99,7	-	-	-	-	99,7	99,1
15-19	82,1	45,9	99,7	98,2	-	-	-	-	98,8	91,9
20-24	63,0	19,2	98,3	91,2	-	-	86,7	72,1	92,9	77,3
25-29	45,5	12,0	94,0	79,3	-	-	67,8	49,7	84,4	65,6
30-34	32,9	8,8	83,1	62,1	-	-	48,8	36,3	68,4	50,7
35-39	26,5	7,4	71,9	50,0	-	-	33,4	22,7	57,6	38,7
40-44	23,7	6,9	43,5	17,6	-	-	19,7	21,5	49,3	30,9
45-49	19,3	6,1	-	-	-	-	14,4	14,0	33,4	20,2
50-54	18,6	5,6	-	-	4,3	10,5	14,7	6,5	38,3	13,5
55-59	15,2	5,8	-	-	3,9	12,7	6,0	9,1	23,8	9,8
60-64	15,4	6,1	-	-	3,6	12,7	5,0	5,0	20,7	7,7
65-69	13,8	6,4	-	-	3,5	12,0	4,5	7,2	18,8	6,6
70-74	7,9	7,3	-	-	3,6	9,1	3,6	6,3	18,7	6,8
75-79	12,7	8,7	-	-	3,0	5,3	4,2	7,5	19,9	8,0
80-84	15,8	13,8	-	-	3,3	3,6	4,3	6,1	27,3	13,0
85 et +	26,4	12,1	-	-	4,8	6,3	6,9	2,8	36,0	17,2
Ens.	56,2	19,7	99,2	97,2	3,7	11,3	25,2	17,8	83,8	70,4

2.7- Situation matrimoniale selon la religion

La Côte d'Ivoire est un pays laïc où plusieurs religions se côtoient. Il a été tenu compte de cette réalité lors de la collecte des données. Ainsi, 8 modalités ont été retenues pour saisir la religion pratiquée par le recensé. Il s'agit de la religion catholique, protestante, harriste, autre religion chrétienne, musulmane, animiste, autre religion et sans religion.

Le tableau 2.13 donne la répartition de la population de 12 ans ou plus par sexe et par religion selon la situation matrimoniale. Il ressort de ce tableau que les catholiques comptent la plus forte proportion de célibataires quel que soit le sexe (59,5 % pour les hommes et 47,7 % pour les femmes). Par ailleurs quelle que soit la religion, la proportion des hommes célibataires est plus importante que celle des femmes. La tendance contraire s'observe pour les unions libres

où il y a une proportion plus forte de femmes en union libre que d'hommes en union libre quelle que soit la religion. La plus forte proportion semble s'observer chez les adeptes de la religion Harriste.

Il en est d'ailleurs de même des mariages. Il y a proportionnellement plus de mariés parmi les femmes que parmi les hommes quelle que soit la religion. Parmi les hommes, les mariés sont en proportion plus importante chez les animistes (43,8 %) et les musulmans (42,3 %) que partout ailleurs, les plus faibles proportions étant observées chez les catholiques (32,0 %), les sans religion et les autres chrétiens (32,5 % dans chaque cas), les protestants (32,8 %) et les harristes (36,4 %).

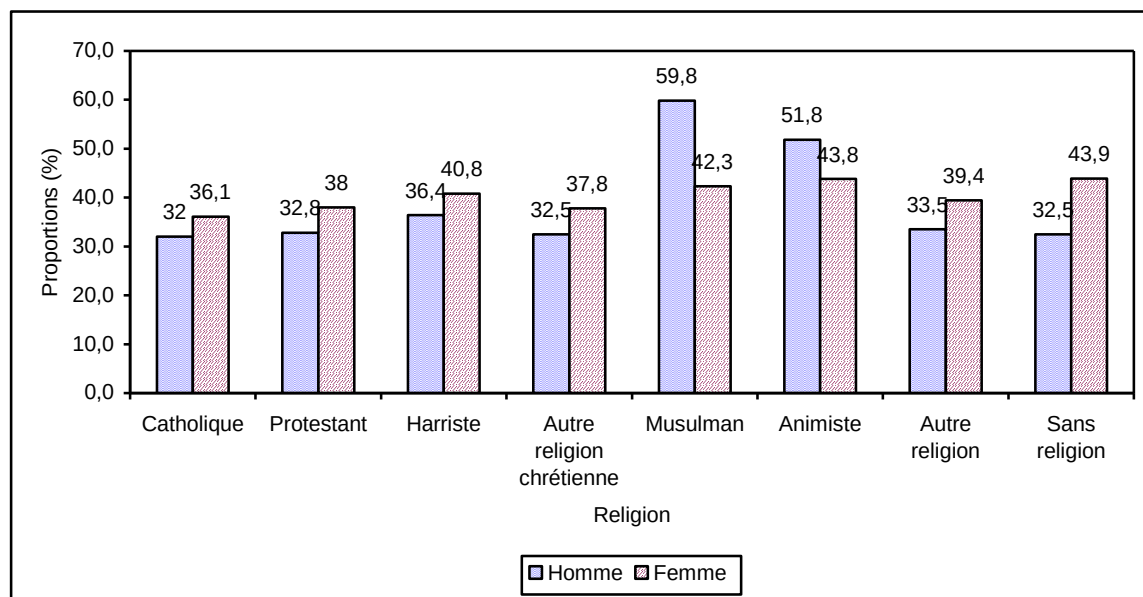
Lorsqu'on considère uniquement les religions chrétiennes, on se rend compte que les harristes sont relativement plus nombreux à se marier que ceux des autres religions chrétiennes. Ils sont également plus impliqués dans l'union libre. Les proportions des ruptures d'union presque les mêmes. Les harristes se distinguent par des proportions élevées qui sont toutefois faibles.

TABLEAU 2.13 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION PAR SEXE ET RELIGION SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Religion et sexe	Situation matrimoniale					Total
	Célibataire	Union libre	Marié	Divorcé	Veuf	
HOMMES						
Catholique	59,5	7,1	32,0	0,7	0,7	100,0
Protestant	58,5	7,2	32,8	0,7	0,8	100,0
Harriste	52,6	8,7	36,4	1,0	1,3	100,0
Autre chrétien	58,6	7,5	32,5	0,7	0,7	100,0
Musulman	53,4	3,2	42,3	0,4	0,7	100,0
Animiste	47,0	5,8	43,8	1,2	2,2	100,0
Autre religion	56,9	8,0	33,5	0,8	0,8	100,0
Sans religion	59,2	6,6	32,5	0,7	1,1	100,0
ND	72,8	4,4	21,5	0,5	0,9	100,0
Ensemble Côte d’Ivoire	55,3	5,3	37,8	0,6	1,0	100,0
FEMMES						
Catholique	47,7	9,5	36,1	1,9	4,8	100,0
Protestant	44,6	10,1	38,0	1,9	5,5	100,0
Harriste	36,3	11,7	40,8	2,6	8,5	100,0
Autre chrétien	45,4	10,2	37,8	1,9	4,7	100,0
Musulman	30,4	4,0	59,8	0,7	5,1	100,0
Animiste	26,7	7,9	51,8	2,4	11,2	100,0
Autre religion	42,8	10,5	39,4	1,9	5,4	100,0
Sans religion	38,8	8,8	43,9	1,7	6,8	100,0
ND	48,9	7,4	36,6	1,3	5,8	100,0
Ensemble Côte d’Ivoire	37,0	7,3	48,2	1,5	6,1	100,0

En ce qui concerne les femmes, la situation est quasiment identique à celle précédemment décrite pour la population masculine. Les pratiquantes de la religion musulmane et les femmes animistes se marient plus que celles des autres religions. Ensuite viennent les femmes sans religion et harristes. En revanche, les catholiques présentent la plus faible proportion de mariées. Pour les religions chrétiennes, comme chez les hommes, on note la même hiérarchisation des proportions dans les différents états matrimoniaux chez les femmes.

GRAPHIQUE 2.8 : PROPORTION (%) DES MARIÉS PAR SEXE SELON LA RELIGION



Par ailleurs, les proportions de divorcés et de veufs varient également d'une religion à l'autre. On note que chez les hommes, les animistes sont plus nombreux à rompre leur union soit par divorce soit par veuvage que partout ailleurs tandis que chez les femmes, ce sont les harristes qui sont plus impliquées dans le divorce et les animistes sont plus affectées par le veuvage.

2.8- Evolution de la situation matrimoniale par sexe et âge de 1988 à 1998

Dans cette section, il est procédé à l'analyse des tendances de la situation matrimoniale selon certaines caractéristiques socio-démographiques à travers les deux derniers recensements et de mettre en évidence les effets de génération. L'analyse se limite à ces deux recensements parce que les mêmes modalités de l'état matrimonial n'ont pas été retenues en 1975, en 1988 et en 1998. Ainsi donc, il a été réalisé un examen de l'évolution de la situation matrimoniale par sexe et âge selon le milieu d'habitat d'une part et selon la nationalité d'autre part au cours de la période intercensitaire (1988-1998).

2.8.1- Evolution au niveau national et par milieu d'habitat

L'évolution de situation matrimoniale des populations depuis 1988 varie au niveau national et selon le milieu de résidence. C'est ainsi qu'on observe dans l'ensemble du pays, une légère augmentation des proportions de célibataires chez les hommes. Elles étaient de 51,0 % en 1988 et elles sont estimées à 55,3 % en 1998. Cette hausse est plus importante chez les femmes où les proportions de célibataires sont passées de 29,3 % en 1988 à 37,0 % en 1998. Par contre les proportions de mariés connaissent une évolution contraire sur la même période (de 44,0 % en 1988 à 37,8 % en 1998 pour les hommes et de 57,4 % en 1988 à 48,2 % en 1998 pour les femmes). Cette baisse s'explique par une scolarisation plus poussée des garçons et des filles. On peut également penser que cela provient de l'effet de crise économique. VIMARD (1984) évoque comme raisons l'affaiblissement de l'autorité lignagère et parentale.

TABLEAU 2.14 : EVOLUTION (%) DE LA POPULATION PAR MILIEU DE RESIDENCE ET SEXE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Sexe	Situation matrimoniale										Total
	Célibataire		Union libre		Marié		Divorcé/ séparé		Veuf		
	1988	1998	1988	1998	1988	1998	1988	1998	1988	1998	
ABIDJAN											
Masculin	54,9	61,9	3,2	7,2	40,6	30,1	0,9	0,4	0,3	0,4	100,0
Féminin	44,1	55,0	4,3	8,2	46,6	33,0	2,6	1,1	2,3	2,7	100,0
Ensemble	49,8	58,5	3,8	7,7	43,5	31,6	1,8	0,8	1,2	1,5	100,0
ENSEMBLE URBAIN											
Masculin	57,4	62,5	2,7	5,8	38,7	30,7	0,9	0,4	0,4	0,6	100,0
Féminin	41,1	50,4	4,0	7,2	49,1	37,2	2,3	1,1	3,6	4,1	100,0
Ensemble	49,7	56,6	3,3	6,5	43,6	33,8	1,5	0,7	1,9	2,3	100,0
ENSEMBLE RURAL											
Masculin	46,4	49,0	2,5	4,9	47,9	44,0	1,7	0,8	1,5	1,3	100,0
Féminin	21,6	25,6	4,3	7,3	62,8	57,4	3,0	1,8	8,2	7,8	100,0
Ensemble	34,1	37,5	3,4	6,1	55,3	50,6	2,3	1,3	4,8	4,5	100,0
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE											
Masculin	51,0	55,3	2,6	5,3	44,0	37,8	1,4	0,6	2,7	1,0	100,0
Féminin	29,3	37,0	4,2	7,3	57,4	48,2	2,7	1,5	6,4	6,1	100,0
Ensemble	40,4	46,3	3,4	6,3	50,5	42,9	2,0	1,1	3,6	3,5	100,0

Ces facteurs entraînent un changement de comportements matrimoniaux de la population. On assiste à l'essor d'une nouvelle forme d'union. C'est ainsi qu'on note une hausse des proportions des unions libres entre 1988 et 1998 pour les deux sexes. L'augmentation est plus importante pour le sexe féminin. L'accroissement des unions libres durant ces dernières années s'explique par la moindre intégration des couples aux normes traditionnelles de la nuptialité (DOZON, 1977 cité par VIMARD, 1984).

Contrairement aux proportions des veufs qui sont restées quasiment stables sur la période intercensitaire, les proportions des divorcés ont diminué légèrement sur la même période. Par rapport au milieu de résidence, on note que l'augmentation des proportions de célibataires depuis 1988 est généralisée dans tous les milieux de résidence. Dans la population masculine, la croissance des proportions de célibataires est prodigieuse partout sur la dernière décennie (1988-1998). A Abidjan, les proportions passent de 54,9 % à 61,9 % ; 57,3 % à 62,5 % dans l'ensemble urbain et 46,4 % à 49,0 % dans le milieu rural.

Dans la population féminine, l'augmentation des célibataires est considérable sur la même période. De 44,0 %, dans la ville d'Abidjan les célibataires ont représenté 55,0 % des femmes en 1988. On observe la même croissance dans l'ensemble urbain où de 41,0 % en 1988, les célibataires atteignent la moitié des femmes en 1988. Même dans l'ensemble du milieu rural, les célibataires dans la population féminine ont connu une hausse importante de 21,6 % en 1988 à 25,6 % en 1998 ; faisant d'une femme célibataire sur 4 en milieu rural. Le corollaire de l'importance grandissante des célibataires dans la population est la baisse régulière des proportions des personnes en union.

Toutefois le sens d'évolution global relevé dans le milieu urbain n'est pas aussi régulier selon le sexe. A Abidjan les proportions de veufs se sont stabilisées à 0,4 % en 1988 et 1998. Les femmes veuves étant en 1988 2,3 % se sont accrues légèrement pour atteindre 2,7 % en 1998. Sur la dernière décennie, la baisse des proportions de personnes divorcées relevées dans la population totale est également observée dans les différents milieux d'habitat.

La structure matrimoniale par âge et sexe de la population de 1988 à 1998 montre, en général, un changement de comportements matrimoniaux à travers les générations. Ce changement diffère selon l'état matrimonial et le sexe et bien sûr le milieu de résidence.

TABLEAU 2.15 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION D'ABIDJAN AGEES DE 12 ANS OU PLUS PAR GROUPE D'AGES SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Sexe	Situation matrimoniale										Total
	Célibataire		Union libre		Marié		Divorcé/ séparé		Veuf		
	1988	1998	1988	1998	1988	1998	1988	1998	1988	1998	
HOMMES											
12-14 ans	100,0	99,6	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
15-19 ans	98,4	98,9	0,4	0,4	1,1	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
20-24 ans	89,4	90,9	2,7	3,5	7,8	5,5	0,1	0,0	0,0	0,1	100,0
25-29 ans	60,4	72,2	5,8	9,5	33,2	18,1	0,5	0,1	0,1	0,1	100,0
30-34 ans	29,5	43,1	6,0	14,8	63,2	41,5	1,1	0,3	0,2	0,3	100,0
35-39 ans	16,1	25,7	4,2	14,2	77,6	59,0	1,6	0,6	0,3	0,5	100,0
40-44 ans	10,4	15,3	2,8	11,6	84,0	71,3	2,2	1,0	0,5	0,8	100,0
45-49 ans	7,9	10,0	2,0	9,3	86,5	78,2	2,4	1,4	0,8	1,1	100,0
50-54 ans	6,3	9,1	1,8	7,1	87,9	80,3	2,7	1,8	1,2	1,7	100,0
55-59 ans	6,1	7,0	1,3	5,8	87,7	83,3	3,0	1,9	1,9	2,1	100,0
60-64 ans	5,7	7,5	1,4	4,5	86,6	83,1	3,2	1,8	3,2	3,1	100,0
65-69 ans	6,4	8,7	0,7	4,6	84,4	81,1	3,4	1,9	5,8	3,8	100,0
70-74 ans	7,0	18,2	0,9	4,0	80,7	71,2	3,6	1,5	8,4	5,0	100,0
75-79 ans	9,7	26,6	1,0	2,9	73,3	62,8	3,6	1,6	11,3	6,1	100,0
80-84 ans	13,0	38,5	0,6	3,4	71,0	50,4	3,3	1,5	12,9	6,2	100,0
85 ans et plus	28,6	55,4	2,6	4,3	52,6	35,3	3,1	0,7	19,8	4,2	100,0
Ensemble Côte d'Ivoire	54,9	61,9	3,2	7,2	40,6	30,1	0,9	0,4	0,4	0,4	100,0
FEMMES											
12-14 ans	100,0	99,0	0,0	0,3	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
15-19 ans	76,3	86,7	3,6	3,9	19,8	9,3	0,2	0,0	0,0	0,1	100,0
20-24 ans	41,8	60,9	7,1	11,2	50,0	27,3	1,0	0,2	0,2	0,3	100,0
25-29 ans	24,1	42,0	6,7	14,3	66,4	42,4	2,3	0,6	0,4	0,7	100,0
30-34 ans	15,5	28,2	5,1	12,9	74,4	56,0	4,0	1,4	1,0	1,6	100,0
35-39 ans	11,1	20,9	3,5	10,3	76,9	63,3	6,1	2,3	2,4	3,2	100,0
40-44 ans	8,6	17,5	2,4	7,5	74,9	65,1	8,5	4,0	5,6	5,9	100,0
45-49 ans	7,5	14,9	1,7	5,9	71,0	64,2	9,6	5,0	10,3	10,0	100,0
50-54 ans	6,7	13,0	1,3	4,5	62,5	60,0	11,3	5,7	18,2	16,9	100,0
55-59 ans	6,0	11,0	1,0	3,8	52,8	55,4	10,8	6,2	29,4	23,6	100,0
60-64 ans	6,6	10,9	0,9	3,4	40,8	47,2	9,1	5,3	42,6	33,3	100,0
65-69 ans	7,3	10,8	1,0	3,5	32,5	42,4	8,7	4,1	50,4	39,2	100,0
70-74 ans	6,3	14,2	0,7	3,4	22,7	37,8	6,3	2,9	64,0	41,7	100,0
75-79 ans	12,0	21,5	0,9	4,8	16,2	30,5	7,3	2,3	63,6	40,9	100,0
80-84 ans	12,9	40,6	0,7	3,8	15,2	21,9	4,3	1,5	66,9	32,3	100,0
85 ans et plus	25,8	43,0	1,1	4,5	15,0	26,5	3,4	1,5	54,7	24,5	100,0
Ensemble Côte d'Ivoire	44,1	55,0	4,3	8,2	46,6	33,0	2,6	1,1	2,3	2,7	100,0

Ainsi, dans le milieu urbain et dans la ville d'Abidjan en particulier, les proportions de célibataires sont continuellement croissantes depuis 1988 parmi les jeunes femmes de moins de 30 ans. En 1988, un peu plus de trois quarts des femmes de 15 à 19 ans (76,3 % à Abidjan et 73,3 % dans l'ensemble urbain) étaient encore célibataires. Cette proportion s'est accrue en 1998 pour atteindre 86,7 % et 84,2 % respectivement à Abidjan et dans l'ensemble urbain en général. Ce sont des indications qui montrent qu'en milieu urbain beaucoup moins de jeunes filles entrent en union avant l'âge adulte. C'est aussi un signe qu'en ville les filles adolescentes sont de moins en moins exposées aux unions précoces. D'une manière générale, dans l'ensemble du milieu urbain, les proportions de célibataires évoluent en 1988, de 76,3 % dans le groupe d'âges 15-19 ans à 41,8 % dans le groupe d'âges 25-29 ans. Ces proportions s'établissent en 1998 à des niveaux plus élevés allant de 86,7 % à 15-19 ans à 60,9 % à 25-29 ans.

TABLEAU 2.16 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION URBAINE AGEE DE 12 ANS OU PLUS PAR GROUPE D'AGES SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Sexe	Situation matrimoniale										Total
	Célibataire		Union libre		Marié		Divorcé/ séparé		Veuf		
	1988	1998	1988	1998	1988	1998	1988	1998	1988	1998	
HOMMES											
12-14 ans	100,0	99,7	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
15-19 ans	98,5	98,9	0,5	0,4	0,9	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
20-24 ans	88,3	89,5	2,8	3,6	8,8	6,8	0,1	0,0	0,0	0,1	100,0
25-29 ans	57,8	68,1	5,6	9,3	36,0	22,4	0,5	0,1	0,1	0,2	100,0
30-34 ans	28,7	39,6	5,3	13,2	64,8	46,6	1,1	0,3	0,2	0,3	100,0
35-39 ans	16,5	23,8	3,7	12,3	77,9	62,7	1,6	0,6	0,3	0,6	100,0
40-44 ans	11,3	14,5	2,3	9,9	83,7	73,8	2,2	1,0	0,5	0,9	100,0
45-49 ans	9,0	10,0	1,8	8,0	86,0	79,5	2,4	1,3	0,8	1,2	100,0
50-54 ans	7,4	9,4	1,4	6,2	87,2	80,9	2,7	1,6	1,2	1,9	100,0
55-59 ans	7,0	7,4	1,1	5,0	87,0	83,6	3,0	1,6	1,9	2,4	100,0
60-64 ans	6,5	7,1	1,0	3,9	86,1	83,7	3,2	1,6	3,2	3,5	100,0
65-69 ans	6,3	7,8	0,8	3,9	83,7	82,1	3,4	1,7	5,8	4,6	100,0
70-74 ans	7,1	12,0	0,8	3,8	80,1	76,5	3,6	1,5	8,4	6,2	100,0
75-79 ans	7,6	17,2	0,4	3,0	77,1	69,9	3,6	1,6	11,3	8,3	100,0
80-84 ans	11,7	28,9	0,5	2,5	71,6	58,2	3,3	1,4	12,9	9,0	100,0
85 ans et plus	21,1	41,5	1,7	3,9	57,2	45,9	7,2	1,1	3,1	7,6	100,0
Ensemble Côte d'Ivoire	57,4	62,5	2,7	5,8	38,7	30,7	0,9	0,4	0,4	0,6	100,0
FEMMES											
12-14 ans	100,0	98,8	0,0	0,4	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,1	100,0
15-19 ans	73,3	84,2	4,0	4,1	22,4	11,5	0,2	0,1	0,1	0,1	100,0
20-24 ans	36,1	54,3	7,1	11,0	55,7	34,0	0,9	0,3	0,2	0,4	100,0
25-29 ans	20,3	34,7	6,1	12,9	71,1	50,9	2,0	0,7	0,5	0,9	100,0
30-34 ans	13,3	22,3	4,6	11,3	77,5	62,9	3,4	1,4	1,3	2,1	100,0
35-39 ans	9,5	16,8	3,0	9,1	79,9	68,2	4,8	2,1	2,8	3,8	100,0
40-44 ans	7,5	14,3	2,2	6,8	77,4	68,3	6,4	3,4	6,6	7,3	100,0
45-49 ans	6,7	11,8	1,6	5,3	72,8	67,0	7,4	4,0	11,5	11,9	100,0
50-54 ans	6,2	10,3	1,2	4,1	64,1	60,9	8,5	4,6	20,0	20,1	100,0
55-59 ans	5,9	9,0	0,9	3,6	53,5	56,2	8,3	4,7	31,4	26,5	100,0
60-64 ans	5,9	8,4	0,7	3,1	41,9	46,0	7,2	4,4	44,3	38,1	100,0
65-69 ans	6,1	8,9	0,6	2,8	30,8	40,0	6,8	3,4	55,7	45,0	100,0
70-74 ans	5,8	10,4	0,5	2,5	21,2	32,8	5,2	2,8	67,3	51,5	100,0
75-79 ans	7,9	14,0	0,5	3,3	15,9	28,0	4,5	2,6	71,1	52,2	100,0
80-84 ans	8,5	26,9	0,4	2,7	13,1	20,1	3,5	1,9	74,5	48,5	100,0
85 ans et plus	12,4	28,0	0,4	3,6	11,4	24,8	2,0	2,0	73,8	41,6	100,0
Ensemble Côte d'Ivoire	41,1	50,4	4,0	7,2	49,1	37,2	2,3	1,1	3,6	4,1	100,0

Dans la population masculine, les modifications apparaissent à partir de 20 ans. Dans la tranche d'âges 20-29 ans, comme parmi les jeunes filles, les proportions des célibataires croissent régulièrement en milieu urbain en général et dans la ville d'Abidjan en particulier.

Dans l'ensemble du milieu urbain, les proportions de célibataires dans le groupe d'âge 20-24 ans passent, de 88,3 % en 1988 à 89,5 % en 1998. Dans le groupe d'âges 25-29 ans, elles s'établissent à 57,8 % en 1988 pour être au niveau de 68,1 % en 1998. Les changements sont plus importants dans la ville d'Abidjan : Les proportions de célibataires qui étaient de 89,4 % et 60,4 % respectivement à 20-24 ans et 25-29 ans y représentent en 1998 respectivement 90,9 % et 72,2 %.

TABLEAU 2.17 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION RURALE AGEE DE 12 ANS OU PLUS PAR GROUPE D'AGES SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Sexe	Situation matrimoniale										Total
	Célibataire		Union libre		Marié		Divorcé/ séparé		Veuf		
	1988	1998	1988	1998	1988	1998	1988	1998	1988	1998	
HOMMES											
12-14 ans	100,0	99,5	-	-	-	0,5	-	-	-	0,1	100,0
15-19 ans	94,5	95,8	1,5	0,9	3,7	3,1	0,1	-	0,1	0,1	100,0
20-24 ans	72,9	74,1	4,5	5,4	22,1	20,2	0,4	0,2	0,1	0,1	100,0
25-29 ans	44,6	46,7	5,1	8,7	49,1	43,9	0,9	0,4	0,2	0,3	100,0
30-34 ans	24,9	26,1	3,8	8,6	69,1	64,0	1,8	0,8	0,4	0,5	100,0
35-39 ans	16,7	17,9	2,6	7,4	77,7	72,9	2,3	1,0	0,7	0,8	100,0
40-44 ans	12,1	13,2	1,9	6,1	81,9	78,0	2,9	1,5	1,3	1,2	100,0
45-49 ans	9,5	10,4	1,6	5,3	83,8	80,8	3,3	1,8	1,8	1,7	100,0
50-54 ans	8,1	9,4	1,4	4,5	84,0	81,0	3,9	2,1	2,6	2,9	100,0
55-59 ans	6,5	7,3	1,2	4,2	84,3	82,9	4,2	2,3	3,8	3,3	100,0
60-64 ans	6,2	7,2	1,1	4,1	82,2	81,1	4,6	2,5	5,9	5,1	100,0
65-69 ans	5,4	6,6	1,0	3,6	80,6	80,2	4,8	2,7	8,2	6,8	100,0
70-74 ans	5,9	7,9	0,7	3,4	76,1	75,9	5,1	2,9	12,2	9,9	100,0
75-79 ans	5,5	9,0	0,5	3,1	72,8	72,6	5,0	2,7	16,2	12,5	100,0
80-84 ans	7,0	13,7	0,6	2,5	66,6	65,7	5,7	2,5	20,1	12,6	100,0
85 ans et plus	9,6	17,1	0,5	2,8	58,5	58,5	5,0	2,3	26,4	19,2	100,0
Ensemble Côte d'Ivoire	46,4	49,0	2,5	4,9	47,9	44,0	1,7	0,8	1,5	1,3	100,0
FEMMES											
12-14 ans	100,0	96,5	-	0,9	-	2,4	-	-	-	0,1	100,0
15-19 ans	44,2	54,0	8,3	8,6	46,6	36,	0,7	0,6	0,2	0,3	100,0
20-24 ans	14,9	20,7	8,2	11,8	74,9	66,2	1,6	0,7	0,4	0,6	100,0
25-29 ans	9,0	12,5	5,7	10,4	82,1	75,0	2,3	1,10	1,0	1,1	100,0
30-34 ans	6,3	8,8	4,2	8,7	84,3	78,4	3,3	1,7	2,0	2,4	100,0
35-39 ans	4,7	7,6	3,0	7,4	84,6	78,5	3,8	2,3	3,9	4,2	100,0
40-44 ans	3,8	7,2	2,2	6,2	81,2	74,6	4,8	3,4	7,9	8,5	100,0
45-49 ans	3,6	6,3	1,8	5,1	76,3	71,2	5,8	4,1	12,5	13,2	100,0
50-54 ans	3,5	6,0	1,4	4,2	68,3	64,3	6,6	4,6	0,2	20,9	100,0
55-59 ans	3,4	6,0	1,1	,6	60,6	58,3	6,8	4,9	28,0	27,2	100,0
60-64 ans	3,7	6,0	0,8	3,1	46,9	47,8	6,7	4,8	41,9	38,3	100,0
65-69 ans	3,8	5,9	0,7	,7	37,1	41,5	6,1	4,5	52,3	45,5	100,0
70-74 ans	4,0	6,4	0,4	2,4	24,9	31,6	5,2	4,2	65,5	55,3	100,0
75-79 ans	4,1	6,8	0,4	2,3	19,4	26,3	4,7	3,6	71,4	61,1	100,0
80-84 ans	4,2	9,9	0,3	2,1	13,3	19,7	4,0	2,8	78,2	65,5	100,0
85 ans et plus	6,4	11,1	0,3	1,8	9,3	19,9	3,0	2,7	81,0	64,6	100,0
Ensemble Côte d'Ivoire	21,6	25,6	4,3	7,3	62,8	57,4	3,0	1,8	8,2	7,8	100,0

Dans l'ensemble milieu rural d'une façon générale et à partir de 30 ans dans les autres milieux de résidence, les changements s'opèrent sur la période 1988-1998. On observe une tendance à une croissance relative des célibataires en 1998 par rapport à 1988 montrant ainsi que les hommes en 1998 ont tendance à demeurer plus longtemps dans le célibat que leurs aînés quand ils avaient leurs âges en 1988.

Il semble se développer une tendance à demeurer plus longtemps dans le célibat. Cela est probablement dû d'une manière générale aux effets de la longue crise économique qui amènent les célibataires à reporter leur engagement dans la vie conjugale. Il faut noter également la poussée de la scolarisation des filles³ d'une part et la portée des actions de sensibilisations des parents contre les mariages précoces menées par les ONG dont la plus médiatisée est l'affaire FANTA évoquée plus haut d'autre part.

³ Voir le thème sur «l'alphabétisation, niveau d'instruction et fréquentation scolaire»

L'union libre, une forme de vie conjugale qu'on a commencée à distinguer dans la collecte des données depuis 1988, connaît un développement prodigieux partout dans toutes les générations. Les proportions des hommes et des femmes qui vivent en union libre en 1998 sont nettement supérieures à celles de 1988 pour la même génération et représentent même le double voire le triple ou plus de celles observées en 1988 aux mêmes âges. L'union semble être, pour beaucoup de personnes, une réponse à l'hésitation évoquée tout à l'heure pour embrasser la vie conjugale dans toutes ses exigences.

Les divorces ou les séparations ont connu sur la période 1988-1998 une baisse dans toutes les générations, parmi les femmes comme parmi les hommes, dans tous les milieux de résidence. Cette baisse a commencé depuis 1988 pour les femmes des différentes générations de moins de 35 ans.

Enfin, il y a dans tous les milieux de résidence, une tendance à l'augmentation des personnes veuves en 1998 par rapport à 1988, dans les différentes générations notamment avant 45 ans. L'augmentation des proportions de personnes veuves pourrait être due à une augmentation relative des décès de conjoints. Est ce un reflet de la remontée de la mortalité dans le pays ? Le thème Mortalité donnera un éclairage à ce sujet.

2.8.2- Evolution par nationalité

Comme précédemment, les modifications de l'évolution de la situation matrimoniale se situent au niveau des célibataires et des mariés.

Dans la population ivoirienne, on note un changement dans l'évolution de la situation matrimoniale sur la dernière décennie (1988-1998). Les célibataires continuent leur progression pour atteindre 48,1 % en 1998. Et les mariés ont considérablement baissé. Ils étaient 52,6 % en 1988 et ne sont plus que 39,5 % en 1998. Les proportions des divorcés et des veufs ont légèrement diminué.

TABLEAU 2.18 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION EN 1988 ET EN 1998 PAR SEXE ET NATIONALITE SELON L'ETAT MATRIMONIAL

Nationalité	Célibataire		Marié		Divorcé		Veuf	
	1988	1998	1988	1998	1988	1998	1988	1998
IVOIRIENNE								
Masculin	51,6	56,9	45,4	35,3	1,6	0,7	1,3	1,1
Féminin	31,7	39,7	57,3	43,5	3,2	1,8	7,8	7,1
Ensemble	41,2	48,1	52,6	39,5	2,5	1,3	4,7	4,2
NON IVOIRIENNE								
Masculin	49,8	51,6	49,0	43,7	0,8	0,4	0,4	0,5
Féminin	22,1	27,4	74,9	64,2	1,0	0,5	2,0	2,7
Ensemble	38,4	41,4	59,7	52,4	1,0	0,4	0,9	1,5

En ce qui concerne la population non ivoirienne, on note également que les proportions des célibataires ont augmenté et celles des mariés ont diminué sur la même période. (1988-1998). Ainsi chez les femmes, on dénombre moins de célibataires en 1988 qu'en 1998 (22,1 % en 1988 contre 27,4 % en 1998) alors que la proportion des mariées a fortement baissé passant de 74,9 % en 1988 à 64,2 % en 1998.

CHAPITRE III : ESTIMATION DE LA NUPTIALITE A PARTIR DE LA PROPORTION DES CELIBATAIRES

La nuptialité est l'étude des phénomènes quantitatifs résultant directement de mariages ou unions légitimes au sein d'une population. Elle porte sur l'analyse des mariages des célibataires. On construit une table de nuptialité⁴. Celle-ci décrit comment se réalisent les mariages dans une génération de célibataires. Elle présente les proportions de célibataires restants à chaque âge, les mariages survenus entre les âges et les quotients de nuptialité c'est à dire la probabilité pour les célibataires de se marier à un âge donné. La table de nuptialité permet de calculer les principaux indicateurs de la nuptialité : l'âge moyen au premier mariage, la fréquence du célibat définitif c'est-à-dire la proportion des personnes de la génération qui atteignent 50 ans en restant célibataires, l'âge médian au mariage ou l'âge auquel la moitié des personnes de la génération reste encore célibataire. Il convient de noter que lors du calcul des tables, les personnes en union libre n'ont pas été incluses dans la population de célibataires dans la mesure où ces personnes vivent avec une personne.

La nuptialité des hommes étant nettement différente de celle des femmes, ce chapitre analyse séparément pour chaque sexe. Cette analyse sera faite à partir de quelques indices caractéristiques de la nuptialité en Côte d'Ivoire.

3.1- La nuptialité des hommes

Le tableau 3.1 donne l'estimation de la nuptialité à partir de la proportion des célibataires parmi les hommes. Les quotients de nuptialité qui indiquent la probabilité pour les célibataires de se marier, varient chez les hommes de manière irrégulière. Ils connaissent une augmentation suivie d'une baisse. Bien que croissant avec l'âge, les quotients de nuptialité soient très faibles pendant la période d'adolescence montrant que les jeunes gens, avant l'âge adulte, sont peu enclins à contracter un mariage. Les hommes sont plus disposés à contracter leur premier mariage dans la tranche d'âges 24-34 ans, ce qui traduit les quotients de nuptialité généralement élevés à ces âges variant de 77 pour mille à 143 pour mille.

A 28,5 ans, la moitié des hommes en Côte d'Ivoire restent encore célibataires toutefois une grande partie des hommes finisse par contracter un premier mariage et finalement il ne reste que 80 hommes sur une génération de 1000 jeunes de 12 ans qui atteignent 50 ans sans contracter de mariage. Mais, en moyenne, ils se marient à 28,7 ans.

⁴ Pour plus détails en ce qui concerne les méthodes et les hypothèses voir le chapitre 1 sur les considérations générales et méthodologiques.

TABLEAU 3.1 : ESTIMATION DE LA NUPTIALITE A PARTIR DE LA PROPORTION DES CELIBATAIRES PARMI LA POPULATION MASCULINE DE COTE D'IVOIRE

Groupe d'âges	MASCULIN COTE D'IVOIRE			
	Proportion à l'âge révolu Cx	Proportion à l'anniversaire	Mariage mx,x+1	Quotient de nuptialité Nx,x+1 (%)
12 ans	995	1000	2	2
13 ans	996	998	1	1
14 ans	995	997	2	2
15 ans	993	995	5	5
16 ans	992	990	10	10
17 ans	986	980	10	10
18 ans	956	970	20	21
19 ans	941	950	35	37
20 ans	853	915	35	38
21 ans	874	880	40	45
22 ans	831	840	50	60
23 ans	781	790	45	57
24 ans	730	745	50	67
25 ans	665	695	55	79
26 ans	615	640	55	86
27 ans	563	585	55	94
28 ans	521	530	55	104
29 ans	435	475	50	105
30 ans	384	425	50	118
31 ans	342	375	45	120
32 ans	318	330	30	91
33 ans	281	300	30	100
34 ans	246	270	25	93
35 ans	245	245	25	102
36 ans	216	220	15	68
37 ans	201	205	15	73
38 ans	191	190	15	79
39 ans	156	175	15	89
40 ans	174	160	15	94
41 ans	132	145	15	103
42 ans	130	130	5	38
43 ans	116	125	10	80
44 ans	108	115	10	87
45 ans	119	105	5	48
46 ans	104	100	5	50
47 ans	95	95	5	53
48 ans	99	90	5	56
49 ans	83	85	5	59
50 ans	126	80		
Age moyen				28,7
Age médian				28,5
Célibat définitif				80

3.1.1. La nuptialité des hommes par milieu de résidence

Les tables de nuptialité des hommes en milieu urbain et en milieu rural montrent que les hommes, indépendamment de leur milieu de résidence, ne se marient pas beaucoup avant l'âge adulte. Les quotients de nuptialité avant 21 ans sont assez faibles. Ils indiquent que les adolescents qui contractent leur premier mariage ne représentent guère 7,0 % des célibataires de leur âge. L'éventualité de se marier croît tout de même de façon régulière jusqu'à 28 ans en zone rurale et 32 ans en ville avant de suivre une tendance à la baisse dans le milieu urbain et une variation irrégulière en milieu rural. Les quotients de nuptialité des jeunes gens célibataires de moins de 30 ans vivant en milieu rural sont supérieurs aux quotients de ceux qui résident en

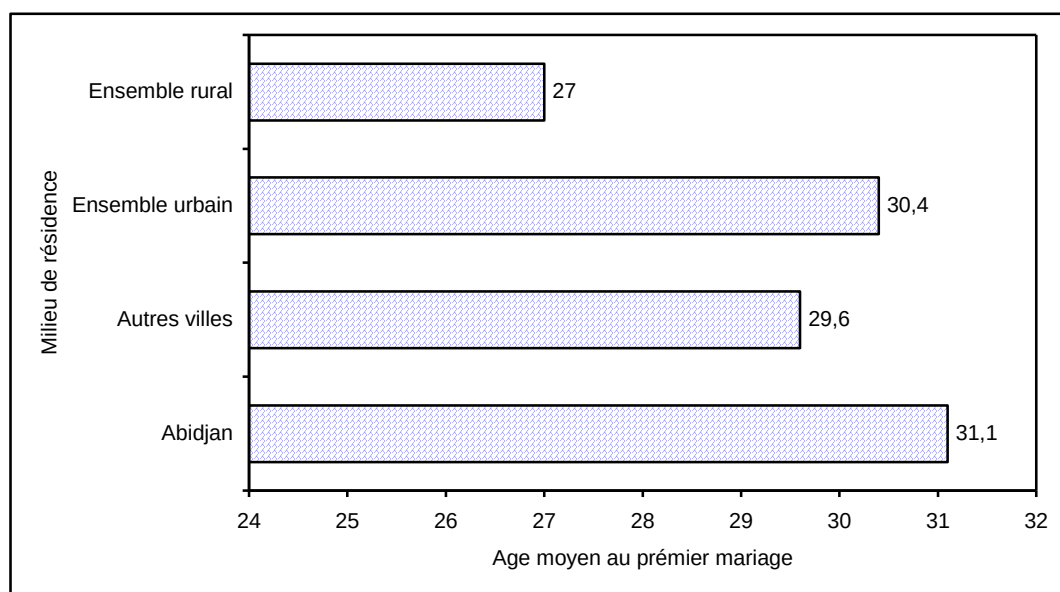
ville ; ils montrent ainsi qu'il y a plus d'opportunité pour un jeune homme du milieu rural de contracter un premier mariage que celui qui habite la ville. Ainsi, le mariage des hommes apparaît plus tardif dans le milieu urbain que dans le milieu rural (voir annexe 6). La moitié des hommes ruraux d'une génération se marie au plus tard à 25,9 ans alors qu'en milieu urbain la moitié des hommes demeurent encore célibataire à 29,5 ans. L'âge moyen au premier mariage des hommes est de 30,4 ans en milieu urbain contre 27,0 ans dans le milieu rural. Quant à la fréquence du célibat définitif, la différence entre les deux milieux est faible. Elle est de 86 pour mille en milieu rural et de 82 pour mille en milieu urbain. Ce résultat pourrait être le fait de la mauvaise collecte des données d'une part et des personnes divorcées ou veuves déclarant leur état matrimonial par le célibat d'autre part.

TABEAU 3.2 : INDICATEURS DE NUPTIALITE DES HOMMES PAR MILIEU D'HABITAT

Milieu de résidence	Age médian au 1 ^{er} mariage	Age moyen au 1 ^{er} mariage	Fréquence du célibat définitif (%)
Abidjan ville	30,1	31,1	7,9
Autres villes	29,4	29,6	8,3
Ensemble urbain	29,5	30,4	8,2
Ensemble rural	25,9	27,0	8,6
Ensemble Côte d'Ivoire	28,5	28,7	8,0

Dans le milieu urbain, les entrées en union des hommes célibataires sont similaires entre la ville d'Abidjan et les autres villes. Les quotients de nuptialité sont insignifiants jusqu'à 18 ans, ils atteignent un pic à 19 ans et décroissent jusqu'à 32 ans, âge à partir duquel on observe une croissance irrégulière des éventualités de mariages des célibataires.

GRAPHIQUE 3.1 : AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE DES HOMMES PAR MILIEU DE RESIDENCE



Il y a cependant une différence dans le rythme d'entrée en union entre les célibataires d'Abidjan d'avec ceux des autres villes. Les chances de quitter le célibat sont plus faibles dans la ville d'Abidjan que dans les autres villes. A 29,4 ans, la moitié des hommes sont mariés dans les autres villes alors qu'il faut attendre 30,1 ans en Abidjan pour voir la moitié des hommes être mariée. Par rapport à l'âge moyen au premier mariage, les hommes vivant dans les autres villes se marient plus tôt que ceux de la ville d'Abidjan. Leur âge moyen est 29,6 ans. En Abidjan, les hommes se marient en moyenne à 31,1 ans. Le recul de l'âge au mariage en Abidjan serait dû à

la scolarisation plus poussée et à un niveau élevé d'urbanisation dans ce milieu. Il ne faut pas oublier également la pratique de l'union libre qui est très importante dans ce milieu. La fréquence du célibat définitif est moins importante en Abidjan que dans les autres villes. Le niveau du célibat définitif est 79 pour mille en Abidjan contre 83 pour mille dans les autres villes.

3.1.2- La nuptialité des hommes par nationalité

Compte tenu de la spécificité de la Côte d'Ivoire, il est évident que les mouvements migratoires perturbent le calcul des indicateurs dans la mesure où il existe certainement une mobilité différentielle des célibataires. L'effet perturbateur de la mortalité étant négligeable, il faut donc considérer les indicateurs de nuptialité présentés dans cette section comme des ordres de grandeurs.

Les quotients de nuptialité par âge selon la nationalité indiquent que la manière dont les hommes célibataires ivoiriens entrent en union ne diffère pas de celle des non ivoiriens mais les rythmes auxquels ils quittent le célibat changent d'une nationalité à l'autre. Ainsi les probabilités de se marier des non ivoiriens sont supérieures à celles des ivoiriens jusqu'à 20 ans et de 45 à 47 ans. A partir de 21 ans, la tendance s'inverse en faveur des ivoiriens jusqu'à 44 ans et après 47 ans (voir annexe 6).

A 28 ans, la moitié des hommes ivoiriens ont contracté leur premier mariage quelle que soit la nationalité. Pour l'âge moyen au premier mariage, on n'observe pas de différence selon la nationalité. Quant à la fréquence du célibat définitif, elle est de 7,9 % pour les ivoiriens contre 9,7 % pour les étrangers.

TABEAU 3.3 : INDICATEURS DE NUPTIALITE DES HOMMES PAR NATIONALITE SELON LE GROUPE ETHNIQUE

Groupe ethnique	Age médian au 1 ^{er} mariage	Age moyen au 1 ^{er} mariage	Fréquence du célibat définitif (%)
Akan	28,4	29,1	9,7
Krou	28,2	28,8	9,6
Mandé Nord	25,7	27,1	7,3
Mandé Sud	28,5	29,3	5,0
Gur	26,4	27,2	6,4
Ensemble ivoirien	28,0	28,6	7,9
Non ivoirien	28,0	28,7	9,7

Selon les groupes ethniques, les quotients de nuptialité par âge montrent que entre 17 et 26 ans, les hommes célibataires du groupe Mandé du sud sont plus enclins à se marier que ceux de la même génération appartenant aux autres groupes ethniques. Ils sont relayés dans la tranche d'âges de 27 ans à 32 ans par les célibataires du groupe Voltaïques ou Gur. Entre 37 ans et 44 ans, les plus fortes probabilités de se marier sont observées parmi les célibataires du groupe Mandé du Nord. Les hommes d'ethnies Akan se caractérisent par le fait qu'ils demeurent plus longtemps dans le célibat par rapport aux hommes de mêmes générations des autres groupes ethniques. Dans les trois tranches ainsi relevées, les Akan et les Krou présentent les plus faibles quotients de nuptialité. Les hommes de ces deux groupes ethniques contractent plus tardivement leur premier mariage et ils sont plus nombreux à rester célibataires à 50 ans. En effet l'âge moyen au premier mariage y est d'environ 29 et la fréquence du célibat définitif est de 96 pour mille. L'âge moyen au premier mariage dans les autres groupes notamment chez les Mandé du Sud et Gur, est plus jeune (27 ans dans chaque cas) et les hommes restants célibataires à 50 ans sont moins nombreux (50 pour mille dans le groupe Mandé du Nord, 64 pour 1000 dans le groupe Gur et 73 pour 1000 dans le groupe Mandé du Sud).

En somme, l'analyse de la nuptialité des hommes montre que les ruraux contractent leur premier mariage en moyenne plus tôt que les hommes en milieu urbain en général et qu'en Abidjan en particulier.

Par rapport à la nationalité, les ivoiriens et les étrangers adoptent sensiblement les mêmes comportements en matière de la nuptialité. Toutefois, la proportion de célibataires atteignant 50 ans sans être jamais mariée est plus importante chez les ivoiriens que chez les non ivoiriens. Dans la population ivoirienne, ce sont les groupes Akan et Krou qui comptent plus de célibataires à 50 ans par rapport aux autres groupes ethniques. Mais, ce sont les hommes du groupe Mandé du Nord qui se marient en moyenne tardivement. Quelle est la situation chez les femmes ?

3.2- La nuptialité des femmes

Les probabilités des femmes célibataires de se marier augmentent très rapidement de 13 à 18 ans. En plus, l'âge auquel une femme a le plus de chance de se marier est 17 ans ; le quotient de nuptialité à cet âge est le plus élevé (sur 1000 femmes célibataires atteignant 18 ans, 174 se marient avant 18 ans). Les probabilités de se marier diminuent par la suite jusqu'à 23 ans. Elles amorcent une nouvelle hausse à partir de 23 ans jusqu'à 25 ans et elles connaissent une évolution irrégulière à partir de 25 ans en observant une tendance à la baisse des éventualités de mariage des femmes lorsqu'elles avancent en âge (voir annexe 6).

La moitié des femmes se marient au plus tard à 19,7 ans. L'âge moyen au premier mariage des femmes est de 21,8 ans. Enfin sur une génération de 1000 femmes âgées de 12 ans, 65 atteignent l'âge de 50 ans sans être jamais mariées.

TABLEAU 3.4 : TABLE DE NUPTIALITE DE LA POPULATION FEMININE DE COTE D'IVOIRE

Groupe d'âges	FEMININ			
	Proportion à l'âge révolu Cx	Proportion à l'anniversaire	Mariage mx,x+1	Quotient de nuptialité Nx,x+1 (‰)
12 ans	986	1000	15	15
13 ans	980	985	15	15
14 ans	962	970	45	46
15 ans	899	925	60	65
16 ans	824	865	90	104
17 ans	709	775	135	174
18 ans	585	640	100	156
19 ans	516	540	60	111
20 ans	396	480	50	104
21 ans	420	430	45	105
22 ans	363	385	35	91
23 ans	346	350	25	71
24 ans	320	325	30	92
25 ans	240	295	30	102
26 ans	257	265	25	94
27 ans	233	240	25	104
28 ans	207	215	20	93
29 ans	188	195	20	103
30 ans	147	175	15	86
31 ans	162	160	15	94
32 ans	149	145	15	103
33 ans	142	130	5	38
34 ans	138	125	5	40
35 ans	115	120	2	17
36 ans	122	118	3	25
37 ans	123	115	3	26
38 ans	111	112	2	18
39 ans	113	110	3	27
40 ans	103	107	4	37
41 ans	108	103	3	29
42 ans	101	100	5	50
43 ans	96	95	5	53
44 ans	97	90	5	56
45 ans	87	85	5	59
46 ans	90	80	5	63
47 ans	86	75	5	67
48 ans	77	70	3	43
49 ans	79	67	2	30
50 ans	79	65		
AGE MOYEN				21,8
CELIBAT DEFINITIF				65
AGE MEDIAN				19,7

3.2.1- La nuptialité des femmes par milieu de résidence

Les femmes célibataires du milieu rural et celles du milieu urbain n'entrent pas de la même manière en union. Aux jeunes âges (13 ans à 26 ans), les quotients de nuptialité des femmes rurales sont supérieurs à celles des femmes des milieux urbains. A l'inverse, aux âges avancés notamment entre 31 et 43 ans et après 46 ans, les probabilités de mariages des femmes célibataires vivant en ville sont plus élevées.

Le milieu de résidence des femmes semble déterminer le changement de statut matrimonial des femmes célibataires. L'influence du milieu de résidence est très révélatrice parmi les jeunes filles. En effet une jeune femme adolescente célibataire vivant en milieu rural a

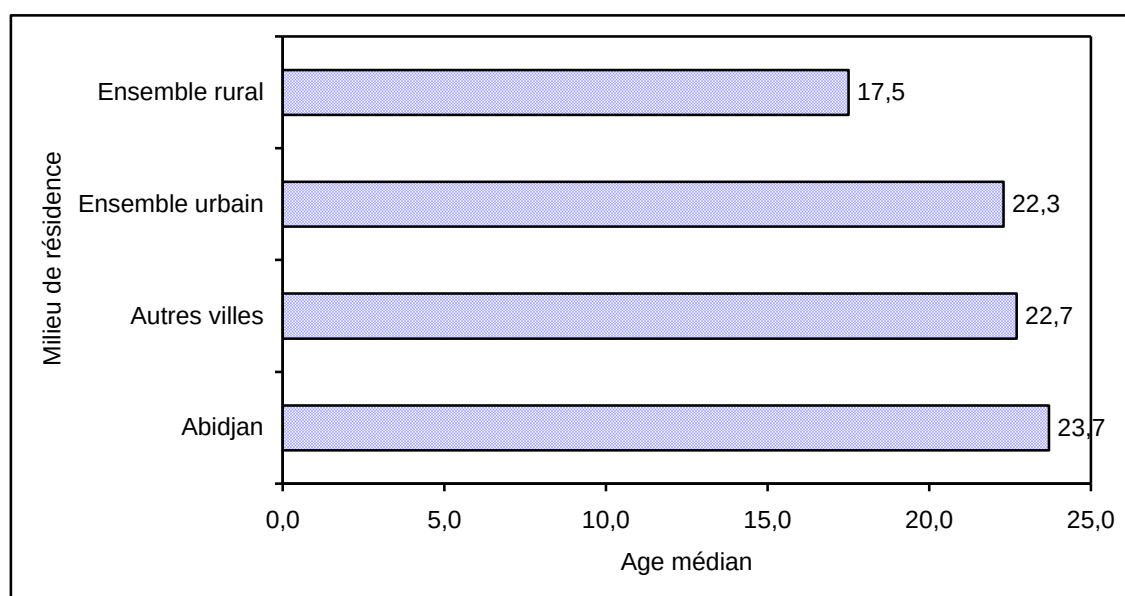
3 à 4 fois plus de chance (opportunité) de se marier que une jeune fille de la même génération résidant dans le milieu urbain. Les mariages des femmes célibataires sont plus tardifs en ville. C'est ce qui explique que les femmes célibataires de la trentaine ou de la quarantaine ont beaucoup plus de chances de se marier que celles des milieux ruraux (voir annexe 3).

La moitié des femmes en milieu rural se marient au plus tard à 17,5 ans (entre 17 et 18 ans) tandis qu'il faut attendre 22,3 ans (entre 22 et 23 ans) pour que la moitié des femmes célibataires résidant en ville contracte leur premier mariage. L'âge moyen au premier mariage des femmes est plus faible en zone rurale qu'en zone urbaine. Il est de 19 ans contre 24,1 ans en ville. Enfin, le mariage est plus intensif dans le milieu rural. Il y a plus de femmes en villes qui restent célibataires à 50 ans. Elles sont 104 contre 54 en zone rurale pour une génération de 1000 femmes âgées de 12 ans.

TABEAU 3.5 : INDICATEURS DE NUPTIALITE DES FEMMES PAR MILIEU DE RESIDENCE

Milieu de résidence	Age médian au 1 ^{er} mariage	Age moyen au 1 ^{er} mariage	Fréquence du célibat définitif (%)
Abidjan ville	23,7	25,2	13,1
Autres villes	22,7	22,6	9,4
Ensemble urbain	22,3	24,1	10,4
Ensemble rural	17,5	19,0	5,8
Ensemble Côte d'Ivoire	20,2	21,8	6,5

GRAPHIQUE 3.2 : AGE MEDIAN AU PREMIER MARIAGE DES FEMMES PAR MILIEU DE RESIDENCE



Dans le milieu urbain, on observe le caractère plus précoce des mariages des femmes dès lors qu'elles vivent dans les zones moins urbanisées. Ainsi avant l'âge adulte, c'est les femmes célibataires des autres villes qui sont les plus enclines à se marier tandis que celles résidant dans la ville d'Abidjan sont les moins entraînées dans l'élan du mariage. Aux âges plus avancés (généralement à partir de 30 ans), par contre, ces dernières ont plus d'éventualité de contracter un premier mariage que les femmes des autres villes.

La précocité des mariages des femmes suivant le niveau d'urbanisation du lieu de résidence se traduit à travers les âges au premier mariage dans les différents milieux : il est plus jeune dans les autres milieux urbains, 22,6 ans et plus élevé dans la ville d'Abidjan, 25,2 ans. Le

rythme d'entrée en union des femmes célibataires est plus rapide dans les villes de l'intérieur par rapport de celui d'Abidjan. En effet, déjà à 22,7 ans, dans les villes de l'intérieur, la moitié des femmes célibataires a déjà contracté un premier mariage. Il faut attendre 23,0 ans dans la ville d'Abidjan pour que la moitié des femmes quittent le célibat.

3.2.2- La nuptialité des femmes par nationalité

Comme mentionné plus haut pour les hommes, les indicateurs de cette section seront considérés comme des ordres de grandeurs.

On relève également que dans la population féminine le schéma général d'entrée en union selon les âges ne diffère pas fondamentalement entre les ivoiriennes et les non ivoiriennes. Une forte croissance des probabilités de mariage d'un âge sur l'autre pendant la période adolescente. Puis une succession d'âges plus propices et d'âges moins propices au mariage entre 21 ans et 30 ans et enfin une tendance à la baisse des éventualités de premiers mariages parmi les femmes à partir de 31 ans.

Toutefois il existe une différence entre les femmes ivoiriennes et les femmes non ivoiriennes par rapport au rythme d'entrée en union. Pendant toute la période d'adolescence (jusqu'à 21 ans), les femmes étrangères sont pratiquement deux fois plus exposées au mariage que les femmes ivoiriennes. Cette plus grande propension au mariage de la part des étrangères par rapport aux ivoiriennes se poursuit jusqu'à 27 ans. Mais à partir de 31 ans, la tendance s'inverse. Les femmes ivoiriennes célibataires se marient plus que les étrangères de la même génération. Le mariage des femmes ivoiriennes est plus tardif par rapport à celui des femmes non ivoiriennes; la moitié des étrangères se marie au plus tard à 17,6 ans alors qu'il faut attendre 20,0 ans pour voir la moitié des ivoiriennes se marier. L'âge moyen au premier mariage est de 22,6 ans pour les ivoiriennes contre 18,9 ans pour les femmes étrangères. S'agissant de la fréquence du célibat définitif, elle est 79 pour 1000 chez les ivoiriennes alors qu'elle est 45 pour mille chez les non ivoiriennes.

Le schéma général d'évolution des quotients de nuptialité par âge des groupes ethniques présente la même tendance que celle de la population ivoirienne dans son ensemble. La différence provient des niveaux des quotients de nuptialité aux différents âges indiquant ainsi que la variation des rythmes d'entrée en union des femmes célibataires d'un groupe ethnique à l'autre. Avant 27 ans, les plus fortes probabilités de se marier sont observées parmi les femmes du groupe voltaïque et les plus faibles sont relevées dans le groupe Akan et Krou. De 29 à 35 ans, les quotients de nuptialité des Mandé du Nord sont supérieurs à ceux des autres groupes ethniques. A partir de 39 ans, les femmes Mandé du Sud et du Nord se partagent alternativement les plus fortes probabilités jusqu'à 46 ans.

TABEAU 3.6 : INDICATEURS DE NUPTIALITE DES FEMMES PAR NATIONALITE OU GROUPE ETHNIQUE

Groupe ethnique	Age médian au 1 ^{er} mariage	Age moyen au 1 ^{er} mariage	Fréquence du célibat définitif (%)
Akan	21,9	24,0	11,1
Krou	21,0	23,5	10,6
Mandé Nord	18,9	21,5	5,6
Mandé Sud	19,3	21,5	3,1
Gur	18,5	20,5	3,7
Ensemble ivoirienne	19,9	22,6	7,9
Non ivoirienne	17,6	19,0	4,5

Il en résulte que les femmes des groupes Voltaïque ou Gur et Mandé du sud se marient plus tôt : la moitié des femmes dans ces groupes ethniques contractent leur premier mariage respectivement à 18,5 ans et 18,9 ans. Leurs âges moyens au premier mariage sont respectivement de 20,5 ans et 21,5 ans. Dans les autres groupes ethniques notamment les groupes Akan et Krou, le mariage des femmes célibataires est plus tardif. L'âge médian au premier mariage des femmes de ces groupes se situe entre 19 et 22 ans et l'âge moyen au premier mariage dans ces groupes ethniques est de 24,0 ans (dans chaque cas).

S'agissant de l'indice de fréquence du célibat définitif, les femmes Akan sont les plus nombreuses à atteindre 50 ans célibataires ; Elles sont au nombre 111 pour une génération de 1000 jeunes de 12 ans qui restent célibataires à 50 ans. Suivent les femmes du groupe Krou avec 106 sur une génération de 1000 jeunes filles de 12 ans. Quant aux femmes du groupe Mandé du Nord, le mariage en leur sein est plus intensif et elles n'arrivent célibataires à 50 ans que 31 sur une génération de 1000 jeunes filles âgées de 12 ans.

3.3- La comparaison de la nuptialité des hommes et des femmes

Les descriptions précédentes indiquent que les hommes et les femmes ont des attitudes différentes au regard du mariage. Ces différences sont-elles maintenues dans leur lieu de résidence, au sein de leur groupe ethnique ou dans la même nationalité ?

Au niveau du pays, on relève qu'avant 29 ans, les filles ont plus d'éventualité de contracter un mariage que les jeunes gens de la même génération. La tendance s'inverse à partir de 30 ans. Il reste que le rythme du mariage des célibataires est plus rapide chez les femmes que chez les hommes. A 20,2 ans, la moitié des femmes ont déjà contracté un premier mariage alors qu'il faut attendre 28,5 ans pour que la moitié des hommes soit mariée. Les femmes se marient en moyenne 7 ans plus tôt que les hommes. L'âge moyen au premier mariage des femmes est de 21,8 ans contre 28,7 ans chez les hommes. La plus grande scolarisation des garçons par rapport aux jeunes filles est un des facteurs explicatifs de cette différence. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à demeurer célibataire à 50 ans. On compte 80 hommes contre 65 femmes qui atteignent 50 ans sans s'être jamais mariés dans une génération de 1000 personnes âgées de 12 ans.

Quel que soit le milieu de résidence, on observe qu'avant 26 ans, les femmes célibataires ont plus de chance de contracter un mariage que les hommes. Comme il a été relevé plus haut les hommes célibataires attendent d'avoir 30 ans et plus pour être plus enclin au mariage. A ces âges, les possibilités de mariages sont plus fortes pour un homme que pour une femme.

TABLEAU 3.7 : INDICATEURS DE NUPTIALITE PAR MILIEU D'HABITAT SELON LE SEXE

Milieu d'habitat	Age moyen au 1 ^{er} mariage		Fréquence du célibat définitif (%)		Age médian au 1 ^{er} mariage	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Abidjan	31,1	25,2	7,9	13,1	30,1	23,7
Autres villes	29,6	22,6	8,3	9,4	29,4	22,7
Ensemble urbain	30,4	24,1	7,9	10,4	29,5	22,3
Ensemble rural	27,0	19,0	8,6	5,8	25,9	17,5
Ensemble Côte d'Ivoire	28,7	21,8	8,0	6,5	28,5	20,2

Les indicateurs de nuptialité relatifs à l'âge (âge moyen au premier mariage, âge médian au premier mariage) montrent que les femmes se marient plus tôt que les hommes quel que soit le milieu de résidence. L'écart entre les âges moyens des hommes et des femmes varie de 6 ans à

Abidjan et les autres villes à pratiquement 9 ans dans le milieu rural. Quant à l'intensité des mariages des célibataires, les femmes en milieu urbain restent finalement plus nombreuses que les hommes à atteindre 50 ans sans s'être jamais mariées. Elles sont 104 femmes contre 79 hommes dans le milieu urbain, 131 femmes contre 79 hommes à Abidjan et 94 femmes contre 83 hommes dans les autres villes qui demeurent célibataires sur une génération de 1000 personnes âgées de 12 ans. En revanche dans le milieu rural, le mariage est plus intensif parmi les femmes que les hommes (5,8 % des femmes contre 8,6 % des hommes atteignent 50 ans sans être jamais mariés).

Les propensions des femmes à se marier plus vite que les hommes notamment aux jeunes âges sont observés aussi bien dans la population ivoirienne que dans la population étrangère. Les quotients de nuptialité des femmes sont supérieurs à ceux des hommes jusqu'à 26 ans chez les ivoiriens et jusqu'à 27 ans chez les non ivoiriens. Au-delà de ces âges, les hommes ont les quotients de nuptialité les plus élevés.

En ce qui concerne les indicateurs, il n'y a pas de différence par rapport à la nationalité. Les femmes se marient en moyenne plus jeune que les hommes. L'écart d'âge entre les âges moyens au premier mariage est plus important chez les non ivoiriens (presque 10 ans chez les non nationaux contre 6 ans chez les nationaux). Quant à la fréquence du célibat définitif, le mariage est plus intensif chez les femmes que chez les hommes dans la population étrangère. Par contre chez les ivoiriens, on note presque autant d'hommes et de femmes qui restent célibataires à 50 ans.

TABLEAU 3.8 : INDICATEURS DE NUPTIALITE DE LA POPULATION PAR SEXE SELON LE GROUPE ETHNIQUE OU LA NATIONALITE

Groupe ethnique	Age moyen au 1 ^{er} mariage		Fréquence du célibat définitif (%)		Age médian au 1 ^{er} mariage	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Akan	29,1	24,0	9,7	11,1	28,4	21,9
Krou	28,8	23,5	9,6	10,6	28,2	21,0
Mandé Nord	27,1	21,5	7,3	5,6	25,7	18,9
Mandé Sud	29,3	21,5	5,0	3,1	28,5	19,3
Gur	27,2	20,5	6,4	3,7	26,4	18,5
Ensemble ivoirien	28,6	22,6	7,9	7,9	28,0	20,0
Non ivoirien	28,7	19,0	9,7	4,5	28,0	17,6

Par rapport aux groupes ethniques, on note que les quotients de nuptialité des femmes ivoiriennes de moins de 26 ans sont plus élevés que ceux des hommes quel que soit le groupe ethnique. A partir de 27 ans, la tendance s'inverse jusqu'à 44 ans. Le tableau 3.8 ci-dessus indique que les indicateurs pour les hommes ivoiriens sauf la fréquence du célibat définitif sont dans tous les groupes ethniques supérieurs à ceux relatifs aux femmes ivoiriennes. Dans les groupes Akan et Krou, les femmes ont une proportion de célibataires à 50 ans plus importante que celle des hommes.

3.4- L'évolution des indicateurs de la nuptialité

Il s'agit de comparer les indicateurs de la nuptialité de 1998 avec ceux de 1988. Les tableaux 3.9 résume l'évolution des indicateurs de la nuptialité par milieu de résidence selon le sexe en 1988 et en 1998.

Il ressort de ce tableau que la fréquence des hommes célibataires à 50 ans a baissé sur l'ensemble du pays alors que celle des femmes a connu une hausse pendant la période intercensitaire (1988-1998). La hausse des proportions des femmes célibataires dénoterait-elle de

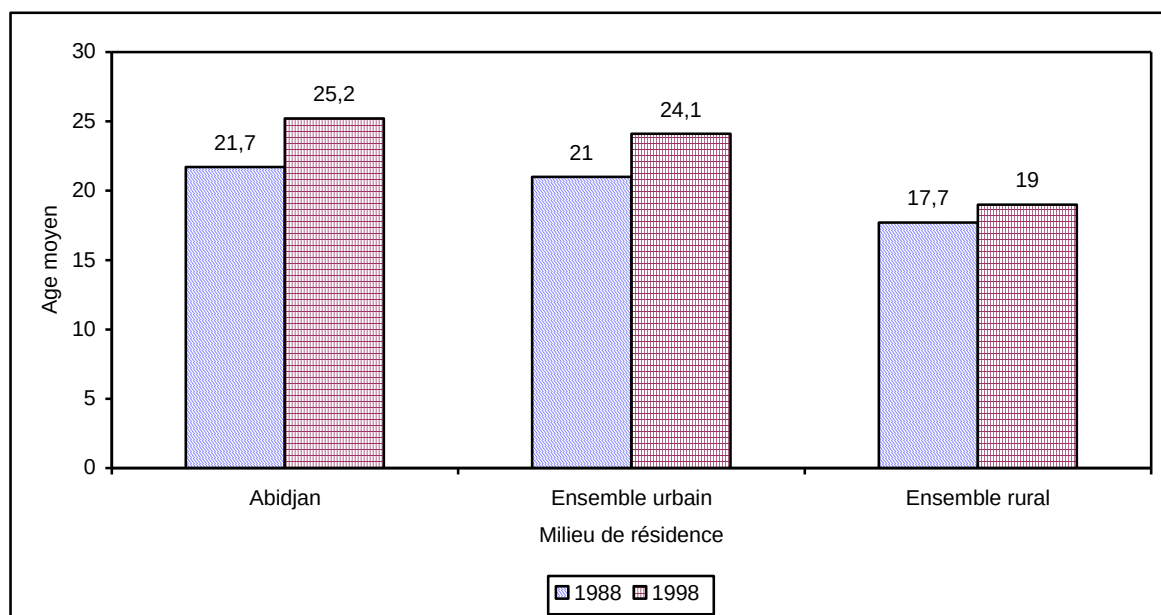
l'émergence d'attitude nouvelle des femmes vis-à-vis du mariage qui se traduirait par le fait que de plus en plus de femmes beaucoup plus à Abidjan et d'une manière générale dans le milieu urbain, restent célibataires tout le long de leurs vies.

TABLEAU 3.9 : EVOLUTION DES INDICATEURS DE NUPTIALITE PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE SEXE

Milieu de résidence/ Année	Sexe masculin		Sexe féminin	
	Age au 1er mariage	Fréquence du Célibat définitif (%)	Age au 1er mariage	Fréquence du Célibat définitif (%)
ABIDJAN				
1988	28,7	6,6	21,7	7,1
1998	31,1	7,9	25,2	13,1
ENSEMBLE URBAIN				
1988	28,3	7,8	21,0	6,4
1998	30,4	8,2	24,1	10,4
ENSEMBLE RURAL				
1988	26,1	8,9	17,7	3,6
1998	27,0	8,6	19,0	5,8
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE				
1988	27,1	8,6	19,3	4,3
1998	28,7	8,0	21,8	6,5

L'âge moyen au premier mariage a subi une hausse sur l'ensemble du pays entre 1988 et 1998 aussi bien pour le sexe masculin que pour le sexe féminin. En effet, il est passé de 27,1 ans en 1988 à 28,7 ans en 1998 pour les hommes et de 19,3 ans en 1988 à 21,8 ans en 1998 pour les femmes.

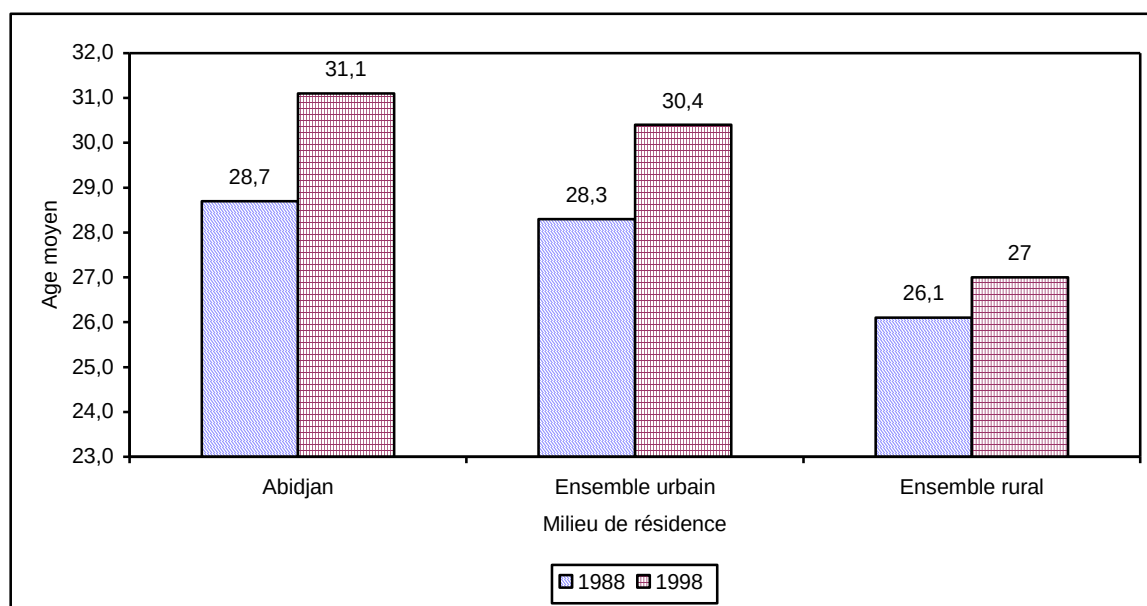
GRAPHIQUE 3.3 : EVOLUTION DE L'AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE DES FEMMES PAR ANNEE DE RECENSEMENT SELON LE MILIEU DE RESIDENCE



Quel que soit le milieu de résidence, le calendrier de la nuptialité a connu un relèvement notable pendant la période intercensitaire tant dans la population masculine que dans la population féminine. C'est le reflet d'une entrée plus tardive des personnes en union, consécutive probablement à plusieurs facteurs parmi lesquels on pourrait citer l'environnement socio-économique morose, une plus grande frange des jeunes particulièrement des jeunes à poursuivre

les études etc. Là où ces facteurs sont les plus accentués, le changement du calendrier est plus prononcé. C'est le cas du milieu urbain en général et notamment de la ville d'Abidjan. Ainsi, l'âge moyen au premier mariage des femmes a augmenté de trois ans. Il est passé de 21,0 ans en 1988 à 24,1 ans en 1998 en milieu urbain et de 21,7 ans en 1988 à 25,2 ans en 1998 à Abidjan. Chez les hommes, l'augmentation est d'environ deux ans. Dans le milieu urbain en général, l'âge moyen au premier mariage des hommes est de 30,4 ans en 1998 contre 28,3 ans en 1988. Dans la ville d'Abidjan, il évolue de 28,7 ans en 1988 à 31,1 ans en 1998. Pour VIMARD, l'évolution de la primo – nuptialité féminine paraît être davantage un phénomène accompagnateur induit par les changements qui affectent les hommes. Cette primo – nuptialité plus tardive n'est pas sans conséquence à long terme sur la reproduction biologique.

GRAPHIQUE 3.4 : EVOLUTION DE L'AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE DES HOMMES PAR ANNEE DE RECENSEMENT SELON LE MILIEU DE RESIDENCE



En milieu rural, le relèvement de l'âge moyen au premier mariage est plus faible. Il est de un an environ sur la période intercensitaire tant chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, en 1998, l'âge moyen au premier mariage des hommes en milieu rural s'établit à 27,0 ans contre 26,1 ans en 1988 et celui des femmes est de 19,0 ans contre 17,7 ans en 1988.

Le vieillissement, en 1998, de l'âge au premier mariage est aussi observé dans la population de nationalité ivoirienne et dans la population étrangère. Mais le relèvement de l'âge moyen au premier mariage est plus faible dans la population étrangère que dans la population ivoirienne quel que soit le sexe.

TABEAU 3.10 : EVOLUTION DES INDICATEURS DE NUPTIALITE PAR NATIONALITE SELON LE SEXE

Nationalité/ Année	Sexe masculin		Sexe féminin	
	Age au 1er mariage	Fréquence du célibat définitif (%)	Age au 1er mariage	Fréquence du célibat définitif (%)
Ivoiriens				
1988	26,5	7,7	20,1	4,2
1998	28,7	7,0	22,5	7,5
non Ivoiriens				
1988	27,8	10,3	17,2	5,2
1998	28,9	8,5	18,9	3,5

En 1988, les femmes ivoiriennes se mariaient en moyenne, pour la première fois à 20,1 ans contre 17,2 ans pour les non ivoiriennes. En 1998, les premières se marient en moyenne pour la première fois à 22,6 ans et les secondes à 19,0 ans. Chez les hommes, l'âge moyen au premier mariage passe de 26,5 ans en 1988 à 28,6 ans en 1998 pour les ivoiriens et de 27,8 ans en 1988 à 28,7 ans en 1998 pour les non ivoiriens.

Enfin le célibat définitif au sein de la population étrangère a baissé alors que chez les ivoiriens, il y a une certaine tendance à la hausse pendant la période intercensitaire.

CHAPITRE IV : CARACTERISTIQUES DES MARIAGES

La population des mariés considérée dans ce chapitre est constituée de tous les individus dont l'union a été célébrée à l'état civil ou religieusement ou selon les rites coutumiers. Cette définition, on le sait, ne fait pas l'unanimité. Certains ne considèrent comme mariage que les unions scellées devant un officier d'Etat civil. Certains encore ne prennent en compte que la consécration religieuse, enfin, pour d'autres, la reconnaissance de l'union par les rites traditionnels est indispensable. Ces différentes considérations vont transparaître dans les multiples composantes des populations qui vivent en Côte d'Ivoire.

L'analyse de la situation de la population mariée essaie de tenir compte de cette réalité. Ainsi, ce chapitre examine la population mariée selon le type de mariage et le type d'union.

4.1- Type de mariage

Lors de la collecte, trois types de mariage ont été déterminés : le mariage légal, le mariage religieux et le mariage coutumier. Il faut relever ici l'une des insuffisances du concept «type de mariage» surtout chez les polygames ayant contracté de types de mariages différents avec leurs femmes. Aucun code n'a été prévu pour un polygame de trois femmes avec lesquelles il a célébré des types de mariages différents. Dans les prochaines opérations démographiques, il serait intéressant de résoudre ce problème.

Par ailleurs, l'analyse indique la représentation relative de chaque type de mariage dans la population déjà mariée. Elle examine la structure par sexe et âge de la population mariée selon le type de mariage en fonction de certaines variables socio-démographiques telle que le milieu de résidence, le niveau d'instruction, la nationalité et la religion.

4.1.1- Représentation relative du type de mariage par milieu de résidence

La population des personnes ayant contracté un mariage dans la population de Côte d'Ivoire comprend 4 208 722 personnes mariées au moment du recensement, 444 647 personnes en ruptures d'union dont 340 481 personnes veuves. Ces personnes ont célébré 2 682 000 mariages.

Parmi ces mariages, 3,2 % ont été célébrés uniquement à l'état civil, 79,5 % ont été contractés seulement selon les rites coutumiers, 7,1 % sont seulement religieux. Le reste des mariages est de types multiples. Ainsi 1,4 % des mariages ont été contractés de façon coutumière et ont également été célébrés civilement, 6,8 % sont des mariages coutumiers et religieux, 0,7 % des mariages célébrés à l'état civil et selon les rites religieux, enfin 1,3 % des mariages ont été contractés selon la coutume, célébrés à l'état civil et selon les rites religieux. Il ressort donc que 6,6 % des mariages dans la population ont été célébrés par un officier d'état civil, 15,9 % ont été célébrés religieusement et la très grande majorité (89,0 %) des mariages a été contractée selon les rites coutumiers. La population de Côte d'Ivoire est attachée au mariage coutumier. Il y a 79,5 % des mariages qui ont été contracté uniquement selon les rites coutumiers. Ainsi, 8,1 % des mariages célébrés religieusement et 2,7 % de ceux contractés à l'état civil, sont associés au mariage coutumier.

On le voit, la portée du mariage religieux est encore faible dans la population. Celle du mariage légal l'est davantage bien que ce dernier soit le seul reconnu par la loi. Il y a là des raisons de développer des actions de sensibilisation et de promotion pour faire adhérer les

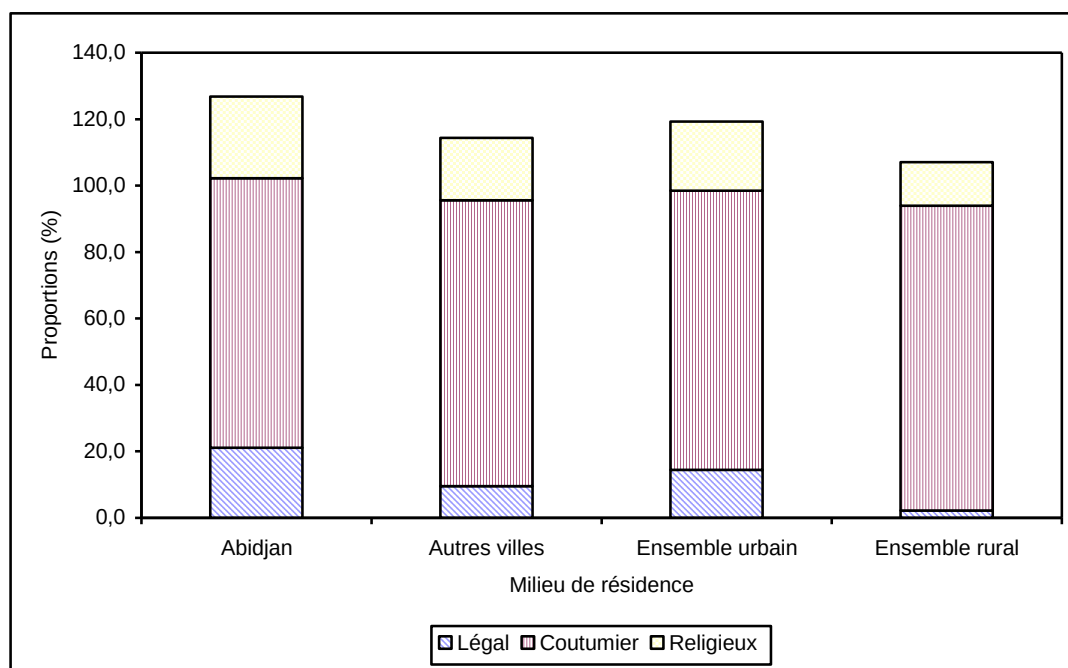
populations à ce type de mariage ou simplement, il convient de prendre en considération le mariage coutumier auquel les populations sont attachées.

TABEAU 4.1 : REPARTITION (%) DES MARIAGES PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE TYPE DE MARIAGE

Milieu de résidence	Type de mariages							Total
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, coutumier et religieux	
Abidjan	9,8	61,3	6,8	4,3	2,3	10,8	4,8	100,0
Autres villes	5,1	75,1	7,8	1,8	0,9	7,7	1,7	100,0
Ensemble urbain	7,4	69,2	7,4	2,9	1,5	9,0	3,0	100,0
Ensemble rural	0,9	85,3	7,0	0,5	0,3	5,5	0,4	100,0
Ensemble Côte d'Ivoire	3,2	79,5	7,1	1,4	0,7	6,8	1,3	100,0

L'importance des types de mariage varie selon le milieu de résidence. L'ensemble des mariages à l'état civil est plus fréquent au sein de la population du milieu urbain en général et particulièrement à Abidjan que dans le milieu rural. Il constitue 21,1 % des mariages à Abidjan contre respectivement 14,5 % dans l'ensemble du milieu urbain et seulement 2,2 % dans l'ensemble du milieu rural.

GRAPHIQUE 4.1 : PROPORTION (%) DES MARIAGES PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE TYPE DE MARIAGE



Le mariage à l'état civil est une réalité peu vécue par les populations rurales. Celles-ci s'adonnent plutôt au mariage coutumier. Dans l'ensemble du milieu rural, 91,7 % des mariages ont été contractés selon la coutume avec 85,3 % d'entre eux qui ont été célébrés uniquement selon les rites coutumiers. En ville aussi, une part importante des mariages, mais en proportion moindre que le milieu rural, est du type coutumier : 84,0 % dans l'ensemble du milieu urbain, 81,1 % dans la ville d'Abidjan et 86,1 % dans les villes de l'intérieur. Ensuite vient le mariage religieux. Il est tant en ville que dans le milieu rural le deuxième type de mariage pratiqué par les populations. Il représente 24,7 % des mariages de la ville d'Abidjan, 18,1 % de ceux des autres villes, 20,9 % de ceux de l'ensemble du milieu urbain et 13,2 % de ceux du milieu rural.

Malgré la prédominance du mariage coutumier dans tous les milieux de résidence, il apparaît que chaque type de mariage a sa zone de prédilection. Le mariage légal est le plus souvent rencontré en ville quand le mariage coutumier et le mariage religieux sont plus pratiqués dans le milieu rural. Ainsi, la plupart des mariages célébrés à l'état civil (79,1 %) a eu lieu dans le milieu urbain. La ville d'Abidjan abrite, à elle seule, près de la moitié (49,4 %) des mariages civils. A l'inverse, les mariages coutumiers et les mariages religieux se pratiquent majoritairement dans le milieu rural. Plus des deux tiers des mariages coutumiers (65,6 %) et plus de la moitié des mariages religieux sont célébrés dans le milieu rural.

TABEAU 4.2 : REPRESENTATION (%) DES TYPES DE MARIAGES PAR MILIEU D'HABITAT

Milieu de résidence	TYPE DE MARIAGE		
	Légal	Coutumier	Religieux
Abidjan	49,4	14,2	24,1
Autres villes	29,7	20,2	23,5
Ensemble urbain	79,1	34,4	47,6
Ensemble rural	20,9	65,6	52,4
Ensemble Côte d'Ivoire	100,0	100,0	100,0

4.1.2- Structure par sexe et âge de la population mariée selon le type de mariage

Le nombre de mariages correspondant strictement au nombre de femmes mariées, les indicateurs établis pour apprécier la situation des mariages dans la population sont les mêmes que ceux des femmes mariées. Les indicateurs ci dessus établis seront utilisés dans l'analyse différentielle par sexe. Ceux-ci montrent que les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à contracter le mariage légal. Ces derniers sont 7,3 % à être mariés à l'état civil. Cela ne voudra pas signifier que les femmes sont plus réticentes au mariage civil. La différence entre les hommes et les femmes pourrait être imputable à la polygamie dans laquelle des hommes mariés à l'état civil avec une femme vivent, bien que cela soit interdit, en polygamie avec d'autres femmes sous d'autres types de mariage. Les hommes et les femmes mariés à l'état civil se répartissent en deux groupes : ceux qui n'ont contracté que le mariage civil et ceux qui ont fait des mariages de types multiples. Ainsi 3,5 % des hommes légalement mariés contre 3,0 % des femmes ont contracté leur mariage uniquement à l'état civil et 3,8 % des hommes mariés contre 3,2 % des femmes ont célébré en plus du mariage civil, d'autres types de mariage.

Dans la logique de la prépondérance des mariages coutumiers mentionnée plus haut, la plupart des hommes et des femmes mariées ont contracté le mariage coutumier : 88,6 % des hommes mariés et 89,2 % des femmes mariées. Ils sont suivis des personnes mariées selon les normes religieuses : 16,2 % des hommes mariés et 15,8 % des femmes mariées.

Il ressort donc que dans l'ensemble de la population, la très forte majorité des hommes et des femmes contractent le mariage selon les rites coutumiers. Est-ce que les différentes générations composantes de la population reflètent cette situation ? L'examen de la structure par âge de la population mariée selon le type de mariage permettra de répondre à la question.

TABLEAU 4.3 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION MARIEE PAR GROUPE D'AGES ET SEXE SELON LE TYPE DE MARIAGE

Groupe d'âge	Type de mariage							Total
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, coutumier et religieux	
HOMMES								
< 20 ans	1,3	87,2	6,0	0,5	0,3	4,4	0,3	100,0
20-24 ans	0,8	85,8	7,1	0,4	0,3	5,2	0,4	100,0
25-29 ans	1,1	83,9	7,5	0,4	0,4	6,2	0,5	100,0
30-34 ans	1,9	81,9	7,5	0,7	0,6	6,5	0,9	100,0
35-39 ans	3,1	79,5	7,4	1,2	0,8	6,7	1,4	100,0
40-44 ans	5,0	76,1	7,1	2,0	1,0	6,9	2,0	100,0
45-49 ans	6,0	73,9	6,9	2,6	1,2	7,0	2,4	100,0
50-54 ans	5,4	74,0	7,3	2,5	1,2	7,2	2,3	100,0
55-59 ans	5,1	74,8	7,0	2,7	1,1	7,2	2,0	100,0
60-64 ans	4,2	76,4	7,0	2,3	0,9	7,4	1,8	100,0
65-69 ans	3,7	78,2	6,7	1,9	0,8	7,1	1,6	100,0
70-74 ans	3,0	80,3	6,3	1,6	0,7	6,8	1,4	100,0
75-79 ans	2,4	82,1	5,8	1,3	0,6	6,6	1,2	100,0
80-84 ans	2,1	81,3	6,0	1,1	0,6	7,3	1,6	100,0
85 ans et plus	2,1	81,5	6,7	1,0	0,6	6,8	1,3	100,0
Ensemble CI	3,5	78,9	7,2	1,5	0,8	6,7	1,5	100,0
FEMMES								
< 20 ans	0,5	83,3	8,4	0,4	0,2	6,9	0,2	100,0
20-24 ans	1,0	82,8	8,0	0,5	0,4	6,9	0,5	100,0
25-29 ans	1,7	81,8	7,5	0,7	0,5	6,9	0,8	100,0
30-34 ans	3,0	80,0	7,0	1,2	0,7	6,8	1,3	100,0
35-39 ans	4,6	77,3	6,7	1,9	0,9	6,9	1,8	100,0
40-44 ans	5,8	75,5	6,4	2,4	1,1	6,7	2,1	100,0
45-49 ans	5,6	75,9	6,2	2,4	1,1	6,7	2,1	100,0
50-54 ans	4,7	77,5	6,4	2,1	0,9	6,7	1,7	100,0
55-59 ans	4,2	78,7	5,9	2,0	0,9	6,6	1,7	100,0
60-64 ans	3,9	80,2	5,7	1,7	0,8	6,2	1,6	100,0
65-69 ans	3,3	81,9	5,2	1,5	0,8	5,8	1,5	100,0
70-74 ans	2,8	82,3	5,3	1,3	0,6	6,3	1,4	100,0
75-79 ans	2,5	83,7	5,5	1,0	0,5	5,2	1,4	100,0
80-84 ans	2,2	83,0	6,3	0,7	0,7	5,9	1,2	100,0
85 ans et plus	3,6	80,9	5,3	1,3	0,6	7,9	1,1	100,0
Ensemble CI	3,0	79,9	7,1	1,3	0,7	6,8	1,2	100,0

La structure par âge de la population mariée montre, en effet, la prépondérance des personnes mariées coutumièrement dans tous les groupes d'âges parmi les femmes comme parmi les hommes. Les proportions des personnes mariées à l'état civil sont plus faibles que celles mariées religieusement qui elles même sont inférieures de loin aux proportions des personnes mariées selon les rites coutumiers. Les jeunes des deux sexes et les hommes âgés sont relativement les moins enclins à contracter le mariage civil. Dans les différents groupes d'âges inférieurs à 40 ans voire 45 ans, moins de 10,0 % des hommes mariés et autant parmi les femmes mariées ont contracté le mariage à l'état civil alors qu'ils sont à ces âges au moins 85,0 % à être mariés selon la coutume. Pour ces jeunes, nés après la proclamation de l'indépendance ou de la loi sur le mariage en 1964 ou tout simplement arrivés à l'âge de mariage après la promulgation de cette loi, la dominance du mariage coutumier en leur sein est révélatrice d'une certaine appréhension du mariage civil ou religieux au sein de la population en Côte d'Ivoire d'une manière générale. Cela fait qu'on préfère attendre dans le mariage coutumier avant de s'engager éventuellement soit dans le mariage religieux ou civil, lorsqu'on est assez avancé en âge. C'est peut être pourquoi, c'est dans les groupes d'âge 45-59 ans chez les hommes et 40-49 ans chez les femmes que l'on rencontre parmi les mariés, les proportions les plus élevées de personnes ayant contracté le mariage à l'état civil. La formalisation du mariage peut se faire par étapes. On peut donc expliquer la hausse régulière des proportions de mariés uniquement à l'état civil entre 35 et

60 ans chez les hommes et les femmes comme le résultat d'une adoption d'autres types de mariages en plus du mariage coutumier au fur et à mesure que la vie conjugale dure. On commence par le mariage coutumier et par la suite on contracte d'autres types de mariage.

4.1.3- Population mariée selon le type de mariage et les milieux de résidence

Il a été indiqué plus haut que le comportement matrimonial des populations était tributaire d'une certaine manière au milieu de résidence. Il en est de même des proportions des personnes mariées sous les différents types de mariage. C'est ainsi que les plus fortes proportions d'hommes et de femmes mariées à l'état civil sont relevées dans la ville d'Abidjan (21,5 % chez les hommes et 20,8 % chez les femmes) et que les plus faibles (2,4 % chez les hommes et 2,0 % chez les femmes), soit quasiment les dixièmes de celles d'Abidjan sont observées dans le milieu rural. Il en est de même des proportions des hommes et des femmes mariées religieusement qui sont relativement plus nombreuses au sein de la population mariée à Abidjan (25,2 % chez les hommes et 24,1 % chez les femmes) que dans les autres milieux de résidence notamment le milieu rural (13,1 % dans chacun des deux sexes). A l'inverse, le milieu rural présente les fortes proportions d'hommes et de femmes mariés selon les rites coutumiers (91,7 % dans chacun des sexes). Bien que le mariage coutumier soit très largement dominant quel que soit le milieu de résidence, il semble que le milieu urbain soit la zone de prédilection pour les hommes et les femmes qui se marient à l'état civil et religieusement quand le milieu rural se présente comme celui des hommes et des femmes qui contractent les mariages coutumiers.

TABLEAU 4.4 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION MARIEE PAR MILIEU DE RESIDENCE ET SEXE SELON LE TYPE DE MARIAGE

Milieu de résidence et sexe	Type de mariage							Total
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, coutumier et religieux	
HOMMES								
Abidjan	9,9	60,6	7,1	4,3	2,3	10,8	4,9	100,0
Autres villes	5,6	74,4	7,7	2,0	1,0	7,5	1,8	100,0
Ensemble urbain	7,7	67,5	7,4	3,2	1,7	9,2	3,3	100,0
Ensemble rural	1,0	85,3	7,0	0,6	0,3	5,3	0,4	100,0
Ensemble CI	3,5	78,9	7,2	1,5	0,8	6,7	1,5	100,0
FEMMES								
Abidjan	9,7	62,0	6,5	4,2	2,2	10,8	4,6	100,0
Autres villes	4,8	75,6	7,8	1,7	0,8	7,8	1,5	100,0
Ensemble urbain	7,3	68,8	7,1	2,9	1,5	9,3	3,1	100,0
Ensemble rural	0, 9	85,4	7,0	0,5	0,3	5,6	0,4	100,0
Ensemble CI	3,0	79,9	7,1	1,3	0,7	6,8	1,2	100,0

Cette situation est la même à travers les différentes générations car dans tous les groupes d'âges, parmi les femmes comme parmi les hommes, on relève que les proportions des personnes ayant contracté le mariage civil ou le mariage religieux parmi les mariés sont plus élevées dans le milieu urbain que dans le milieu rural tandis que les personnes mariées coutumièrement sont relativement plus importantes en milieu rural.

La structure par âge montre que la différence entre les milieux de résidence est de plus en plus grande au fur et à mesure que l'âge augmente, montrant ainsi que les jeunes générations rurales et urbaines ont des attitudes par rapport aux types de mariages moins tranchées que les vieilles générations.

TABLEAU 4.5 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION MARIEE LEGALEMENT, COUTUMIEREMENT OU RELIGIEUSEMENT
PAR SEXE ET GROUPE D'AGES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

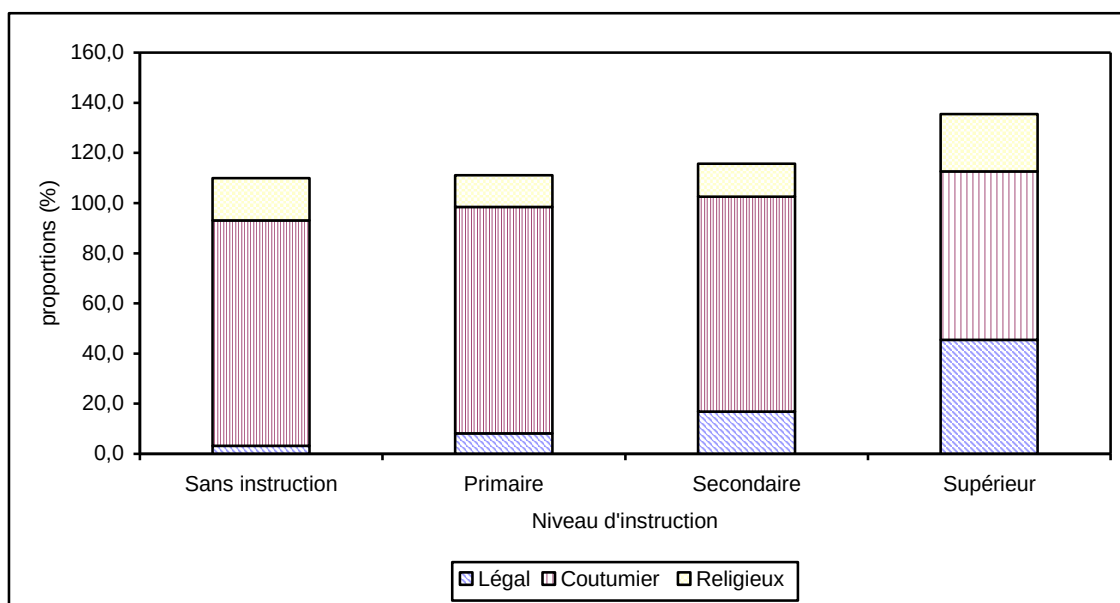
Groupe d'âges	Mariage légal			Mariage coutumier			Mariage religieux		
	Abidjan	Autres villes	Rural	Abidjan	Autres villes	Rural	Abidjan	Autres villes	Rural
HOMMES									
< 20 ans	13,5	4,1	1,0	84,1	90,2	93,6	20,7	14,2	9,5
20-24 ans	6,5	2,8	1,0	86,9	90,2	92,7	23,4	15,9	11,0
25-29 ans	6,3	3,2	1,3	87,2	89,6	92,2	23,7	17,0	12,1
30-34 ans	10,6	5,5	1,7	85,8	88,3	91,8	23,7	17,4	12,6
35-39 ans	15,9	8,8	2,2	83,3	86,7	91,5	23,9	17,3	13,2
40-44 ans	23,9	13,3	2,8	79,7	84,0	91,2	24,5	17,5	13,7
45-49 ans	31,7	15,5	3,2	76,3	83,0	91,0	25,2	17,9	14,1
50-54 ans	34,5	15,1	3,2	74,5	82,9	90,8	27,6	19,2	14,7
55-59 ans	39,3	15,1	3,5	72,4	82,9	91,1	28,7	20,2	14,0
60-64 ans	38,0	13,3	3,5	72,4	84,2	91,3	30,8	20,4	13,9
65-69 ans	37,5	11,9	3,5	72,9	84,1	92,0	31,6	20,5	13,2
70-74 ans	35,8	10,8	3,0	74,6	85,3	92,5	32,1	20,4	12,4
75-79 ans	33,0	9,7	2,6	74,8	86,9	93,3	33,3	19,6	11,7
80-84 ans	31,6	8,5	2,8	75,3	88,3	93,2	36,6	18,4	13,3
85 ans et plus	23,6	7,3	2,2	76,6	87,4	93,0	31,5	19,8	12,3
Ensemble	21,5	10,3	2,4	80,6	85,7	91,7	25,2	18,0	13,1
FEMMES									
< 20 ans	4,2	1,7	1,0	87,3	90,0	91,5	26,7	18,5	13,7
20-24 ans	6,0	3,0	1,3	88,0	89,4	91,6	23,9	17,9	13,4
25-29 ans	10,9	5,0	1,6	86,6	88,7	91,7	22,9	17,6	13,4
30-34 ans	18,9	8,6	2,0	83,2	87,0	91,8	23,4	17,6	13,2
35-39 ans	27,4	12,6	2,5	78,8	84,5	91,6	24,5	17,8	13,7
40-44 ans	36,9	15,4	2,9	73,8	83,2	91,7	26,4	17,9	13,4
45-49 ans	41,2	15,3	3,1	71,8	83,1	91,9	27,8	18,5	13,1
50-54 ans	41,5	13,9	2,9	71,0	83,5	92,1	27,8	19,6	12,6
55-59 ans	40,7	13,0	3,3	72,3	84,6	92,6	26,4	19,4	12,1
60-64 ans	39,4	12,4	3,1	72,1	85,1	92,8	26,7	18,3	11,8
65-69 ans	35,2	11,6	3,0	75,5	86,2	93,4	26,3	17,3	10,8
70-74 ans	28,3	9,9	2,5	80,0	87,0	93,7	24,7	17,6	11,2
75-79 ans	25,2	7,8	2,6	81,0	88,6	93,4	26,7	14,5	10,8
80-84 ans	23,1	5,3	2,2	80,8	89,8	92,4	26,7	14,5	12,4
85 ans et plus	18,5	8,5	2,1	60,8	89,6	92,7	17,1	16,8	11,6
Ensemble	20,8	8,8	2,0	81,6	86,6	91,8	24,1	18,0	13,2

4.1.4- Population mariée selon le type de mariage et le niveau d'instruction

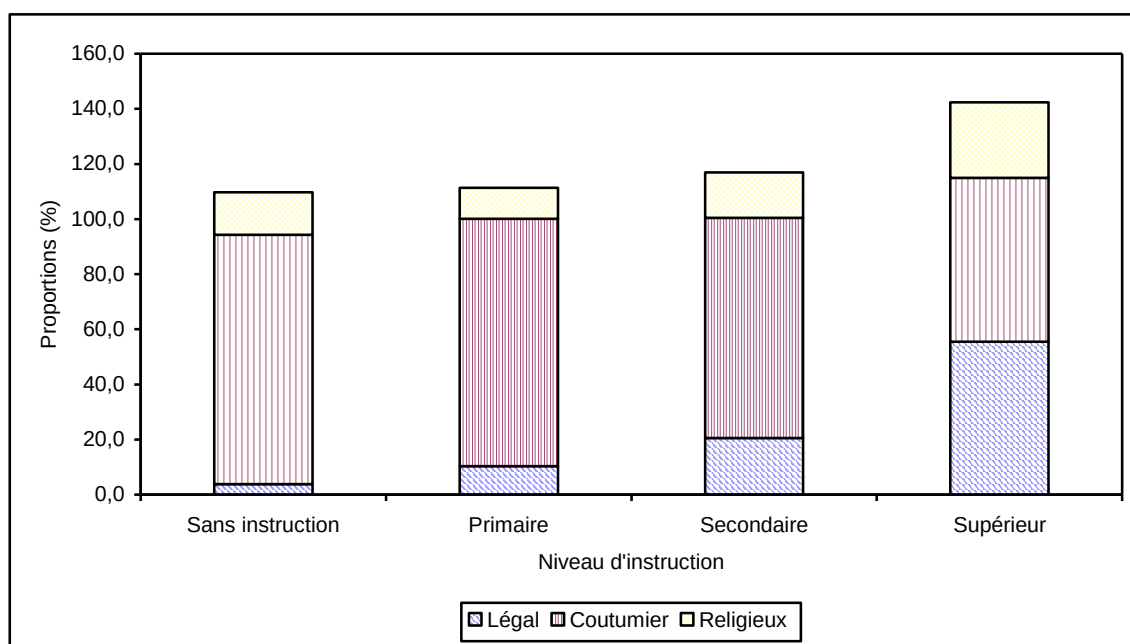
Cette section examine les parts de chaque type de mariage selon le niveau d'instruction. Elle procède également à la comparaison du type de mariage entre les niveaux d'instruction d'une part et les courbes des personnes mariées selon le niveau d'instruction d'autre part.

La prédominance des femmes et des hommes mariés selon les rites coutumiers transcende les niveaux d'instruction. Que les personnes soient du niveau primaire, secondaire ou supérieur ou qu'elles soient sans instruction, la très grande majorité d'entre elles se marient selon la coutume : 90,3 % pour les hommes et 89,8 % pour les femmes dans le primaire, 85,7 % des hommes et 79,9 % des femmes du niveau secondaire, 67,2 % des hommes et 59,5 % des femmes du niveau supérieur sont mariés coutumièrement. L'importance du mariage coutumier au sein des populations mariées dépend quelque peu de leur niveau d'instruction : on le voit, il y a relativement moins de mariés selon la coutume parmi les personnes du niveau supérieur que parmi celles des autres niveaux d'instruction. La population mariée non instruite et celle du niveau primaire renferment en leur sein les plus fortes proportions de personnes ayant contracté leur union selon les rites coutumiers quel que soit le sexe.

GRAPHIQUE 4.2 : PROPORTION (%) DE LA POPULATION MARIEE PAR SEXE ET NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LE TYPE DE MARIAGE



Sexe masculin



Sexe féminin

Le mariage religieux est le type d'union qui vient après le mariage coutumier. Les personnes du niveau supérieur le pratiquent plus que celles des autres niveaux d'instruction. Elles sont suivies dans la population masculine des hommes sans instruction (16,9 %) et dans la population féminine, des femmes du niveau secondaire (16,5 %). Les hommes du niveau secondaire et primaire ont en leur sein la plus faible proportion des personnes mariées selon les normes religieuses (13,1 %). Dans la population féminine, c'est plutôt les femmes du niveau d'instruction primaire qui se marient le moins selon les rites religieux (11,2 %).

Enfin, le mariage à l'état civil est une pratique très développée dans la population de niveau d'instruction supérieur. Plus de la moitié des femmes du niveau d'instruction supérieur mariées (55,5 %) et 45,4 % des hommes mariés du même niveau d'instruction, ont contracté le mariage légal. Par contre, les personnes sans instruction sont les moins nombreuses à se marier à

l'état civil : 3,2 % chez les hommes et 3,8 % chez les femmes. A elles s'ajoutent également les personnes ayant le niveau primaire : 10,3 % chez les femmes et 8,2 % chez les hommes.

L'option d'un type de mariage semble être le fait d'une adhésion à un modèle de vie : il apparaît que les intellectuels (les cadres) hommes comme femmes, mais les femmes plus que les hommes, sont plus nombreuses que les personnes des autres niveaux d'instruction, à se marier à l'état civil c'est à dire à concevoir les rapports conjugaux sous l'angle de la nouvelle législation qu'est le fait de la loi. Il convient de remarquer que les avantages du mariage civil ne sont ressentis que par les hommes travaillant dans le secteur moderne d'activité. Ainsi, les personnes ayant le niveau supérieur qui sont plus aptes à travailler dans ce secteur sont intéressées par ce type de mariage.

Cependant, il y a lieu de nuancer cette observation parce que les intellectuels vivant dans le milieu rural ne sont pas aussi nombreux que ceux des villes notoirement de la ville d'Abidjan à contracter le mariage à l'état civil.

Les prédominances des types de mariages dans les zones identifiées plus haut demeurent au sein des populations des différents niveaux d'instruction. En d'autres termes, quel que soit le niveau d'instruction, les personnes mariées à l'état civil et selon les rites religieux sont plus nombreuses à Abidjan et dans les autres milieux urbains quand celles mariées selon la coutume prédominent dans le milieu rural.

Il a été relevé plus haut que les mariages coutumiers restent dominants dans la population indépendamment du niveau d'instruction. Cette situation se retrouve t-elle dans les différentes générations ? Est-ce que dans les différentes générations, les intellectuels mariés se répartissent-ils de la même manière entre les types de mariages que les personnes mariées ayant d'autres niveaux d'instruction.

L'examen de la structure de la population mariée selon le type de mariage montre qu'au sein de la population féminine sans instruction et de celle du niveau primaire, les femmes et les hommes ayant contracté un mariage coutumier sont proportionnellement les plus nombreuses dans toutes les générations. Il en est de même pour les hommes du niveau secondaire. Dans la population plus instruite, la prédominance des types de mariage semble être fonction des générations. Cela s'observe chez les femmes, à partir du niveau d'instruction secondaire.

TABLEAU 4.6 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION MARIEE PAR GROUPE D'AGES, SEXE ET PAR NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LE TYPE DE MARIAGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE

Groupe d'âges	Mariage légal			Mariage coutumier			Mariage religieux		
	Abidjan	Autres villes	Rural	Abidjan	Autres villes	Rural	Abidjan	Autres villes	Rural
HOMMES SANS INSTRUCTION									
< 20 ans	7,6	4,3	3,0	85,2	88,0	90,8	26,0	15,5	11,2
20-24 ans	4,7	1,9	1,1	84,6	88,8	91,2	30,0	18,7	13,2
25-29 ans	3,1	1,5	1,1	85,4	88,9	90,8	30,6	20,0	14,5
30-34 ans	4,3	2,1	1,2	85,5	88,5	90,9	30,2	20,1	14,4
35-39 ans	5,6	2,7	1,4	84,8	88,1	90,7	30,6	20,6	14,9
40-44 ans	9,0	3,5	1,6	84,0	87,9	90,9	30,9	20,4	15,0
45-49 ans	14,0	5,0	1,8	82,9	87,5	91,0	31,3	20,3	15,2
50-54 ans	17,2	6,3	1,9	81,7	87,2	91,3	31,3	20,2	14,8
55-59 ans	23,6	8,5	2,3	80,4	86,1	91,8	30,0	20,4	13,8
60-64 ans	24,8	8,0	2,4	79,5	86,9	92,0	31,1	20,0	13,5
65-69 ans	26,7	7,8	2,6	78,5	86,5	92,6	31,4	20,1	12,5
70-74 ans	24,4	7,0	2,2	80,5	87,3	93,3	31,3	19,7	11,5
75-79 ans	22,0	6,7	2,0	82,0	88,4	94,0	29,8	18,8	10,8
80-84 ans	25,1	5,7	2,7	77,2	90,4	94,1	35,7	16,5	11,7
85 ans et plus	17,3	4,6	1,7	83,5	89,2	94,0	33,1	18,4	11,1
Ensemble	11,2	4,5	1,7	83,4	87,7	91,4	30,7	20,1	14,1
FEMMES SANS INSTRUCTION									
< 20 ans	3,5	1,6	1,1	86,5	89,3	90,9	29,2	19,9	14,4
20-24 ans	4,0	2,0	1,2	87,7	89,0	91,1	27,4	19,7	14,4
25-29 ans	6,0	2,5	1,4	87,6	89,0	91,2	26,6	19,4	14,5
30-34 ans	10,1	4,5	1,6	86,3	88,3	91,7	25,4	18,8	13,8
35-39 ans	14,9	6,3	1,9	84,2	87,5	91,8	25,0	18,7	13,9
40-44 ans	20,4	8,1	2,2	82,2	87,0	92,2	24,9	17,9	13,1
45-49 ans	25,6	9,3	2,4	80,2	86,5	92,5	25,0	17,9	12,3
50-54 ans	28,2	9,7	2,5	78,9	86,4	93,0	24,6	18,0	11,3
55-59 ans	29,3	9,8	2,9	79,0	87,0	93,4	24,0	17,3	10,7
60-64 ans	29,4	9,2	2,6	78,7	87,4	93,7	22,7	16,4	10,1
65-69 ans	28,0	8,2	2,6	80,7	88,4	94,3	23,5	15,4	9,2
70-74 ans	22,4	6,8	2,1	82,9	89,1	94,5	22,9	15,9	9,1
75-79 ans	21,6	6,3	2,0	84,3	90,1	94,8	23,1	13,1	8,8
80-84 ans	17,8	4,4	1,8	85,7	91,4	94,8	23,9	14,3	9,1
85 ans et plus	18,6	4,5	1,7	83,1	91,4	95,2	21,4	14,9	8,2
Ensemble	13,8	5,6	1,8	84,5	88,0	92,1	25,7	18,4	13,0

Groupe d'âges	Mariage légal			Mariage coutumier			Mariage religieux		
	Abidjan	Autres villes	Rural	Abidjan	Autres villes	Rural	Abidjan	Autres villes	Rural
HOMMES DU PRIMAIRE									
< 20 ans	17,6	9,9	3,0	82,1	87,7	94,4	14,5	11,4	5,0
20-24 ans	7,1	2,9	1,3	88,7	92,3	95,3	18,6	11,9	6,6
25-29 ans	4,9	3,0	1,5	88,7	90,7	94,7	22,4	14,7	8,0
30-34 ans	6,7	3,9	1,9	88,6	90,1	94,0	22,4	15,7	8,9
35-39 ans	10,1	6,4	2,5	87,6	89,1	94,5	21,5	15,0	8,4
40-44 ans	17,2	11,4	3,5	85,1	86,7	93,6	21,4	14,8	9,3
45-49 ans	26,1	16,8	5,0	81,6	84,7	92,9	20,6	14,0	9,3
50-54 ans	32,8	20,5	7,3	78,9	82,3	91,1	21,1	16,3	11,1
55-59 ans	47,9	29,2	12,0	71,8	77,0	88,9	23,7	16,3	10,5
60-64 ans	53,0	32,4	16,2	67,2	76,2	87,0	26,6	18,3	11,3
65-69 ans	56,5	33,1	15,0	64,6	74,1	86,8	28,4	18,8	13,4
70-74 ans	55,2	32,5	15,7	66,7	77,8	86,1	29,7	18,2	14,0
75-79 ans	53,7	31,0	13,0	62,7	78,6	87,5	36,2	18,0	13,4
80-84 ans	48,3	31,6	13,6	77,0	77,8	86,9	31,0	23,9	16,1
85 ans et plus	28,5	9,7	5,3	74,8	86,5	91,9	32,5	21,1	9,3
Ensemble	19,0	11,4	3,6	83,7	86,7	93,6	22,0	15,2	8,8
FEMMES DU PRIMAIRE									
< 20 ans	5,5	2,7	1,4	90,2	92,3	94,8	18,6	12,9	7,8
20-24 ans	6,5	4,3	1,9	90,7	91,3	94,8	17,2	12,7	7,6
25-29 ans	9,9	7,0	2,4	90,0	89,9	94,7	16,3	12,6	7,4
30-34 ans	18,7	12,8	3,7	86,3	87,5	94,2	15,9	12,0	7,2
35-39 ans	28,4	21,1	6,2	81,2	81,8	93,0	15,8	12,6	7,3
40-44 ans	39,3	27,3	8,8	74,8	78,7	91,9	17,4	13,7	7,4
45-49 ans	48,2	33,4	11,8	71,0	76,2	89,4	20,0	15,8	9,1
50-54 ans	52,2	33,0	12,2	65,3	72,6	89,0	23,3	16,1	8,5
55-59 ans	55,0	37,2	12,6	64,6	73,8	88,9	24,9	19,2	9,7
60-64 ans	56,1	41,3	10,8	64,4	70,4	90,0	29,4	23,2	10,2
65-69 ans	49,0	30,6	7,3	68,9	74,8	95,9	31,1	22,1	6,7
70-74 ans	57,1	22,0	4,5	73,5	78,8	92,3	30,0	17,8	5,9
75-79 ans	46,7	22,1	7,4	67,4	80,5	88,9	35,9	22,1	12,0
80-84 ans	40,0	20,5	1,3	72,0	87,2	94,9	20,0	25,6	9,0
85 ans et plus	26,1	11,1	2,1	76,8	88,9	94,7	25,1	13,5	7,8
Ensemble	20,8	13,7	3,8	84,3	86,3	93,9	17,2	13,0	7,5

Groupe d'âges	Mariage légal			Mariage coutumier			Mariage religieux		
	Abidjan	Autres villes	Rural	Abidjan	Autres villes	Rural	Abidjan	Autres villes	Rural
HOMMES DU SECONDAIRE									
< 20 ans	29,7	14,1	3,1	74,0	83,7	93,2	17,7	11,5	6,2
20-24 ans	9,3	6,2	1,9	87,3	90,5	94,8	16,4	11,8	6,8
25-29 ans	8,7	6,1	2,2	89,0	90,2	94,8	16,6	12,7	7,1
30-34 ans	13,1	10,2	3,5	87,7	87,8	94,1	17,4	13,8	7,8
35-39 ans	19,8	15,9	5,7	84,6	85,4	93,1	17,0	12,4	7,7
40-44 ans	29,7	25,0	8,9	79,4	79,8	90,9	17,0	12,8	8,4
45-49 ans	38,9	31,5	11,6	75,2	75,9	90,1	17,9	13,9	8,5
50-54 ans	48,0	37,4	18,5	70,8	72,2	85,1	21,4	15,6	10,9
55-59 ans	57,1	41,5	26,6	63,2	70,6	80,1	24,7	19,3	14,4
60-64 ans	54,3	43,5	24,4	62,4	68,3	80,1	28,4	23,1	17,2
65-69 ans	54,9	39,1	19,4	62,5	67,7	82,9	31,1	20,7	16,7
70-74 ans	56,5	41,8	15,1	62,2	65,2	86,0	34,9	24,2	20,0
75-79 ans	61,5	38,8	18,3	60,4	71,6	83,3	40,6	18,1	16,7
80-84 ans	38,6	33,9	21,9	77,3	72,6	87,5	34,1	30,6	17,2
85 ans et plus	29,7	20,4	8,9	74,8	84,5	87,1	26,1	14,6	12,1
Ensemble	25,7	20,2	6,3	81,1	82,4	92,5	18,1	13,7	8,1
FEMMES DU SECONDAIRE									
< 20 ans	11,3	5,6	2,3	83,7	88,7	92,7	23,0	13,7	10,7
20-24 ans	12,2	7,6	3,1	86,2	88,2	92,4	19,2	13,9	10,3
25-29 ans	20,0	14,8	4,6	82,9	85,3	92,4	19,2	13,7	9,1
30-34 ans	30,9	23,0	7,7	78,9	81,2	91,5	19,2	14,9	8,7
35-39 ans	44,3	36,5	13,9	71,0	73,0	87,7	20,6	15,3	9,5
40-44 ans	56,5	47,0	17,2	64,7	66,2	85,7	23,1	17,3	8,7
45-49 ans	64,8	52,3	21,8	58,8	60,1	83,7	26,0	17,3	10,7
50-54 ans	71,5	54,9	26,1	54,1	58,4	79,3	31,0	21,6	13,7
55-59 ans	75,8	54,6	23,8	48,9	62,1	80,2	33,6	25,9	13,4
60-64 ans	74,1	41,6	12,6	44,4	64,2	86,4	33,0	19,7	4,9
65-69 ans	66,4	42,2	10,0	48,5	61,4	91,7	34,1	22,9	5,0
70-74 ans	63,0	29,3	1,8	52,0	67,2	90,9	33,1	10,3	9,1
75-79 ans	59,7	31,7	3,2	56,5	78,0	90,3	50,0	26,8	9,7
80-84 ans	58,1	33,3	13,3	54,8	71,4	100,0	22,6	28,6	26,7
85 ans et plus	40,2	21,2	10,8	63,4	82,7	83,8	25,6	9,6	10,8
Ensemble	36,2	25,0	7,3	74,5	79,0	90,9	21,3	15,1	9,5

Groupe d'âges	Mariage légal			Mariage coutumier			Mariage religieux		
	Abidjan	Autres villes	Rural	Abidjan	Autres villes	Rural	Abidjan	Autres villes	Rural
HOMMES DU SUPERIEUR									
< 20 ans	37,6	0,0	16,7	75,0	0,0	100,0	12,5	0,0	16,7
20-24 ans	23,5	14,5	4,8	82,3	83,2	89,2	20,5	16,2	15,6
25-29 ans	21,6	16,4	6,7	80,5	83,2	89,6	21,8	16,2	10,9
30-34 ans	34,7	24,2	9,4	73,0	80,8	87,9	23,3	14,9	12,7
35-39 ans	44,0	29,7	10,3	69,2	76,5	85,6	25,4	16,7	16,9
40-44 ans	57,1	42,9	14,9	62,7	68,4	84,9	27,2	16,9	15,6
45-49 ans	72,0	57,9	38,3	53,4	59,5	70,9	29,2	18,7	11,9
50-54 ans	75,9	61,6	49,2	47,3	54,0	60,1	31,6	21,6	15,8
55-59 ans	80,7	66,1	46,0	43,5	54,0	65,7	32,3	25,8	20,4
60-64 ans	83,0	64,9	60,0	40,8	54,8	48,9	37,3	29,8	17,8
65-69 ans	83,6	74,1	44,4	40,3	47,1	51,9	36,7	32,9	33,3
70-74 ans	89,3	66,7	76,9	34,0	41,7	61,5	37,3	36,1	30,8
75-79 ans	77,0	26,3	66,7	42,6	52,6	50,0	41,0	47,4	33,3
80-84 ans	73,1	33,3	50,0	38,5	88,9	50,0	34,6	22,2	-
85 ans et plus	63,5	50,0	20,0	48,1	60,0	60,0	34,6	15,0	20,0
Ensemble	55,1	39,1	14,6	62,0	70,6	84,0	27,2	17,5	15,0
FEMMES DU SUPERIEUR									
< 20 ans	20,0	20,0	12,5	80,0	80,0	100,0	22,9	0,0	37,5
20-24 ans	26,6	20,5	7,8	78,3	76,4	88,8	18,8	15,4	12,2
25-29 ans	40,8	31,0	8,9	70,6	77,3	87,0	25,6	17,3	14,3
30-34 ans	60,5	44,7	12,3	57,7	65,4	83,3	30,2	23,9	17,4
35-39 ans	68,9	45,0	6,5	53,3	64,6	90,9	32,1	21,9	12,5
40-44 ans	79,0	52,4	6,7	45,2	59,7	89,2	31,9	21,5	15,4
45-49 ans	88,0	73,7	57,1	38,8	44,9	53,6	37,0	23,7	17,9
50-54 ans	90,4	76,7	57,1	30,3	40,0	35,7	35,8	37,8	42,9
55-59 ans	87,3	83,8	50,0	32,9	27,0	50,0	39,5	24,3	10,0
60-64 ans	87,6	78,9	33,3	26,3	31,6	100,0	43,5	36,8	33,3
65-69 ans	85,2	83,3	25,0	40,7	50,0	75,0	44,4	66,7	25,0
70-74 ans	87,5	100,0	66,7	33,3	0,0	33,3	33,3	0,0	66,7
75-79 ans	92,3	0,0	-	23,1	100,0	100,0	46,2	0,0	-
80-84 ans	66,7	0,0	-	66,7	0,0	100,0	66,7	0,0	-
85 ans et plus	45,5	100,0	-	63,6	100,0	-	27,3	0,0	-
Ensemble	65,7	45,3	8,8	53,6	64,7	87,8	30,8	21,5	14,5

Dans les générations âgées de 50 à 64 ans des femmes de niveau d'instruction secondaire et celles âgées de 40 à 79 ans des femmes de niveau d'instruction supérieur, les femmes mariées à l'état civil sont les plus nombreuses alors que dans les autres générations, la dominance des personnes mariées coutumièrement est toujours relevée. Dans la population masculine, on ne note la prédominance des personnes mariées à l'état civil que parmi les cadres et cela seulement à partir de 45 ans.

L'analyse des types de mariage contractés dans la population montre un attachement des populations au mariage du type coutumier. On trouve dans tous les milieux de résidence, dans toutes les générations et au sein des populations des différents niveaux d'instruction des proportions dominantes si non importantes de personnes mariées coutumièrement, pour certaines en association avec les autres types de mariage. Le mariage civil ou légal est plutôt plus pratiqué dans le milieu des populations d'un certain niveau d'instruction notamment parmi les cadres. Il est beaucoup plus rencontré dans les villes. Les femmes instruites mariées optent en majorité pour le mariage légal et beaucoup plus que les hommes du même niveau d'instruction. Enfin, il a été relevé que les personnes mariées civilement sont plus importantes dans les générations d'un certain âge (à partir de 40 ans) (pour les raisons déjà évoquées).

4.1.5- Population mariée selon le type de mariage et la nationalité

Cette section examine la situation de la population ivoirienne mariée par rapport au type de mariage contracté. Dans cette population, on détermine également la part de chaque type de mariage dans les différents groupes ethniques. Elle met l'accent sur la répartition de la population non ivoirienne mariée selon le type de mariage.

Comme mentionné plus haut, les observations faites dans la population totale mariée sont quasiment les mêmes dans la population ivoirienne mariée et dans la population non ivoirienne mariée. Chez les ivoiriens, on note une prépondérance du mariage coutumier quel que soit le sexe. Près de 9 ivoiriens mariés sur 10 ont célébré leur mariage selon la coutume.

TABLEAU 4.7 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION IVOIRIENNE MARIEE PAR SEXE ET GROUPE ETHNIQUE SELON LE TYPE DE MARIAGE

Groupe ethnique	Type de mariage							Total
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, coutumier et religieux	
HOMMES								
Akan	5,0	85,3	2,4	2,3	0,8	2,2	2,1	100,0
Krou	7,3	84,6	1,7	2,1	1,1	1,3	1,8	100,0
Mandé du Nord	2,0	72,1	9,7	1,3	0,5	13,2	1,2	100,0
Mandé du sud	3,3	92,5	1,1	1,2	0,5	0,7	0,7	100,0
Gur	2,0	81,8	7,6	0,9	0,5	6,3	0,9	100,0
Naturalisés	7,0	62,8	12,8	2,4	2,7	9,3	3,0	100,0
Sans précision	4,1	76,2	9,3	1,5	0,5	7,5	1,0	100,0
Ensemble CI	4,4	79,3	6,4	1,7	0,9	5,8	1,5	100,0
FEMMES								
Akan	4,1	86,5	2,7	1,9	0,6	2,5	1,6	100,0
Krou	6,4	86,4	1,7	1,7	0,9	1,4	1,4	100,0
Mandé du Nord	1,7	72,4	9,9	1,1	0,4	13,4	1,0	100,0
Mandé du sud	2,7	93,5	1,2	0,9	0,4	0,8	0,5	100,0
Gur	1,6	82,4	7,9	0,7	0,4	6,4	0,7	100,0
Naturalisés	9,5	58,4	12,4	2,6	3,0	10,7	3,4	100,0
Sans précision	3,2	74,0	9,9	1,5	1,0	9,4	1,0	100,0
Ensemble CI	4,2	79,1	6,5	1,5	1,0	6,4	1,3	100,0

Comme dans l'ensemble de la population, les ivoiriens se marient très peu à l'état civil quel que soit le sexe avec toutefois un léger avantage aux hommes. Au niveau du mariage religieux, ce sont les ivoiriennes qui contractent plus ce type de mariage.

Lorsqu'on s'intéresse aux groupes ethniques de cette sous population, la hiérarchisation des différents types de mariage est la même quel que soit le groupe ethnique. Aussi bien chez les femmes que chez les hommes, les Mandé du Sud sont relativement plus nombreux à se marier selon les rites coutumiers que ceux des autres groupes ethniques. La plus faible proportion de mariage coutumier se rencontre chez les ivoiriens par naturalisation (effet de petits effectifs). Pour le mariage civil, les données révèlent que les naturalisés (15,1 %), les personnes des groupes Krou (12,3 %) Akan (10,2 %) sont les plus nombreuses à contracter ce type de mariage. Cela s'expliquerait par le fait que ces sous populations étant en majorité en ville adhèrent facilement aux valeurs modernes. Quant au mariage religieux, il est plus pratiqué par les Mandé du Nord que partout ailleurs.

Dans la population non ivoirienne, il faut noter que leur comportement matrimonial est le même que celui de la population ivoirienne. La plupart d'entre eux ont contracté un mariage coutumier. C'est chez les togolais pour les hommes et les libériennes pour les femmes que les proportions sont plus élevées que partout ailleurs.

TABLEAU 4.8 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION NON IVOIRIENNE MARIEE PAR SEXE ET NATIONALITE SELON LE TYPE DE MARIAGE

Nationalité	Type de mariage							Total
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, coutumier et religieux	
HOMMES								
Burkina Faso	1,7	74,3	11,7	1,0	0,8	9,1	1,3	100,0
Mali	1,8	66,2	14,8	1,1	0,8	14,1	1,3	100,0
Guinée	1,8	72,5	10,4	1,0	0,7	12,5	1,1	100,0
Liberia	4,4	85,9	5,3	0,4	1,7	1,4	0,9	100,0
Ghana	2,4	86,1	5,1	0,8	0,6	4,0	1,1	100,0
Togo	5,0	83,0	3,8	1,9	0,9	3,0	2,4	100,0
Benin	6,4	80,5	3,7	2,6	1,1	3,1	2,7	100,0
Nigeria	4,8	64,0	12,8	1,1	1,4	13,5	2,2	100,0
Mauritanie	2,7	60,0	21,5	0,8	0,6	12,9	1,5	100,0
Sénégal	2,7	52,6	17,8	2,0	2,0	16,6	2,9	100,0
Niger	0,9	64,7	17,1	0,5	0,4	15,9	0,5	100,0
Sierra-Léone	14,3	56,2	8,9	5,4	6,4	3,9	4,9	100,0
Gambie	3,2	60,6	10,3	0,6	2,6	18,7	3,9	100,0
Cap Vert	23,2	45,1	18,3	2,4	3,7	6,1	1,2	100,0
Guinée-Bisau	3,7	75,9	7,4	1,9	0,9	6,5	3,7	100,0
Autre Afrique	28,2	35,6	6,6	5,6	8,6	4,7	9,7	100,0
Reste du Monde	4,2	82,4	4,7	1,7	0,8	4,8	1,5	100,0
Ensemble CI	6,6	67,5	10,6	1,8	2,0	8,9	2,6	100,0
FEMMES								
Burkina Faso	1,4	74,4	12,0	0,9	0,7	9,5	1,1	100,0
Mali	1,6	66,3	14,6	1,0	0,8	14,5	1,5	100,0
Guinée	1,6	73,7	9,7	0,9	0,7	12,5	1,0	100,0
Libéria	3,7	88,1	4,4	0,5	1,3	1,3	0,7	100,0
Ghana	2,0	85,9	5,4	0,7	0,5	4,6	0,8	100,0
Togo	4,8	83,0	4,0	1,7	0,8	3,4	2,2	100,0
Bénin	5,5	81,5	3,6	2,4	1,1	3,6	2,3	100,0
Nigeria	3,8	66,1	12,3	0,9	1,0	14,3	1,7	100,0
Mauritanie	3,0	64,7	18,3	0,6	0,4	11,2	1,8	100,0
Sénégal	8,0	52,4	13,6	2,8	3,0	15,6	4,6	100,0
Niger	1,0	65,4	16,2	0,6	0,5	15,7	0,7	100,0
Sierra-Léone	12,4	53,0	11,4	5,0	5,0	7,4	5,9	100,0
Gambie	1,2	59,9	9,0	1,2	3,6	19,8	5,4	100,0
Cap Vert	33,6	40,8	8,8	1,6	6,4	3,2	5,6	100,0
Guinée-Bissau	1,9	68,9	9,7	1,0	1,9	11,7	4,9	100,0
Autre Afrique	27,7	37,5	6,0	5,9	8,9	4,7	9,4	100,0
Reste du Monde	3,4	83,3	4,9	1,4	0,6	5,1	1,2	100,0
Ensemble CI	6,9	67,3	9,6	1,7	2,2	9,3	3,0	100,0

Bien que les effectifs soient faibles pour certaines catégories, les étrangers ressortissants d'autres pays africains se marient plus à l'état civil que les autres étrangers. Parmi les femmes, ce sont les capverdiennes qui ont la plus forte proportion de mariées légalement. Pour le mariage religieux, le constat est que les pays pratiquant la religion musulmane ont des fortes proportions de mariés selon les normes religieuses. Ainsi, les ressortissants de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Nigeria sont plus nombreux à contracter le mariage religieux que ceux des autres étrangers indépendamment du sexe.

4.1.6- Population mariée selon le type de mariage et la religion

Ici, on détermine la part relative de chaque type de mariage par rapport à l'appartenance religieuse de la population mariée.

TABLEAU 4.9 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION MARIEE PAR SEXE ET RELIGION SELON LE TYPE DE MARIAGE

Religion	Type de mariage							Total
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, coutumier et religieux	
HOMMES								
Catholique	7,9	75,8	4,4	2,9	1,9	3,4	3,7	100,0
Protestant	8,1	78,5	3,5	2,7	2,0	1,9	3,3	100,0
Harriste	4,2	86,8	2,6	2,4	0,5	2,3	1,2	100,0
Autre religion chrétienne	8,5	76,5	3,5	2,8	2,3	2,1	4,3	100,0
Musulman	1,8	69,9	12,9	1,1	0,6	12,6	1,1	100,0
Animiste	1,3	96,8	0,5	0,8	0,1	0,4	0,1	100,0
Autre religion	8,4	81,4	2,8	2,0	1,5	1,7	2,3	100,0
Sans religion	2,6	94,6	0,7	1,1	0,1	0,6	0,2	100,0
Ensemble CI	3,5	78,9	7,2	1,5		6,7	1,5	100,0
FEMMES								
Catholique	7,0	78,7	4,1	2,5	1,6	3,1	3,1	100,0
Protestant	6,6	83,0	2,7	2,3	1,5	1,5	2,5	100,0
Harriste	3,4	88,5	2,3	2,0	0,4	2,2	1,1	100,0
Autre religion chrétienne	7,3	80,3	3,0	2,6	1,7	1,9	3,3	100,0
Musulman	1,6	69,9	13,1	0,9	0,6	13,1	0,9	100,0
Animiste	1,0	97,1	0,6	0,6	0,1	0,5	0,1	100,0
Autre religion	6,8	84,3	2,5	1,9	1,1	1,6	1,8	100,0
Sans religion	1,9	95,6	0,8	0,7	0,1	0,7	0,1	100,0
Ensemble CI	3,0	79,9	7,1	1,3	0,7	6,8	1,2	100,0

Le type de mariage contracté par la population semble varier selon l'appartenance religieuse. Ainsi on note les mêmes hiérarchisations des mariages. L'importance du mariage coutumier transcende toutes les religions. Mais les animistes sont plus nombreux à contracter un mariage coutumier que les hommes des autres religions. Ensuite viennent, les sans religions et les pratiquants d'autre religion. La plus faible proportion est observée chez les musulmans. Par contre, ces derniers sont les plus nombreux à se marier selon les normes religieuses. Pour le mariage civil, les personnes d'autre religion chrétienne sont plus enclines à ce type de mariage. En s'intéressant aux religions chrétiennes, les données révèlent que les autres chrétiens contractent plus le mariage civil que les autres. Ils sont suivis des protestants et des catholiques. En revanche, le mariage religieux est plus pratiqué par les catholiques. Bien que les proportions des mariés coutumièrement soient importantes dans toutes ces religions, il n'en demeure pas moins que les harristes célèbrent plus leur union selon la coutume. Chez les femmes mariées, le constat est le même quel que soit le type de mariage.

4.2- Population mariée selon le type d'union

L'union peut être monogamique ou polygamique. Ces types d'union caractérisent la situation d'un homme marié respectivement à une ou plusieurs femmes. Le type d'union polygamique est le mariage d'un homme avec plusieurs femmes. Cette forme d'union est abolie par la loi depuis 1964 en Côte d'Ivoire. Malgré ce fait, on assiste toujours à la constitution des unions polygamiques dans la société ivoirienne. Quelle est l'ampleur de la polygamie et de la monogamie dans cette société ? Telle est la question à laquelle ce sous chapitre tentera de répondre.

Ainsi, cette section s'articule autour de quatre points. Le premier décrit l'ampleur de la monogamie et de la polygamie. Les femmes en union polygamique feront l'objet du second point. Le troisième point est consacré à la population mariée en union polygamique selon le type de mariage. Quant au dernier point, il traite de l'évolution de la polygamie entre 1988 et 1998.

4.2.1- Ampleur de la monogamie et de la polygamie

On examine ici essentiellement le taux de polygamie, le nombre moyen d'épouses par polygame et par homme marié (intensité de polygamie). Rappelons que le taux de polygamie mesure la proportion des hommes ayant deux épouses ou plus parmi les hommes mariés. Le nombre moyen d'épouses par polygame est la moyenne arithmétique de la distribution des polygames selon le nombre d'épouses. Quant au nombre moyen d'épouse par homme marié, c'est le rapport du nombre total de femmes mariées à celui d'hommes mariés à condition que les migrations des individus sans leurs conjoints soient négligeables. Ces indices vont tenir compte de certains déterminants tels que le milieu de résidence, le niveau d'instruction, la religion et le groupe ethnique pour la population ivoirienne.

Le tableau 4.10 donne la proportion d'hommes selon le nombre d'épouses et certaines caractéristiques socio-démographiques. Il ressort de ce tableau que l'union polygamique concerne 19,3 % des hommes mariés.

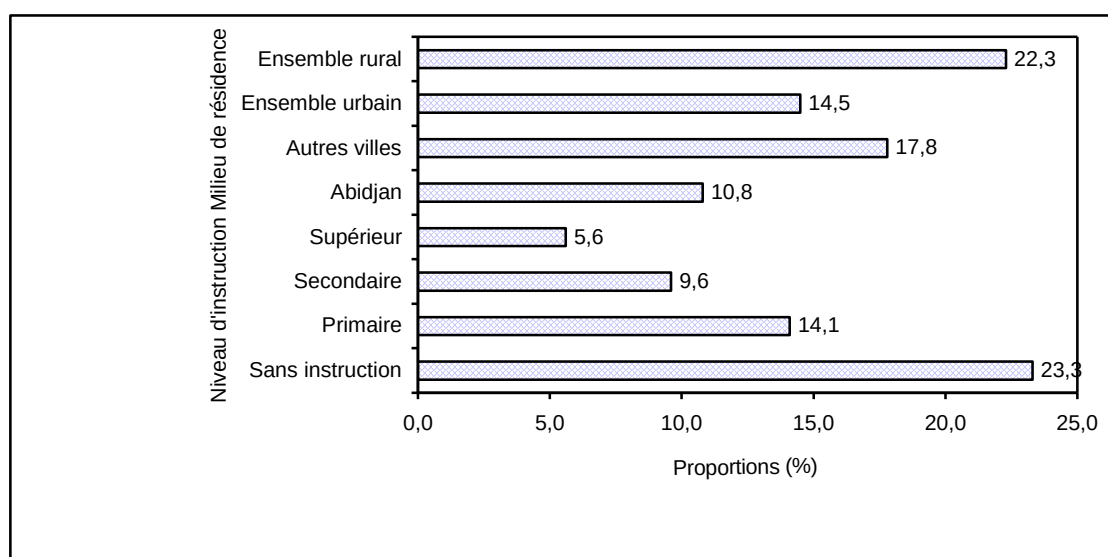
Cette proportion qui est nulle avant l'âge de 15 ans augmente de façon régulière jusqu'à 60-64 ans avant de baisser lentement au-delà de cet âge. Par ailleurs, la polygamie est plus pratiquée en milieu rural (22,3 %) qu'en milieu urbain (14,5 %). La ville d'Abidjan se caractérise par le plus faible taux de polygamie (10,8 %).

TABLEAU 4.10 : REPARTITION DES HOMMES MARIÉS SELON LE NOMBRE D'ÉPOUSES ET CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES (EN %)

Caractéristiques	Nombre d'épouses					Effectif absolu
	1	2	3	4 et plus	Total	
AGE						
12-14 ans	100,0	-	-	-	100,0	2 208
15-19 ans	93,7	5,4	0,9	-	100,0	15 583
20-24 ans	94,4	5,1	0,6	-	100,0	103 888
25-29 ans	92,4	7,0	0,6	0,0	100,0	216 294
30-34 ans	87,9	11,0	1,0	0,1	100,0	295 483
35-39 ans	84,5	13,8	1,5	0,3	100,0	287 161
40-44 ans	79,6	17,4	2,5	0,5	100,0	253 932
45-49 ans	75,3	20,0	4,0	0,8	100,0	203 641
50-54 ans	70,4	22,9	5,3	1,4	100,0	152 581
55-59 ans	68,1	23,9	6,2	1,8	100,0	118 856
60-64 ans	66,7	24,3	6,9	2,1	100,0	95 048
65-69 ans	67,2	23,7	6,8	2,3	100,0	67 547
70-74 ans	68,3	22,5	6,9	2,3	100,0	41 467
75-79 ans	69,5	21,8	6,3	2,3	100,0	21 577
80-84 ans	71,3	19,8	6,3	2,6	100,0	9 293
85 ans et plus	75,6	17,4	4,8	2,1	100,0	7 697
MILIEU DE RESIDENCE						
Abidjan	89,3	8,9	1,5	0,4	100,0	318 867
Autres villes	82,8	14,1	2,8	0,7	100,0	396 437
Ensemble urbain	85,4	11,8	2,2	0,5	100,0	715 304
Ensemble rural	77,7	18,1	3,4	0,8	100,0	1 176 962
NIVEAU D'INSTRUCTION						
Sans niveau	76,7	18,7	3,7	0,9	100,0	1 279 690
Primaire	85,9	11,9	1,8	0,4	100,0	263 236
Secondaire	90,3	8,3	1,1	0,2	100,0	290 094
Supérieur	94,4	4,8	0,7	0,1	100,0	59 246
RELIGION						
Catholique	87,3	10,5	1,8	0,4	100,0	309 657
Protestant	89,8	8,5	1,4	0,3	100,0	99 758
Harriste	84,2	13,1	2,2	0,5	100,0	21 752
Autre religion chrétienne	90,1	8,3	1,2	0,3	100,0	47 459
Musulman	76,6	18,8	3,7	0,9	100,0	867 617
Animiste	77,8	18,0	3,3	0,9	100,0	255 143
Autre religion	87,4	10,3	3,7	0,5	100,0	28 934
Sans religion	82,4	14,7	3,3	0,5	100,0	258 109
Ensemble Côte d'Ivoire	80,6	15,7	2,9	0,7	100,0	1 892 266

Le niveau d'instruction et la religion semblent influencer le type d'union. En effet, plus le niveau d'instruction augmente, plus la proportion d'hommes en union polygamique est faible : la proportion des hommes polygames varie de 23,3 % pour les sans instructions, à 14,1 % pour ceux ayant le niveau primaire, à 9,6 % pour le secondaire et 5,6 % pour le supérieur.

GRAPHIQUE 4.3 : PROPORTION DES HOMMES EN UNION POLYGAME PARMI LES HOMMES MARIÉS SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE ET SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION



Au niveau de la religion, ce sont les hommes de religion musulmane (23,4 %) et les hommes de religion animiste (22,2 %) qui sont les plus impliqués dans les unions polygamiques. En revanche, la plus faible proportion de polygames se rencontre parmi les autres chrétiens (9,9 %). Ces différences s'expliqueraient par le fait que la religion musulmane autorise ou tolère la polygamie alors que la religion chrétienne interdit cette pratique. Donc l'existence de la polygamie au sein des personnes pratiquantes la religion chrétienne pourrait être due à la culture de ces personnes. Cela est corroboré par les données dans la mesure où les pratiquants de la religion chrétienne présentent les plus faibles proportions de polygames. Parmi ceux-ci, la polygamie est plus pratiquée par les adeptes de la religion harriste que partout ailleurs. En effet, ils sont 15,8 % à vivre en union polygamique. Ils sont suivis des catholiques (12,7 %) et des protestants (10,2 %).

Parmi les hommes en union polygamique, 18,6 % ont au plus 3 épouses. On peut voir que cette polygamie prend la forme d'une bigamie. Pour ces hommes, 80,6 % ont une épouse, 15,7 % 2 épouses et 3,6 % 3 épouses et plus. On note également que la proportion des hommes mariés baisse très vite avec le nombre d'épouses. Par exemple, dans le groupe d'âge 60-64 ans où l'on rencontre le plus de polygames, on observe que sur un total de 1000 hommes, 243 ont 2 épouses, 62 ont 3 épouses et seulement 21 ont 4 épouses ou plus.

En Côte d'Ivoire, un homme marié a en moyenne 1,2 femmes. Ce nombre moyen de femmes par homme marié fluctue avec l'âge compte tenu des changements de statut matrimonial qui s'observent dans les comportements de la population. Il varie également d'un milieu de résidence à un autre. Faible en milieu urbain (1,2 femmes par homme marié) et en Abidjan (1,1 femmes par homme marié) en particulier, il est de 1,3 en milieu rural. Quant au nombre moyen de femmes par homme polygame, il est égal à 2,3 femmes et connaît presque la même variation que l'indice précédent.

A ce niveau, la différence entre le milieu urbain et le milieu rural est nulle. En Abidjan, le polygame a en moyenne moins de femmes qu'ailleurs (2,2 femmes par polygame en Abidjan contre 2,3 femmes par polygame en zone rurale et 2,3 en zone urbaine). Cela pourrait être dû à la faiblesse de l'effectif en milieu urbain.

TABLEAU 4.11 : NOMBRE MOYEN D'ÉPOUSES DES HOMMES MARIÉS ET DES POLYGAMES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

Milieu de résidence	Nombre moyen d'épouses	
	Polygames	Mariés
Abidjan	2,2	1,1
Autres villes	2,3	1,2
Ensemble urbain	2,3	1,2
Ensemble rural	2,3	1,3
Ensemble Côte d'Ivoire	2,3	1,2

Par rapport à la nationalité, on constate que la polygamie est plus pratiquée par les ivoiriens que les non ivoiriens. En effet, 19,7 % des ivoiriens contre 18,1 % des étrangers sont polygames. Comme il fallait s'y attendre les nombres moyens d'épouses par homme marié et par polygame sont relativement plus élevés chez les ivoiriens que chez les non ivoiriens.

TABLEAU 4.12 : REPARTITION DE LA POPULATION MASCULINE MARIÉE AGÉE DE 12 ANS OU PLUS PAR NATIONALITÉ OU GROUPE ETHNIQUE SELON LE NOMBRE D'ÉPOUSES, LE NOMBRE MOYEN D'ÉPOUSES DES HOMMES MARIÉS ET DES POLYGAMES (EN %)

Groupe ethnique	Nombre d'épouses					Nombre moyen d'épouse	
	1	2	3	4 et plus	Effectif	Mariés	Polygames
Akan	84,8	12,8	2,0	0,5	455 146	1,3	2,2
Krou	85,6	11,6	2,1	0,6	158 801	1,2	2,3
Mandé du nord	72,7	21,2	4,8	1,3	227 361	1,4	2,2
Mandé du sud	83,5	13,4	2,5	0,6	142 541	1,2	2,2
Gur	73,5	20,9	4,2	1,0	251 181	1,3	2,3
Ivoiriens naturalisés s	79,6	15,5	3,7	1,3	9 842	1,2	2,4
Ivoiriens sans précision	80,3	15,1	3,5	1,1	1 921	1,5	2,3
Ensemble ivoirien	80,3	15,9	3,1	0,8	1 246 793	1,3	2,3
Non ivoirien	81,2	15,4	2,7	0,7	645 473	1,1	2,2

Dans la population ivoirienne, l'on s'est intéressé au groupe ethnique. On constate que la proportion de polygames varie selon le groupe ethnique. On évoque souvent que la polygamie est plus marquée chez les musulmans originaires du nord ; cet à priori est confirmé par les données. En effet, cette forme d'union est plus pratiquée par les hommes du groupe Mandé Nord (27,3 %) où la religion musulmane est quasi la règle et ceux du groupe Gur (26,1 %). Viennent ensuite les ivoiriens par naturalisation (20,5 %), les ivoiriens n'ayant pas précisé leur groupe ethnique (les effectifs de ces populations expliquent leurs fortes proportions). Les plus faibles proportions de polygames s'observent chez les hommes des groupes Akan (15,3 %) et Krou (14,3 %). Bien que les différences ne soient pas très significatives, les ivoiriens naturalisés polygames ont en moyenne plus de femmes que ceux des autres groupes ethniques (pour les raisons déjà évoquées). Ils ont 2,4 femmes en moyenne qui est supérieur à celui des autres ivoiriennes. Dans les autres groupes ethniques, les indices de polygamie sont soit inférieurs à la moyenne nationale soit égale à cette moyenne. Ainsi, les polygames des groupes Krou et Gur et ceux n'ayant pas précisé leur groupe ethnique ont quasiment les mêmes indices que la population totale ivoirienne alors que les polygames Akan et ceux des groupes Mandé Nord et Sud font partie du deuxième groupe à savoir ceux ayant des indices inférieurs à celui de l'ensemble des ivoiriens.

4.2.2- Femmes en union polygamique

A l'examen du tableau 4.13, on note que la polygamie est très répandue en Côte d'Ivoire dans la mesure où trois femmes mariées sur dix (30,3 %) vivent en union polygamique. Comme

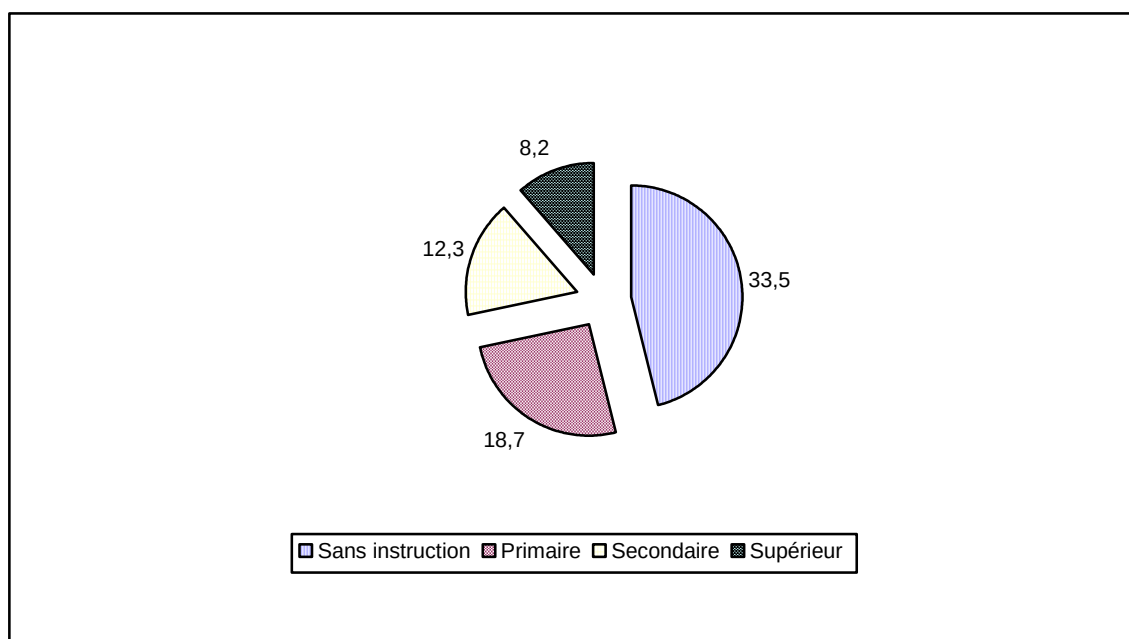
chez les hommes, ce taux augmente progressivement avec l'âge jusqu'à 50-54 ans avant de diminuer.

TABLEAU 4.13 : REPARTITION DES FEMMES MARIEES PAR NOMBRE DE CO-EPOUSES SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES (EN %)

Caractéristiques Socio-démographiques	Pas de co-épouses	Nombre de co-épouses			Effectif
		1	2	3 et plus	
AGE					
12-14 ans	76,5	18,2	4,1	1,3	8 325
15-19 ans	79,3	16,8	2,9	0,9	200 410
20-24 ans	77,9	17,8	3,3	0,9	386 181
25-29 ans	72,6	21,8	4,3	1,3	399 539
30-34 ans	68,3	23,9	6,0	1,7	369 570
35-39 ans	65,7	25,4	6,8	2,1	297 572
40-44 ans	63,3	25,9	8,0	2,7	216 774
45-49 ans	61,3	26,6	8,8	3,2	148 199
50-54 ans	60,8	26,4	9,3	3,5	109 133
55-59 ans	61,3	25,9	9,3	3,5	72 334
60-64 ans	62,8	24,9	8,6	3,6	50 945
65-69 ans	65,6	22,8	8,0	3,5	29 043
70-74 ans	68,0	21,7	7,2	3,1	15 068
75-79 ans	69,9	20,5	6,5	3,0	6 781
80-84 ans	70,4	19,3	6,6	3,7	2 928
85 ans et plus	71,8	19,9	5,6	2,8	3 654
MILIEU DE RESIDENCE					
Abidjan	83,3	13,2	2,7	0,8	337 251
Autres villes	72,2	20,7	5,4	1,7	481 782
Ensemble urbain	76,7	17,6	4,3	1,3	819 033
Ensemble rural	65,8	25,4	6,6	2,2	1 497 423
NIVEAU D'INSTRUCTION					
Sans niveau	66,5	15,0	2,9	0,8	253 834
Primaire	81,3	9,8	2,0	0,5	138 392
Secondaire	87,7	6,2	1,6	0,5	22 498
Supérieur	91,8				
RELIGION					
Catholique	79,8	15,5	3,6	1,1	374 485
Protestant	81,8	14,5	2,8	0,8	140 048
Harriste	75,8	18,7	4,3	1,3	27 522
Autre religion chrétienne	82,4	13,8	2,7	1,1	64 150
Musulman	63,6	26,7	7,3	2,3	1 048 046
Animiste	66,6	24,6	6,4	2,4	297 982
Autre religion	79,6	15,5	3,6	1,3	36 899
Sans religion	70,9	22,3	5,1	1,6	321 414
Ensemble Côte d'Ivoire	69,7	22,6	5,8	1,9	2 316 456

On constate également que ce type d'union est plus pratiqué en milieu rural (ou un peu plus d'une femme mariée sur trois 34,2 % vit en union polygamique) qu'en milieu urbain (23,3 %). Dans l'ensemble urbain, la ville d'Abidjan compte moins de femmes en union polygame que celles des autres villes. De même, les femmes sans niveau d'instruction sont proportionnellement plus nombreuses en union polygamique (33,5 %) que celles ayant le niveau primaire et plus. Parmi les instruites, les femmes du supérieur sont moins impliquées dans les unions polygamiques que les femmes du niveau secondaire et celles du primaire.

GRAPHIQUE 4.4 : PROPORTION DES FEMMES EN UNION POLYGAME PARMI LES FEMMES MARIEES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION (%)



Comme parmi les hommes polygames, ce type d'union est plus fréquent chez les femmes de religion musulmane (36,4 %) et animiste (33,4 %) que chez celles des autres religions. En revanche, c'est parmi les femmes d'autres religions chrétiennes que l'on rencontre la plus faible proportion de femmes vivant dans un ménage polygame. Ces résultats sont corroborés par le fait que la religion musulmane tolère la polygamie. Ce qui pourrait être paradoxal c'est le fort taux de polygamie parmi les femmes de religion chrétienne. On peut penser que le poids de la culture joue un rôle déterminant dans le comportement de ces personnes. En plus, les pratiques animistes sont encore très présentes dans la société ivoirienne malgré une christianisation importante.

Par ailleurs, la plupart des femmes en union polygame n'ont qu'une seule coépouse (74,6 %). On note également que le nombre de coépouses augmente avec l'âge. Il y a plus de femmes ayant 2 coépouses ou plus entre 40 ans et plus que dans les autres tranches d'âges.

En ce qui concerne la nationalité, les proportions de femmes en union polygame sont légèrement plus élevées parmi les étrangères mariées que parmi les ivoiriennes mariées (respectivement 31,0 % contre 30,0 %). Cet avantage des étrangères vivantes dans un ménage polygamique sur les femmes ivoiriennes s'expliquerait par le fait que la plupart de ces femmes rejoignent leur conjoint soit que l'union se soit conclue une fois le migrant déjà installé.

TABEAU 4.14 : REPARTITION DE LA POPULATION MARIEE AGE DE 12 ANS OU PLUS PAR NATIONALITE OU GROUPE ETHNIQUE SELON LE NOMBRE DE CO-EPOUSES (EN %)

Groupe ethnique	Pas de co-épouse	Nombre de co-épouses			Effectif
		1	2	3 et plus	
Akan	76,9	18,1	3,9	1,1	572 554
Krou	76,3	17,6	4,4	1,7	196 954
Mandé du Nord	60,6	27,8	8,7	2,9	320 852
Mandé du Sud	73,3	20,0	5,0	1,6	177 917
Gur	61,7	28,0	7,6	2,7	337 105
Ivoiriennes naturalisées	70,6	20,4	5,9	3,1	11 585
Ivoiriennes sans précision	67,6	22,5	7,0	2,9	2 956
Ensemble ivoirien	70,0	22,3	5,8	1,9	1 619 923
Non ivoirienne	69,0	23,5	5,8	1,8	696 533

Chez les femmes ivoiriennes mariées, comme chez les ivoiriens polygames, les femmes du groupe Mandé du Nord sont les plus nombreuses à vivre dans un ménage polygame (39,4 %). Elles sont suivies d'assez près des femmes du groupe Gur avec 38,3 % de ces femmes en union polygame. En revanche, la plus faible proportion de femmes en union polygame s'observe chez les femmes du groupe Akan (23,1 %).

4.2.3- Polygamie et type de mariage

Cette section a pour but d'évaluer le comportement des hommes et des femmes ayant souscrit aux obligations de la loi relative au mariage. Il s'agit de savoir si le mariage légal empêche les hommes de vivre en union polygamique ou protège les femmes de cette forme d'union.

TABLEAU 4.15 : REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE MARIEE EN UNION POLYGAME AGEE DE 12 ANS OU PLUS PAR GROUPE D'AGE ET SEXE SELON LE TYPE DE MARIAGE (EN %)

Groupe d'âges	Type de mariage		
	Légal	Coutumier	Religieux
HOMMES			
12-14 ans	-	-	-
15-19 ans	2,3	93,6	11,0
20-24 ans	1,3	94,0	10,3
25-29 ans	1,2	92,6	13,6
30-34 ans	1,4	91,9	15,3
35-39 ans	1,8	91,2	17,1
40-44 ans	3,2	90,4	18,5
45-49 ans	4,2	90,0	19,3
50-54 ans	5,0	89,4	20,1
55-59 ans	5,6	89,5	19,8
60-64 ans	5,3	89,8	19,5
65-69 ans	5,2	90,1	19,0
70-74 ans	4,4	90,8	18,1
75-79 ans	4,0	91,6	17,0
80-84 ans	4,0	91,4	18,6
85 ans et plus	3,2	90,9	18,3
Ensemble Côte d'Ivoire	3,7	90,5	18,2
FEMMES			
12-14 ans	2,1	91,7	16,7
15-19 ans	1,0	90,6	17,4
20-24 ans	1,1	91,1	17,4
25-29 ans	1,4	90,9	17,9
30-34 ans	1,8	91,1	17,7
35-39 ans	2,6	90,7	18,1
40-44 ans	3,5	90,6	18,0
45-49 ans	4,0	90,7	17,7
50-54 ans	4,3	90,4	17,5
55-59 ans	4,4	91,0	16,6
60-64 ans	4,3	91,2	15,6
65-69 ans	4,0	91,8	14,7
70-74 ans	3,2	92,8	14,9
75-79 ans	3,0	92,4	13,4
80-84 ans	2,3	91,1	16,1
85 ans et plus	3,7	90,7	17,4
Ensemble Côte d'Ivoire	2,5	90,9	17,6

Comme mentionné plus haut, le mariage coutumier est très contracté en Côte d'Ivoire car il concerne plus de neuf mariés sur dix (90,5 %) vivant en union polygame quel que soit le sexe. Ce résultat montre que le mariage civil ne protège pas les femmes d'une union polygamique ou

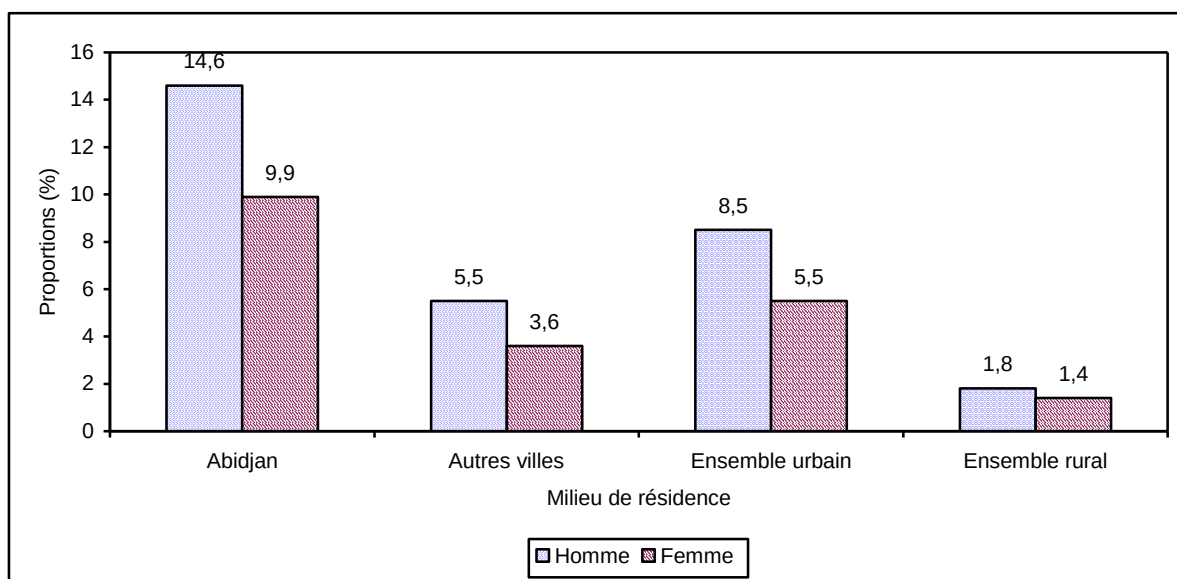
n'empêche pas les hommes de vivre cette pratique. En effet, parmi les femmes en union polygamique, 2,5 % sont mariées légalement alors que chez les hommes polygames près de 4,0 % ont célébré ce type de mariage. Ces proportions varient avec l'âge. Il faut rappeler que depuis 1964, la polygamie est interdite en Côte d'Ivoire. L'application de cette mesure devrait se traduire par sa disparition progressive à travers les différents groupes d'âges. Toutefois les données indiquent plutôt une certaine permanence. Bien qu'il ait proportionnellement moins d'hommes mariés à l'état civil vivant en union polygame entre 15 et 40 ans que dans les autres tranches d'âge, elles ne sont pas nulles.

L'analyse selon le milieu de résidence indique que les hommes du milieu urbain allient le plus le mariage civil à la polygamie que ceux du milieu rural. On note qu'en milieu urbain, près de 1 homme polygame sur 10 (8,5 %) est marié à l'état civil contre seulement 1,8 % en milieu rural. C'est dans la ville d'Abidjan que l'on rencontre les hommes alliant le plus la pratique de la polygamie au mariage légal. Ils sont 14,6 %. Chez les femmes en union polygame, la situation est la même. Toutefois, les hommes polygames contractent plus le mariage civil que leurs homologues femmes quel que soit le milieu de résidence.

TABLEAU 4.16 : REPARTITION DE LA POPULATION EN UNION POLYGAME AGEE DE 12 ANS OU PLUS PAR SEXE ET TYPE DE MARIAGE SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES (EN %)

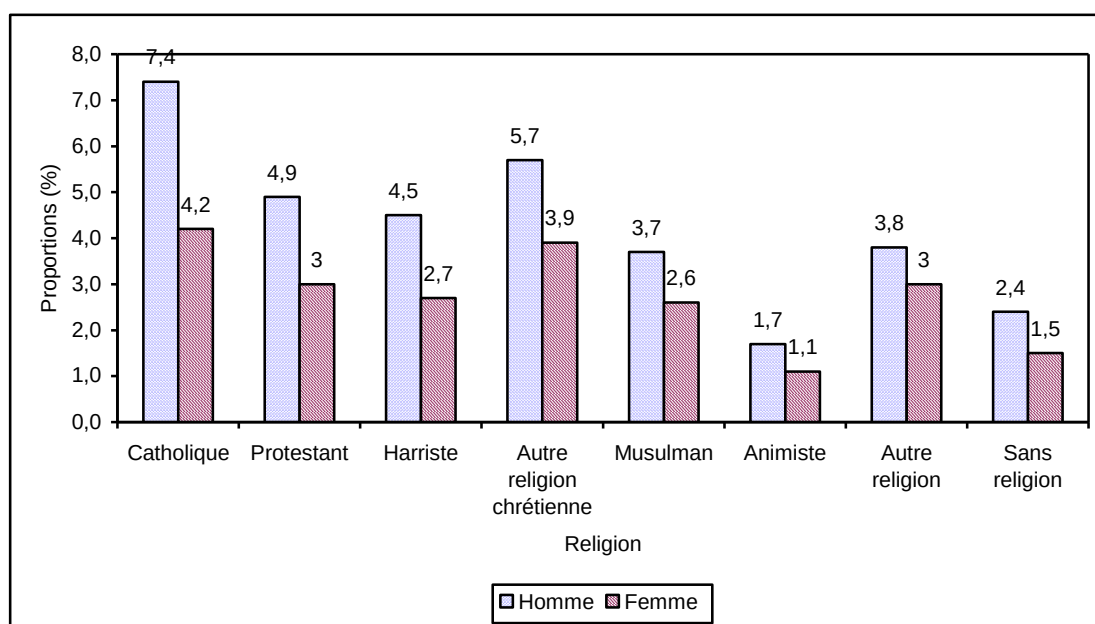
Caractéristiques	Type de mariage			Effectif
	Légal	Coutumier	Religieux	
HOMMES				
NIVEAU D'INSTRUCTION				
Sans niveau d'instruction	2,6	90,3	19,1	298 377
Primaire	7,2	91,8	14,0	37 004
Secondaire	9,8	91,7	13,5	28 216
Supérieur	14,3	86,0	22,2	3 326
RELIGION				
Catholique	7,4	93,4	8,3	39 248
Protestant	4,9	95,6	4,9	10 140
Harriste	4,5	95,8	6,1	3 444
Autre religion chrétienne	5,7	94,8	4,6	4 677
Musulman	3,7	85,4	30,0	203 162
Animiste	1,7	98,8	1,1	56 531
Autre religion sans religion	3,8	96,1	4,3	3 660
Sans religion	2,4	98,3	1,5	45 440
Ensemble Côte d'Ivoire	3,7	90,5	18,2	366 923
FEMMES				
NIVEAU D'INSTRUCTION				
Sans niveau d'instruction	2,2	90,7	18,1	636 168
Primaire	3,9	93,3	11,8	47 438
Secondaire	6,6	91,2	16,3	16 956
Supérieur	6,9	89,1	21,4	1 847
RELIGION				
Catholique	4,2	94,3	7,2	75 760
Protestant	3,0	96,7	3,3	25 443
Harriste	2,7	96,7	5,0	6 674
Autre religion chrétienne	3,9	95,7	3,9	11 283
Musulman	2,6	85,5	29,7	381 010
Animiste	1,1	98,8	1,4	99 501
Autre religion	3,0	96,5	3,9	7 510
Sans religion	1,5	98,5	1,6	93 428
Ensemble Côte d'Ivoire	2,5	90,9	17,6	702 409

GRAPHIQUE 4.5 : PROPORTION DE FEMMES ET D'HOMMES EN UNION POLYGAME MARIÉS CIVILEMENT SELON LE MILIEU DE RESIDENCE



En ce qui concerne le niveau d'instruction, on constate que les hommes polygames ayant le niveau supérieur sont apparemment les plus nombreux à se marier à l'état civil (14,3 %) et selon les normes religieuses (22,2%) que ceux des autres niveaux d'instruction. Par ailleurs, il y a proportionnellement plus de polygames mariés civilement entre 40 ans et plus que dans les autres tranches d'âge quel que soit le niveau d'instruction. On se rend compte qu'à travers les groupes d'âges, les comportements des jeunes (moins de 40 ans) tendent à une réduction de la polygamie. Avec le niveau d'instruction de plus en plus élevé, ces jeunes auront tendance à reproduire des modèles de comportements modernes tels que la famille nucléaire (où la monogamie est la règle). Chez les femmes en union polygame, ce sont celles ayant au moins le niveau secondaire qui allient le plus le mariage civil à la pratique de la polygamie.

GRAPHIQUE 4.6 : REPARTITION DES HOMMES ET DES FEMMES EN UNION POLYGAME MARIÉS CIVILEMENT SELON LA RELIGION (%)



Chez les hommes comme chez les femmes en union polygame, les catholiques sont relativement les plus nombreux à célébrer un mariage civil que ceux des autres religions. Cela s'explique par le fait que la plupart des mariages célébrés par un prêtre catholique doivent précédemment être officiés par un agent de l'état civil. Par contre, les animistes allient moins le mariage légal à la polygamie. D'une manière générale, on constate que les adeptes de religion chrétienne se marient plus civilement que ceux des religions non chrétiennes quel que soit le sexe. Par exemple, les polygames protestants sont plus nombreux à contracter le mariage légal (4,9 %) que leurs homologues animistes (1,7 %) (pour les raisons déjà évoquées).

4.2.4- Evolution de la polygamie

Il s'agit d'examiner le sens d'évolution des indicateurs de la polygamie entre 1988 et 1998 à travers les deux derniers recensements réalisés en Côte d'Ivoire.

Le taux de polygamie a connu une légère baisse dans la population totale passant de 22,6 % en 1988 à 19,3 % en 1998. Cette baisse des taux est aussi observée dans tous les milieux de résidence pendant la même période. Mais c'est en milieu urbain en général et dans la ville d'Abidjan en particulier que la baisse des proportions de polygames est plus importante. Le taux était de 18,8 % en 1988 et il est de 14,5 % en 1998. On peut penser que la baisse de la polygamie provient

TABLEAU 4.17 : EVOLUTION DES INDICATEURS DE POLYGAMIE PAR MILIEU D'HABITAT

Indicateurs	Milieu rural		Abidjan		Milieu urbain		Cote d'ivoire	
	1988	1998	1988	1998	1988	1998	1988	1998
NOMBRE D'EPOUSES (%)								
1 épouse	75,1	77,7	81,2	85,4	85,5	89,3	77,4	80,6
2 épouses	19,9	18,1	15,2	11,8	12,3	8,9	18,2	15,7
3 épouses et plus	5,9	4,2	3,9	2,9	2,2	1,9	4,5	3,6
INDICATEURS DE POLYGAMIE								
Taux de polygamie (%)	24,9	22,3	18,8	14,5	14,5	10,8	22,6	19,3
Indice de polygamie (%)	132,2	127,2	124,1	114,5	117,8	105,8	129,3	122,4
Intensité de polygamie (‰)	229,9	225,6	228,7	225,2	223,0	222,7	229,5	225,5

S'agissant de l'indice de polygamie, on constate qu'en milieu rural il est resté quasiment stable sur la période intercensitaire (1,3 femmes par marié pour chaque année) tandis qu'en milieu urbain on note une légère baisse. Dans ce milieu, l'indice de polygamie était de 1,2 femmes par homme marié en 1988 contre 1,1 en 1998 ; à Abidjan, il est passé de 1,2 en 1988 à 1,1 en 1998. La crise économique et les difficultés financières dans le milieu urbain ont facilité cette situation. Quant à l'intensité de la polygamie, le nombre de femmes par polygame a considérablement baissé durant la décennie écoulée quel que soit le milieu de résidence.

CHAPITRE V : LES RUPTURES D'UNION

L'un des aspects de l'analyse de la nuptialité est l'étude du devenir des mariages. Toute union est nécessairement tôt ou tard rompue par le décès de l'un des conjoints ou par le divorce.

Ces dernières années, on assiste à une évolution très rapide des structures familiales. Cette évolution a entraîné une modification de comportements matrimoniaux. Ainsi, le déclin de l'engagement matrimonial se fait ressentir. Ce déclin se manifeste par un accroissement des ruptures d'union (soit par le divorce soit par le veuvage).

A l'instar des autres pays, la Côte d'Ivoire est touchée par cette instabilité des unions. En effet, la déclaration de la politique Nationale de Population fait mention de ce problème. Avec la crise économique qui perdure et l'expansion du VIH/Sida, les unions seront de plus en plus nombreuses à être rompues par décès de l'un des conjoints ; créant le phénomène de la monoparenté. Ceci étant ce chapitre va s'atteler à fournir les indicateurs nécessaires pour mesurer l'ampleur des ruptures d'union en Côte d'Ivoire.

Ainsi, il s'articule autour de cinq points. D'abord, il traite de l'ampleur des ruptures d'union. Ensuite, il examine les ruptures d'union par divorce d'une part et par décès du conjoint d'autre part. La monoparenté qui est une conséquence des ruptures d'union fait l'objet du quatrième point. Enfin, le dernier point est consacré à l'évolution des ruptures d'union entre 1988 et 1998.

Avant toute chose, il faudrait mentionner de prendre les taux de rupture d'union observés chez les hommes avec beaucoup de prudence. En effet, ce taux est sous estimé dans la mesure où la polygamie masque les ruptures d'union chez ceux-ci. La prudence s'impose également pour l'interprétation ou comparaison de résultats car la notion de divorce peut varier avec le contexte socio-économique ou ethnique dans un même pays.

5.1- Ampleur des ruptures d'union

5.1.1- Données globales

Il convient de noter que la rupture d'union est la dislocation d'une union. Autrement dit c'est l'état d'une personne ayant rompu son union soit par divorce soit par décès du conjoint. On définit le taux de rupture d'union comme étant le nombre total de personnes divorcées et veuves rapporté au nombre total de personnes ayant déjà contracté un mariage. En d'autres termes, il s'agit de rapporter le nombre total des personnes divorcées et veuves à celui des mariées, divorcées et veuves.

La population en rupture d'union se chiffre à 444 646 individus. Cette population comprend 79 102 hommes et 365 544 femmes en rupture d'union. D'après le tableau 6.1, on note que 4,0 % des hommes et 13,6 % des femmes ont rompu leur union. Selon le milieu de résidence, il y a une variation de comportement entre le milieu urbain et le milieu rural : les taux de rupture observés chez les hommes sont plus élevés en milieu rural (4,2 %) qu'en milieu urbain (3,0 %). En revanche, c'est dans la ville d'Abidjan que l'on rencontre le faible taux de rupture d'union. Comme chez les hommes, les unions sont chez les femmes plus instables en milieu rural qu'en milieu urbain.

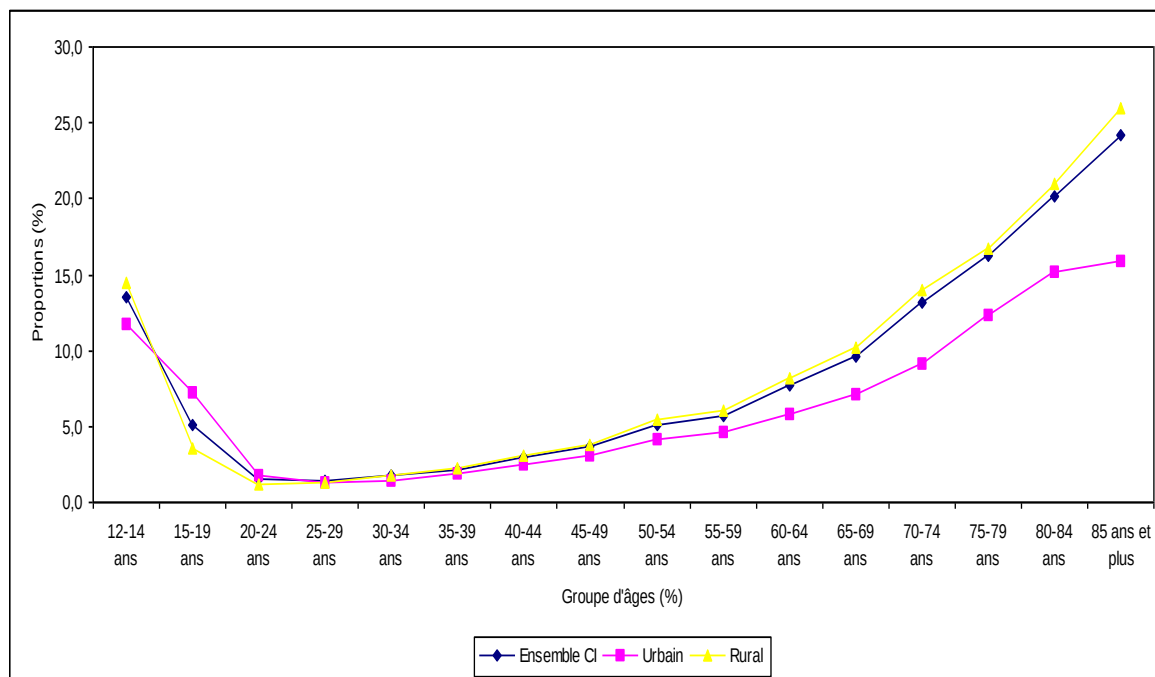
TABLEAU 5.1 : TAUX DE RUPTURES D'UNION PAR SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (EN %)

Milieu de résidence	Sexe	
	Masculin	Féminin
Abidjan	2,7	10,4
Autres villes	3,3	13,6
Ensemble urbain	3,0	12,3
Ensemble rural	4,2	14,3
Ensemble CI	4,0	13,6

5.1.2- Structure par âge et sexe

Le graphique 5.1 indique que les courbes des taux de ruptures d'union observés chez les hommes présentent une allure irrégulière. D'abord elles décroissent jusqu'à 20 ans quel que soit le milieu de résidence. A partir de cet âge, les taux connaissent une évolution croissante.

GRAPHIQUE 5.1 : REPARTITION DES TAUX DE RUPTURES D'UNION CHEZ LES HOMMES PAR GROUPE D'AGES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)



Par rapport au milieu de résidence, les hommes d'Abidjan ont leurs unions plus instables que ceux des autres milieux de résidence quel que soit l'âge.

Chez les femmes, la situation est identique à celle décrite précédemment. Le taux de rupture d'union est faible aux jeunes âges alors que les femmes âgées connaissent des taux élevés. Cela s'explique par le fait que les jeunes se remarient plus facilement que leurs aînées. Il faut également noter que la surmortalité des hommes aux âges avancés est une des raisons des forts taux de ruptures d'union.

Par ailleurs, les femmes du milieu urbain sont plus impliquées dans les ruptures d'union que celles du milieu rural quel que soit l'âge. Deux situations s'observent. Avant 40 ans les taux sont faibles (inférieur à 10 %). Après cet âge, on note des taux élevés. Plus de la moitié des femmes âgées de 65 ans et plus sont en rupture d'union quel que soit le milieu de résidence.

TABLEAU 5.2 : TAUX DE RUPTURE D'UNION DES FEMMES PAR GROUPE D'ÂGES ET SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)

Groupe d'âges	Milieu de résidence				Ensemble pays
	Abidjan	Autres villes	Ensemble urbain	Ensemble rural	
12-14 ans	9,7	8,8	9,1	6,5	7,2
15-19 ans	1,5	1,9	1,7	1,5	1,6
20-24 ans	1,8	2,0	1,9	1,9	1,9
25-29 ans	2,9	3,0	2,9	2,8	2,9
30-34 ans	5,1	5,2	5,2	5,0	5,1
35-39 ans	7,9	8,0	8,0	7,6	7,8
40-44 ans	13,2	13,6	13,4	13,8	13,6
45-49 ans	19,0	19,4	16,2	19,6	19,5
50-54 ans	27,4	29,6	28,8	28,4	28,6
55-59 ans	34,9	36,1	35,7	35,5	35,6
60-64 ans	45,0	49,2	48,0	47,5	47,6
65-69 ans	50,5	56,4	54,8	54,6	54,7
70-74 ans	54,1	65,4	62,4	65,3	64,6
75-79 ans	58,6	68,8	66,2	71,1	69,9
80-84 ans	60,7	75,0	71,5	77,7	76,2
85 ans et +	49,5	69,4	63,8	77,2	73,6

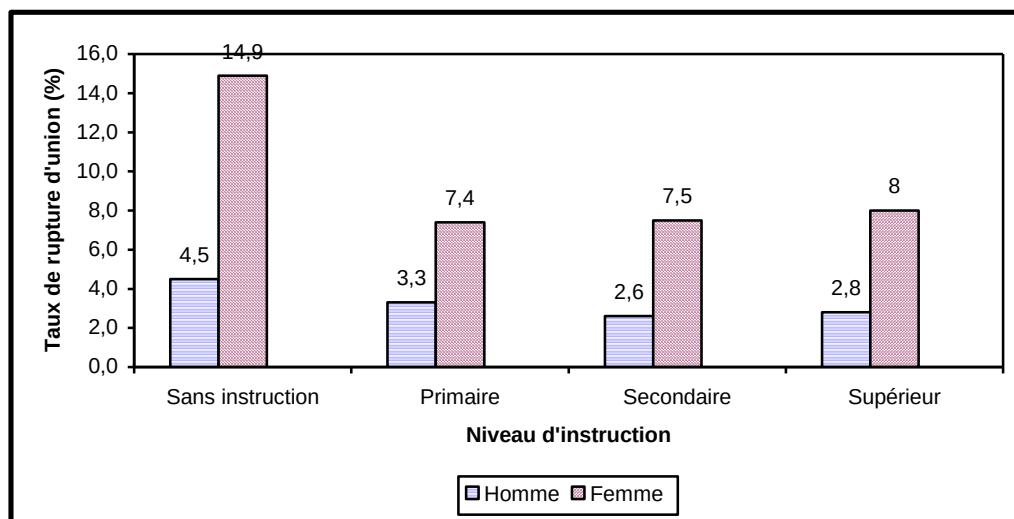
5.1.3- Aspects différentiels selon des caractéristiques sociales

Ici, les caractéristiques identifications sociales retenues sont : le niveau d'instruction, la religion et l'ethnie pour la population ivoirienne.

5.1.3.1- Niveau d'instruction

Le graphique 5.2 donne les taux de rupture d'union par sexe selon le niveau d'instruction. Il en ressort que l'instabilité des unions est plus ressentie parmi les non instruits que parmi ceux des autres niveaux d'instruction quel que soit le sexe. Leur taux est de 4,5 %. Par ailleurs, le fait d'avoir un niveau supérieur expose moins les hommes aux ruptures d'union alors que, chez les femmes, celles qui ont le niveau primaire sont les moins touchées par les ruptures d'union.

GRAPHIQUE 5.2 : TAUX DE RUPTURE D'UNION PAR SEXE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION (EN %)



On note également une prépondérance des ruptures d'union chez les hommes n'ayant pas fréquenté l'école quel que soit le milieu de résidence. Ils sont suivis par ceux ayant le niveau primaire, mais plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain (3,4 % pour le rural contre 2,5 % pour l'urbain). Dans le milieu urbain, on remarque que la ville d'Abidjan se caractérise par un faible taux de rupture d'union chez les sans instruction par rapport à ceux des autres villes. A l'opposé, les ruptures d'union affectent plus les hommes du supérieur vivant en Abidjan que leurs homologues des autres milieux urbains.

TABLEAU 5.3 : TAUX DE RUPTURE D'UNION PAR SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION (%)

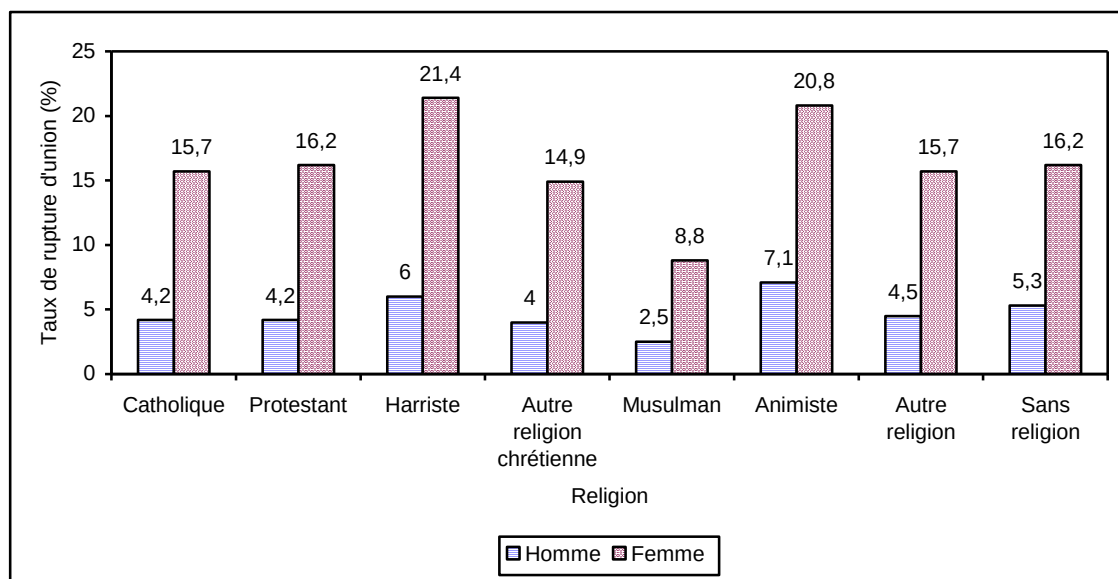
Niveau d'instruction	Milieu de résidence				Ensemble Pays
	Abidjan	Autres villes	Ensemble urbain	Ensemble Rural	
HOMME					
Sans niveau d'instruction	2,5	3,9	3,3	5,1	4,5
Primaire	2,9	3,0	3,0	3,4	3,3
Secondaire	2,6	2,3	2,5	2,8	2,6
Supérieur	3,2	2,2	2,8	2,3	2,8
FEMME					
Sans niveau d'instruction	11,7	15,4	14,1	15,2	14,9
Primaire	7,9	7,7	7,8	7,0	7,4
Secondaire	8,7	6,5	7,8	6,6	7,5
Supérieur	8,4	6,81	8,1	7,8	8,0

En ce qui concerne les femmes, les non instruites présentent des unions plus instables que celles des autres niveaux d'instruction quel que soit le milieu de résidence. Cette instabilité est plus prononcée en milieu rural (15,2 %) qu'en milieu urbain (14,1 %). Contrairement aux hommes, les faibles taux de ruptures d'union s'observent chez les femmes du secondaire quel que soit le milieu de résidence (7,8 % en milieu urbain et 6,6 % en milieu rural). En revanche, les femmes du niveau secondaire et plus vivant dans les autres villes ont les plus faibles taux de rupture d'union.

5.1.3.2- Religion

L'examen du graphique 5.3 indique qu'à l'exception des harristes, les pratiquants de la religion chrétienne sont moins touchés par les ruptures d'union que ceux des autres religions. Il convient de noter que les hommes animistes sont relativement les plus nombreux à rompre leurs unions soit par divorce ou par décès du conjoint que partout ailleurs. En revanche, les plus faibles taux de ruptures d'union sont observés chez les musulmans (2,5 %). A la différence des hommes, ce sont les femmes de religion harriste qui sont les plus affectées par les ruptures d'union (21,4 %) alors que celles de religion musulmane connaissent la situation contraire. On constate que parmi les personnes n'ayant pas déclaré leur religion, les ruptures d'union sont importantes.

GRAPHIQUE 5.3 : TAUX DE RUPTURE D'UNION PAR SEXE SELON LA RELIGION



Parmi les hommes de religion chrétienne, les pratiquants d'autres religions chrétiennes ont leurs unions moins instables que les catholiques, les protestants et les adeptes de la religion harriste. Il en est de même chez les femmes de religion chrétienne. En effet, les taux de rupture d'union sont relativement faibles chez les femmes d'autres confessions religieuses (14,9 %) alors qu'un peu plus d'une femme de religion harriste sur cinq (21,4 %) a rompu son union. Ces dernières sont suivies d'assez loin par les femmes protestantes.

Selon le milieu de résidence, on remarque que la situation est presque identique. Pour les hommes, les animistes sont relativement plus nombreux à rompre leurs unions quel que soit le milieu de résidence. Viennent ensuite les sans religions en milieu urbain (4,1 %) et les harristes en milieu rural (6,7 %).

TABLEAU 5.4 : TAUX DE RUPTURE D'UNION PAR SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE SELON LA RELIGION

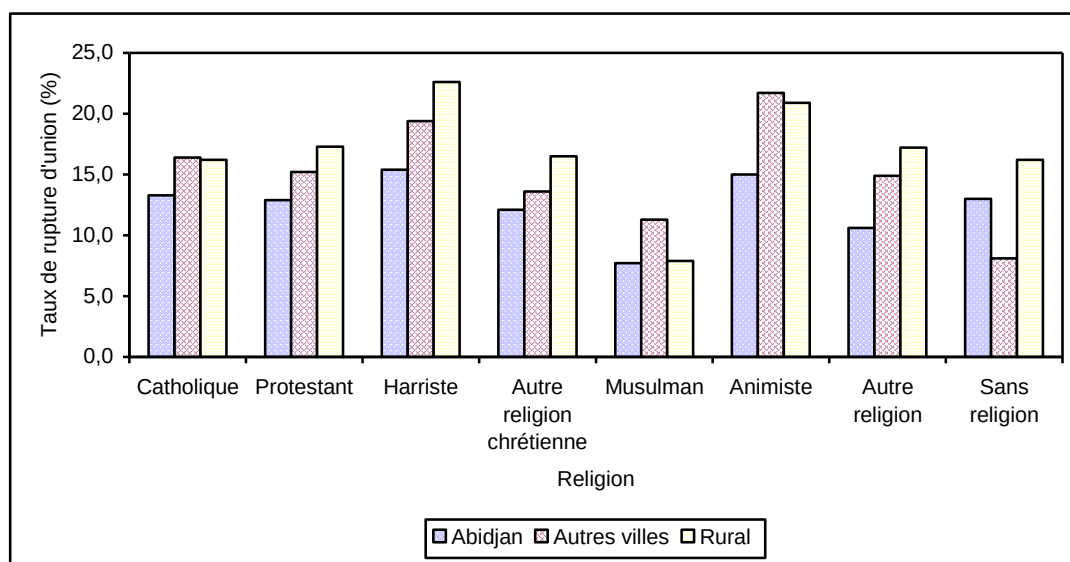
Religion	Milieu de résidence				Ensemble Pays
	Abidjan	Autres villes	Ensemble urbain	Ensemble Rural	
HOMME					
Catholique	3,7	3,8	3,8	4,6	4,2
Protestant	3,2	3,2	3,2	4,8	4,2
Harriste	4,0	3,8	3,9	6,7	6,0
Autres chrétiens	3,0	2,9	3,0	5,0	4,0
Musulman	2,0	2,7	2,4	2,6	2,5
Animiste	3,7	6,0	5,3	7,7	7,1
Autres religions	2,8	3,5	3,1	5,4	4,5
Sans religion	3,4	1,1	4,1	5,6	5,3
ND	2,6	5,4	4,2	7,4	6,0
FEMME					
Catholique	13,3	16,4	14,8	16,2	15,7
Protestant	12,9	5,8	14,1	17,3	16,2
Harriste	15,4	19,4	17,4	22,6	21,4
Autres chrétiens	12,1	13,6	12,8	16,5	14,9
Musulman	7,7	11,3	10,0	7,9	8,8
Animiste	15,0	21,7	20,0	20,9	20,8
Autres religions	10,6	14,9	12,9	17,2	15,7
Sans religion	13,0	8,1	16,4	16,2	16,2
ND	12,1	14,6	13,7	17,6	16,2

Dans le milieu urbain, les taux de rupture d'union sont plus importants en Abidjan chez les catholiques et les animistes (3,7 % de chaque cas) alors que dans les autres milieux urbains, ce sont les animistes qui prennent le dessus sur les autres religions.

Lorsqu'on considère uniquement les religions chrétiennes, on se rend compte que les unions sont plus instables chez les harristes. Ils sont suivis des catholiques. Viennent ensuite les protestants et les autres chrétiens. Cette hiérarchisation des taux s'observe dans tous les milieux de résidence. Toutefois, il faut noter que les faibles taux sont rencontrés dans les autres milieux urbains et les plus forts dans le milieu rural.

Quant aux femmes, le graphique 5.4 révèle que les femmes de religion harriste sont relativement plus nombreuses à rompre leurs unions en milieu rural tandis qu'en milieu urbain ce sont les animistes.

GRAPHIQUE 5.4 : TAUX DE RUPTURE D'UNION DES FEMMES PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LA RELIGION



En revanche, les femmes musulmanes sont moins impliquées dans les ruptures d'union que celles des autres religions quel que soit le milieu de résidence.

Parmi les femmes de religion chrétienne, l'instabilité des unions se fait plus ressentir chez les femmes de religion harriste quel que soit le milieu de résidence. Cependant, les taux de ruptures d'union sont plus élevés en milieu rural (22,6 %) qu'en milieu urbain (17,4 %). Cela s'explique par le fait que les femmes de la ville ont plus de facilité à se marier ou elles sont des deuxièmes bureaux.

5.1.3.3- Ethnie

Le tableau 5.5 présente les taux de ruptures d'union de la population ivoirienne par sexe et milieu de résidence selon le groupe ethnique. Il en ressort que chez les hommes les taux observés sont élevés parmi les Akan que parmi ceux des autres groupes ethniques. En effet, 5,8 % des unions sont rompues chez les Akan. Ils sont suivis des Krou et des Mandé du Sud (5,6 % de chaque cas). On constate que les Mandé du Nord ont les plus faibles taux de ruptures d'union. Etant donnée que la religion musulmane est quasiment la règle chez eux, l'on est tenté de se demander si la religion musulmane favorise la consolidation des unions.

Comme chez les hommes, les femmes Akan sont plus impliquées dans les ruptures d'union. En effet, une femme Akan sur cinq (20,0 %) a rompu son union. Viennent ensuite les femmes Krou (19,1 %) et les Mandé du Sud (17,2 %). En revanche, c'est chez les femmes ivoiriennes par naturalisation que l'on rencontre les plus faibles taux de ruptures d'union. Cette attitude des femmes Akan à plus rompre leurs unions viendrait du fait qu'elles recherchent une plus grande autonomie.

TABLEAU 5.5 : TAUX DE RUPTURE D'UNION CHEZ LA POPULATION IVOIRIENNE PAR SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE SELON LE GROUPE ETHNIQUE

Groupe ethnique	Milieu de résidence				Ensemble Pays
	Abidjan	Autres villes	Ensemble urbain	Ensemble Rural	
HOMME					
Akan	3,9	4,5	4,2	6,5	5,8
Krou	3,7	3,7	3,7	6,5	5,6
Mandé du Nord	2,2	2,9	2,6	3,6	3,0
Mandé du Sud	2,8	4,3	3,7	6,2	5,6
Gur	2,5	3,7	3,4	5,3	4,8
Naturalisés ivoiriens	4,6	3,3	3,8	2,8	3,3
Ivoiriens sans précision	10,8	2,3	3,9	2,1	2,9
FEMME					
Akan	15,4	19,1	17,4	21,0	20,0
Krou	13,6	16,1	14,9	21,0	19,1
Mandé du Nord	9,6	14,1	12,7	13,3	13,0
Mandé du Sud	11,2	16,5	14,7	18,0	17,2
Gur	9,0	14,8	13,4	14,2	14,0
Naturalisés ivoiriens	14,3	12,2	12,9	8,5	10,9
Ivoiriens sans précision	9,6	11,4	10,7	12,6	11,8

L'analyse selon le milieu de résidence montre la même hiérarchisation des taux de ruptures d'union quel que soit le milieu de résidence. A l'exception des naturalisés et des ivoiriens n'ayant pas précisé leur ethnie, les taux sont plus élevés dans le milieu rural que dans le milieu urbain parmi les hommes ivoiriens. Les Akan sont toujours les plus nombreux à rompre leur union que les hommes des autres groupes ethniques. Il en est de même chez les femmes.

5.1.3.4- Type de mariage

Compte tenu de la polygamie qui masque les ruptures d'union chez les hommes, l'analyse portant sur le type de mariage se fera uniquement pour les femmes. Ainsi, les résultats du tableau ci-dessous indiquent que les femmes ayant contracté uniquement un mariage civil sont relativement plus nombreuses à rompre leurs unions. Près de 15 % d'elles ont eu une union rompue. L'instabilité des mariages contractés à l'état civil pourrait s'expliquer par le fait que ce type de mariage est relativement plus facile à dissoudre dans la mesure où il ne repose sur aucun fondement clanique ou lignage. Viennent ensuite celles qui ont célébré un mariage coutumier avec 14,3 % et celles qui se sont mariées selon les normes religieuses (9,5 %). Parmi celles qui ont contracté plusieurs type de mariage à la fois, ce sont les femmes mariées à la fois légalement et selon les rites coutumiers qui présentent les taux de ruptures d'union les plus élevés (13,7 %). Par contre, les faibles taux de ruptures d'union s'observent parmi celles ayant célébré des mariages coutumier et religieux (9,9 %). En prenant l'ensemble de chaque type de mariage, on se rend compte que le mariage coutumier se rompt plus que les deux autres types de mariages. La fragilité des mariages coutumiers serait due à l'affaiblissement de l'autorité lignagère et parentale (VIMARD, 1984). En revanche, le taux de rupture d'union est plus faible pour le mariage religieux.

Par rapport au milieu de résidence, on constate que les mariages sont instables d'un milieu de résidence à un autre. Paradoxalement, le mariage célébré à l'état civil est plus rompu en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, 19,2 % des mariages civils sont rompus en milieu rural contre 14,3 % en Abidjan et 12,8 % dans les autres milieux urbains. Ce résultat s'expliquerait par le faible effectif des femmes mariées à l'état civil dans le milieu rural. Il faut également noter que le mariage religieux semble réduire les ruptures d'union quel que soit le milieu de résidence. Il se pourrait que ces ruptures d'union soient essentiellement dues au décès du conjoint. En plus son association avec un autre type de mariage réduit considérablement les ruptures d'union quel que soit le milieu de résidence. Par exemple en Abidjan, 12,4 % des mariages civil et coutumier sont rompus contre 9,7 % des mariages légal et religieux, 8,5 % des mariages coutumier et religieux et enfin 9,9 % des mariages légal, coutumier et religieux.

TABLEAU 5.6 : TAUX DE RUPTURE D'UNION SELON LE TYPE DE MARIAGE CHEZ LES FEMMES (EN %)

Type de mariage	Milieu de résidence				Ensemble pays
	Urbain			Rural	
	Abidjan	Autres villes	Ensemble urbain		
Mariage légal	14,3	12,8	13,7	19,2	14,8
Mariage coutumier	10,2	14,2	12,8	15,0	14,3
Mariage religieux	8,3	11,7	10,5	9,0	9,5
Marié légal et coutumier	12,4	12,4	12,4	17,0	13,7
Marié légal et religieux	9,7	11,1	10,2	12,7	10,9
Marié coutumier et religieux	8,5	11,3	10,0	9,9	9,9
Marié légal, coutumier et religieux	9,9	9,5	9,7	12,9	10,3
Ensemble mariage légal	12,5	12,0	12,3	16,7	13,3
Ensemble mariage coutumier	10,0	13,8	12,4	14,7	13,9
Ensemble mariage religieux	8,8	11,3	10,1	9,6	9,8

En croisant la religion avec le type de mariage (tableau 5.7), on note une variation très notable des ruptures d'union selon la religion. Avant toute chose, il convient d'émettre l'hypothèse selon laquelle une personne d'une religion donnée contractera son mariage religieux selon les rites de cette religion. En d'autres termes, un catholique célébrera un mariage catholique, ainsi de suite. Les données révèlent que les femmes ne pratiquant aucune religion rompent facilement le mariage célébré selon les normes religieuses. Ainsi, chez les femmes animistes et celles n'ayant pas de religion, le mariage religieux est plus rompu que chez celles pratiquant une religion. Lorsqu'on considère les deux premiers groupes de femmes, on se rend compte que les mariages contractés selon les rites coutumiers sont moins instables que les autres types de mariage. Cela montre l'importance que ces femmes accordent à la culture. Il faut mentionner également que la majorité des unions des femmes animistes et sans religion s'est formée dans le cadre traditionnel.

Parmi les femmes ayant une religion, les mariages religieux sont plus stables que les autres types de mariage. En effet, 7,7 % des mariages religieux musulmans sont rompus contre 13,9 % des mariages civils musulmans et 8,9 % des mariages coutumiers musulmans ; chez les catholiques, 12,6 % de mariages religieux contre 14,4 % des mariages célébrés à l'état civil et 16,2 % des mariages coutumiers sont rompus. Nous sommes tentés de nous demander si ces taux de ruptures d'union ne sont pas en grande partie attribuable au décès du conjoint. Il faut noter que les femmes pratiquant la religion harriste présentent les plus forts taux de ruptures d'union quel que soit le type de mariage.

TABLEAU 5.7 : TAUX DE RUPTURE D'UNION PAR TYPE DE MARIAGE SELON LA RELIGION DE LA FEMME

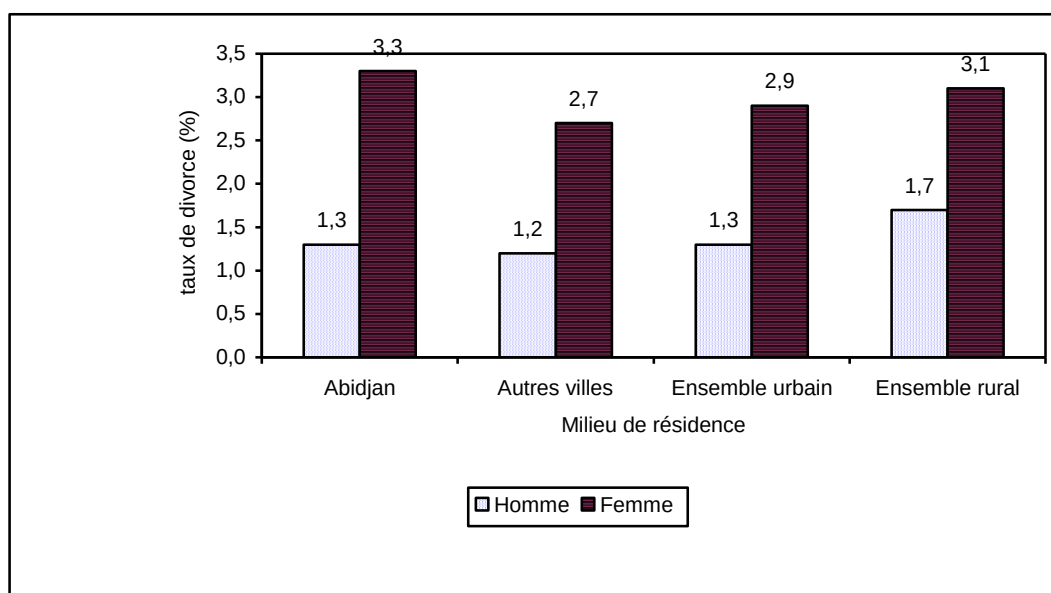
Religion	Type de mariage							Ensemble
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et Religieux	Légal, coutumier et religieux	
Catholique	14,4	16,2	12,6	13,8	12,1	15,6	11,0	15,7
Protestant	12,3	17,0	13,7	13,1	6,0	19,3	7,7	16,2
Harriste	18,3	21,7	21,2	18,4	25,0	20,5	20,5	21,4
Autre religion chrétienne	12,4	15,7	11,9	12,3	5,3	16,2	5,7	14,9
Musulman	13,9	8,9	7,7	11,4	9,3	8,5	9,0	8,8
Animiste	23,0	20,6	39,2	21,0	40,4	30,2	40,3	20,8
Autre religion	11,0	16,5	14,0	9,5	10,6	13,8	5,8	15,7
Sans religion	20,1	15,8	33,4	17,4	34,0	31,0	31,0	16,2
ND	17,4	17,1	7,3	23,8	6,1	14,3	14,3	16,2
Ensemble CI	14,8	14,3	9,5	13,7	10,9	9,9	10,3	13,6

5.2- Rupture d'union par divorce

5.2.1- Données globales

Lors du RGPH-98, il a été recensé 104 165 personnes divorcées dont 31 518 hommes et 72 647 femmes. Le taux de divorce varie sensiblement selon le milieu de résidence et le sexe. Dans la population masculine, il y a proportionnellement plus de divorcés en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette instabilité en milieu rural est fortement liée à l'affaiblissement des lignages. Dans le milieu urbain, les hommes d'Abidjan présentent les plus faibles taux.

GRAPHIQUE 5.5 : TAUX DE DIVORCE PAR SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)



Parmi les femmes, les taux sont également plus importants en milieu rural qu'en milieu urbain. La précocité du mariage et la période de conception du premier enfant constituent des facteurs de la forte instabilité des unions en milieu rural. Par contre dans le milieu urbain, les femmes vivant à Abidjan sont proportionnellement plus nombreuses à rompre leurs unions par divorce que celles des autres villes. On peut penser que cela provient de l'autonomie que les

femmes d'Abidjan recherchent. Elles préfèrent être dans des unions moins contraintes telle que dans une situation de maîtresses, phénomène très développé dans la ville d'Abidjan.

5.2.2- Structure par sexe et âge

L'évolution des taux de divorce selon l'âge est presque la même pour les deux sexes. On constate en effet que les taux très forts pour le groupe d'âges 12-14 ans (effet de petits effectifs) diminuent progressivement jusqu'à 25 ans, ensuite ils augmentent. Toutefois, les taux sont très faibles. On est tenté de se demander si les taux de ruptures d'union observés précédemment (voir le point 5.1) ne proviennent pas des décès des conjoints. Par ailleurs, les personnes âgées sont plus enclines à divorcer que les plus jeunes. Il convient de mentionner l'effet d'âge et d'effectifs qui peut biaiser les résultats. Les jeunes ont plus de possibilité de remarier que les vieilles personnes. Ceci est surtout vrai pour les femmes.

L'analyse révèle la même hiérarchisation des taux selon le milieu de résidence. De 15 à 40 ans, les taux sont quasiment identiques quels que soient le milieu de résidence et le sexe. A partir de 40 ans, les ruraux sont relativement plus nombreux que les urbains à divorcer quel que soit le sexe.

TABLEAU 5.8 : TAUX DE DIVORCE PAR SEXE ET GROUPE D'AGES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)

Groupe d'âge	Milieu de résidence				Ensemble pays
	Abidjan	Autres villes	Ensemble urbain	Ensemble rural	
HOMME					
12-14 ans	3,6	3,1	3,3	4,3	3,9
15-19 ans	1,4	1,7	1,6	1,2	1,6
20-24 ans	0,5	0,7	0,6	0,7	0,8
25-29 ans	0,5	0,7	0,6	0,8	0,8
30-34 ans	0,7	0,8	0,7	1,1	1,0
35-39 ans	0,9	1,0	1,0	1,3	1,2
40-44 ans	1,4	1,3	1,3	1,7	1,6
45-49 ans	1,8	1,5	1,7	2,0	1,9
50-54 ans	2,2	1,7	2,0	2,4	2,3
55-59 ans	2,3	1,7	1,9	2,5	2,4
60-64 ans	2,1	1,8	1,9	2,9	2,7
65-69 ans	2,3	1,9	2,0	3,1	2,9
70-74 ans	2,1	1,8	1,9	3,5	3,2
75-79 ans	2,5	2,1	2,2	3,5	3,3
80-84 ans	2,9	2,2	2,3	3,6	3,4
85 ans et +	2,0	2,3	2,3	3,6	3,4
FEMME					
12-14 ans	2,9	2,4	2,6	2,0	2,1
15-19 ans	0,5	0,8	0,7	0,9	0,8
20-24 ans	0,8	0,9	0,9	1,1	1,0
25-29 ans	1,4	1,3	1,3	1,4	1,4
30-34 ans	2,4	1,9	2,1	2,1	2,1
35-39 ans	3,5	2,6	3,0	2,9	2,9
40-44 ans	5,8	3,9	4,7	4,4	4,5
45-49 ans	7,2	4,7	5,7	5,5	5,5
50-54 ans	8,7	6,0	7,0	6,7	6,8
55-59 ans	10,0	6,6	7,7	7,7	7,7
60-64 ans	10,1	8,1	8,7	9,2	9,1
65-69 ans	8,8	7,5	7,9	9,8	9,3
70-74 ans	7,1	8,4	8,0	11,8	10,8
75-79 ans	7,0	9,0	8,4	11,9	11,0
80-84 ans	6,3	10,0	8,8	12,6	11,5
85 ans et +	5,4	8,8	7,5	11,9	10,3

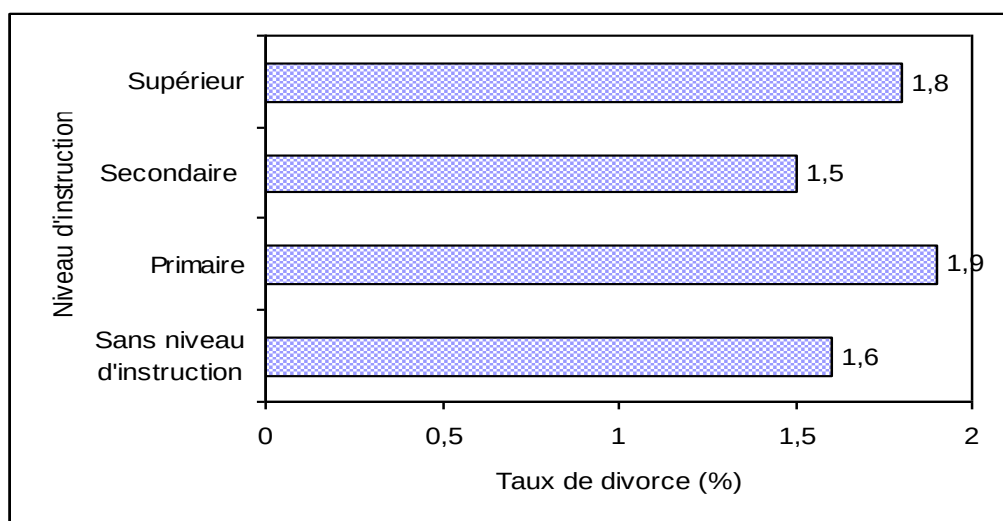
Dans le milieu urbain, la situation est presque la même pour la ville d'Abidjan et les autres villes. A partir de 40 ans, les hommes résidant à Abidjan ont plus divorcé que ceux des autres villes. Chez les femmes, c'est à partir de 25 ans que le constat est le même. A Abidjan, une femme âgée de 55-60 ans sur dix a divorcé alors que dans les autres villes ce taux est inférieur à 10,0 % pour le même groupe d'âges.

5.2.3- Aspects différentiels des divorces selon certaines caractéristiques sociales

5.2.3.1- Niveau d'instruction

Le niveau d'instruction discrimine peu les hommes en ce qui concerne le divorce. Les écarts entre les différents niveaux d'instruction sont faibles voire non significatifs. Compte tenu du fait que les personnes plus instruites reproduisent les modèles de comportements modernes⁵, on aurait pensé que les hommes du niveau supérieur seraient les plus nombreux à rompre leurs unions par divorce. Les données nous montrent plutôt le contraire. En effet, les hommes du niveau primaire sont plus impliqués dans le divorce que ceux des autres niveaux d'instruction. Le divorce touche 1,9 % des hommes du primaire contre 1,8 % de ceux du supérieur, 1,6 % pour les sans instructions.

GRAPHIQUE 5.6 : TAUX DE DIVORCE DES HOMMES PAR NIVEAU D'INSTRUCTION



Contrairement aux hommes, on note que chez les femmes plus le niveau d'instruction est élevé, plus le taux de divorce est important. Les taux vont de 2,9 % pour les femmes sans instructions à 4,8 % pour celles du supérieur en passant par 3,5 % pour les femmes du primaire et 3,8 % pour celles du secondaire. On voit que les femmes très instruites vivent plus seule ou en dehors du cadre normatif.

La prise en compte du milieu de résidence montre que le taux de divorce parmi les hommes non instruits et du secondaire est le même (1,8 % dans chaque cas) dans le milieu rural. Mais ce sont les secondaires de ce milieu qui présentent les plus forts taux (2,1 %). Dans l'ensemble urbain, le divorce touche plus les hommes du supérieur de la ville d'Abidjan. D'un milieu à un autre, on constate qu'à l'exception des hommes du supérieur vivant en milieu urbain

⁵ Dans les pays occidentaux, les structures familiales ont connu de profonds changements. On assiste à de nouveaux modèles. Les ruptures d'union deviennent de plus en plus importantes. Les personnes préfèrent vivre seul car elles recherchent plus d'autonomie.

les taux sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain dans les autres niveaux d'instruction.

TABLEAU 5.9 : TAUX DE DIVORCE PAR SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)

Niveau d'instruction	Milieu de résidence				Ensemble Pays
	Abidjan	Autres urbains	Ensemble urbain	Ensemble Rural	
HOMME					
Sans niveau d'instruction	0,9	1,3	1,1	1,8	1,6
Primaire	1,4	1,6	1,5	2,1	1,9
Secondaire	1,5	1,2	1,3	1,8	1,5
Supérieur	2,2	1,3	1,9	1,3	1,8
FEMME					
Sans niveau d'instruction	2,7	2,6	2,6	3,0	2,9
Primaire	3,4	3,2	3,3	3,7	3,5
Secondaire	4,6	2,9	3,9	3,5	3,8
Supérieur	5,5	3,2	5,0	3,2	4,8

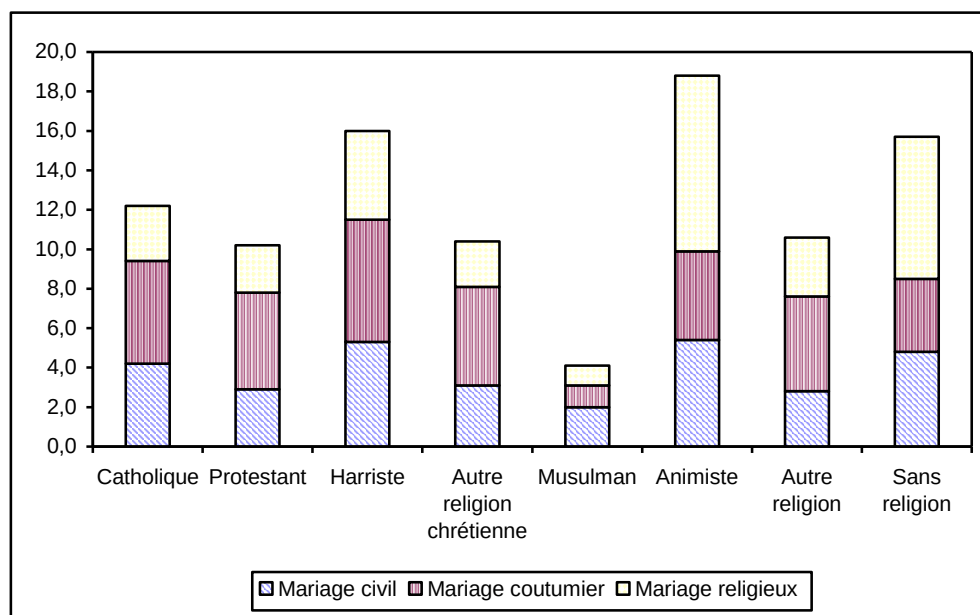
Chez les femmes, le taux varie de 3,0 % à 3,7 % dans le milieu rural alors que dans le milieu urbain, il va de 2,6 % à 5,0 %. Les femmes urbaines du niveau secondaire et plus sont plus nombreuses à divorcer que celles du milieu rural. La situation contraire est observée chez les femmes non instruites et du niveau primaire. Dans le milieu urbain, les taux de divorce de la ville d'Abidjan sont supérieurs à ceux des autres villes quel que soit le niveau d'instruction. L'écart est plus important parmi les femmes ayant le niveau supérieur.

5.2.3.2- Religion

Ici, l'analyse se fait par rapport au type de mariage. Etant donné que la polygamie masque le divorce chez les hommes, nous allons déterminer l'ampleur de cette rupture au sein de la population féminine. Il s'agit de croiser les femmes divorcées par type de mariage selon leur appartenance religieuse.

Le graphique 5.7 donne les taux de divorce par type de mariage selon la religion de la femme. Il en ressort que les taux de divorce sont plus élevés chez les femmes animistes ayant contracté un mariage civil. Par contre, ce type de mariage est moins rompu par divorce chez les femmes de religion musulmane. On note que les femmes musulmanes sont moins impliquées dans le divorce que celles des autres religions et cela quel que soit le type de mariage. On pourrait penser que le divorce serait plus faible voire nul dans les mariages célébrés selon les normes religieuses. Les données montrent que les taux de divorce chez les femmes ayant une religion sont inférieurs à ceux des animistes et des sans religions. En revanche, à l'exception des musulmanes les mariages coutumiers sont plus stables chez ces dernières que chez celles ayant une religion.

GRAPHIQUE 5.7 : TAUX DE DIVORCE PAR TYPE DE MARIAGE SELON LA RELIGION DE LA FEMME (%)



Parmi les femmes de religion chrétienne, le divorce touche moins les autres chrétiens que les catholiques, les protestantes et les harristes quel que soit le type de mariage. Elles sont suivies des protestantes et des catholiques.

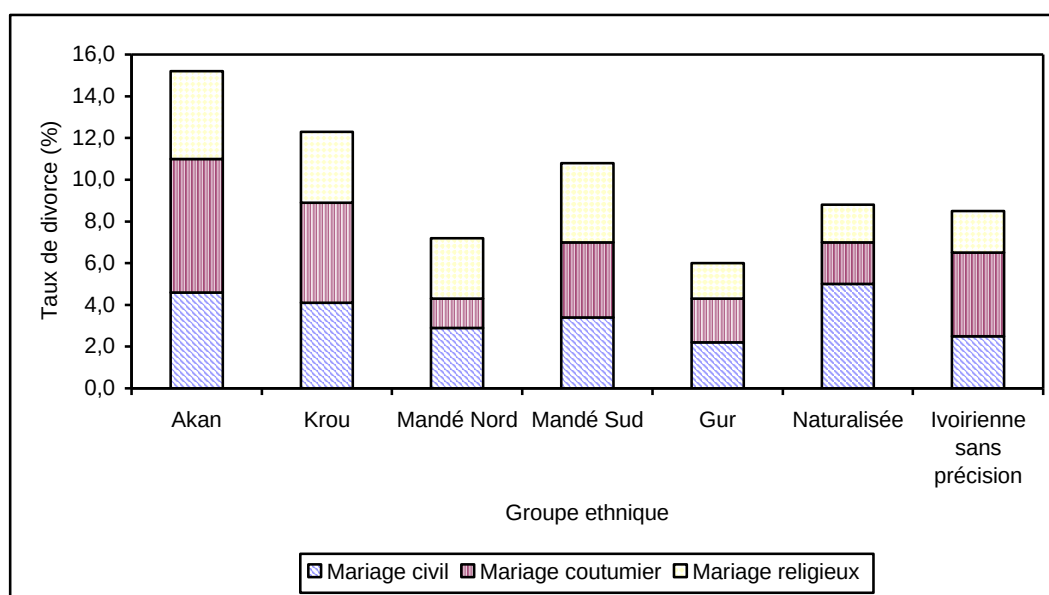
5.2.3.3- Ethnie

Comme au point précédent, l'analyse se fera uniquement pour le sexe féminin. Nous croisons les femmes ivoiriennes divorcées par type de mariage selon leur ethnie.

Il ressort du graphique 5.8 que les unions célébrées à l'état civil sont moins instables chez les femmes Mandé du Nord que chez celles des autres groupes ethniques. Les plus forts taux de divorce sont rencontrés parmi les femmes Akan (4,6 %) et les naturalisées (5,0 %). Pour ces dernières, il faut relativiser les commentaires à cause des faibles effectifs. On peut penser que le caractère urbain de ces deux populations expliquent ces écarts dans la mesure où il a été montré que les mariages civils sont plus l'apanage des urbains.

De même au niveau des mariages coutumiers, on constate que les femmes Akan sont les plus nombreuses à rompre ces mariages. Elles sont suivies des femmes des groupes Krou (4,8 %) et Mandé du Sud. Comme chez les musulmanes, les unions célébrées selon les rites coutumiers sont plus stables parmi les femmes du Nord que parmi celles des autres groupes ethniques. La religion musulmane étant quasiment la règle chez les Mandé du Nord, on est tenté de se demander si c'est la religion musulmane ou la culture qui conditionne le comportement matrimonial des femmes de ce groupe ethnique. Cette question trouve sa justification dans la mesure où les mariages coutumiers sont moins rompus chez les femmes Mandé du Nord que chez les autres femmes ivoiriennes. Il en est de même du mariage religieux.

GRAPHIQUE 5.8 : TAUX DE DIVORCE PAR TYPE DE MARIAGE SELON LE GROUPE ETHNIQUE DE LA FEMME IVOIRIENNE (%)



Au niveau des milieux de résidence, les données révèlent que l'instabilité des unions célébrées civilement est plus marquée chez les femmes Akan qu'chez les autres ivoiriennes quel que soit le milieu de résidence. Les plus forts taux sont observés chez les Akan résidant dans les autres villes. Comme il fallait s'y attendre, les Mandé du Nord présentent les taux les plus faibles quel que soit le milieu de résidence.

TABEAU 5.10 : TAUX DE DIVORCE PAR TYPE DE MARIAGE ET MILIEU DE RESIDENCE SELON LE GROUPE ETHNIQUE CHEZ LA FEMME IVOIRIENNE (%)

Groupe Ethnique	Mariage légal			Mariage coutumier			Mariage religieux		
	Abidjan	Autres villes	Rural	Abidjan	Autres villes	Rural	Abidjan	Autres villes	Rural
Akan	5,0	2,8	6,4	5,9	6,5	6,4	5,0	3,9	3,9
Krou	5,1	2,4	4,6	5,2	4,6	4,7	5,0	3,3	3,1
Mandé Nord	3,5	2,1	3,1	2,1	1,5	1,0	1,7	1,4	0,8
Mandé Sud	3,9	1,9	4,7	3,8	3,4	3,7	4,7	2,3	4,2
Gur	2,7	1,9	2,2	2,2	2,2	2,1	1,9	1,5	1,7
Naturalisées	6,3	2,6	3,1	4,8	2,6	1,8	4,2	1,8	1,4
Sans précisions	4,6	0,0	3,1	4,2	2,6	1,8	3,0	1,8	2,0

Pour les autres types de mariage, les Akan, les Gur et les naturalisées se partagent les plus forts taux de divorce. Ainsi, les femmes Akan des autres villes et du milieu rural sont les plus nombreuses à rompre par divorce leurs mariages contractés légalement que celles des autres groupes ethniques des mêmes milieux. A Abidjan, les naturalisées prennent le dessus sur les autres (effet de petits effectifs). En ce qui concerne le mariage coutumier, il est plus instable chez les Akan d'Abidjan et celles des autres villes ainsi que chez les Mandé du Sud du milieu rural que partout ailleurs.

5.3- Rupture d'union par décès du conjoint

5.3.1- Données globales

En Côte d'Ivoire, 340 481 personnes sont veuves. Cette population comprend plus de veuves que de veufs : 292 897 femmes contre 47 584 hommes sont veufs. Ce résultat cache des disparités selon le milieu de résidence.

Dans la population masculine, le veuvage touche beaucoup plus les ruraux (2,6 %) que les urbains (1,8 %). La ville d'Abidjan se caractérise par le taux de veuvage le plus faible. Dans ce milieu, les hommes se remarient plus vite. Il en est de même pour les femmes.

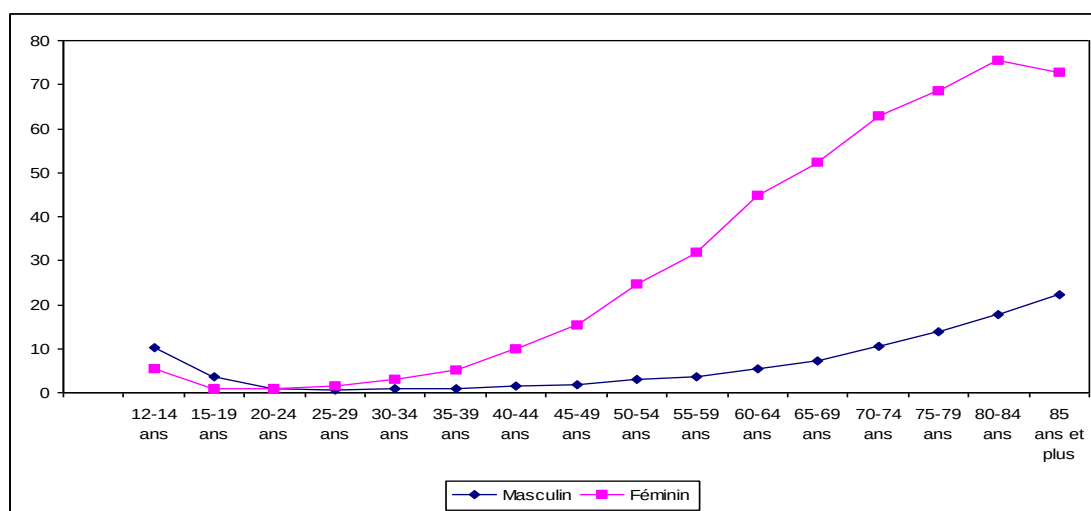
TABEAU 5.11 : TAUX DE VEUWAGE PAR SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)

Milieu de résidence	Sexe	
	Masculin	Féminin
Abidjan	1,4	7,5
Autres villes	2,1	11,5
Ensemble urbain	1,8	9,9
Ensemble rural	2,6	11,9
Ensemble CI	2,5	11,2

5.3.2- Structure par sexe et âge

La structure des personnes veuves varie régulièrement avec l'âge. Faible aux groupes d'âges 15-55 ans, le taux croît à partir de cet âge quel que soit le sexe.

GRAPHIQUE 5.9 : TAUX DE VEUWAGE PAR GROUPE D'AGE ET SEXE (%)



Les écarts entre les deux sexes sont très grands. Les raisons de ces différences ont été évoquées dans les points précédents.

TABLEAU 5.12 : TAUX DE VEUVAGE PAR SEXE ET GROUPE D'ÂGES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)

Groupe d'âges	Milieu de résidence				Ensemble pays
	Abidjan	Autres villes	Ensemble urbain	Ensemble rural	
HOMME					
12-14 ans	9,47	8,7	9,01	11,08	10,32
15-19 ans	5,79	5,8	5,76	2,48	3,72
20-24 ans	1,27	1,1	1,17	0,51	0,77
25-29 ans	0,61	0,7	0,68	0,48	0,61
30-34 ans	0,64	0,8	0,70	0,70	0,76
35-39 ans	0,83	1,0	0,92	0,94	0,99
40-44 ans	1,10	1,3	1,21	1,45	1,40
45-49 ans	1,40	1,7	1,54	1,90	1,80
50-54 ans	2,08	2,5	2,31	3,23	2,97
55-59 ans	2,42	3,1	2,79	3,64	3,46
60-64 ans	3,60	4,3	4,07	5,69	5,38
65-69 ans	4,43	5,7	5,29	7,54	7,15
70-74 ans	6,59	7,9	7,54	11,14	10,61
75-79 ans	8,80	11,1	10,56	14,18	13,79
80-84 ans	10,92	14,1	13,39	18,63	17,87
85 ans et +	10,71	15,7	14,29	23,89	22,17
FEMME					
12-14 ans	7,18	6,7	6,86	4,72	4,7
15-19 ans	0,93	1,1	1,04	0,68	0,7
20-24 ans	0,97	1,1	1,07	0,85	0,9
25-29 ans	1,56	1,7	1,66	1,44	1,4
30-34 ans	2,85	3,4	3,18	2,97	3,0
35-39 ans	4,76	5,7	5,28	5,07	5,1
40-44 ans	8,30	10,5	9,60	10,23	10,2
45-49 ans	13,51	16,1	15,07	15,68	15,7
50-54 ans	21,96	26,3	24,83	24,54	24,5
55-59 ans	29,86	33,1	32,10	31,83	31,8
60-64 ans	41,37	46,8	45,27	44,52	44,5
65-69 ans	48,05	54,8	52,93	52,29	52,3
70-74 ans	52,42	64,3	61,13	63,63	63,6
75-79 ans	57,30	67,8	65,06	69,93	69,9
80-84 ans	59,63	74,3	70,69	76,92	76,9
85 ans et +	48,02	68,4	62,67	76,45	76,5

Les observations faites au niveau national sont les mêmes dans les milieux de résidence. Il y a proportionnellement plus de personnes veuves parmi les vieux (plus de 40 ans) que parmi les jeunes (moins de 40 ans) quels que soient le milieu de résidence et le sexe. Cela provient du fait que les jeunes se remarient plus facilement que les vieux et également la surmortalité aux âges avancés. On voit qu'à partir de 25 ans, le taux augmente avec l'âge. Cela est dû à l'effet de la mortalité qui traverse tous les âges. Plus de la moitié des femmes âgées de 65 ou plus sont veuves quel que soit le milieu de résidence. Il faut noter que les plus forts taux de veuvage sont observés dans le milieu urbain pour les moins de 50 ans et dans le milieu de rural pour les plus de 50 ans.

5.3.3- Aspects différentiels des ruptures d'union par décès du conjoint selon certaines caractéristiques sociales

5.3.3.1- Niveau d'instruction

Les données montrent que les veufs sont relativement plus nombreux chez les sans instruits que chez ceux des autres niveaux d'instruction quel que soit le sexe. En revanche, le faible taux de veuvage se rencontre parmi les personnes du niveau supérieur.

En ce qui concerne le milieu de résidence, on note que l'instabilité des unions par décès du conjoint est plus importante en milieu rural chez les hommes non instruits. On note également que le veuvage touche les hommes du supérieur dans les mêmes proportions quel que soit le milieu de résidence. Chez les femmes, ce sont les non instruites qui sont plus affectées par le veuvage quel que soit le milieu de résidence.

TABLEAU 5.13 : TAUX DE VEUWAGE PAR SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION (%)

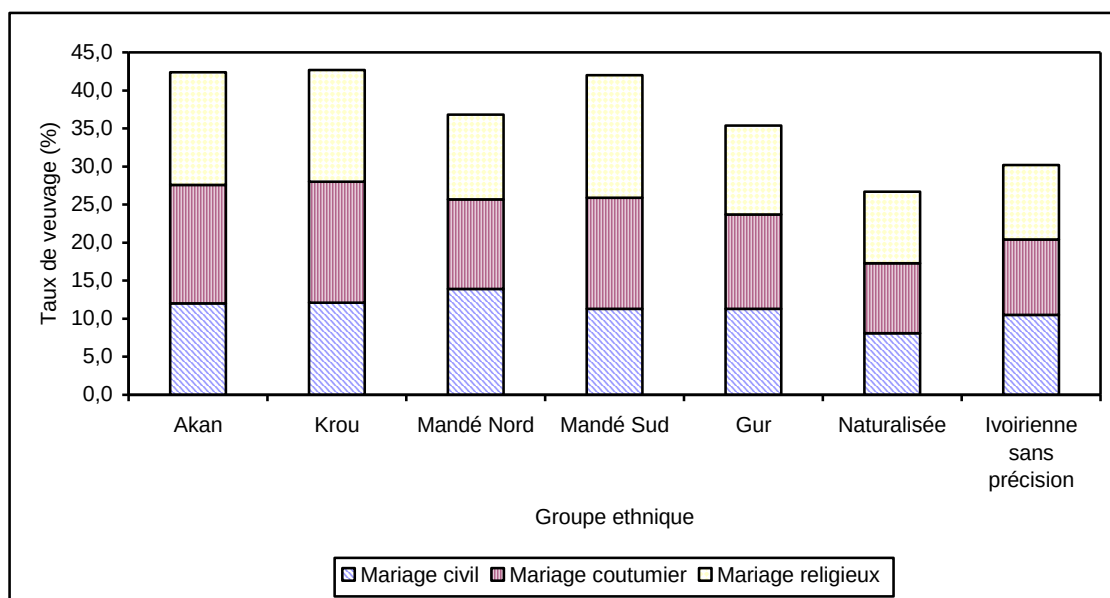
Niveau d'instruction	Milieu de résidence				Ensemble Pays
	Abidjan	Autres villes	Ensemble urbain	Ensemble Rural	
HOMME					
Sans niveau d'instruction	1,6	2,6	2,2	3,3	3,0
Primaire	1,5	1,5	1,5	1,3	1,4
Secondaire	1,2	1,1	1,2	1,1	1,1
Supérieur	1,1	0,9	1,0	1,0	1,0
FEMME					
Sans niveau d'instruction	9,5	13,5	12,1	12,9	12,7
Primaire	4,2	4,9	4,8	3,6	4,2
Secondaire	4,0	2,9	4,2	3,3	4,0
Supérieur	3,2	3,9	3,3	4,9	3,5

Elles sont suivies des femmes du primaire dans le milieu urbain et celles du supérieur dans le milieu rural. Dans le milieu urbain, les taux de veuvage sont supérieurs chez les femmes sans instructions vivant dans la ville d'Abidjan. Elles sont 9,5 % de veuves. A l'exception de celles du supérieur et du secondaire, les taux sont plus élevés dans les autres niveaux d'instruction en Abidjan que dans les autres villes.

5.3.3.2- Ethnie

Le graphique ci-dessous indique que parmi les femmes ivoiriennes ayant contracté un mariage civil, les femmes du group Mandé du Nord ont les forts taux de veuvage. En effet, 13,9 % des Mandé du Nord ayant célébré un mariage civil sont veuves contre 8,1 % des naturalisées, 12,0 % des femmes Akan, 12,1 % des Krou, etc.. Par contre, pour le mariage coutumier, les taux sont plus élevés chez les femmes Krou et Akan que chez les autres ivoiriennes. Le veuvage affecte moins les ivoiriennes naturalisées. En ce qui concerne le mariage religieux, si le faible taux se rencontre chez les naturalisées (9,4 %), chez les femmes du groupe Mandé du Sud, on observe la situation contraire c'est-à-dire, le mariage religieux est plus rompu par décès du conjoint parmi les femmes Mandé du Sud.

GRAPHIQUE 5.10 : TAUX DE VEUVE PAR TYPE DE MARIAGE SELON LE GROUPE ETHNIQUE DE LA FEMME (%)



S'agissant du milieu de résidence, on note que le mariage célébré selon les rites coutumiers est plus instable parmi les femmes Akan que parmi celles des autres groupes ethniques quel que soit le milieu de résidence. En plus, c'est dans les autres villes que cette instabilité est plus importante.

TABLEAU 5.14: TAUX DE VEUVE PAR TYPE DE MARIAGE ET MILIEU DE RESIDENCE SELON LE GROUPE ETHNIQUE DE LA FEMME IVOIRIENNE (%)

Groupe Ethnique	Mariage légal			Mariage coutumier			Mariage religieux		
	Abidjan	Autres villes	Rural	Abidjan	Autres villes	Rural	Abidjan	Autres villes	Rural
Akan	10,7	9,8	18,6	10,1	14,9	16,5	11,8	13,7	16,3
Krou	10,5	8,9	19,0	8,8	13,3	17,8	11,1	12,7	18,1
Mandé Nord	10,6	16,6	17,2	7,5	12,8	12,6	8,2	12,7	11,3
Mandé Sud	9,5	9,2	16,6	7,4	14,4	15,2	12,1	15,1	18,4
Gur	8,5	12,5	13,0	6,7	13,1	12,7	7,7	12,8	11,9
Naturalisées	8,4	8,7	3,5	10,8	11,0	7,5	7,7	8,4	10,7
Sans précisions	5,3	9,6	24,4	6,5	9,2	10,7	7,7	8,8	11,2

Pour le mariage civil, il y a proportionnellement plus de veuves parmi les naturalisées ivoiriennes vivant dans la ville d'Abidjan que parmi celles des autres groupes ethniques du même milieu. Par contre dans les autres villes, les veuves sont plus nombreuses chez les Akan. Il en est de même du milieu rural. Quant au mariage religieux, les Akan sont encore les plus touchées par le veuvage. Il se pourrait la forte christianisation de ce peuple soit une explication.

5.4- Monoparenté : une conséquence des ruptures d'union

La monoparenté est le fait que l'un des parents vive avec ses enfants. D'où un ménage monoparental est un ménage constitué par le chef de ménage et ses enfants.

A l'examen du tableau 5.15, on relève que les proportions des enfants du chef de ménage vivant dans un ménage monoparental à la suite d'un divorce varient selon le sexe des enfants. Il

y a proportionnellement plus de filles que de garçons dans ces ménages. En effet, 13,0 % de filles contre 5,8 % de garçons vivent dans un ménage dont l'un de leurs parents est divorcé.

TABLEAU 5.15 : PROPORTION DES ENFANTS DU CM VIVANT DANS UN MENAGE DONT LE CM EST DIVORCE PAR SEXE DE L'ENFANT SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

Milieu de résidence	SEXE	
	Masculin	Féminin
Abidjan	2,2	6,3
Autres villes	4,8	11,7
Ensemble urbain	3,8	9,3
Ensemble rural	6,6	14,9
Ensemble CI	5,8	13,0

L'importance des proportions des filles sur les garçons se fait ressentir dans tous les milieux de résidence. Chez les garçons, on note que les ménages monoparentaux sont plus nombreux en milieu rural (6,6 %) qu'en milieu urbain (3,8 %). Dans ce dernier milieu, c'est dans la ville d'Abidjan que l'on rencontre la plus faible proportion de garçons vivant dans un ménage monoparental suite au divorce de l'un des parents. Chez les filles, la situation est la même.

Pour les ménages ordinaires dont le chef de ménage est veuf, ses enfants à charge vivant dans leur ménage sont des garçons (2,9 % de garçons contre 2,3 % de filles). Toutefois, les proportions sont très faibles pouvant mettre en cause la portée de ce phénomène dans le pays. On peut penser que ces faibles proportions des enfants du chef de ménage vivant dans un ménage monoparental trouvent son explication dans le confiage des enfants. Il faut noter que le confiage des enfants consiste à envoyer ses enfants chez un membre de la famille. Ce confiage peut être lié au décès de l'un des parents des enfants.

A la différence des ménages monoparentaux par suite de divorce, l'ensemble urbain renferme en sein plus d'enfants vivant dans un ménage monoparental par suite de décès de l'un des parents quel que soit le sexe. Dans ce milieu, il y a proportionnellement moins de garçons vivant dans un ménage monoparental dont l'un de ses parents est décédé à Abidjan que ceux des autres villes alors que chez les filles, c'est la situation contraire qui est observée.

TABLEAU 5.16 : PROPORTION DES ENFANTS DU CM VIVANT DANS UN MENAGE DONT LE CM EST VEUF PAR SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

Milieu de résidence	SEXE	
	Masculin	Féminin
Abidjan	2,8	2,6
Autres villes	3,4	2,5
Ensemble urbain	3,1	2,5
Ensemble rural	2,9	2,3
Ensemble CI	2,9	2,3

Les données montrent que la proportion d'enfants de moins de 15 ans vivant dans des ménages autres que celui de leurs parents s'élève à 31,1 % pour le sexe masculin et 33,8 % pour le sexe féminin. Il se pourrait que ces enfants aient perdu l'un de leurs parents. Si cela s'avérait vrai, la proportion d'enfants dans les ménages monoparentaux risque d'être sous-estimée. On se rend compte que les enfants confiés sont en général les autres parents du chef de ménage. Parmi ces enfants, on note une prédominance des filles. Ensuite viennent les neveux ou nièces du chef de ménage. Les frères ou sœurs du chef de ménage sont en infime proportion (2,0 % de frères et 1,5 % de sœurs).

TABLEAU 5.17 : PROPORTION DES ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS VIVANT DANS DES MENAGES ORDINAIRES PAR AGE ET SEXE SELON LE LIEN DE PARENTE AVEC LE CM EN DEHORS DES ENFANTS DU CM

Groupe d'âge	Lien de parenté des enfants avec CM			
	Frère/sœur	Neveu/niece	Autres parents	Sans lien de parenté
MASCULIN				
00-04 ans	0,52	5,51	19,76	2,88
05-09 ans	1,64	7,29	18,12	2,74
10-14 ans	4,33	9,25	17,91	4,62
Ensemble	2,02	7,23	18,64	3,33
FEMININ				
00-04 ans	0,43	5,59	20,44	3,10
05-09 ans	1,34	7,47	20,19	3,63
10-14 ans	3,06	9,23	21,17	6,82
Ensemble	1,50	7,30	20,56	4,35

Lorsqu'on considère les enfants en âge scolaire par rapport à la survie de leurs parents, on constate que les orphelins de mère sont plus nombreux que les orphelins de père quel que soit le sexe de l'enfant. Ce qui veut dire que la plupart des ménages monoparentaux par suite de décès du conjoint sont dirigés par les femmes. Cette monoparenté féminine comprend plus de filles que de garçons. Ce résultat corrobore l'idée selon laquelle la plupart des ménages monoparentaux sont dirigés par des femmes. Cette situation crée le problème de prise en charge de ses enfants.

TABLEAU 5.18 : PROPORTION DE LA POPULATION DE 6-14 ANS PAR SURVIE DES PARENTS SELON LA FREQUENTATION SCOLAIRE

Survie des parents	Population totale									Ensemble
	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	
MASCULIN										
Orphelin de père	8,4	9,2	10,6	9,6	12,0	10,1	14,5	12,8	12,8	100,0
Orphelin de mère	8,8	9,3	11,1	9,6	12,3	10,2	14,4	12,3	11,9	100,0
Orphelin des 2 parents	8,3	7,3	9,6	8,8	12,5	10,2	16,1	14,5	14,5	100,0
FEMININ										
Orphelin de père	8,3	8,9	10,6	9,6	12,4	10,2	14,2	12,9	13,1	100,0
Orphelin de mère	8,6	9,2	11,2	9,7	12,4	9,8	13,9	12,5	12,7	100,0
Orphelin des 2 parents	6,9	7,5	9,4	8,2	12,5	9,7	15,7	14,7	15,6	100,0

Par rapport à l'âge, on constate que les orphelins et les orphelines de père ou de mère sont plus nombreux à 12 ans qu'aux autres âges. Cet âge correspond à la fin du cycle primaire. Pour ces enfants, il va se poser le problème des moyens pour la poursuite des études. Si les veufs arrivent à pallier ce manque de moyens, il n'en est pas de même des veuves. Le manque des ressources financières peut entraîner l'abandon de l'école par des enfants ayant perdu leur père. Les données révèlent que les orphelins de père sont les nombreux à cet âge quel que soit le sexe de l'enfant. Par ailleurs, dès l'âge de 6 ans, les proportions d'orphelins de mère sont supérieures à celles des orphelins de père quel que soit le sexe de l'enfant. Cette tendance se poursuit jusqu'à 9 ans pour les filles et jusqu'à 11 ans pour les garçons.

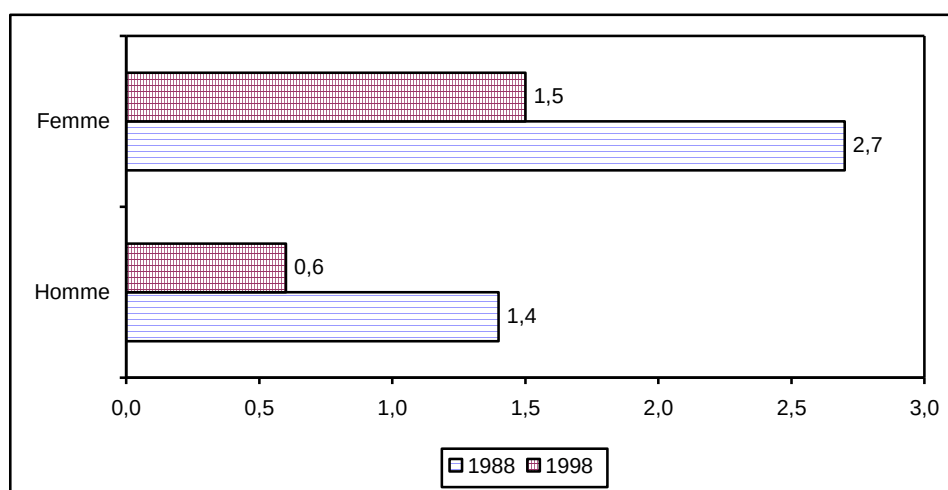
5.5- Evolution des ruptures d'union

Cette section analyse la tendance des ruptures d'union à travers les deux derniers recensements. Elle aborde l'évolution des ruptures d'union par divorce et ensuite celle des ruptures d'union par décès du conjoint.

5.5.1- Evolution des divorces

Les proportions de divorcés ont considérablement baissé sur l'ensemble du pays et dans tous les milieux de résidence quel que soit le sexe. Pendant la période intercensitaire, la proportion de divorces a presque diminué de moitié pour chaque sexe. Ainsi, parmi les hommes, le divorce touchait 1,4 % des hommes en 1988, il n'y a plus que 0,6 % de divorcés en 1998. Chez les femmes, la baisse des divorces est dans les mêmes proportions : elles passent de 2,7 % en 1988 à 1,5 % en 1998. L'accroissement des unions libres pourrait s'expliquer cette baisse.

GRAPHIQUE 5.11 : EVOLUTION (%) DES DIVORCES PAR SEXE ENTRE 1988 ET 1998



Le constat est le même pour tous les milieux de résidence. Dans tous les milieux, les proportions de divorces en 1998 représentent près de la moitié de celles de 1988 quel que soit le sexe. Chez les hommes, le divorce touche 0,9 % des hommes vivant à Abidjan en 1988 contre 0,4 % en 1998 dans le même milieu. Dans le milieu rural, ils sont 1,7 % en 1988 contre 0,4 % en 1998. Chez les femmes, si 2,6 % des Abidjanaises sont divorcées en 1988, seulement 1,1 % sont concernées par ce type de rupture d'union dix ans après.

TABEAU 5.19 : EVOLUTION (%) DES DIVORCES PAR ANNEE DE RECENSEMENT SELON LE SEXE

Milieu de résidence	Sexe masculin		Sexe féminin	
	1988	1998	1988	1998
Abidjan	1,0	0,4	2,6	1,1
Ensemble urbain	0,9	0,4	2,3	1,1
Ensemble rural	1,7	0,8	3,0	1,8

En zone rurale, les proportions de divorcées ont également diminué passant de 3,0 % en 1988 à 1,8 % en 1998. Cette baisse généralisée des divorces peut s'expliquer par le fait que les personnes contractent de moins en moins l'union dans un cadre légal ou coutumier. Il se pourrait que l'accroissement des unions libres et le souci d'autonomie soient des explications.

5.5.2- Evolution du veuvage

Comme précédemment, les proportions de personnes veuves ont connu une baisse dans l'ensemble du pays pendant la dernière décennie (1988-1998) quel que soit le sexe. Toutefois, cette baisse est plus importante chez les hommes que chez les femmes.

TABLEAU 5.20 : EVOLUTION (%) DES PROPORTIONS DE VEUFS PAR ANNEE DE RECENSEMENT ET SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

Milieu de résidence	Sexe masculin		Sexe féminin	
	1988	1998	1988	1998
Abidjan	0,3	0,4	2,3	2,7
Ensemble urbain	0,4	0,6	3,6	4,0
Ensemble rural	1,5	1,3	8,2	7,8
Ensemble Côte d'Ivoire	2,7	1,0	6,4	6,1

Par ailleurs, on note une évolution contraire du veuvage dans les milieux de résidence. Les proportions de personnes veuves ont légèrement augmenté dans le milieu urbain en général et dans la ville d'Abidjan en particulier quel que soit le sexe. De 0,3 % de veufs en 1988, il y a 0,4 % de veufs en 1998 à Abidjan. L'accroissement du veuvage en ville trouverait son explication dans l'affaiblissement de l'autorité lignagère. Il faut également noter les taux des accidents de la circulation et de travail dans les villes. L'expansion du VIH/Sida dans le milieu urbain en général et dans la ville d'Abidjan en particulier pourrait être une des explications. Par contre, en milieu rural, la tendance contraire est observée. Le veuvage a baissé durant la période intercensitaire tant parmi les hommes que parmi les femmes.

CHAPITRE VI : LES UNIONS CONSENSUELLES

Depuis quelques années, on assiste à une nouvelle forme de cohabitation entre les hommes et les femmes. Très développée dans les pays occidentaux, cette forme d'union devient de plus en plus importante dans les pays d'Afrique de l'Ouest notamment en Côte d'Ivoire. Estimée à 3% de la population de 1988, l'union libre a été saisie à travers la variable «état matrimonial» lors du RGPH 98. Il s'agira de déterminer son ampleur dans la société ivoirienne après une décennie.

Mais avant, il importe de signaler que dans cette section, les termes «union consensuelle» et «union libre» ont la même signification. Est considéré en union libre tout individu non marié vivant en concubinage.

Ce chapitre examine la population en union consensuelle selon certaines caractéristiques socio-démographiques à savoir le milieu de résidence, la nationalité, le niveau d'instruction et la religion. Pour terminer, il traite de l'évolution des unions consensuelles à travers les deux derniers recensements.

6.1- Composition spatiale de la population en union consensuelle

Il s'agit de fournir les effectifs et la part relative des hommes et des femmes dans le milieu urbain et dans le milieu rural ainsi que celle de la circonscription administrative. Avant toute chose, nous présenterons les effectifs par sexe dans l'ensemble du pays. Rappelons que la population pour laquelle la situation matrimoniale a été analysée est de 9 880 518 personnes. Dans cette population, seulement 615 662 personnes soit 6,3 % vivent en union libre.

TABLEAU 6.1 : REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE EN UNION CONSENSUELLE PAR GROUPE D'AGES SELON LE SEXE (%)

Groupe d'âges	Homme		Femme	
	%	Effectif total	%	Effectif total
12-14 ans	0,0	573 264	0,6	541 716
15-19 ans	0,6	845 108	6,2	877 842
20-24 ans	4,5	773 970	11,4	770 772
25-29 ans	9,0	646 603	11,5	628 599
30-34 ans	10,7	532 243	9,8	518 570
35-39 ans	9,7	422 709	8,1	405 912
40-44 ans	7,9	335 127	6,5	302 180
45-49 ans	6,5	254 626	5,2	213 900
50-54 ans	5,2	189 840	4,1	173 480
55-59 ans	4,5	143 206	3,6	125 917
60-64 ans	4,0	116 744	3,1	108 461
65-69 ans	3,7	83 963	2,7	71 027
70-74 ans	3,5	54 818	2,4	47 510
75-79 ans	3,1	30 114	2,5	25 565
80-84 ans	2,5	14 733	2,2	14 998
85 ans et plus	3,1	16 964	2,4	20 037
Ensemble CI	5,3	5 034 032	7,3	4 846 486

La population en union libre âgée de 12 ans ou plus comprend plus de femmes que d'hommes : on dénombre 349 962 femmes contre 265 700 hommes. A travers le tableau 6.1, on observe que les proportions des unions libres augmentent jusqu'à 25-29 ans pour les femmes et jusqu'à 30-34 ans pour les hommes avant de diminuer. Les proportions des unions consensuelles sont, avant 34 ans, plus élevées chez les femmes que chez les hommes. La situation inverse est

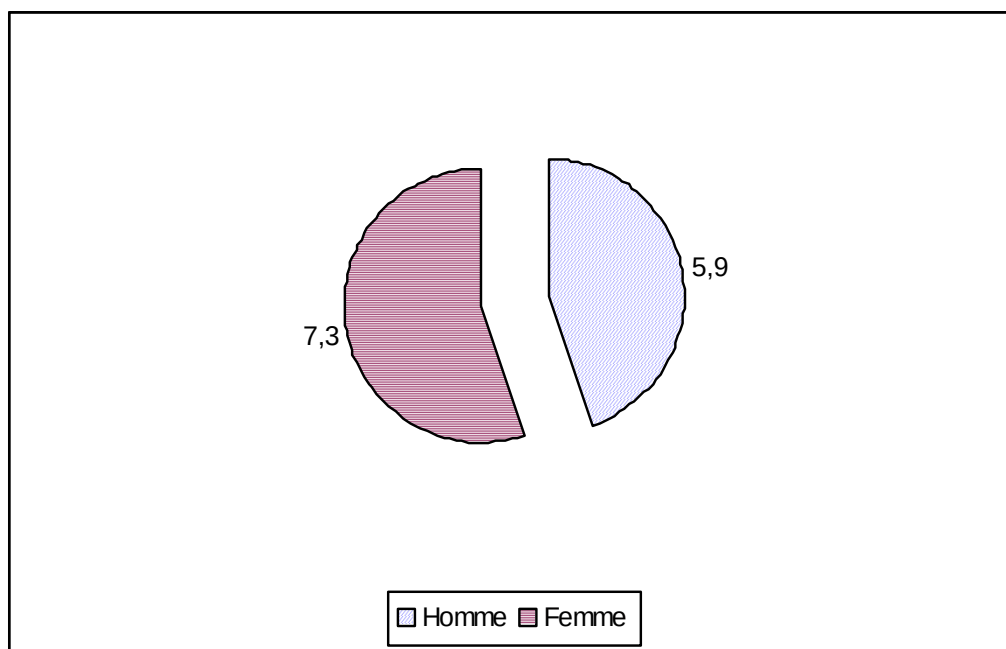
observée à partir de 35 ans. En effet, à 20-24 ans, plus d'une femme sur dix est en union libre. A partir de cet âge, on note une diminution des proportions de femmes vivant en union libre alors que celles des hommes restent élevées. L'importance des unions libres chez les femmes peut s'expliquer par des mariages d'essai. Il y a également le phénomène de «deuxième bureau»⁶. Ainsi un homme marié peut avoir une deuxième femme en union libre sans être polygame.

Ces observations laissent penser que les femmes vivraient en union libre plus tôt et plus intensément que les hommes. Quelle est la situation dans les milieux de résidence ?

6.1.1- Population en union consensuelle selon le milieu de résidence

Le graphique 6.1 illustrant la répartition de la population urbaine vivant en union libre par sexe indique que la pratique de l'union libre est plus marquée parmi les femmes que parmi les hommes. Cette population comprend 5,9 % d'homme et 7,3 % de femmes en union libre.

GRAPHIQUE 6.1 : REPARTITION DE LA POPULATION DE L'ENSEMBLE URBAIN VIVANT EN UNION LIBRE PAR SEXE (%)



La répartition de la population urbaine en union libre par sexe et âge laisse apparaître des différences selon le sexe. Les proportions des unions libres diminuent régulièrement à partir de 30 ans jusqu'à 69 ans chez les femmes. On note également chez les hommes une baisse rapide de la proportion des unions libres entre 35 ans ou plus passant de 12,3% à 35-39 ans à 3,9% à 60-64 ans et à 2,0% à 85-89 ans. Par ailleurs, il y a proportionnellement plus de femmes entre 12-34 ans et 75-89 ans vivant en union consensuelle que les hommes. Chez les hommes, les plus fortes proportions des unions libres sont observées dans le groupe d'âge 30-34 ans alors que chez les femmes, c'est dans le groupe d'âge 25-29 ans.

Dans l'ensemble de la population urbaine âgée de 12 ans ou plus, la part de la population de la ville d'Abidjan est importante. Sur 294 728 citadins, 159 284 soit (54,0 %) habitent la ville d'Abidjan et 135 444 soit (46,0 %) vivent dans les autres villes. Dans ce milieu, les femmes sont également plus nombreuses à vivre en union libre que les hommes aussi bien dans la ville

⁶ Ce thème est utilisé en Côte d'Ivoire pour désigner les maîtresses. L'on est tenté de se demander si ce phénomène n'est pas une forme de polygamie qui ne dit pas son nom.

d'Abidjan que dans les autres villes. En revanche, c'est dans la ville d'Abidjan que les proportions sont importantes quel que soit le sexe. Cela trouve son explication dans le développement de la cohabitation. Les personnes envisagent la vie commune comme une période transitoire précédant les «justes noces»⁷.

TABLEAU 6.2 : REPARTITION DE LA POPULATION VIVANT EN UNION LIBRE PAR SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)

Groupe d'âges	Milieu de résidence				Effectif total
	Abidjan	Autres urbains	Ensemble urbain	Ensemble rural	
HOMME					
12-14 ans	0,0	-	0,0	-	573 264
15-19 ans	0,4	0,4	0,4	0,9	845 108
20-24 ans	3,5	3,9	3,6	5,4	773 970
25-29 ans	9,5	9,7	9,3	8,7	646 603
30-34 ans	14,8	12,1	13,2	8,6	532 243
35-39 ans	14,2	11,2	12,3	7,4	422 709
40-44 ans	11,6	8,8	9,9	6,1	335 127
45-49 ans	9,3	7,3	8,0	5,3	254 626
50-54 ans	7,1	5,9	6,2	4,5	189 840
55-59 ans	5,8	4,9	5,0	4,2	143 206
60-64 ans	4,5	4,1	3,9	4,1	116 744
65-69 ans	4,6	4,0	3,9	3,6	83 963
70-74 ans	4,0	4,1	3,8	3,4	54 818
75-79 ans	2,9	3,4	3,0	3,1	30 114
80-84 ans	3,4	2,4	2,5	2,5	14 733
85 ans et +	4,3	4,1	3,9	2,8	16 964
Ensemble CI	7,2	5,0	5,8	4,9	5 034 032
FEMME					
12-14 ans	0,3	0,4	0,4	0,9	541 716
15-19 ans	3,9	4,5	4,1	8,6	877 842
20-24 ans	11,2	11,4	11,0	11,8	770 772
25-29 ans	14,3	12,2	12,9	10,4	628 599
30-34 ans	12,9	10,7	11,3	8,7	518 570
35-39 ans	10,3	8,6	9,1	7,4	405 912
40-44 ans	7,5	6,8	6,8	6,2	302 180
45-49 ans	5,9	5,3	5,3	5,1	213 900
50-54 ans	4,5	4,2	4,1	4,2	173 480
55-59 ans	3,8	3,8	3,6	3,6	125 917
60-64 ans	3,4	3,4	3,1	3,1	108 461
65-69 ans	3,5	2,8	2,8	2,7	71 027
70-74 ans	3,4	2,4	2,5	2,4	47 510
75-79 ans	4,8	3,0	3,3	2,3	25 565
80-84 ans	3,8	2,4	2,7	2,1	14 998
85 ans et +	4,5	3,4	3,6	1,8	20 037
Ensemble CI	8,2	6,9	7,2	7,3	4 846 486

La structure par sexe et âge de la population en union libre à Abidjan montre qu'il y a proportionnellement plus de femmes vivant dans cet état que les hommes : 8,2 % des femmes contre 7,2 % des hommes sont en union consensuelle. Par rapport aux âges, on note qu'entre 12 et 25 ans les femmes entrent plus vite en union libre que les hommes. A partir de cet âge, la tendance s'inverse en faveur des hommes. Chez les femmes, c'est dans le groupe d'âge 25-29 ans que l'on rencontre les plus fortes proportions des unions libres alors que chez les hommes c'est dans le groupe d'âge 30-34 ans.

⁷Gilles F., CAUCHE P., DUPREZ J. M. GADREY N. et SIMON M., *Dictionnaire de sociologie*, 2^{ème} édition, Edition Armand Colin, Paris, 315 pages

La situation est quasiment identique dans les autres villes que celle précédemment décrite à Abidjan. On note une prépondérance des unions libres dans la population féminine dans les villes de l'intérieur. Les femmes entrent plus tôt en union consensuelle que les hommes. Dans les autres villes, les proportions des unions libres augmentent jusqu'à 25-29 ans pour les femmes et jusqu'à 30-34 ans pour les hommes avant de diminuer. Les femmes de moins de 30 ans sont proportionnellement plus nombreuses à vivre en union libre que leurs homologues hommes. Au-delà de cet âge, la situation s'inverse. On peut penser qu'il s'agit des femmes célibataires qui vivent comme deuxième bureau.

Dans le milieu rural, la population en union consensuelle est plus nombreuse que celle du milieu urbain. Elle s'élève à 320 934. Comme en milieu urbain, on constate qu'il a plus de femmes que d'hommes. Cette population comprend 190 791 femmes contre 130 143 hommes. Comme en milieu urbain, les jeunes filles sont plus nombreuses en union libre que les jeunes hommes. La structure par âge de cette population indique que les proportions des unions libres sont, avant 30 ans, plus élevées chez les femmes que chez les hommes. Entre 30 et 40 ans, les proportions sont presque identiques pour les deux sexes. A partir de 40 ans, les proportions sont plus importantes chez les hommes que les femmes. Les plus fortes proportions sont observées dans le groupe d'âge 20-24 ans chez les femmes et dans le groupe d'âge 25-29 ans chez les hommes.

Les observations ci-dessus montrent que les plus fortes proportions des unions libres sont rencontrées dans le milieu urbain précisément dans la ville d'Abidjan pour les deux sexes. En plus, les femmes en union libre vivant à Abidjan sont proportionnellement plus nombreuses que celles des autres milieux de résidence. Toutefois, on note des situations différentes selon l'âge. Ainsi, pour les femmes de moins de 25 ans, les plus fortes proportions sont obtenues en milieu rural et les plus faibles sont relevées dans le milieu urbain et en Abidjan en particulier. Cette hiérarchisation des proportions des unions libres selon le milieu de résidence est également observée parmi les hommes de moins de 25 ans. Au-delà de ces âges, les proportions des unions libres des zones urbaines sont supérieures à celles du milieu rural. C'est dans les groupes d'âge 25-29 ans et 20-24 ans que l'on rencontre la plus forte proportion respectivement dans le milieu urbain et dans le milieu rural pour les femmes. Alors que dans la population masculine, c'est dans le groupe d'âge 30-34 ans quel que soit le milieu de résidence.

6.1.2- Population en union consensuelle selon la circonscription administrative

La Côte d'Ivoire est subdivisée en région, qui constitue la plus grande unité administrative, en département, en préfectures et en sous-préfectures. Dans le cas de ce rapport, la circonscription administrative retenue sera la région. Il s'agit de fournir l'importance relative des hommes et des femmes qui vivent en union libre dans chaque région. Il faut noter que la Côte d'Ivoire compte 19 régions administratives.

Les données révèlent que les proportions des unions libres varient nettement d'une région à l'autre et également selon le sexe. La région des Lacs concentre la plus grande proportion des unions libres quel que soit le sexe. Viennent ensuite les régions des Lagunes, du Zanzan et de l'Agneby. L'importance des unions libres dans les régions des Lacs et des Lagunes s'explique d'autant plus que ces deux régions comptent en leur sein les capitales économique (Abidjan pour la région des Lagunes) et politique (Yamoussoukro pour la région des Lacs). Ainsi, le caractère prédominant des unions libres dans la ville d'Abidjan influe sur celle de la région des Lagunes. Il en est de même de la ville de Yamoussoukro dans la région des Lacs. Quant à la région du Zanzan, elle est restée pendant longtemps enclavée par rapport aux régions du pays. Donc, on aurait dû s'attendre à des proportions très faibles des unions libres dans cette région à cause de son «isolement». En revanche c'est dans les régions du Denguélé et du Worodougou que l'on

rencontre les plus faibles proportions. Cette région se trouve au Nord de la Côte d'Ivoire où la religion musulmane est la règle. Elle est également très réservée sur les formes d'union en dehors du cadre normatif admis dans la société.

TABLEAU 6.3 : DISTRIBUTION REGIONALE DE LA POPULATION EN UNION LIBRE SELON LE SEXE (%)

Région	Union libre			Effectif total
	Homme	Femme	Ensemble	
Lagunes	7,1	8,6	7,9	2 629 091
Hautassandra	3,4	5,2	4,3	653 211
Savanes	2,9	3,8	3,4	572 228
Vallée du Bandama	5,5	7,6	6,6	692 343
Moyen Comoé	5,7	8,5	7,1	249 796
Montagne	4,0	5,4	4,7	589 146
Lacs	8,3	12,6	10,5	296 833
Zanzan	7,5	10,8	9,2	401 286
Bas Sassandra	4,0	5,8	4,9	853 809
Denguélé	1,1	1,6	1,4	131 771
N'Zi Comoé	5,7	9,6	7,7	384 472
Marahoué	3,4	5,2	4,3	339 893
Sud Comoé	6,0	7,8	6,9	295 223
Worodougou	1,5	2,5	2,0	227 961
Sud Bandama	4,9	7,4	6,2	419 346
Agnéby	6,3	9,2	7,8	334 560
Fromager	5,9	8,2	7,1	343 628
Moyen Cavally	3,6	5,3	4,5	316 936
Bafing	2,0	2,2	2,1	86 146
Ensemble Côte d'Ivoire	5,3	7,3	6,3	9 817 679

L'examen de l'ensemble des proportions des unions libres par région permet de les classer en trois groupes.

Le premier groupe rassemble toutes les régions dont les proportions sont en dessous de la moyenne nationale (6,3 %). Il s'agit des régions de la Marahoué, du Moyen Cavally, des Montagnes, du Haut Sassandra, du Bas Sassandra et des régions de la partie septentrionale de la Côte d'Ivoire (Denguélé, Bafing, Worodougou et Savanes).

Le deuxième avec une proportion comprise entre 6,3 % et 7,1 % compte les régions de la Vallée du Bandama, du Fromager, du Sud Bandama, du Moyen Comoé et du Sud Comoé.

Le dernier groupe renferme toutes les régions dont la proportion des unions libres est supérieure à 7,1 %.

Selon le sexe, la classification est presque la même pour les deux sexes. A l'exception des femmes de la région du Sud Bandama (7,4 %), les régions dont les proportions sont inférieures à la moyenne par sexe sont sensiblement les mêmes. Chez les hommes comme chez les femmes, les plus fortes proportions des unions libres s'observent dans les mêmes régions.

6.2- Population en union consensuelle selon la nationalité

Cette section met l'accent sur l'effectif de la population ivoirienne et étrangère vivant en union consensuelle. L'analyse de la population ivoirienne se fera par groupe ethnique.

6.2.1- Population ivoirienne en union consensuelle selon les grands groupes ethniques

La population ivoirienne âgée de 12 ans ou plus vivant en union libre s'élève à 505 020 personnes dont 210 437 hommes et 294 583 femmes.

Le tableau 6.4 donne la répartition de la population ivoirienne en union libre par groupe d'âges selon le sexe. Il en ressort que la proportion des unions libres augmente jusqu'à 25-29 ans pour les femmes et jusqu'à 30-34 ans pour les hommes avant de diminuer. Les proportions sont, avant 30 ans, plus importantes chez les femmes que chez les hommes. Après cet âge, la situation s'inverse. Les plus fortes proportions s'observent dans le groupe 25-29 ans chez les femmes tandis que chez les hommes elles se rencontrent dans le groupe d'âge 30-34 ans. Les proportions se stabilisent à 4,0 % ou 5,0 % à partir de 50 ans pour les femmes et de 60 ans pour les hommes. Ces différences d'âges s'expliquent par l'écart d'âge entre les époux.

TABLEAU 6.4 : REPARTITION DE LA POPULATION IVOIRIENNE VIVANT EN UNION LIBRE AGÉE DE 12 ANS OU PLUS PAR GROUPE D'ÂGE SELON LE SEXE (EN %)

Groupe d'âges	Homme		Femme	
	%	Effectif total	%	Effectif total
12-14 ans	0,0	459 562	0,7	429 027
15-19 ans	0,7	649 308	6,6	677 133
20-24 ans	5,3	538 930	12,9	568 201
25-29 ans	10,9	428 063	13,3	456 968
30-34 ans	13,2	345 918	11,2	386 117
35-39 ans	11,8	270 552	9,1	305 361
40-44 ans	9,3	216 494	7,0	236 132
45-49 ans	7,6	166 739	5,5	173 800
50-54 ans	5,8	123 133	4,3	146 701
55-59 ans	4,8	100 410	3,6	111 252
60-64 ans	4,2	86 914	3,1	97 842
65-69 ans	3,9	66 729	2,7	65 366
70-74 ans	3,6	45 126	2,4	43 727
75-79 ans	3,0	25 480	2,5	23 511
80-84 ans	2,5	12 418	2,1	13 452
85 ans et plus	3,2	13 266	2,3	16 917
Ensemble CI	6,0	3 549 042	7,9	3 751 507

Par rapport aux groupes ethniques, on note que les Akan sont plus nombreux à vivre en union consensuelle. Ils sont 272 907 soit 8,9 % à vivre en union libre. Ensuite viennent les Krou (8,0 %) et les Mandé Sud (6,0 %). Les Mandé du Nord sont moins enclin à ce type d'union (3,2 %). Cela peut s'expliquer par le fait que la majorité des unions dans ce groupe a la probation des parents.

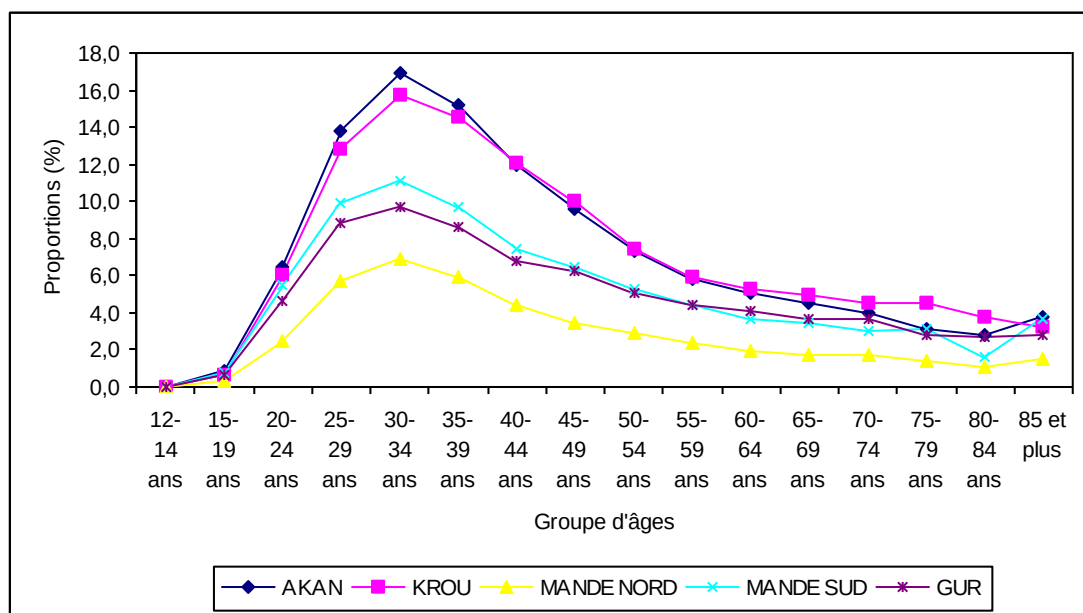
TABLEAU 6.5 : REPARTITION DE LA POPULATION IVOIRIENNE EN UNION LIBRE PAR GROUPE ETHNIQUE SELON LE SEXE (%)

Groupe ethnique	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Akan	7,4	10,2	8,9
Krou	7,2	8,8	8,0
Mandé Nord	3,0	3,5	3,2
Mandé Sud	5,3	6,6	6,0
Gur	4,9	6,4	5,7
Ivoiriens naturalisés	4,2	4,9	4,5
Ivoiriens sans précision	2,8	4,2	3,5
Ensemble Côte d'Ivoire	6,0	7,9	7,0

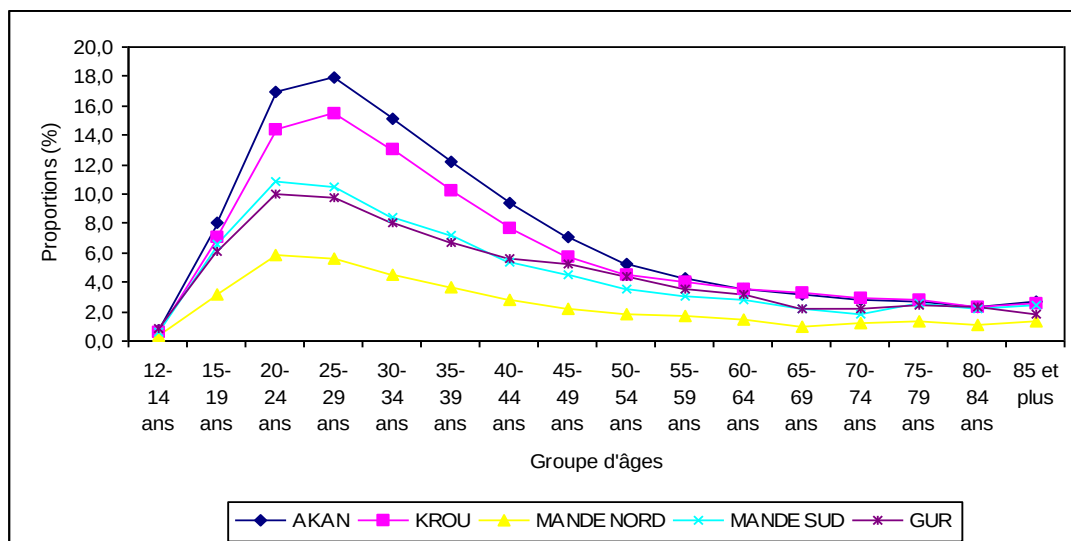
Par ailleurs, les unions libres sont plus importantes parmi les femmes que parmi les hommes quel que soit le groupe ethnique. En effet dans le groupe Akan, il y a 10,2 % des femmes contre 7,4 % des hommes en union libre. Les femmes des ethnies du Sud recherchent une plus grande autonomie par rapport aux hommes. P. ETIENNE (cité par ANTOINE, 1984) souligne que les premiers noyaux de peuplement non traditionnel constituèrent très vite un milieu d'accueil pour les filles et les jeunes femmes de ces ethnies qui voulaient échapper à des contraintes sociales imposées par une union trop précoce à leur gré.

Les graphiques 6.2 et 6.3 indiquent que les femmes entrent plus tôt en union libre que les hommes. En effet, dès l'âge de 12-14 ans, les femmes sont en union consensuelle quel que soit le groupe ethnique. Par ailleurs, quels que soient le sexe et l'âge, les proportions sont supérieures chez les Akan que chez les autres groupes ethniques. On constate également que cette pratique est plus développée chez les 20-39 ans que dans les autres tranches d'âge quels que soient le sexe et le groupe ethnique. Ceci montre le caractère récent de ce phénomène dans la population ivoirienne.

GRAPHIQUE 6.2 : PROPORTION DES HOMMES IVOIRIENS EN UNION LIBRE PAR GROUPE D'AGES SELON LE GROUPE ETHNIQUE (%)



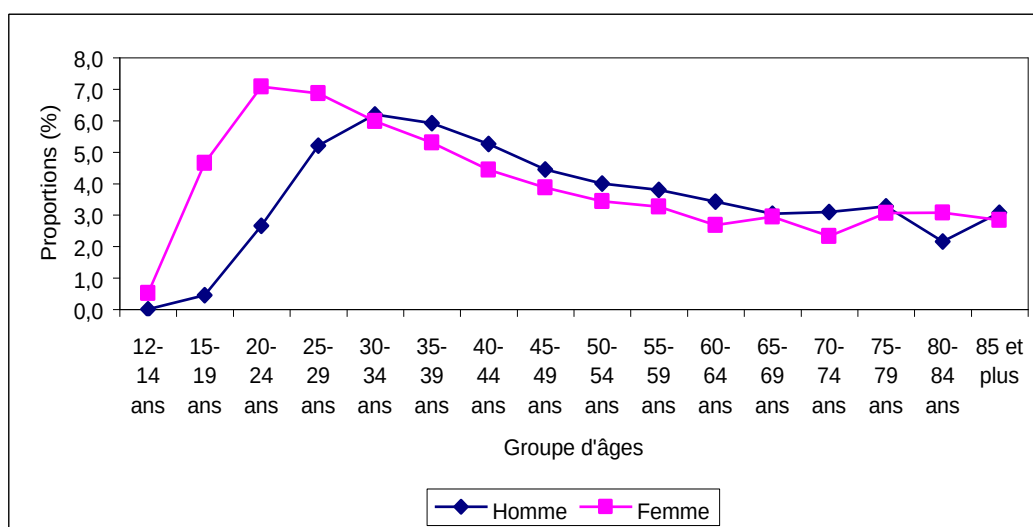
GRAPHIQUE 6.3 : PROPORTION DES FEMMES IVOIRIENNES EN UNION LIBRE PAR GROUPE D'AGES SELON LE GROUPE ETHNIQUE (%)



6.2.2- La population non ivoirienne en union consensuelle

Pour ce qui concerne la population non ivoirienne vivant en union consensuelle âgée de 12 ans ou plus, elle s'élève à 110 642 personnes dont 55 263 hommes et 55 379 femmes. Le graphique 6.4 indique que de 12 à 29 ans les femmes sont plus nombreuses à vivre en union consensuelle que les hommes. A partir de 30 ans, on observe la situation contraire.

GRAPHIQUE 6.4 : PROPORTION DE LA POPULATION NON IVOIRIENNE EN UNION LIBRE PAR GROUPE D'ÂGE SELON LE SEXE (%)



De la description de la structure des unions libres qui précède, on relève quelques différences entre les populations ivoirienne et non ivoirienne. Aussi bien chez les hommes que chez les femmes, les ivoiriens vivent plus en union libre que les étrangers. Au niveau de la répartition par sexe et âge, on observe que dans la population masculine, les proportions sont plus importantes chez les ivoiriens que chez les non ivoiriens quel que soit l'âge. Pour les femmes de moins de 70 ans, les proportions sont supérieures chez les ivoiriennes que chez les étrangères. Au-delà de cet âge, la situation inverse est observée. Par ailleurs, les proportions se stabilisent à 3 % ou 4 % à partir de 50 ans pour les ivoiriennes et de 40 ans pour les non ivoiriennes. La majorité des étrangères migrent pour des motifs de mariage.

6.3- Population en union consensuelle selon le niveau d'instruction

L'analyse de la situation des personnes en union libre selon le niveau d'instruction montre les différences entre les sexes. Indépendamment de leur niveau d'instruction, les femmes vivent plus intensément en concubinage que les hommes. Dans la population masculine, on note que les proportions des unions libres augmentent avec le niveau d'instruction.

En d'autres termes, plus le niveau d'instruction est élevé, plus la proportion est importante. Ainsi, les proportions vont de 4,1 % pour les hommes sans instruction à 9,6 % pour ceux du niveau supérieur en passant à 5,4 % pour ceux du primaire et 7,3 % pour le secondaire.

TABLEAU 6.6 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION EN UNION LIBRE PAR SEXE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

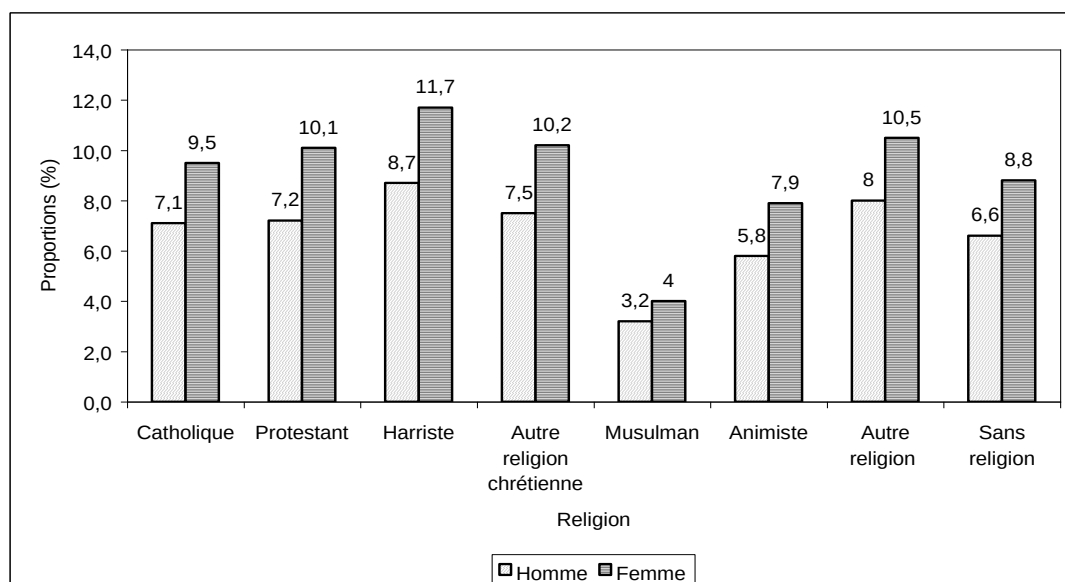
Niveau d'instruction	Sexe	
	Masculin	Féminin
Sans niveau d'instruction	4,1	6,4
Primaire	5,4	9,7
Secondaire	7,3	8,4
Supérieur	9,6	8,7
Ensemble CI	5,3	7,3

Par contre chez les femmes, les femmes du niveau primaire sont relativement plus nombreuses à vivre en union consensuelle que celles des autres niveaux d'instruction. Elles sont suivies des femmes ayant le niveau supérieur. Ce sont les femmes non instruites qui sont moins impliquées dans cette pratique.

6.4- Population en union consensuelle selon la religion

Le graphique 6.5 représentant la proportion de la population en union libre par sexe selon la religion indique que les proportions varient selon l'appartenance religieuse. Ainsi, il y a proportionnellement plus de personnes en union libre parmi les adeptes de la religion harriste que partout ailleurs quel que soit le sexe. Elles sont suivies des personnes d'autre religion (8,0 % pour le sexe masculin et 10,5 % pour le sexe féminin). En revanche, les pratiquants de la religion musulmane semblent être moins impliqués dans cette pratique. Cette situation s'explique par le fait que la religion musulmane est plus attachée aux cultures à la différence des religions chrétiennes qui véhiculent des valeurs occidentales (cette pratique étant plus un phénomène urbain).

GRAPHIQUE 6.5 : PROPORTION DE LA POPULATION EN UNION LIBRE PAR SEXE SELON LA RELIGION (%)



Les religions attachées à la culture ou tradition présentent les plus faibles proportions des unions libres (les animistes, les sans religions). A la différence des personnes d'autre religion, on note que les personnes des religions chrétiennes sont plus nombreuses à vivre en union consensuelle que celles des religions non chrétiennes. Cela ne veut pas dire que le christianisme tolère cette pratique. Nous sommes tentés de nous demander si cette attitude est le fait de la culture ou du niveau d'instruction.

Le milieu de résidence semble discriminer les personnes en union libre par rapport à leur appartenance religieuse. Dans la population masculine, on note que les hommes vivant dans la ville d'Abidjan vivent plus intensément en union libre que ceux de l'ensemble rural et cela quelle que soit la religion. C'est chez les hommes harriste d'Abidjan que l'on rencontre la plus forte proportion (10,5 %). Ils sont suivis d'assez près par les animistes et les sans religion (10,4 % dans chaque cas). On remarque également que les hommes de toutes les religions chrétiennes résidant dans le milieu rural vivent plus en union libre que ceux des autres villes de l'intérieur. En revanche, la situation contraire est observée parmi les animistes, les musulmans, les autres religieux et les sans religions.

TABLEAU 6.7 : REPARTITION DE LA POPULATION EN UNION CONSENSUELLE PAR SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE SELON LA RELIGION (%)

Religion	Milieu de résidence			Ensemble Pays
	Abidjan	Autres villes	Ensemble rural	
HOMME				
Catholique	8,6	6,2	6,6	967 162
Protestant	8,6	5,8	7,3	303 833
Harriste	10,5	6,3	8,8	59 769
Autres religions chrétiennes	9,0	5,8	7,6	146 041
Musulman	4,5	3,2	2,5	2 049 102
Animiste	10,4	5,9	5,4	581 979
Autres religions	10,3	6,7	7,7	86 499
Sans religion	10,4	6,6	5,7	795 327
FEMME				
Catholique	9,2	8,3	10,3	1 036 433
Protestant	9,5	8,7	10,9	368 358
Harriste	11,7	8,5	12,4	67 405
Autres religions chrétiennes	10,4	9,1	10,6	169 548
Musulman	5,3	3,9	3,4	1 751 354
Animiste	10,3	7,5	7,8	575 414
Autres religions	11,5	9,3	10,6	93 593
Sans religion	11,0	9,4	8,1	731 816

On se rend compte que ce qui a été dit sur le caractère urbain des unions libres n'est pas vérifié parmi les femmes. Lorsqu'on considère les religions chrétiennes, les femmes du milieu rural sont proportionnellement plus nombreuses en union libre que celles de la ville d'Abidjan. Ces dernières ont des proportions supérieures aux femmes des autres villes. Les plus fortes proportions d'union libre sont observées chez les harristes d'Abidjan et du milieu rural et aussi chez les femmes d'autres religions chrétiennes des autres villes. On peut penser que ces résultats proviennent de l'effet de petits nombres observés dans ces milieux. Il peut aussi s'agir des femmes célibataires vivant comme deuxième bureau. Dans les religions non chrétiennes, les musulmanes sont moins nombreuses en union libre que les femmes animistes, celles d'autre religion et les sans religions quel que soit le milieu de résidence. Mais, la ville d'Abidjan se caractérise par une forte proportion des femmes musulmanes en union libre. Il faut noter que les femmes d'autre religion ont des proportions d'union libre plus importantes que celles des femmes des religions non chrétiennes quel que soit le milieu de résidence.

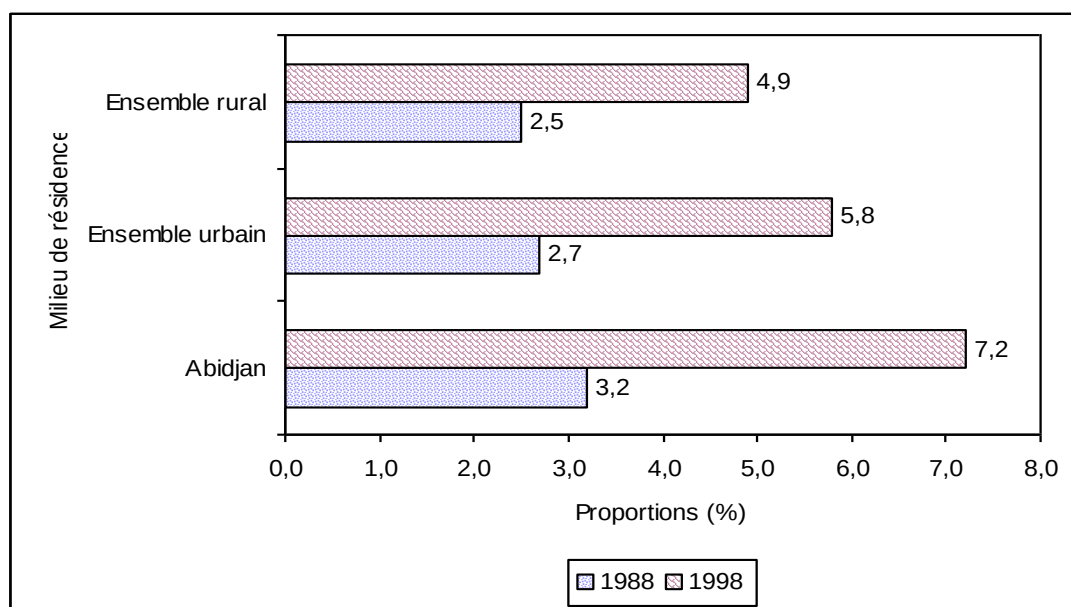
6.5- Evolution des unions consensuelles

Il s'agit d'analyser les tendances des unions libres à travers les deux derniers recensements. Cette section décrit l'évolution des unions libres au niveau national et selon le milieu de résidence. Elle détermine également les changements intervenus dans la structure par âge selon le milieu de résidence d'une part et selon la nationalité d'autre part.

6.5.1- Evolution au niveau national et selon le milieu de résidence

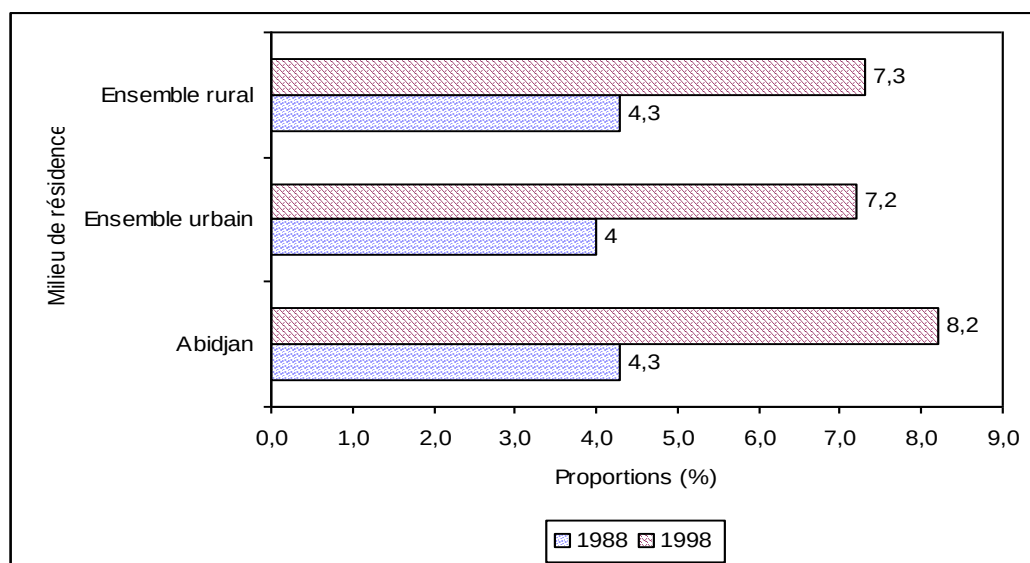
La population en union libre âgée de 12 ans ou plus est passée de 218 154 personnes en 1988 à 615 662 en 1998. Après 10 ans, on constate que la population en union libre a presque triplé dans l'ensemble du pays. Par rapport au sexe, l'accroissement des unions libres est considérable pour les deux sexes.. Cet accroissement est plus important dans la population féminine. Ainsi, cette pratique concernait 132 514 femmes en 1988. En 1998, elle touche 349 962. La moindre intégration des couples aux normes traditions de la nuptialité explique cet accroissement. Il ne faut pas oublier la crise économique et les difficultés financières que le pays à connu rendant ainsi le versement de la dot très difficile. Il y a aussi la remise en cause de l'institution familiale.

GRAPHIQUE 6.6 : EVOLUTION DES HOMMES EN UNION LIBRE PAR ANNEE DE RECENSEMENT SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)



L'accroissement des unions consensuelles est perceptible dans tous les milieux de résidence. Le graphique 6.6 fait ressort des disparités entre les différents milieux de résidence. Ainsi, on note que les proportions des hommes en union libre a connu une augmentation sur la période intercensitaire dans les milieux de résidence. En 1988, les proportions des unions libres étaient de 2,7 % dans l'ensemble urbain, 3,2 % à Abidjan et 2,5 % dans l'ensemble rural alors qu'en 1998 elles sont passées respectivement à 5,8 %, 7,2 % et 4,9 %. Il faut souligner que c'est dans la ville d'Abidjan que la hausse a été prodigieuse (pour les raisons déjà évoquées).

GRAPHIQUE 6.7 : EVOLUTION DES PROPORTIONS DE FEMMES EN UNION LIBRE PAR ANNEE DE RECENSEMENT SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)



Dans la population féminine, l'augmentation des unions libres est spectaculaire. De 4,3 % en 1988 dans la ville d'Abidjan, la proportion d'union libre représente 8,2 % des femmes en 1998. On observe la même croissance dans l'ensemble urbain et dans l'ensemble rural. Les raisons de cette évolution des unions libres ont été évoquées plus haut.

Par rapport à l'âge, l'évolution des proportions de personnes en union libre montre que les proportions ont augmenté entre 1988 et 1998 quels que soient le groupe d'âges et le milieu de résidence.

Dans la population masculine, l'augmentation est importante parmi les jeunes (moins de 45 ans). Les proportions sont passées du simple dans le groupe d'âges 12-29 ans entre 1988 et 1998 au double dans les tranches d'âges 30-44 ans. Dans ces groupes d'âges, les proportions de 1998 représentent 3 voire 4 fois celles de 1988. Ce constat est valable pour tous les milieux de résidence. Il faut noter que l'affaiblissement de l'autorité parentale et la moindre contrainte de cette union par rapport à celle dans un cadre légal ou coutumier pousse les personnes à y adhérer.

Chez les femmes, les proportions des unions libres ont également connu une augmentation sur la dernière décennie (1988-1998) dans tous les milieux de résidence. Dans les groupes d'âges 15-35 ans, les unions libres ont considérablement augmenté par rapport aux femmes de 35 ans et plus. On peut penser qu'il s'agit des femmes célibataires vivant comme deuxième bureau. Ce phénomène est très développé dans la ville d'Abidjan.

TABLEAU 6.8 : REPARTITION DE LA POPULATION EN UNION LIBRE PAR SEXE ET GROUPE D'AGE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET L'ANNEE DE RECENSEMENT (%)

Groupe d'âges	Milieu de résidence							
	Abidjan		Ensemble urbain		Ensemble rural		Ensemble pays	
	1988	1998	1988	1998	1988	1998	1988	1998
HOMME								
12-14 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	0,0	-
15-19 ans	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4	1,1	0,6
20-24 ans	2,7	3,5	2,8	3,6	2,8	3,6	3,7	4,5
25-29 ans	5,8	9,5	5,6	9,3	5,6	9,3	5,3	9,0
30-34 ans	6,0	14,8	5,3	13,2	5,3	13,2	4,5	10,7
35-39 ans	4,2	14,2	3,7	12,3	3,7	12,3	3,1	9,7
40-44 ans	2,8	11,6	2,3	9,9	2,3	9,9	2,1	7,9
45-49 ans	2,0	9,3	1,8	8,0	1,8	8,0	1,6	6,5
50-54 ans	1,8	7,1	1,4	6,2	1,4	6,2	1,4	5,2
55-59 ans	1,3	5,8	1,1	5,0	1,1	5,0	1,2	4,5
60-64 ans	1,4	4,5	1,0	3,9	1,0	3,9	1,1	4,0
65-69 ans	0,7	4,6	0,8	3,9	0,8	3,9	0,9	3,7
70-74 ans	0,9	4,0	0,8	3,8	0,8	3,8	0,7	3,5
75-79 ans	1,0	2,9	0,4	3,0	0,4	3,0	0,5	3,1
80-84 ans	0,6	3,4	0,5	2,5	0,5	2,5	0,6	2,5
85 ans et +	2,6	4,3	1,7	3,9	1,7	3,9	0,6	3,1
FEMME								
12-14 ans	0,0	0,3	0,0	0,4	-	0,4	0,0	0,6
15-19 ans	3,6	3,9	4,0	4,1	4,0	4,1	6,3	6,2
20-24 ans	7,1	11,2	7,1	11,0	7,1	11,0	7,7	11,4
25-29 ans	6,7	14,3	6,1	12,9	6,1	12,9	5,9	11,5
30-34 ans	5,1	12,9	4,6	11,3	4,6	11,3	4,3	9,8
35-39 ans	3,5	10,3	3,0	9,1	3,0	9,1	3,0	8,1
40-44 ans	2,4	7,5	2,2	6,8	2,2	6,8	2,2	6,5
45-49 ans	1,7	5,9	1,6	5,3	1,6	5,3	1,8	5,2
50-54 ans	1,3	4,5	1,2	4,1	1,2	4,1	1,4	4,1
55-59 ans	1,0	3,8	0,9	3,6	0,9	3,6	1,1	3,6
60-64 ans	0,9	3,4	0,7	3,1	0,7	3,1	0,8	3,1
65-69 ans	1,0	3,5	0,6	2,8	0,6	2,8	0,7	2,7
70-74 ans	0,7	3,4	0,5	2,5	0,5	2,5	0,4	2,4
75-79 ans	0,9	4,8	0,5	3,3	0,5	3,3	0,4	2,5
80-84 ans	0,7	3,8	0,4	2,7	0,4	2,7	0,3	2,2
85 ans et +	1,1	4,5	0,4	3,6	0,4	3,6	0,3	2,4

6.5.2- Evolution par nationalité

Comme pour la population totale, les unions libres ont connu une hausse durant les dix dernières années quels que soient le sexe et la nationalité. Mais, cet accroissement est plus important dans la population ivoirienne. La proportion des unions libres chez les hommes ivoiriens a presque doublé sur la période considérée passant de 3,1 % en 1988 à 6,0 % en 1998.

TABLEAU 6.9 : REPARTITION DE LA POPULATION EN 1988 ET 1998 PAR SEXE ET NATIONALITE SELON L'ETAT MATRIMONIAL (%)

Nationalité	Masculin		Féminin	
	1988	1998	1988	1998
Ivoirien	3,1	6,0	4,9	7,9
Non ivoirien	1,6	3,8	1,8	5,2

Chez les ivoiriennes, 4,9 % étaient en union consensuelle en 1988, elles sont passées en 1998 à 7,9 % des ivoiriennes.

Comme chez les ivoiriens, les proportions des non ivoiriens en union libre connaissent la même évolution. Par contre parmi les non ivoiriennes, les unions libres ont quasiment triplé entre 1988 et 1998. Cela peut être le fait de la cohabitation avec des ivoiriens.

CHAPITRE VII : LES UNIONS PRECOCES

Dans la plupart des sociétés africaines, la fécondité des adolescents est encore élevée et à tendance à s'accroître. La population adolescente contribue à plus de 10 % à la natalité et à la fécondité de leur pays (Evina, 1998)⁸. Cette fécondité précoce est favorisée par les unions précoces. Pour faire face à cette croissance, les législateurs ont élaboré des lois sur le mariage conférant à l'enfant certains droits et le rendant apte à se marier à la fin de l'adolescence. Cette loi ne s'applique qu'au mariage célébré par un officier de l'état civil. Les autres types de mariage échappent à cette loi.

Cette disposition prouve que le mariage des adolescents n'est pas souhaité. En Côte d'Ivoire, comme dans les autres pays, la législation sur le mariage fixe un âge minimum au mariage. Avant cet âge, le Président de la République peut accorder des dispenses pour des motifs graves. Cet âge est de 18 ans pour la femme et de 20 ans pour l'homme. Ceci veut dire qu'avant 18 ans révolus et 20 ans révolus, la femme et l'homme ne peuvent contracter le mariage.

Malgré cette législation, la réalité est tout autre. On constate que certains adolescents sont en union et d'autres sont même veufs ou divorcés. Quelle est donc l'importance des adolescents non célibataires ? et dans quel type d'union et de mariage vivent-ils ? Telles sont les questions auxquelles ce chapitre va s'atteler à apporter une réponse. Notons que le concept d'adolescence recouvre plusieurs dimensions. Dans le cadre de cette étude, nous allons retenir la dimension juridique. L'âge légal au mariage est différent pour les deux sexes. Ainsi en nous référant à la loi sur le mariage, est considéré comme un adolescent en union précoce, toute personne ayant moins de 20 ans pour les garçons et moins de 18 ans pour les filles en union précoce et ayant fait l'expérience d'union.

Ce chapitre s'articule autour de trois points. Le premier examine l'importance des adolescents non célibataires. A cet effet, il s'agit de décrire la structure matrimoniale par sexe et âge des adolescents non célibataires. Les adolescents non célibataires selon la nationalité font l'objet du second point. Quant au dernier point, il est consacré à l'analyse des adolescents non célibataires selon la religion.

7.1- L'importance des adolescents non célibataires

Ici, on traite des adolescents non célibataires selon le milieu de résidence. Mais avant, on va déterminer l'ampleur des adolescents ayant fait l'expérience d'union.

TABLEAU 7.1 : REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE PAR SEXE ET AGE SELON L'ETAT MATRIMONIAL

Groupe d'âge	Célibataires	Union libre	Mariés	Divorcés	Veufs	Effectif total
HOMMES						
12 ans ou plus	2 770 522	265 700	1 892 266	31 518	47 584	5 007 590
12-19 ans	1 388 132	5 400	17 791	335	856	1 412 514
FEMMES						
12 ans ou plus	1 778 127	349 962	2 316 456	72 647	292 897	4 810 089
12-17 ans	929 055	24 133	78 599	805	1 066	1 033 658

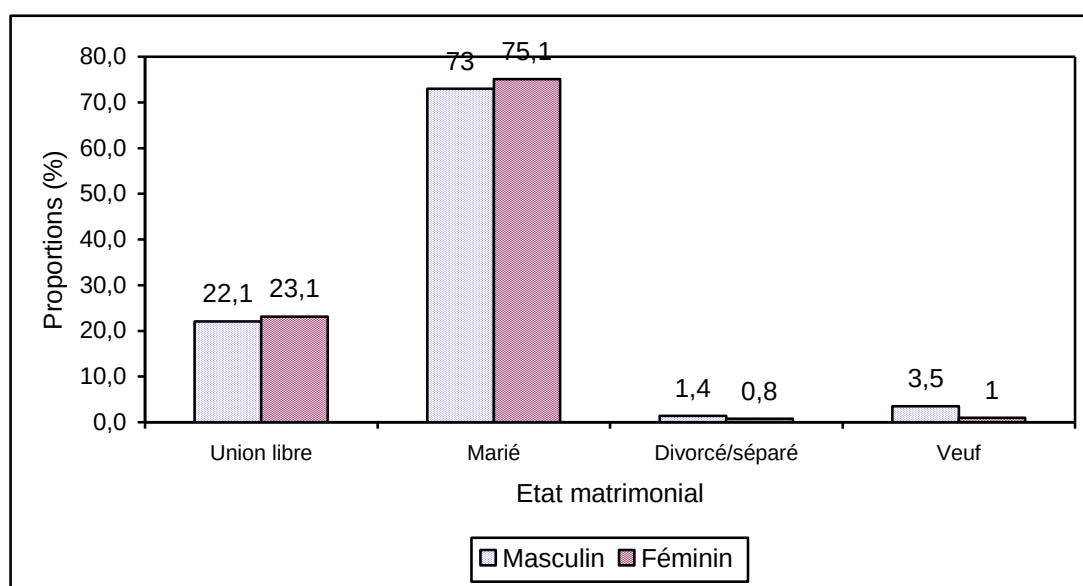
La population non célibataire âgée de 12 ans ou plus s'élève à 5 269 030. Dans cette population, 128 985 soit 2,4 % ont un âge inférieur à l'âge légal au mariage.

⁸ EVINA A. et ALAM-BELECK A. A. (1998), *Vie féconde des adolescentes en milieu urbain Camerounais, Les cahiers de l'IFORD N° 16*, Yaoundé, 117 p.

Parmi les personnes n'ayant pas l'âge légal au mariage, près de 9 individus sur 10 (94,7 %) sont célibataires. Le complément, soit 5,0 % sont ceux en situation d'union. Ce résultat cache des disparités selon le sexe. Chez les femmes de moins de 18 ans, 89,9 % sont célibataires. En revanche, la quasi-totalité des hommes de moins de 20 ans sont célibataires (98,3 %).

Lorsque nous considérons les adolescents non célibataires, on constate que près de trois quarts (74,7 %) sont mariés. On dénombre par ailleurs 22,9 % d'union libre, 0,9 % de divorcés et 1,5 % de veufs. Autrement dit, trois quarts des adolescents non célibataires sont mariés et l'autre quart est en union libre car les proportions des divorcés et des veufs sont négligeables.

GRAPHIQUE 7.1 : PROPORTION DES ADOLESCENTS NON CELIBATAIRES PAR SEXE SELON L'ETAT MATRIMONIAL



A travers le graphique 7.1, on observe que l'état matrimonial de cette population diffère d'un sexe à l'autre. Ainsi, trois quarts des femmes soit 75,1 % contre 73,0 % des hommes sont mariés. On note également que la population masculine non célibataires âgée de 12 à 19 ans comprend plus de divorcés (1,4 %) et de veufs (3,5 %) que la population féminine non célibataires âgée de 12 à 17 ans dans laquelle on a 0,8 % de divorcées et 1,0 % de veuves. Dans les sociétés africaines, l'homme est toujours plus âgé que son conjoint. En partant de cette considération, on peut dire que les garçons adolescents âgés de 12-19 ans sont plus âgés que leur femme. Les fortes proportions de divorcés proviennent de l'immaturité de ces jeunes et de leur inexpérience d'une vie de couple. Le surnombre des veufs s'expliquerait par le décès des conjoints de ces garçons à cause de l'immaturité physiologique⁹. Il faut mentionner également les complications pendant l'accouchement qui entraînent de nombreux décès maternel surtout aux jeunes âges. Il y a probablement le VIH/Sida qui touche très fortement les jeunes.

Par ailleurs, la proportion des unions libres est plus élevée chez les filles adolescentes que chez les garçons adolescents : 23,1 % de filles contre 22, % de garçons sont en union libre. Comme raisons de cet écart, il faut citer l'affaiblissement de l'autorité parentale et dans une moindre mesure l'effet d'âges. Ces filles sont en majorité des maîtresses.

7.1.1- Les adolescents non célibataires selon le milieu de résidence

⁹ De nombreuses études ont montré que l'âge de la femme à l'accouchement est un facteur de mortalité maternelle (voir les études sur la mortalité).

Après avoir réparti les adolescents non célibataires par état matrimonial, ce point va fournir par état matrimonial les effectifs et les parts des garçons et des filles non célibataires d'un milieu à un autre. Ensuite, l'analyse se fait par type de mariage et par type d'union dans chaque milieu de résidence.

Le tableau 7.2 donne la répartition des adolescents non célibataires par sexe et milieu de résidence selon l'état matrimonial. La situation matrimoniale des adolescents non célibataires varie sensiblement selon leur âge et leur sexe. Ainsi, on révèle que les proportions d'unions libres sont presque nulles avant 17 ans parmi les garçons adolescents non célibataires. Au-delà de cet âge, un peu plus de trois adolescents non célibataires sur dix (31,2 %) sont en union libre. Contrairement aux garçons, dès l'âge de 12 ans, plus d'un quart de filles non célibataires âgées de 12-17 ans vivent en concubinage. C'est à 14 ans que l'on rencontre la plus forte proportion de filles non célibataires en union consensuelle. A partir de cet âge les proportions connaissent une chute. Ces différences proviennent du fait que la plupart des garçons à ces âges dépendent financièrement de leurs parents. Ils n'ont pas suffisamment de ressources pour s'occuper d'une fille. Même si les filles sont sous la tutelle de leurs parents, il n'en demeure pas moins qu'elles entretiennent des rapports avec des personnes plus âgées qu'elles. Elles sont souvent des maîtresses. Compte tenu de la faiblesse des effectifs, il faut nuancer les interprétations.

TABLEAU 7.2 : REPARTITION DES ADOLESCENTS NON CELIBATAIRES PAR SEXE ET ETAT MATRIMONIAL SELON L'AGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE (EN %)

Caractéristiques	Masculin						Féminin					
	Union libre	Mariés	Divorcés /Séparés	Veufs	Total	Effectif Homme	Union libre	Mariés	Divorcés /Séparés	Veufs	Total	Effectif Femme
AGE												
12 ans	-	87,2	3,6	9,1	100	1082	27,0	64,7	2,0	6,3	100	2874
13 ans	-	85,2	4,2	10,7	100	722	26,7	67,0	1,5	4,8	100	3366
14 ans	0,1	86,6	2,8	10,4	100	749	27,7	69,0	1,2	2,1	100	6100
15 ans	-	88,9	2,4	8,6	100	1227	23,9	74,4	0,9	0,9	100	17760
16 ans	-	90,9	2,8	6,3	100	1344	23,6	74,9	0,7	0,8	100	28648
17 ans	-	94,9	1,3	3,7	100	2082	21,3	77,6	0,6	0,5	100	45855
18 ans	31,2	65,7	0,8	2,3	100	8411						
19 ans	31,6	65,9	0,9	1,6	100	8765						
MILIEU DE RESIDENCE												
Abidjan	28,7	65,3	1,3	4,7	100	2092	29,4	68,6	0,6	1,4	100	10351
Autres villes	27,7	66,8	1,4	4,5	100	3846	25,9	72,0	0,7	1,4	100	15919
Ensemble urbain	27,8	66,3	1,3	4,6	100	5938	26,9	71,0	0,7	1,4	100	27942
Ensemble rural	20,3	75,1	1,4	3,2	100	18444	21,7	76,6	0,8	0,9	100	76661
ENSEMBLE CI	22,1	73,0	1,4	3,5	100	24382	23,1	75,1	0,8	1,0	100	104603

En ce qui concerne le mariage, on note que parmi les garçons adolescents, à partir de 13 ans, les proportions augmentent régulièrement jusqu'à 17 ans. A cet âge, elles connaissent une baisse. La situation est la même chez les filles adolescentes. Quant aux ruptures d'union, les proportions sont plus élevées chez les hommes que chez les femmes. Par exemple la proportion des hommes veufs est le triple voire le quadruple de celle des femmes veuves (pour les raisons déjà évoquées). Enfin pour les unions libres, c'est la situation contraire que l'on observe. Avant 17 ans, les unions libres sont faibles voire nulles chez les garçons adolescents alors que chez les filles de 12-17 ans, plus de 1 fille sur 5 est en union libre quel que soit l'âge.

Par rapport au milieu de résidence, il ressort du tableau que les garçons non célibataires vivant en milieu rural se marient plus que ceux du milieu urbain. Ils sont 75,1 % en milieu rural contre 66,3 % en milieu urbain. La main d'œuvre agricole coûtant cher, les garçons se marient

pour compenser le manque en main d'œuvre. En milieu urbain, la ville d'Abidjan comprend relativement moins d'adolescents mariés que dans les autres villes. Par ailleurs, la proportion de divorcés est sensiblement la même pour les ruraux et pour les urbains. En revanche, la proportion de veufs est plus importante chez les adolescents du milieu urbain (4,6 %) que chez ceux du milieu rural (3,2 %). En plus, c'est dans la ville d'Abidjan que l'on rencontre la plus forte proportion de veufs (4,7 %).

Comme chez les garçons non célibataires, les filles de moins de 18 ans non célibataires sont apparemment plus nombreuses à se marier en milieu rural qu'en milieu urbain. A l'opposé, l'union libre est plus répandue chez les filles du milieu urbain. Cela montre le caractère urbain de cet état matrimonial (voir le chapitre 6). Il en est de même du veuvage. L'expansion du VIH/Sida en milieu urbain parmi les adolescents pourrait expliquer les fortes proportions de veufs en milieu urbain. Par contre, le divorce affecte les rurales et les urbaines de la même manière.

TABLEAU 7.3 : REPARTITION DES ADOLESCENTS MARIÉS PAR AGE, SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE SELON LE TYPE DE MARIAGE (EN %)

Caractéristiques	Type de mariage			Effectif
	Légal	Coutumier	Religieux	
HOMMES				
AGE				
12 ans	4,6	92,7	11,1	944
13 ans	7,0	88,9	12,4	615
14 ans	4,8	92,8	9,1	649
15 ans	3,5	93,2	9,7	1 091
16 ans	3,7	93,3	8,8	1 222
17 ans	1,9	93,0	10,5	1 976
18 ans	2,1	92,4	11,2	5 522
19 ans	1,4	92,2	11,8	5 772
MILIEU DE RESIDENCE				
Abidjan	13,5	84,1	20,7	1 367
Autres villes	4,1	90,2	14,2	2 569
Ensemble urbain	7,1	88,0	16,4	3 936
Ensemble rural	1,0	93,6	9,5	13 855
ENSEMBLE	2,4	92,4	10,2	17 791
FEMMES				
AGE				
12 ans	4,9	89,5	16,0	1 860
13 ans	2,9	91,4	13,0	2 255
14 ans	1,6	91,5	13,7	4 210
15 ans	1,3	91,7	14,0	13 209
16 ans	1,3	91,2	15,1	21 466
17 ans	1,0	90,7	16,1	35 599
MILIEU DE RESIDENCE				
Abidjan	4,3	87,1	27,2	7 103
Autres villes	1,8	90,1	18,7	11 463
Ensemble urbain	2,7	88,9	21,6	19 844
Ensemble rural	0,9	91,7	13,1	58 754
ENSEMBLE	1,3	91,0	15,3	78 599

L'analyse selon le type de mariage montre que la plupart des adolescents mariés le sont en dehors du cadre légal. En effet parmi les garçons adolescents mariés, le mariage coutumier est contracté par 92,4 %. Ce type de mariage est plus célébré en milieu rural (93,6 %) qu'en milieu urbain (84,1 %). Par contre, les adolescents mariés du milieu urbain sont plus nombreux à se marier civilement et selon les normes religieuses que ceux du milieu rural. Il en est de même des adolescentes mariées. Ici, la proportion de mariage civil est très faible voire négligeable en

milieu rural. On note également que dès l'âge de 12 ans, les adolescents mariés contractent le mariage légal tant chez les garçons que chez les filles. Pourtant, le mariage civil n'est possible qu'à partir de 18 ans pour les filles et 20 ans pour les garçons. Compte tenu du faible effectif, ce résultat ne trouverait son explication que dans la mauvaise collecte. Il peut s'agir aussi d'un mauvais classement des mariages coutumiers.

En ce qui concerne le type d'union, on constate que la polygamie touche 5,5 % des adolescents mariés. Si la proportion de polygamie est nulle dans les groupes d'âges 12-17 ans parmi les adolescents mariés, elle atteint plus 80,0 % à 18 et 19 ans. Par ailleurs, cette pratique est plus répandue dans le milieu rural (5,7 %) que dans le milieu urbain (4,2 %).

TABLEAU 7.4 : REPARTITION DES ADOLESCENTS MARIÉS AGES DE 12-19 ANS PAR NOMBRE D'ÉPOUSES SELON L'ÂGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE (EN %)

Caractéristiques	Nombre d'épouses			Effectif
	1	2	3	
AGE				
12 ans	100,0	-	-	944
13 ans	100,0	-	-	615
14 ans	100,0	-	-	649
15 ans	100,0	-	-	1 091
16 ans	100,0	-	-	1 224
17 ans	100,0	-	-	1 976
18 ans	89,5	8,9	1,9	5 522
19 ans	93,5	6,0	0,7	5 772
MILIEU DE RESIDENCE				
Abidjan	96,2	3,8	0,6	1 359
Autres villes	95,6	4,4	1,1	2 542
Ensemble urbain	95,8	4,2	0,9	3 901
Ensemble rural	95,1	4,9	0,8	13 742
Ensemble CI	94,5	4,7	0,8	17 791

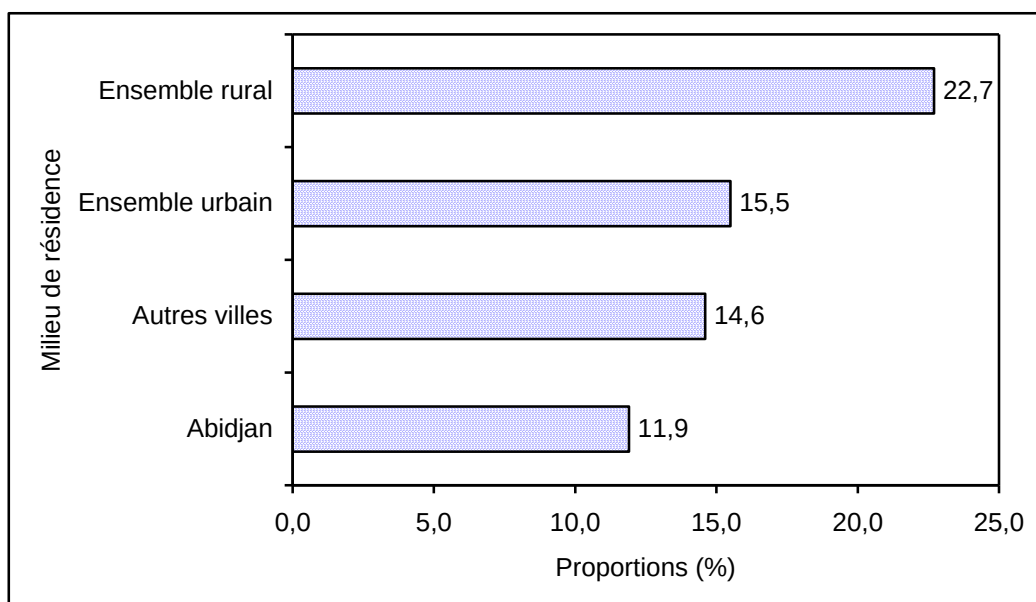
L'importance de la polygamie dans le milieu rural s'explique par la cherté des ouvriers agricoles d'où le maintien et le développement des plantations sont assurés grâce au travail des femmes. Dans le milieu urbain, ce sont les adolescents mariés âgés de 12-19 ans des autres villes qui sont les plus nombreux à vivre en union polygamique. Par ailleurs, cette polygamie prend la forme d'une bigamie. En effet, parmi les adolescents polygames, la plupart d'entre eux ont 2 épouses (85,5%) alors que seulement 14,5 % ont 3 femmes.

Contrairement aux garçons adolescents mariés, les adolescentes mariées sont très impliquées dans les unions polygames (tableau 7.5) car elles sont 20,9 % à vivre en union polygame. Cela s'expliquerait par le fait que dans la plupart des couples, l'homme est plus âgé que sa femme d'une part et les adolescentes sont souvent des co-épouses dans ces ménages d'autre part.

TABLEAU 7.5 : REPARTITION DES ADOLESCENTES MARIEES PAR NOMBRE DE CO-EPOUSES SELON L'AGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE (EN %)

Caractéristiques	Pas de co-épouses	Nombre de co-épouses			Effectif
		1	2	3 et plus	
AGE					
12 ans	73,5	19,1	5,1	2,3	1 860
13 ans	76,4	18,6	3,7	1,3	2 555
14 ans	77,9	17,5	3,8	0,8	4 210
15 ans	78,6	17,5	3,1	0,8	13 209
16 ans	80,1	16,2	2,8	0,9	21 466
17 ans	79,1	16,7	3,0	0,9	35 599
MILIEU DE RESIDENCE					
Abidjan	88,1	9,8	1,6	0,5	7 104
Autres villes	82,5	14,3	2,6	0,7	12 741
Ensemble urbain	84,5	12,7	2,2	0,6	19 845
Ensemble rural	77,3	18,3	3,4	1,0	58 754
ENSEMBLE	79,1	16,9	3,1	0,9	78 599

GRAPHIQUE 7.2 : PROPORTION DES ADOLESCENTES EN UNION POLYGAMIQUE PARMI LES ADOLESCENTES MARIEES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)



La proportion des adolescentes en union polygame diminue progressivement avec l'âge. Par ailleurs, ce type d'union est plus répandu en milieu rural (22,7 %) qu'en milieu urbain (15,5 %). C'est en Abidjan que l'on observe le plus faible taux de polygamie avec 11,9 %. Parmi les adolescentes en union polygames, environs 81 % n'ont qu'une seule co-épouse et 15 % ont 2 co-épouses.

7.2- Les adolescents non célibataires selon la nationalité

Il s'agit de présenter la pratique des unions précoces au sein de la population ivoirienne et non ivoirienne. Dans la première population, l'analyse se fait également en fonction du groupe ethnique.

Parmi les adolescents ivoiriens non célibataires, on note qu'à l'exception des proportions d'unions libres, les proportions de mariés, de divorcés et de veufs sont plus élevés parmi les garçons de moins de 20 ans non célibataires que chez les filles de moins de 18 ans non

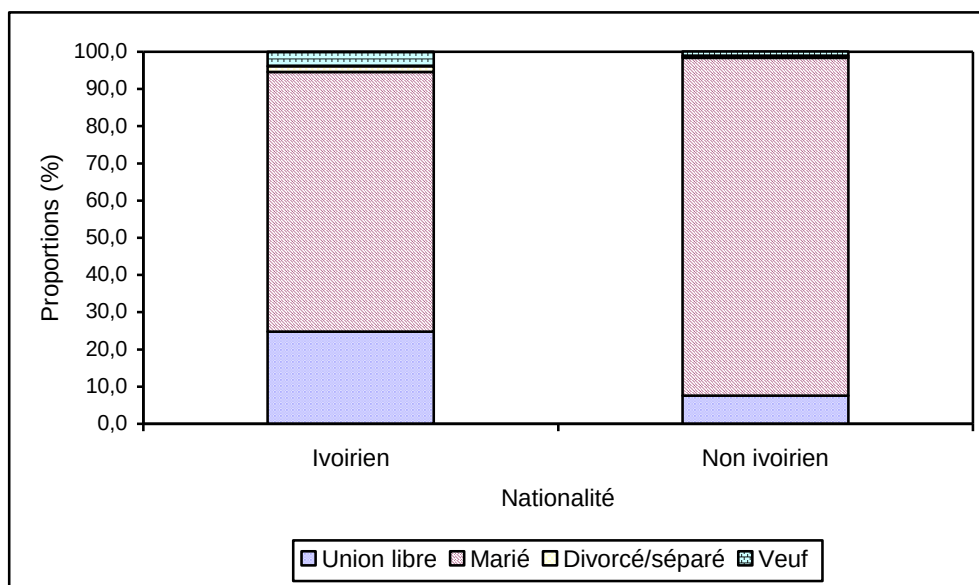
célibataires. Il faut tenir compte de l'effet d'âge. Les raisons de ces écarts ont été évoquées plus haut. La faible proportion de divorcées et de veuves parmi les adolescentes non célibataires pourraient provenir du fait qu'à ces âges elles ont la possibilité de se remarier plus facilement.

TABLEAU 7.6 : REPARTITION DES ADOLESCENTS NON CELIBATAIRES AGES DE 12 A 17 ANS PAR SEXE ET NATIONALITE SELON L'ETAT MATRIMONIAL (EN %)

Nationalité	Masculin					Féminin				
	Union libre	Mariés	Divorcés/Séparés	Veufs	Effectif Homme	Union libre	Mariés	Divorcés/séparés	Veufs	Effectif Femme
Ivoirien	24,8	69,8	1,5	3,9	18 293	28,6	69,1	1,0	1,3	69 999
Non ivoirien	7,6	90,8	0,5	1,2	11 489	11,9	87,3	0,2	0,5	34 604

En ce qui concerne les adolescents étrangers non célibataires, on constate que 90,8 % des garçons contre 87,3 % des filles sont mariés. La situation est identique pour le divorce et le veuvage où les adolescents non ivoiriens prennent le dessus sur leurs homologues filles. Par contre, l'union libre affecte plus les non ivoiriennes que les non ivoiriens. En effet, on dénombre 11,9 % d'adolescentes étrangères non célibataires contre 7,6 % d'étrangers âgés de moins de 20 ans non célibataires sont en union libre.

GRAPHIQUE 7.3 : REPARTITION DES ADOLESCENTS NON CELIBATAIRES AGES DE 12 A 19 ANS PAR NATIONALITE SELON L'ETAT MATRIMONIAL (%)



Lorsque nous comparons les adolescents ivoiriens non célibataires aux non ivoiriens (graphique 7.3), il en ressort que contrairement à la proportion de mariés, les proportions des adolescents ivoiriens divorcés et veufs sont supérieures à celles des non ivoiriens. En effet, il y a respectivement 1,5 % et 3,9 % pour les adolescents ivoiriens contre 0,5 % et 1,2 % pour les non ivoiriens divorcés et veufs. Il en est de même pour les unions libres. Les adolescents ivoiriens non célibataires sont proportionnellement plus nombreux que leur homologues étrangers à être en union libre.

Chez les adolescentes non célibataires, la situation est la même. On note une prépondérance des adolescentes ivoiriennes en union libre, divorcées et veuves sur les adolescentes non ivoiriennes du même état matrimonial. En revanche, le mariage est plus

contracté par les adolescentes étrangères non célibataires. On peut penser que la plupart de ces femmes viennent rejoindre leur mari.

Dans la population ivoirienne, on s'est intéressé au groupe ethnique. Il note des disparités marquées selon les groupes ethniques. Les adolescents non célibataires du groupe Mandé du Nord se marient plus que ceux des autres groupes ethniques. Ils sont suivis des Mandé du Sud non célibataires âgés de 12-19 ans. La plus faible proportion de mariés est observée chez les ivoiriens n'ayant pas précisé leur groupe ethnique. En revanche, à part les naturalisés et les ivoiriens sans précisions (effectifs faibles), ce sont les adolescents non célibataires du groupe Akan et du groupe Krou qui présentent les plus fortes proportions de divorcés alors que les fortes proportions de veufs sont dans les groupes Mandé du Nord et Gur.

Chez les adolescentes ivoiriennes non célibataires, il y a proportionnellement plus de filles en union libre dans le groupe Akan que dans les autres groupes ethniques. Contrairement aux hommes, la proportion de mariés est plus importante pour les adolescentes non célibataires du groupe Gur (79,5 %). Quant au divorce et au veuvage, ils affectent plus les adolescentes du groupe Akan avec respectivement 1,4 % et 1,6 %.

TABLEAU 7.7 : REPARTITION DE LA POPULATION IVOIRIENNE NON CELIBATAIRE PAR SEXE ET ETAT MATRIMONIAL SELON LE GROUPE ETHNIQUE (EN %)

Groupe ethnique	Masculin					Féminin				
	Union libre	Mariés	Divorcés/Séparés	Veufs	Effectif Homme	Union libre	Mariés	Divorcés/séparés	Veufs	Effectif Femme
Akan	37,5	57,0	1,7	3,7	6 384	49,0	48,0	1,4	1,6	20 766
Krou	24,9	70,4	1,7	3,0	2 376	33,5	64,2	1,2	1,2	8 329
Mandé du Nord	14,5	79,2	1,2	5,2	2 465	12,1	85,8	0,6	1,5	13 087
Mandé du Sud	17,8	77,1	1,5	3,6	2 651	21,2	76,9	1,0	1,0	10 244
Gur	16,0	79,0	1,3	3,8	4 274	18,6	79,5	0,9	1,0	16 854
Ivoiriens naturalisés	15,6	59,3	4,4	20,7	135	21,9	76,1	1,1	1,1	494
Ivoiriens sans précision	31,4	54,3	8,6	5,7	35	18,1	80,0	1,9	-	210

7.3- Les adolescents non célibataires selon la religion

A l'examen du tableau 7.8 ci-dessous, il ressort que l'état matrimonial des adolescents non célibataires varie selon l'appartenance religieuse quel que soit le sexe. Chez les garçons adolescents non célibataires, les pratiquants de la religion musulmane (81,8 %) sont relativement les plus nombreux à être mariés que ceux des autres religions (catholique, protestant, harriste, autres chrétiens, animiste, autre religion et sans religion). Par contre, les adolescents non célibataires appartenant à la religion protestante sont moins enclins au mariage. Lorsqu'on considère les religions chrétiennes, on note que les adeptes de la religion harriste ont les proportions de mariés les plus fortes.

Les proportions de divorcés sont très faibles voire nulles quelle que soit la religion. Néanmoins, on constate que les adolescents d'autre religion sont plus touchés par le divorce que partout ailleurs. Si seulement 1,4 % des adolescents protestants sont veufs, cette proportion augmente sensiblement pour ceux d'autre religion (3,4 %), de la religion musulmane (3,7 %) et des sans religions (3,6 %).

TABLEAU 7.8 : REPARTITION DE LA POPULATION NON CELIBATAIRE PAR SEXE SELON LA RELIGION ET L'ETAT MATRIMONIAL (EN %)

Religion	Hommes					Femmes				
	Union libre	Marié	Divorcé /séparé	Veuf	Effectif	Union libre	Marié	Divorcé	Veuf	Effectif
Catholiques	32,4	62,6	1,9	3,2	3 453	37,3	60,3	1,2	1,3	13 701
Protestants	68,6	29,9	0,2	1,4	643	41,6	56,3	0,9	1,2	5 254
Harriste	34,0	62,7	0,3	2,9	306	42,3	54,3	1,5	1,8	1 047
Autre religion chrétienne	32,7	63,0	0,8	3,5	594	40,7	57,1	1,1	1,2	2 481
Musulmans	13,4	81,8	1,1	3,7	8 547	11,4	87,2	0,4	0,9	47 080
Animiste	20,2	75,0	1,4	3,4	4 451	27,2	70,5	1,2	1,1	14 492
Autre religion	28,1	65,5	2,6	3,4	384	36,2	61,6	1,2	1,0	1 452
Sans religion	26,5	68,6	1,4	3,6	5 201	29,0	69,2	0,9	0,9	18 773

Parmi les adolescentes non célibataires, la proportion de mariées est apparemment plus élevée chez les adolescentes de religion musulmane que chez celles des autres religions. Ces filles sont très peu confrontées au divorce et au veuvage. En effet, 0,4 % et 0,9 % des adolescentes musulmanes sont respectivement divorcées et veuves. C'est chez les harristes que l'on rencontre les plus fortes proportions de divorcées (1,5%) et de veuves (1,8 %). Il en est de même des unions libres (42,3 %).

CONCLUSION

L'objet de cette étude était entre autres de connaître la composition matrimoniale de la population et de déterminer les caractéristiques essentielles des mariages en Côte d'Ivoire. Elle a utilisé les données issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de Côte d'Ivoire de 1998 (RGPH 98).

Au terme de cette étude portant sur l'état matrimonial et la nuptialité, on peut retenir que la population recensée au cours du RGPH 98 se caractérise en majorité par des personnes mariées et célibataires d'une part et par des proportions faibles de personnes en union libre et en rupture d'union d'autre part.

Le comportement matrimonial diffère très nettement d'un sexe à l'autre et d'un milieu de résidence à l'autre. D'une manière générale, les célibataires sont relativement plus importants en zones urbanisées (Abidjan et dans l'ensemble urbain) que dans les zones rurales. Inversement, les proportions des mariés sont plus élevées dans les zones rurales tant parmi les femmes que parmi les hommes.

De même, les proportions de célibataires décroissent avec le niveau d'instruction. A la différence des personnes n'ayant pas fréquenté l'école, les personnes du niveau supérieur se marient plus que celles du primaire et du secondaire. Il faut mettre ce résultat sur le compte de la faiblesse des effectifs des personnes du supérieur. En plus, les premières rompent plus leurs unions que les secondes.

La situation matrimoniale par nationalité indique qu'il y a moins de célibataires parmi la population non ivoirienne que parmi la population ivoirienne. Dans cette dernière, les personnes des groupes Akan et Krou contractent moins le mariage que celles des autres groupes ethniques. L'union libre semble être l'apanage des personnes du groupe Akan.

Par rapport au type d'activité, on note que dans la population active, les chômeurs et les personnes en quête de premier emploi demeurent plus longtemps dans le célibat que les personnes occupées. Cela montre que l'une des conditions pour fonder une famille est la possession de biens matériels. Par conséquent, les occupés (ayant une rémunération) sont plus enclins à se marier que les autres actifs. Dans la population inactive, à l'exception des étudiants ou élèves et des autres inactifs, la plupart des inactifs sont soit mariés soit en rupture d'union.

Par ailleurs, le comportement matrimonial de la population varie également selon leur appartenance religieuse. C'est chez les personnes de religion catholique que l'on rencontre la plus forte proportion de célibataires alors que les musulmans se caractérisent par de fortes proportions de mariés.

L'estimation de la nuptialité à partir des proportions des célibataires indique que les proportions des hommes comme des femmes ayant atteint 50 ans sans jamais s'être mariés demeurent élevées quel que soit le milieu de résidence. On note également une modification du calendrier de la nuptialité. Cette modification se traduit par un vieillissement de l'âge moyen au premier mariage aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Cependant le relèvement de l'âge moyen au premier mariage est plus important en zone urbaine en général et en Abidjan en particulier sur la période intercensitaire (1988-1998). Si cette tendance est maintenue, on assisterait à une baisse sensible de la natalité en Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne les caractéristiques des mariages, on relève une prépondérance du mariage coutumier sur les mariages légal et religieux quel que soit le milieu de résidence. Ensuite viennent le mariage religieux et le mariage civil. Bien que le mariage coutumier soit

important dans tous les milieux de résidence, le mariage civil et religieux semblent être l'apanage des urbains alors que le mariage coutumier est plus présent dans le milieu rural. On note également que le mariage coutumier transcende tous les niveaux d'instruction. Cependant, le mariage civil fait apparaître des disparités selon le niveau d'instruction. Les personnes ayant le niveau supérieur se marient plus civilement que celles des autres niveaux d'instruction. Lorsqu'on corise la population mariée par nationalité selon le type de mariage, il ressort que les ivoiriens et les non ivoiriens ont sensiblement les mêmes comportements matrimoniaux.

Malgré la loi de 1964 relative à l'abolition de la polygamie, cette pratique est toujours répandue en Côte d'Ivoire. De même, le milieu rural est plus impliqué dans cette forme d'union que le milieu urbain quel que soit le sexe. Chez les hommes comme chez les femmes, les non instruits et les musulmans sont plus nombreux à vivre dans un ménage polygame. Cette polygamie prend la forme d'une bigamie. Même si cette forme d'union connaît une baisse sur la période intercensitaire, elle reste et demeure encore présente dans la société ivoirienne.

Les ruptures d'unions sont relativement faibles en Côte d'Ivoire. Mais, il faut noter que les personnes vivant en milieu rural sont plus affectées par les ruptures d'union. On observe les plus forts taux parmi les personnes sans instructions, les animistes et les Akan pour la population ivoirienne. Quant aux taux de divorce et de veuvage, ils sont élevés en milieu rural. La polygamie et la surmortalité masculine expliquent ces écarts entre milieu. L'une des conséquences des ruptures d'union en Côte d'Ivoire est sans doute la monoparenté. L'un des parents se voit ainsi s'occuper de ses enfants. Bien que ce phénomène soit en faible proportion dans la population, il n'en demeure pas moins qu'il cache celui du confiage des enfants. En effet, les enfants confiés sont relativement nombreux dans les ménages dirigés par un membre de leur famille. Il se pourrait que ces enfants ayant perdu l'un de leurs parents. Il faut noter que cette monoparenté prend la forme d'une monoparenté féminine. Cela aura des répercussions sur le devenir des enfants vivant dans ces ménages.

Pour les unions consensuelles, les proportions sont très faibles. Par contre, l'union libre est plus pratiquée par les femmes que les hommes. Cette pratique est plus un phénomène urbain que rural puisque la plus forte proportion se rencontre dans le milieu urbain en général et à Abidjan en particulier. Par rapport au niveau d'instruction, les cadres vivent plus en union libre que ceux des autres niveaux d'instruction. Pour la population ivoirienne, les Akan sont plus nombreux dans ce type d'union quel que soit le sexe. Cette prépondérance des Akan est due au fait que cette ethnie est plus nombreuse dans les villes et les personnes pensent que cette union est moins contraignante que celle contractée légalement ou coutumièrement. S'agissant de la religion, cette pratique est plus répandue chez les harristes que chez les personnes des autres religions. On note une évolution des unions consensuelles dans tous les milieux de résidence. Cette croissance peut augurer d'une transition dans l'engagement conjugal. On peut dire qu'il s'agirait d'un mariage d'essai.

Par ailleurs, on note une précocité des unions chez les adolescentes tant chez les garçons de moins de 20 ans que chez les filles de moins de 18 ans. C'est en milieu rural que les adolescents non célibataires se marient le plus. Comme chez leurs aînés, les adolescents vivent en union polygamie. Toutefois, la polygamie est plus intense chez les adolescentes mariées que les adolescents mariés.

Malgré ces résultats, cette étude présente des limites qu'il serait utile de soulever. Ainsi, nous notons des limites d'ordre méthodologique. Les concepts utilisés pour la collecte des données ne permettent pas de saisir parfaitement les pratiques sociales en matière de nuptialité. Concernant les modalités de l'état matrimonial, une suggestion mérite tout de même d'être faite à savoir la distinction des personnes divorcées de celles séparées lors des prochaines opérations démographiques. Cela permettrait une étude plus approfondie de la situation matrimoniale de la

population. Il n'a pas été possible de mesurer les mariages inter-ethniques et inter-nationalités à cause des données disponibles.

Cependant, ces limites n'enlèvent en rien la portée de ce document. Comme mentionné plus haut, ce travail nous a permis de mettre en évidence un certain nombre de déterminants de ces phénomènes. Mais on peut se demander quels sont les déterminants majeurs de l'état matrimonial et de la nuptialité. Est-ce l'ethnie ou la religion qui induit les comportements matrimoniaux différenciés au sein de la population ? Ou encore, est-ce l'âge ou l'état de chercheur de premier emploi qui est le plus déterminant dans cette sous population de la population active totale ?

Par ailleurs, ce document ne peut prétendre avoir abordé tous les aspects de ce thème. Il ne pourrait que constituer un guide pour les chercheurs. Dans cette optique, nous recommandons que des études sociologiques soient faites sur les déterminants du faible recours au mariage civil. Aux autorités, nous suggérons que des campagnes de sensibilisations sur les avantages du mariage civil surtout pour les droits des enfants et l'héritage soient organisées en villes comme dans les campagnes. En plus, des actions vigoureuses doivent être menées en faveur des ménages monoparentaux dirigés par les femmes pour le plein épanouissement de ces femmes et de leurs enfants. Il faudra mettre en place une politique de restructuration de l'état civil ivoirien afin de disposer constamment des données chiffrées. Il ne faut pas oublier les effets négatifs des mariages précoces sur la santé des mères adolescentes. D'où une attention particulière doit être accordée aux campagnes d'IEC pouvant entraîner un changement de comportement des parents.

BIBLIOGRAPHIQUE

- ABBAS S. (1984), *Etude démographique des premiers mariages en Afrique*, Département de démographie, Université Catholique de Louvain, Belgique, 236 p.
- AHONZO E., BARRIERE B. et COPYLOV P. (1984), *Population de la Côte d'Ivoire, Analyse des données disponibles*, Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Statistique, 324 p.
- ANTOINE P. et HERRY C., (1984), «Du célibat féminin à la polygamie masculine : les situations matrimoniales à Abidjan», *La nuptialité en Afrique noire, études de cas*, ORSTOM, Document n°17, pp 7-59.
- BARRERE M., (1984), *La nuptialité en Côte d'Ivoire, Analyse des résultats concernant les situations matrimoniales à partir de l'enquête à passages répétés*, Ministère de l'économie et des Finances, Direction de la Statistique.
- BUREAU DU RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION, *Principaux résultats du recensement de 1975*, Côte d'Ivoire entière, Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Statistique.
- COMITE NATIONAL DU RECENSEMENT, (1992), *Structure, état matrimonial, fécondité et mortalité, analyse des résultats définitifs*, volume 3, tome 1, Institut National de la Statistique, Abidjan, Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Statistique, Abidjan, 222 p.
- ENQUETE IVOIRIENNE SUR LA FECONDITE, (1980-81), *Rapport principal, analyse des principaux résultats*, volume 1.
- EVINA A. et ALAM-BELECK A. A., (1998), «Vie féconde des adolescentes en milieu urbain Camerounais», *Les cahiers de l'IFORD n° 16*, Yaoundé, 117 p.
- FRATERNITE MATIN n° 9721 du 11 mars 1997, Groupe fraternité matin.
- Gilles F., CAUCHE P., DUPREZ J. M. GADREY N. et SIMON M., *Dictionnaire de sociologie*, 2^{ème} édition, Edition Armand Colin, Paris, 315 pages
- GUBRY F., (1984), «Analyse de la nuptialité», *Les documents pédagogiques de l'IFORD*, IFROD, Yaoundé, 158 pages.
- INED, INSEE, MIN COOP, ORSTOM, (1977), «La nuptialité, la fécondité, la mortalité, les migrations, les perspectives», in *Sources et Analyses des données*, 3^{ème} partie.
- IVOIRE DIMANCHE n° 29 du 27 janvier 1985, Groupe Fraternité Matin.
- LES ANNALES DE L'IFORD, (1987), *La population de la ville de NANGA-EBOKO*, vol. 11 n°1, IFORD, Yaoundé, 142 pages.
- MARC D., *Le droit du mariage en Côte d'Ivoire*, LGDJ Faculté de droit, Annales de l'Université d'Abidjan, CIREs.

MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME, (1997), *Livre blanc : Femmes ivoiriennes à l'ère du 3^{ème} millénaire*, première consultation nationale sur les femmes.

MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, (1997), *Déclaration de Politique Nationale de Population*.

SOMBO N., KOUASSI L., KOUAME K. A., SCHOEMA KER J., BARRERRE M., BARRERRE B., et POUKOUTA P., (1995), *Enquête Démographique et de Santé, Côte d'Ivoire 1994*, Institut National de la Statistique et Macro International Inc, 243 p.

VIMARD P., (1984), «L'évolution des structures matrimoniales : facteurs de changement social et déterminant de la fécondité, un exemple en Afrique de l'Ouest», in *La nuptialité en Afrique noire, études de cas*, ORSTOM, Document n°17, pp. 89-119.

LA VOIE n° 1561 du 11 mars 1997 Groupe Nouvel Horizon.

LA VOIE n° 1562 du 12 mars 1997 Groupe Nouvel Horizon.

WUNSCH G., (1984), *Techniques d'analyse des données démographiques déficientes*, Université Catholique de Louvain, Département de Démographie, Ordian Edition, 231 p.

WUNSCH et TERMOTE M., (1978), *Introduction to demographic analysis, principales and methods*, Université Catholique de Louvain, Département de démographie, Ordina Edition, 274 p.

TABLE DES TABLEAUX

TABEAU 2.1 : EFFECTIF DE LA POPULATION TOTALE AGE DE 12 ANS OU PLUS PAR SEXE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE.....	12
TABEAU 2.2: REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE AGE DE 12 ANS OU PLUS, PAR SEXE SELON L'ETAT MATRIMONIAL (EN %).....	12
TABEAU 2.3 : REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE AGE DE 12 ANS OU PLUS PAR SEXE ET GROUPE D'AGES SELON LA SITUATION MATRIMONIALE (EN %).....	14
TABEAU 2.4 : REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE AGE DE 12 ANS OU PLUS PAR MILIEU DE RESIDENCE ET SEXE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE (EN %).....	16
TABEAU 2.5 : EFFECTIF DE LA POPULATION AGE DE 12 ANS OU PLUS PAR SEXE ET NATIONALITE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE.....	21
TABEAU 2.6 : REPARTITION DE LA POPULATION AGE DE 12 ANS OU PLUS PAR SEXE ET NATIONALITE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE (%).....	23
TABEAU 2.7 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION IVOIRIENNE PAR SEXE ET GROUPE ETHNIQUE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE.....	25
TABEAU 2.8 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION AGE DE 12 ANS OU PLUS PAR SEXE ET NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LA SITUATION MATRIMONIALE.....	27
TABEAU 2.9 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION ACTIVE PAR SEXE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE.....	31
TABEAU 2.10 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION ACTIVE CELIBATAIRE SELON LE SEXE ET LE GROUPE D'AGES..	32
TABEAU 2.11 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION INACTIVE AGE DE 12 ANS OU PLUS PAR SEXE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE.....	33
TABEAU 2.12 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION CELIBATAIRE INACTIVE AGE DE 12 ANS OU PLUS SELON LA SITUATION MATRIMONIALE.....	34
TABEAU 2.13 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION PAR SEXE ET RELIGION SELON LA SITUATION MATRIMONIALE	35
TABEAU 2.14 : EVOLUTION (%) DE LA POPULATION PAR MILIEU DE RESIDENCE ET SEXE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE.....	37
TABEAU 2.15 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION D'ABIDJAN AGE DE 12 ANS OU PLUS PAR GROUPE D'AGES SELON LA SITUATION MATRIMONIALE.....	38
TABEAU 2.16 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION URBAINE AGE DE 12 ANS OU PLUS PAR GROUPE D'AGES SELON LA SITUATION MATRIMONIALE.....	39
TABEAU 2.17 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION RURALE AGE DE 12 ANS OU PLUS PAR GROUPE D'AGES SELON LA SITUATION MATRIMONIALE.....	40
TABEAU 2.18 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION EN 1988 ET EN 1998 PAR SEXE ET NATIONALITE SELON L'ETAT MATRIMONIAL.....	41
TABEAU 3.1 : ESTIMATION DE LA NUPTIALITE A PARTIR DE LA PROPORTION DES CELIBATAIRES PARMI LA POPULATION MASCULINE DE COTE D'IVOIRE.....	43
TABEAU 3.2 : INDICATEURS DE NUPTIALITE DES HOMMES PAR MILIEU D'HABITAT.....	44
TABEAU 3.3 : INDICATEURS DE NUPTIALITE DES HOMMES PAR NATIONALITE SELON LE GROUPE ETHNIQUE.....	45
TABEAU 3.4 : TABLE DE NUPTIALITE DE LA POPULATION FEMININE DE COTE D'IVOIRE.....	47
TABEAU 3.5 : INDICATEURS DE NUPTIALITE DES FEMMES PAR MILIEU DE RESIDENCE.....	48
TABEAU 3.6 : INDICATEURS DE NUPTIALITE DES FEMMES PAR NATIONALITE OU GROUPE ETHNIQUE.....	49
TABEAU 3.7 : INDICATEURS DE NUPTIALITE PAR MILIEU D'HABITAT SELON LE SEXE.....	50
TABEAU 3.8 : INDICATEURS DE NUPTIALITE DE LA POPULATION PAR SEXE SELON LE GROUPE ETHNIQUE OU LA NATIONALITE.....	51
TABEAU 3.9 : EVOLUTION DES INDICATEURS DE NUPTIALITE PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE SEXE.....	52
TABEAU 3.10 : EVOLUTION DES INDICATEURS DE NUPTIALITE PAR NATIONALITE SELON LE SEXE.....	53
TABEAU 4.1 : REPARTITION (%) DES MARIAGES PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE TYPE DE MARIAGE.....	56
TABEAU 4.2 : REPRESENTATION (%) DES TYPES DE MARIAGES PAR MILIEU D'HABITAT.....	57
TABEAU 4.3 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION MARIEE PAR GROUPE D'AGES ET SEXE SELON LE TYPE DE MARIAGE.....	58
TABEAU 4.4 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION MARIEE PAR MILIEU DE RESIDENCE ET SEXE SELON LE TYPE DE MARIAGE.....	59
TABEAU 4.5 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION MARIEE LEGALEMENT, COUTUMIEREMENT OU RELIGIEUSEMENT PAR SEXE ET GROUPE D'AGES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.....	60
TABEAU 4.6 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION MARIEE PAR GROUPE D'AGES, SEXE ET PAR NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LE TYPE DE MARIAGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE.....	63
TABEAU 4.7 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION IVOIRIENNE MARIEE PAR SEXE ET GROUPE ETHNIQUE SELON LE TYPE DE MARIAGE.....	67
TABEAU 4.8 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION NON IVOIRIENNE MARIEE PAR SEXE ET NATIONALITE SELON LE TYPE DE MARIAGE.....	68
TABEAU 4.9 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION MARIEE PAR SEXE ET RELIGION SELON LE TYPE DE MARIAGE ...	69
TABEAU 4.10 : REPARTITION DES HOMMES MARIES SELON LE NOMBRE D'EPOUSES ET CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES (EN %).....	71

TABLEAU 4.11 : NOMBRE MOYEN D'ÉPOUSES DES HOMMES MARIÉS ET DES POLYGAMES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	73
TABLEAU 4.12 : REPARTITION DE LA POPULATION MASCULINE MARIÉE AGÉE DE 12 ANS OU PLUS PAR NATIONALITÉ OU GROUPE ETHNIQUE SELON LE NOMBRE D'ÉPOUSES, LE NOMBRE MOYEN D'ÉPOUSES DES HOMMES MARIÉS ET DES POLYGAMES (EN %)	73
TABLEAU 4.13 : REPARTITION DES FEMMES MARIÉES PAR NOMBRE DE CO-ÉPOUSES SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES (EN %).....	74
TABLEAU 4.14 : REPARTITION DE LA POPULATION MARIÉE AGÉE DE 12 ANS OU PLUS PAR NATIONALITÉ OU GROUPE ETHNIQUE SELON LE NOMBRE DE CO-ÉPOUSES (EN %)	75
TABLEAU 4.15 : REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE MARIÉE EN UNION POLYGAME AGÉE DE 12 ANS OU PLUS PAR GROUPE D'ÂGE ET SEXE SELON LE TYPE DE MARIAGE (EN %).....	76
TABLEAU 4.16 : REPARTITION DE LA POPULATION EN UNION POLYGAME AGÉE DE 12 ANS OU PLUS PAR SEXE ET TYPE DE MARIAGE SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES (EN %).....	77
TABLEAU 4.17 : ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE POLYGAMIE PAR MILIEU D'HABITAT	79
TABLEAU 5.1 : TAUX DE RUPTURES D'UNION PAR SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (EN %)	81
TABLEAU 5.2 : TAUX DE RUPTURE D'UNION DES FEMMES PAR GROUPE D'ÂGES ET SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)	82
TABLEAU 5.3 : TAUX DE RUPTURE D'UNION PAR SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION (%)	83
TABLEAU 5.4 : TAUX DE RUPTURE D'UNION PAR SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE SELON LA RELIGION	84
TABLEAU 5.5 : TAUX DE RUPTURE D'UNION CHEZ LA POPULATION IVOIRIENNE PAR SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE SELON LE GROUPE ETHNIQUE	86
TABLEAU 5.6 : TAUX DE RUPTURE D'UNION SELON LE TYPE DE MARIAGE CHEZ LES FEMMES (EN %)	87
TABLEAU 5.7 : TAUX DE RUPTURE D'UNION PAR TYPE DE MARIAGE SELON LA RELIGION DE LA FEMME	88
TABLEAU 5.8 : TAUX DE DIVORCE PAR SEXE ET GROUPE D'ÂGES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%).....	89
TABLEAU 5.9 : TAUX DE DIVORCE PAR SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%).....	91
TABLEAU 5.10 : TAUX DE DIVORCE PAR TYPE DE MARIAGE ET MILIEU DE RESIDENCE SELON LE GROUPE ETHNIQUE CHEZ LA FEMME IVOIRIENNE (%)	93
TABLEAU 5.11 : TAUX DE VEUVAGE PAR SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%).....	94
TABLEAU 5.12 : TAUX DE VEUVAGE PAR SEXE ET GROUPE D'ÂGES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%).....	95
TABLEAU 5.13 : TAUX DE VEUVAGE PAR SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION (%)	96
TABLEAU 5.14 : TAUX DE VEUVAGE PAR TYPE DE MARIAGE ET MILIEU DE RESIDENCE SELON LE GROUPE ETHNIQUE DE LA FEMME IVOIRIENNE (%)	97
TABLEAU 5.15 : PROPORTION DES ENFANTS DU CM VIVANT DANS UN MARIAGE DONT LE CM EST DIVORCÉ PAR SEXE DE L'ENFANT SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.....	98
TABLEAU 5.16 : PROPORTION DES ENFANTS DU CM VIVANT DANS UN MARIAGE DONT LE CM EST VEUF PAR SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	98
TABLEAU 5.17 : PROPORTION DES ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS VIVANT DANS DES MARIAGES ORDINAIRES PAR ÂGE ET SEXE SELON LE LIEN DE PARENTÉ AVEC LE CM EN DEHORS DES ENFANTS DU CM.....	99
TABLEAU 5.18 : PROPORTION DE LA POPULATION DE 6-14 ANS PAR SURVIE DES PARENTS SELON LA FREQUENTATION SCOLAIRE	99
TABLEAU 5.19 : ÉVOLUTION (%) DES DIVORCES PAR ANNÉE DE RECENSEMENT SELON LE SEXE.....	100
TABLEAU 5.20 : ÉVOLUTION (%) DES PROPORTIONS DE VEUFs PAR ANNÉE DE RECENSEMENT ET SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	101
TABLEAU 6.1 : REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE EN UNION CONSENSUELLE PAR GROUPE D'ÂGES SELON LE SEXE (%).....	102
TABLEAU 6.2 : REPARTITION DE LA POPULATION VIVANT EN UNION LIBRE PAR SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)	104
TABLEAU 6.3 : DISTRIBUTION RÉGIONALE DE LA POPULATION EN UNION LIBRE SELON LE SEXE (%).....	106
TABLEAU 6.4 : REPARTITION DE LA POPULATION IVOIRIENNE VIVANT EN UNION LIBRE AGÉE DE 12 ANS OU PLUS PAR GROUPE D'ÂGE SELON LE SEXE (EN %).....	107
TABLEAU 6.5 : REPARTITION DE LA POPULATION IVOIRIENNE EN UNION LIBRE PAR GROUPE ETHNIQUE SELON LE SEXE (%)	107
TABLEAU 6.6 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION EN UNION LIBRE PAR SEXE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION	110
TABLEAU 6.7 : REPARTITION DE LA POPULATION EN UNION CONSENSUELLE PAR SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE SELON LA RELIGION (%).....	111
TABLEAU 6.8 : REPARTITION DE LA POPULATION EN UNION LIBRE PAR SEXE ET GROUPE D'ÂGE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET L'ANNÉE DE RECENSEMENT (%).....	114
TABLEAU 6.9 : REPARTITION DE LA POPULATION EN 1988 ET 1998 PAR SEXE ET NATIONALITÉ SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL (%).....	114
TABLEAU 7.1 : REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE PAR SEXE ET ÂGE SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL.....	116
TABLEAU 7.2 : REPARTITION DES ADOLESCENTS NON CELIBATAIRES PAR SEXE ET ÉTAT MATRIMONIAL SELON L'ÂGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE (EN %).....	118

TABLEAU 7.3 : REPARTITION DES ADOLESCENTS MARIÉS PAR ÂGE, SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE SELON LE TYPE DE MARIAGE (EN %)	119
TABLEAU 7.4 : REPARTITION DES ADOLESCENTS MARIÉS ÂGÉS DE 12-19 ANS PAR NOMBRE D'ÉPOUSES SELON L'ÂGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE (EN %)	120
TABLEAU 7.5 : REPARTITION DES ADOLESCENTES MARIÉES PAR NOMBRE DE CO-ÉPOUSES SELON L'ÂGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE (EN %)	121
TABLEAU 7.6 : REPARTITION DES ADOLESCENTS NON CELIBATAIRES ÂGÉS DE 12 À 17 ANS PAR SEXE ET NATIONALITÉ SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL (EN %)	122
TABLEAU 7.7 : REPARTITION DE LA POPULATION IVOIRIENNE NON CELIBATAIRE PAR SEXE ET ÉTAT MATRIMONIAL SELON LE GROUPE ETHNIQUE (EN %)	123
TABLEAU 7.8 : REPARTITION DE LA POPULATION NON CELIBATAIRE PAR SEXE SELON LA RELIGION ET L'ÉTAT MATRIMONIAL (EN %)	124

TABLE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1.1: COURBES DES PROPORTIONS OBSERVEES ET AJUSTEES DES HOMMES CELIBATAIRES IVOIRIENS PAR AGE	10
GRAPHIQUE 1.2: COURBES DES PROPORTIONS OBSERVEES ET AJUSTEES DES FEMMES CELIBATAIRES IVOIRIENNES PAR AGE	11
GRAPHIQUE 2.1 : PROPORTION DE LA POPULATION TOTALE AGEE DE 12 ANS OU PLUS PAR SEXE SELON L'ETAT MATRIMONIAL.....	13
GRAPHIQUE 2.2 : STRUCTURE MATRIMONIALE PAR AGE ET SEXE DE LA POPULATION D'ABIDJAN (%)	18
GRAPHIQUE 2.3 : STRUCTURE MATRIMONIALE PAR AGE ET SEXE DE LA POPULATION VIVANT DANS LES AUTRES VILLES (%)	19
GRAPHIQUE 2.4 : STRUCTURE MATRIMONIALE PAR AGE ET SEXE DE LA POPULATION RURALE (%)	20
GRAPHIQUE 2.5 : PROPORTION DES MARIES AGEE DE 12 ANS OU PLUS PAR NATIONALITE SELON LE SEXE (EN %).....	22
GRAPHIQUE 2.6 : PROPORTION (%) DES FEMMES MARIEES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION	29
GRAPHIQUE 2.7 : PROPORTION (%) DES HOMMES MARIES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION	30
GRAPHIQUE 2.8 : PROPORTION (%) DES MARIES PAR SEXE SELON LA RELIGION.....	36
GRAPHIQUE 3.1 : AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE DES HOMMES PAR MILIEU DE RESIDENCE	44
GRAPHIQUE 3.2 : AGE MEDIAN AU PREMIER MARIAGE DES FEMMES PAR MILIEU DE RESIDENCE	48
GRAPHIQUE 3.3 : EVOLUTION DE L'AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE DES FEMMES PAR ANNEE DE RECENSEMENT SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	52
GRAPHIQUE 3.4 : EVOLUTION DE L'AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE DES HOMMES PAR ANNEE DE RECENSEMENT SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	53
GRAPHIQUE 4.1 : PROPORTION (%) DES MARIAGES PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE TYPE DE MARIAGE	56
GRAPHIQUE 4.2 : PROPORTION (%) DE LA POPULATION MARIEE PAR SEXE ET NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LE TYPE DE MARIAGE.....	61
GRAPHIQUE 4.3 : PROPORTION DES HOMMES EN UNION POLYGAME PARMI LES HOMMES MARIES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION	72
GRAPHIQUE 4.4 : PROPORTION DES FEMMES EN UNION POLYGAME PARMI LES FEMMES MARIEES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION (%).....	75
GRAPHIQUE 4.5 : PROPORTION DE FEMMES ET D'HOMMES EN UNION POLYGAME MARIES CIVILEMENT SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	78
GRAPHIQUE 4.6 : REPARTITION DES HOMMES ET DES FEMMES EN UNION POLYGAME MARIES CIVILEMENT SELON LA RELIGION (%).....	78
GRAPHIQUE 5.1 : REPARTITION DES TAUX DE RUPTURES D'UNION CHEZ LES HOMMES PAR GROUPE D'AGES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)	81
GRAPHIQUE 5.2 : TAUX DE RUPTURE D'UNION PAR SEXE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION (EN %).....	82
GRAPHIQUE 5.3 : TAUX DE RUPTURE D'UNION PAR SEXE SELON LA RELIGION	84
GRAPHIQUE 5.4 : TAUX DE RUPTURE D'UNION DES FEMMES PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LA RELIGION	85
GRAPHIQUE 5.5 : TAUX DE DIVORCE PAR SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)	88
GRAPHIQUE 5.6 : TAUX DE DIVORCE DES HOMMES PAR NIVEAU D'INSTRUCTION.....	90
GRAPHIQUE 5.7 : TAUX DE DIVORCE PAR TYPE DE MARIAGE SELON LA RELIGION DE LA FEMME (%)	92
GRAPHIQUE 5.8 : TAUX DE DIVORCE PAR TYPE DE MARIAGE SELON LE GROUPE ETHNIQUE DE LA FEMME IVOIRIENNE (%)	93
GRAPHIQUE 5.9 : TAUX DE VEUVEGE PAR GROUPE D'AGE ET SEXE (%).....	94
GRAPHIQUE 5.10 : TAUX DE VEUVEGE PAR TYPE DE MARIAGE SELON LE GROUPE ETHNIQUE DE LA FEMME (%)	97
GRAPHIQUE 5.11 : EVOLUTION (%) DES DIVORCES PAR SEXE ENTRE 1988 ET 1998	100
GRAPHIQUE 6.1 : REPARTITION DE LA POPULATION DE L'ENSEMBLE URBAIN VIVANT EN UNION LIBRE PAR SEXE (%)	103
GRAPHIQUE 6.2 : PROPORTION DES HOMMES IVOIRIENS EN UNION LIBRE PAR GROUPE D'AGES SELON LE GROUPE ETHNIQUE (%).....	108
GRAPHIQUE 6.3 : PROPORTION DES FEMMES IVOIRIENNES EN UNION LIBRE PAR GROUPE D'AGES SELON LE GROUPE ETHNIQUE (%).....	108
GRAPHIQUE 6.4 : PROPORTION DE LA POPULATION NON IVOIRIENNE EN UNION LIBRE PAR GROUPE D'AGE SELON LE SEXE (%).....	109
GRAPHIQUE 6.5 : PROPORTION DE LA POPULATION EN UNION LIBRE PAR SEXE SELON LA RELIGION (%)	110
GRAPHIQUE 6.6 : EVOLUTION DES HOMMES EN UNION LIBRE PAR ANNEE DE RECENSEMENT SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)	112
GRAPHIQUE 6.7 : EVOLUTION DES PROPORTIONS DE FEMMES EN UNION LIBRE PAR ANNEE DE RECENSEMENT SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)	113
GRAPHIQUE 7.1 : PROPORTION DES ADOLESCENTS NON CELIBATAIRES PAR SEXE SELON L'ETAT MATRIMONIAL.....	117
GRAPHIQUE 7.2 : PROPORTION DES ADOLESCENTES EN UNION POLYGAMIQUE PARMI LES ADOLESCENTES MARIEES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%).....	121

GRAPHIQUE 7.3 : REPARTITION DES ADOLESCENTS NON CELIBATAIRES AGES DE 12 A 19 ANS PAR NATIONALITE SELON L'ETAT MATRIMONIAL (%).....	122
--	-----

ANNEXE

ANNEXE 1 : REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE RESIDANTE AGÉE DE 12 ANS OU PLUS PAR SEXE ET GROUPE D'AGES SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Tableau 1.1A : Répartition de la population totale masculine âgée de 12 ans ou plus par groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'AGES	Situation matrimoniale						TOTAL
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	
12-14 ans	569 008	1	2 208	90	254	1 703	573 264
15-19 ans	819 124	5 399	15 583	245	602	4 155	845 108
20-24 ans	629 771	34 497	103 888	821	811	4 182	773 970
25-29 ans	366 465	57 882	216 294	1 793	1 325	2 844	646 603
30-34 ans	170 674	56 568	295 493	3 002	2 263	4 243	532 243
35-39 ans	86 936	40 868	287 161	3 553	2 866	1 325	422 709
40-44 ans	46 044	26 305	253 932	4 158	3 604	1 084	335 127
45-49 ans	25 951	16 570	203 641	3 987	3 734	743	254 626
50-54 ans	17 722	9 779	152 581	3 612	4 665	1 481	189 840
55-59 ans	10 430	6 421	118 856	2 928	4 263	308	143 206
60-64 ans	8 365	4 684	95 048	2 594	5 408	645	116 744
65-69 ans	5 782	3 100	67 547	2 015	5 204	315	83 963
70-74 ans	4 865	1 901	41 467	1 388	4 920	277	54 818
75-79 ans	3 276	922	21 577	738	3 451	150	30 114
80-84 ans	2 576	359	9 293	326	2 022	157	14 733
85 ans et plus	3 533	444	7 697	268	2 192	2 830	16 964
TOTAL	2 770 522	265 700	1 892 266	31 518	47 584	26 442	5 034 032

Tableau 1.2A : Répartition de la population totale féminine âgée de 12 ans ou plus par groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'AGES	Situation matrimoniale						TOTAL
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	
12-14 ans	525 042	3 366	8 325	182	467	4 334	541 716
15-19 ans	609 930	53 520	200 410	1 637	1 567	10 778	877 842
20-24 ans	285 408	87 288	386 181	3 913	3 587	4 395	770 772
25-29 ans	142 193	72 237	399 539	5 574	6 189	2 867	628 599
30-34 ans	76 278	50 854	369 570	8 060	11 637	2 171	518 570
35-39 ans	46 810	32 772	297 572	8 888	16 171	3 699	405 912
40-44 ans	30 544	19 481	216 774	10 181	24 040	1 160	302 180
45-49 ans	17 833	11 034	148 199	8 687	27 101	1 046	213 900
50-54 ans	12 771	7 166	109 133	7 965	35 672	773	173 480
55-59 ans	8 708	4 511	72 334	6 057	33 898	409	125 917
60-64 ans	7 196	3 318	50 945	5 070	41 220	712	108 461
65-69 ans	4 721	1 908	29 043	2 971	32 049	335	71 027
70-74 ans	3 518	1 130	15 068	1 825	25 650	319	47 510
75-79 ans	2 204	645	6 781	835	14 896	204	25 565
80-84 ans	2 168	330	2 928	381	8 992	199	14 998
85 ans et plus	2 803	402	3 654	421	9 761	2 996	20 037
TOTAL	1 778 127	349 962	2 316 456	72 647	292 897	36 397	4 846 486

Tableau 1.3A : Répartition de la population masculine âgée de 12 ans ou plus vivant dans la ville d'Abidjan par groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	Situation matrimoniale						TOTAL
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	
12-14 ans	91 740	1	225	12	34	223	92 335
15-19 ans	153 934	599	1 042	15	64	539	156 193
20-24 ans	177 255	6 828	10 795	49	139	772	195 838
25-29 ans	124 243	16 337	31 165	163	190	541	172 639
30-34 ans	55 993	19 192	53 886	352	346	503	130 272
35-39 ans	25 265	13 981	57 857	548	482	264	98 397
40-44 ans	11 849	9 033	55 308	786	617	195	77 788
45-49 ans	5 544	5 176	43 534	803	620	169	55 846
50-54 ans	3 074	2 404	27 286	616	580	561	34 521
55-59 ans	1 402	1 163	16 792	386	416	59	20 218
60-64 ans	920	546	10 163	219	379	117	12 344
65-69 ans	611	320	5 702	131	264	54	7 082
70-74 ans	704	156	2 752	58	194	45	3 909
75-79 ans	478	52	1 129	29	109	26	1 823
80-84 ans	387	34	506	15	62	34	1 038
85 ans et plus	980	76	625	13	75	434	2 203
TOTAL	654 379	75 898	318 867	4 195	4 571	4 536	1 062 446

Tableau 1.4A : Répartition de la population féminine âgée de 12 ans ou plus vivant dans la ville d'Abidjan par groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	Situation matrimoniale						TOTAL
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	
12-14 ans	120186	382	863	23	59	780	122 193
15-19 ans	187788	8482	20133	108	190	1 382	218 083
20-24 ans	120083	22160	53860	448	527	873	197 951
25-29 ans	63025	21445	63511	895	1009	598	150 483
30-34 ans	30954	14132	61496	1526	1804	442	110 354
35-39 ans	17002	8411	51438	1854	2569	412	81 686
40-44 ans	9793	4191	36457	2239	3300	191	56 171
45-49 ans	4909	1950	21188	1646	3311	251	33 255
50-54 ans	2652	914	12275	1172	3455	134	20 602
55-59 ans	1366	474	6879	766	2929	66	12 480
60-64 ans	984	306	4268	479	3011	137	9 185
65-69 ans	578	188	2277	219	2106	62	5 430
70-74 ans	487	118	1300	100	1432	64	3 501
75-79 ans	424	95	600	45	805	45	2 014
80-84 ans	522	49	281	19	415	24	1 310
85 ans et plus	850	89	525	30	485	453	2 432
TOTAL	561603	83386	337251	11569	27407	5 914	1 027 130

Tableau 1.5A : Répartition de la population masculine âgée de 12 ans ou plus vivant dans les autres villes par groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	Situation matrimoniale						TOTAL
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	
12-14 ans	177 735	-	503	16	48	425	178 727
15-19 ans	282 002	1 051	2 066	36	126	1 047	286 328
20-24 ans	167 179	6 973	15 393	102	171	1 267	191 085
25-29 ans	84 989	12 241	37 575	246	279	984	136 314
30-34 ans	40 320	12 839	59 607	453	457	1 147	114 823
35-39 ans	21 445	10 160	65 172	657	665	451	98 550
40-44 ans	11 089	6 643	61 783	790	819	338	81 462
45-49 ans	6 075	4 097	48 812	742	822	227	60 775
50-54 ans	4 038	2 279	34 169	605	876	350	42 317
55-59 ans	2 223	1 293	24 383	410	767	70	29 146
60-64 ans	1 593	841	19 282	357	869	140	23 082
65-69 ans	1 170	567	13 137	254	788	75	15 991
70-74 ans	923	354	7 575	140	648	57	9 697
75-79 ans	735	159	3 792	82	472	30	5 270
80-84 ans	722	61	1 725	38	283	26	2 855
85 ans et plus	910	101	1 463	35	273	544	3 326
TOTAL	803 148	59 659	396 437	4 963	8 363	7 178	1 279 748

Tableau 1.6A : Répartition de la population féminine âgée de 12 ans ou plus vivant dans les autres villes par groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	Situation matrimoniale						TOTAL
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	
12-14 ans	163 509	656	1 491	37	107	0	166 953
15-19 ans	207 069	10 600	33 884	257	380	2 344	254 534
20-24 ans	84 493	19 198	74 194	662	854	946	180 347
25-29 ans	37 238	15 874	83 794	1 066	1 485	581	140 038
30-34 ans	19 802	11 586	81 345	1 594	2 890	429	117 646
35-39 ans	12 636	7 596	68 925	1 842	4 137	711	95 847
40-44 ans	8 065	4 294	49 003	1 960	5 772	231	69 325
45-49 ans	4 540	2 279	32 310	1 584	6 182	218	47 113
50-54 ans	3 174	1 377	22 191	1 411	7 930	171	36 254
55-59 ans	2 058	877	14 402	1 012	7 131	82	25 562
60-64 ans	1 560	635	9 611	842	8 467	159	21 274
65-69 ans	1 091	331	5 260	426	6 371	70	13 549
70-74 ans	783	190	2 719	248	4 889	63	8 892
75-79 ans	518	128	1 288	128	2 711	43	4 816
80-84 ans	589	61	550	61	1 589	42	2 892
85 ans et plus	666	103	815	79	1 765	570	3 998
TOTAL	547 791	75 785	481 782	13 209	62 660	6 660	1 189 040

Tableau 1.7A : Répartition de la population masculine vivant dans le milieu rural âgée de 12 ans ou plus par groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	Situation matrimoniale						TOTAL
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	
12-14 ans	299 533	-	1 480	62	172	1 055	302 202
15-19 ans	383 188	3 749	12 475	194	412	2 569	402 587
20-24 ans	285 337	20 696	77 700	670	501	2 143	387 047
25-29 ans	157 233	29 304	147 554	1 384	856	1 319	337 650
30-34 ans	74 361	24 537	182 000	2 197	1 460	2 593	287 148
35-39 ans	40 226	16 727	164 132	2 348	1 719	610	225 762
40-44 ans	23 106	10 629	136 841	2 582	2 168	551	175 877
45-49 ans	14 332	7 297	111 295	2 442	2 292	347	138 005
50-54 ans	10 610	5 096	91 126	2 391	3 209	570	113 002
55-59 ans	6 805	3 965	77 681	2 132	3 080	179	93 842
60-64 ans	5 852	3 297	65 603	2 018	4 160	388	81 318
65-69 ans	4 001	2 213	48 708	1 630	4 152	186	60 890
70-74 ans	3 238	1 391	31 140	1 190	4 078	175	41 212
75-79 ans	2 063	711	16 656	627	2 870	94	23 021
80-84 ans	1 467	264	7 062	273	1 677	97	10 840
85 ans et plus	1 643	267	5 609	220	1 844	1 852	11 435
TOTAL	1 312 995	130 143	1 176 962	22 360	34 650	14 728	2 691 838

Tableau 1.8A : Répartition de la population féminine vivant dans le milieu rural âgée de 12 ans ou plus par groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	Situation matrimoniale						TOTAL
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	
12-14 ans	241 347	2 328	5 971	122	301	2 401	252 570
15-19 ans	215 073	34 438	146 393	1 272	997	7 052	405 225
20-24 ans	80 832	45 930	258 127	2 803	2 206	2 576	392 474
25-29 ans	41 930	34 918	252 234	3 613	3 695	1 688	338 078
30-34 ans	25 522	25 136	226 729	4 940	6 943	1 300	290 570
35-39 ans	17 172	16 765	177 209	5 192	9 465	2 576	228 379
40-44 ans	12 686	10 996	131 314	5 982	14 968	738	176 684
45-49 ans	8 384	6 805	94 701	5 457	17 608	577	133 532
50-54 ans	6 945	4 875	74 667	5 382	24 287	468	116 624
55-59 ans	5 284	3 160	51 053	4 279	23 838	261	87 875
60-64 ans	4 652	2 377	37 066	3 749	29 742	416	78 002
65-69 ans	3 052	1 389	21 506	2 326	23 572	203	52 048
70-74 ans	2 248	822	11 049	1 477	19 329	192	35 117
75-79 ans	1 262	422	4 893	662	11 380	116	18 735
80-84 ans	1 057	220	2 097	301	6 988	133	10 796
85 ans et plus	1 287	210	2 314	312	7 511	1 973	13 607
TOTAL	668 733	190 791	1 497 423	47 869	202 830	22 670	2 630 316

ANNEXE 2 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDANTE AGEE DE 12 ANS OU PLUS PAR SEXE, GROUPE D'AGES ET NATIONALITE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Tableau 2.1B : répartition de la population ivoirienne âgée de 12 ans ou plus par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'AGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	456 399	1	1 601	76	203	1 282	459 562
15-19 ans	630 030	4 527	11 163	202	496	2 890	649 308
20-24 ans	438 214	28 289	68 377	682	615	2 753	538 930
25-29 ans	240 343	46 573	136 947	1 476	950	1 774	428 063
30-34 ans	108 603	45 116	185 132	2 403	1 717	2 947	345 918
35-39 ans	52 751	31 903	180 069	2 874	2 175	780	270 552
40-44 ans	28 419	20 095	161 238	3 382	2 726	634	216 494
45-49 ans	15 984	12 679	131 505	3 260	2 888	423	166 739
50-54 ans	10 721	7 156	98 152	2 948	3 674	482	123 133
55-59 ans	6 845	4 801	82 604	2 463	3 496	201	100 410
60-64 ans	5 829	3 670	70 097	2 237	4 632	449	86 914
65-69 ans	4 242	2 580	53 236	1 792	4 648	231	66 729
70-74 ans	3 430	1 604	34 237	1 254	4 398	203	45 126
75-79 ans	2 410	772	18 328	675	3 189	106	25 480
80-84 ans	1 918	310	7 928	285	1 860	117	12 418
85 ans et plus	2 686	361	6 179	231	1 968	1 841	13 266
TOTAL	2 008 824	210 437	1 246 793	26 240	39 635	17 113	3 549 042

GROUPE D'AGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	416 565	2 795	5 861	164	391	3 251	429 027
15-19 ans	503 767	44 367	119 104	1 451	1 272	7 172	677 133
20-24 ans	246 802	73 052	238 971	3 410	2 902	3 064	568 201
25-29 ans	123 352	60 518	261 021	4 937	5 105	2 035	456 968
30-34 ans	66 874	42 969	257 716	7 273	9 737	1 548	386 117
35-39 ans	41 074	27 489	212 280	8 102	13 525	2 891	305 361
40-44 ans	26 941	16 569	161 876	9 385	20 488	873	236 132
45-49 ans	15 879	9 500	116 179	8 092	23 560	590	173 800
50-54 ans	11 361	6 255	89 360	7 479	31 686	560	146 701
55-59 ans	7 930	4 036	62 077	5 790	31 084	335	111 252
60-64 ans	6 556	3 038	44 796	4 847	38 037	568	97 842
65-69 ans	4 331	1 743	26 042	2 860	30 114	276	65 366
70-74 ans	3 213	1 044	13 362	1 763	24 101	244	43 727
75-79 ans	1 955	584	5 889	799	14 137	147	23 511
80-84 ans	1 785	284	2 467	361	8 404	151	13 452
85 ans et plus	2 327	340	2 922	384	8 877	2 067	16 917
TOTAL	1 480 712	294 583	1 619 923	67 097	263 420	25 772	3 751 507

Tableau 2.2B : Répartition de la population non ivoirienne âgée de 12 ans ou plus âge sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	112 609	-	607	14	51	421	113 702
15-19 ans	189 094	872	4 420	43	106	1 265	195 800
20-24 ans	191 557	6 208	35 511	139	196	1 429	235 040
25-29 ans	126 122	11 309	79 347	317	375	1 070	218 540
30-34 ans	62 071	11 452	110 361	599	546	1 296	186 325
35-39 ans	34 185	8 965	107 092	679	691	545	152 157
40-44 ans	17 625	6 210	92 694	776	878	450	118 633
45-49 ans	9 967	3 891	72 136	727	846	320	87 887
50-54 ans	7 001	2 623	54 429	664	991	999	66 707
55-59 ans	3 585	1 620	36 252	465	767	107	42 796
60-64 ans	2 536	1 014	24 951	357	776	196	29 830
65-69 ans	1 540	520	14 311	223	556	84	17 234
70-74 ans	1 435	297	7 230	134	522	74	9 692
75-79 ans	866	150	3 249	63	262	44	4 634
80-84 ans	658	49	1 365	41	162	40	2 315
85 ans et plus	847	83	1 518	37	224	989	3 698
TOTAL	761 698	55 263	645 473	5 278	7 949	9 329	1 484 990

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	108 477	571	2 464	18	76	1 083	112 689
15-19 ans	106 163	9 153	81 306	186	295	3 606	200 709
20-24 ans	38 606	14 236	147 210	503	685	1 331	202 571
25-29 ans	18 841	11 719	138 518	637	1 084	832	171 631
30-34 ans	9 404	7 885	111 854	787	1 900	623	132 453
35-39 ans	5 736	5 283	85 292	786	2 646	808	100 551
40-44 ans	3 603	2 912	54 898	796	3 552	287	66 048
45-49 ans	1 954	1 534	32 020	595	3 541	456	40 100
50-54 ans	1 410	911	19 773	486	3 986	213	26 779
55-59 ans	778	475	10 257	267	2 814	74	14 665
60-64 ans	640	280	6 149	223	3 183	144	10 619
65-69 ans	390	165	3 001	111	1 935	59	5 661
70-74 ans	305	86	1 706	62	1 549	75	3 783
75-79 ans	249	61	892	36	759	57	2 054
80-84 ans	383	46	461	20	588	48	1 546
85 ans et plus	476	62	732	37	884	929	3 120
TOTAL	297 415	55 379	696 533	5 550	29 477	10 625	1 094 979

Tableau 2.3B : Répartition de la population ivoirienne âgée de 12 ans ou plus par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

Tableau 2.3.1B : Répartition de la population AKAN âgée de 12 ans ou plus, par sexe et groupe d'âge selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	196 405	-	545	28	55	595	197 628
15-19 ans	272 094	2 397	3 097	80	182	1 292	279 142
20-24 ans	189 240	14 424	19 970	223	227	1 162	225 246
25-29 ans	105 044	23 954	44 164	535	320	723	174 740
30-34 ans	50 281	24 302	67 581	987	589	1 485	145 225
35-39 ans	24 713	17 217	69 169	1 232	757	360	113 448
40-44 ans	13 312	10 584	62 190	1 548	904	274	88 812
45-49 ans	7 549	6 417	50 479	1 546	1 073	193	67 257
50-54 ans	4 903	3 316	34 566	1 461	1 252	204	45 702
55-59 ans	3 209	2 220	30 128	1 257	1 270	95	38 179
60-64 ans	2 619	1 635	25 142	1 140	1 705	203	32 444
65-69 ans	2 002	1 201	20 298	990	1 821	92	26 404
70-74 ans	1 650	764	13 967	731	1 889	96	19 097
75-79 ans	1 117	352	7 966	423	1 496	43	11 397
80-84 ans	843	150	3 260	174	872	54	5 353
85 ans et plus	1 277	197	2 624	127	1 001	758	5 984
TOTAL	876 258	109 130	455 146	12 482	15 413	7 629	1 476 058

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	183 310	1 316	2 617	62	141	1 339	187 469
15-19 ans	237 051	23 364	50 659	534	435	2 730	291 409
20-24 ans	126 600	40 766	111 101	1 315	896	1 269	241 181
25-29 ans	65 984	34 217	121 297	2 112	1 538	840	191 771
30-34 ans	37 630	24 742	119 268	3 543	3 315	644	164 400
35-39 ans	23 611	15 698	95 566	4 234	4 777	1 475	129 663
40-44 ans	15 821	9 433	72 118	5 379	7 131	385	100 834
45-49 ans	9 369	5 128	50 253	4 923	8 405	215	73 165
50-54 ans	6 809	3 247	38 694	4 708	11 527	213	61 951
55-59 ans	4 834	2 129	28 309	3 855	12 305	139	49 442
60-64 ans	3 820	1 536	21 000	3 347	14 965	228	43 360
65-69 ans	2 630	977	12 949	2 038	13 063	124	30 804
70-74 ans	1 915	576	6 754	1 276	10 821	104	20 870
75-79 ans	1 117	313	3 132	597	6 749	53	11 648
80-84 ans	905	143	1 227	264	3 842	65	6 303
85 ans et plus	1 188	192	1 387	271	4 380	857	8 083
TOTAL	722 594	163 777	736 331	38 458	104 290	10 680	1 612 353

Tableau 2.3.2B : Répartition de la population KROU âgée de 12 ans ou plus, par sexe groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	61 196	-	186	9	29	184	61 604
15-19 ans	82 562	592	1 486	31	43	407	85 121
20-24 ans	59 318	4 409	9 012	107	60	417	73 323
25-29 ans	32 978	7 306	16 243	248	104	263	57 142
30-34 ans	15 320	6 898	20 986	362	185	327	44 078
35-39 ans	7 751	5 185	22 165	419	224	111	35 855
40-44 ans	4 253	3 532	20 539	552	332	81	29 289
45-49 ans	2 436	2 190	16 422	538	349	50	21 985
50-54 ans	1 630	1 190	12 270	449	414	77	16 030
55-59 ans	1 123	829	11 226	462	449	36	14 125
60-64 ans	1 087	692	10 362	398	634	58	13 231
65-69 ans	767	513	8 138	354	687	35	10 494
70-74 ans	533	305	5 132	197	582	31	6 780
75-79 ans	368	174	2 684	98	482	21	3 827
80-84 ans	264	69	1 245	43	254	17	1 823
85 ans et plus	374	46	820	31	216	222	1 663
TOTAL	271 960	33 930	158 801	4 298	5 044	2 337	476 370

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	55 356	371	660	22	50	410	56 869
15-19 ans	69 189	6 222	12 447	192	110	966	89 126
20-24 ans	38 133	10 800	25 495	450	273	448	75 599
25-29 ans	19 760	9 261	29 380	669	496	296	59 862
30-34 ans	11 147	6 578	30 725	1 078	1 040	225	50 793
35-39 ans	7 267	4 178	26 514	1 318	1 556	313	41 146
40-44 ans	4 805	2 495	20 974	1 447	2 632	140	32 493
45-49 ans	2 782	1 346	15 197	1 223	3 101	96	23 745
50-54 ans	1 977	935	12 166	1 182	4 381	100	20 741
55-59 ans	1 366	663	8 915	818	4 613	58	16 433
60-64 ans	1 173	545	7 005	666	6 041	86	15 516
65-69 ans	687	330	4 024	357	4 613	34	10 045
70-74 ans	532	182	1 956	197	3 479	37	6 383
75-79 ans	311	94	823	73	2 080	28	3 409
80-84 ans	258	42	354	35	1 154	16	1 817
85 ans et plus	339	47	408	51	1 049	231	2 078
TOTAL	215 082	44 089	196 954	9 778	36 668	3 484	506 055

Tableau 2.3.3B : Répartition de la population MANDE DU NORD âgée de 12 ans ou plus, par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	74 778	1	309	6	38	218	75 350
15-19 ans	107 197	356	1 643	23	89	460	109 768
20-24 ans	80 358	2 376	10 955	66	121	454	94 330
25-29 ans	44 862	4 311	26 117	144	182	312	75 928
30-34 ans	18 124	3 948	34 894	255	334	460	58 015
35-39 ans	7 954	2 603	32 547	273	386	102	43 865
40-44 ans	3 704	1 533	28 710	320	470	95	34 832
45-49 ans	1 876	956	23 925	269	431	68	27 525
50-54 ans	1 215	619	18 836	234	526	80	21 510
55-59 ans	697	404	15 606	136	442	27	17 312
60-64 ans	527	286	13 004	129	552	82	14 580
65-69 ans	405	187	9 521	78	504	48	10 743
70-74 ans	381	118	5 818	40	426	25	6 808
75-79 ans	327	52	2 917	17	290	18	3 621
80-84 ans	299	20	1 445	3	177	28	1 952
85 ans et plus	410	27	1 161	17	182	296	2 066
TOTAL	343 114	17 797	227 361	2 010	5 150	2 773	598 205

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	68 753	236	1 217	21	76	575	70 878
15-19 ans	78 623	3 538	28 510	190	337	1 209	112 407
20-24 ans	32 523	5 532	54 484	447	769	512	94 267
25-29 ans	14 639	4 335	55 772	625	1 264	336	76 971
30-34 ans	6 306	2 797	49 538	749	2 037	235	61 662
35-39 ans	3 220	1 796	40 000	697	2 602	395	48 710
40-44 ans	1 852	1 019	29 302	614	3 663	128	36 578
45-49 ans	1 033	597	21 131	406	4 195	124	27 486
50-54 ans	728	422	16 106	296	5 466	93	23 111
55-59 ans	472	281	10 372	223	4 952	48	16 348
60-64 ans	456	196	6 963	173	5 934	106	13 828
65-69 ans	306	86	3 685	98	4 328	54	8 557
70-74 ans	216	69	1 990	65	3 357	43	5 740
75-79 ans	181	38	855	21	1 806	29	2 930
80-84 ans	238	21	437	15	1 201	21	1 912
85 ans et plus	292	27	538	21	1 218	330	2 399
TOTAL	209 838	20 990	320 852	4 661	43 205	4 238	603 784

Tableau 2.3.4B : Répartition de la population MANDE DU SUD âgée de 12 ans ou plus, par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	45 656	-	167	15	21	125	45 984
15-19 ans	60 626	472	1 878	24	74	257	63 331
20-24 ans	37 673	2 858	10 868	141	70	238	51 848
25-29 ans	19 386	4 187	18 252	233	125	135	42 318
30-34 ans	8 733	3 807	21 150	349	192	236	34 467
35-39 ans	4 581	2 613	19 092	416	265	64	27 031
40-44 ans	2 776	1 678	17 357	430	354	48	22 643
45-49 ans	1 615	1 147	14 325	397	368	43	17 895
50-54 ans	1 094	714	10 799	354	513	41	13 515
55-59 ans	732	463	8 534	277	475	17	10 498
60-64 ans	565	344	7 519	254	619	30	9 331
65-69 ans	459	249	5 690	172	639	24	7 233
70-74 ans	365	142	3 584	149	549	10	4 799
75-79 ans	257	87	1 934	68	409	7	2 762
80-84 ans	200	21	854	42	234	7	1 337
85 ans et plus	264	40	599	21	220	193	1 297
TOTAL	184 982	18 822	142 541	3 342	5 127	1 475	356 289

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	40 255	277	852	20	45	333	41 782
15-19 ans	45 238	4 480	17 870	216	144	820	68 768
20-24 ans	19 849	5 986	28 803	493	330	248	55 709
25-29 ans	9 388	4 612	28 623	608	629	162	44 022
30-34 ans	5 345	3 242	28 041	931	1 239	142	38 940
35-39 ans	3 214	2 138	21 758	882	1 831	248	30 071
40-44 ans	2 104	1 259	16 483	972	2 863	80	23 761
45-49 ans	1 198	818	12 080	744	3 140	48	18 028
50-54 ans	803	533	8 806	655	4 092	42	14 931
55-59 ans	559	317	5 633	458	3 559	28	10 554
60-64 ans	477	268	4 188	335	4 196	49	9 513
65-69 ans	294	134	2 388	184	2 943	22	5 965
70-74 ans	216	75	1 297	131	2 363	19	4 101
75-79 ans	143	53	549	51	1 272	14	2 082
80-84 ans	149	28	272	17	819	22	1 279
85 ans et plus	184	32	334	10	812	253	1 593
TOTAL	129 416	24 252	177 917	6 707	30 277	2 530	371 099

Tableau 2.3.5B : Répartition de la population GUR âgée de 12 ans ou plus, par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	73 259	-	381	15	56	149	73 860
15-19 ans	100 205	678	2 973	40	104	429	104 429
20-24 ans	66 227	4 038	16 973	145	130	411	87 924
25-29 ans	35 052	6 427	30 828	310	211	296	73 124
30-34 ans	14 900	5 853	38 679	430	399	400	60 661
35-39 ans	7 133	4 109	35 357	511	514	120	47 744
40-44 ans	4 111	2 627	31 000	502	654	115	39 009
45-49 ans	2 342	1 891	25 093	492	648	60	30 526
50-54 ans	1 766	1 261	20 697	428	950	70	25 172
55-59 ans	1 030	846	16 309	318	842	22	19 367
60-64 ans	971	681	13 454	309	1 103	72	16 590
65-69 ans	576	416	9 116	191	972	26	11 297
70-74 ans	475	267	5 447	134	930	39	7 292
75-79 ans	323	104	2 686	66	500	15	3 694
80-84 ans	292	50	1 205	22	320	11	1 850
85 ans et plus	330	50	1 083	34	337	337	2 121
TOTAL	308 992	29 298	251 181	3 947	8 670	2 572	604 660

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	64 169	563	1 767	37	77	552	67 165
15-19 ans	68 460	6 493	31 679	306	228	1 350	108 516
20-24 ans	27 486	9 591	57 424	683	612	548	96 344
25-29 ans	12 529	7 780	57 731	889	1 135	378	80 442
30-34 ans	5 983	5 416	52 694	935	2 034	288	67 350
35-39 ans	3 496	3 547	42 279	934	2 662	442	53 360
40-44 ans	2 193	2 280	30 982	922	4 069	131	40 577
45-49 ans	1 388	1 555	21 634	749	4 557	101	29 984
50-54 ans	988	1 098	16 087	605	6 044	105	24 927
55-59 ans	672	623	10 505	413	5 468	61	17 742
60-64 ans	606	482	6 855	298	6 689	90	15 020
65-69 ans	400	213	3 856	172	5 052	41	9 734
70-74 ans	322	138	1 869	92	3 973	38	6 432
75-79 ans	199	83	816	56	2 177	23	3 354
80-84 ans	225	48	446	30	1 352	27	2 080
85 ans et plus	306	42	571	28	1 378	373	2 656
TOTAL	189 422	39 952	337 105	7 149	47 507	4 548	625 683

Tableau 2.3.6B : Répartition de la population NATURALISEE âgée de 12 ans ou plus, par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	3 650	-	11	1	3	8	3 673
15-19 ans	5 311	21	69	3	3	20	5 427
20-24 ans	4 164	144	459	-	5	28	4 800
25-29 ans	2 418	330	1 080	5	6	13	3 852
30-34 ans	1 017	262	1 552	17	17	14	2 879
35-39 ans	498	150	1 455	21	26	7	2 157
40-44 ans	210	126	1 216	22	11	14	1 599
45-49 ans	143	65	1 081	15	16	3	1 323
50-54 ans	91	53	845	21	17	4	1 031
55-59 ans	44	33	676	10	14	2	779
60-64 ans	49	29	526	6	17	3	630
65-69 ans	24	12	385	7	23	3	454
70-74 ans	25	5	243	3	16	1	293
75-79 ans	16	3	131	3	11	-	164
80-84 ans	16	-	66	1	3	-	86
85 ans et plus	26	1	47	1	11	25	111
TOTAL	17 702	1 234	9 842	136	199	145	29 258

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	3 311	28	45	1	2	31	3 418
15-19 ans	3 800	200	951	6	11	64	5 032
20-24 ans	1 737	299	1 866	15	14	24	3 955
25-29 ans	863	246	1 943	23	35	13	3 123
30-34 ans	368	164	1 722	28	55	7	2 344
35-39 ans	215	107	1 508	28	73	13	1 944
40-44 ans	135	70	1 192	46	99	8	1 550
45-49 ans	90	43	836	43	131	6	1 149
50-54 ans	46	17	647	32	145	5	892
55-59 ans	20	22	399	23	143	1	608
60-64 ans	17	9	265	19	162	5	477
65-69 ans	12	2	92	11	91	1	209
70-74 ans	11	3	64	1	90	1	170
75-79 ans	4	3	22	1	42	-	72
80-84 ans	6	2	13	-	22	-	43
85 ans et plus	14	-	20	2	29	13	78
TOTAL	10 649	1 215	11 585	279	1 144	192	25 064

Tableau 2.3.7B : Répartition de la population ivoirienne sans précision âgée de 12 ans ou plus, par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	1 455	-	2	2	1	3	1 463
15-19 ans	2 035	11	17	1	1	25	2 090
20-24 ans	1 234	40	140	-	2	43	1 459
25-29 ans	603	58	263	1	2	32	959
30-34 ans	228	46	290	3	1	25	593
35-39 ans	121	26	284	2	3	16	452
40-44 ans	53	15	226	8	1	7	310
45-49 ans	23	13	180	3	3	6	228
50-54 ans	22	3	139	1	2	6	173
55-59 ans	10	6	125	3	4	2	150
60-64 ans	11	3	90	1	2	1	108
65-69 ans	9	2	88	-	2	3	104
70-74 ans	1	3	46	-	6	1	57
75-79 ans	2	-	10	-	1	2	15
80-84 ans	4	-	13	-	-	-	17
85 ans et plus	5	-	8	-	1	10	24
TOTAL	5 816	226	1 921	25	32	182	8 202

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	1 411	4	19	1	-	11	1 446
15-19 ans	1 406	70	352	7	7	33	1 875
20-24 ans	474	78	564	7	8	15	1 146
25-29 ans	189	67	492	11	8	10	777
30-34 ans	95	30	470	9	17	7	628
35-39 ans	51	25	353	9	24	5	467
40-44 ans	31	13	258	5	31	1	339
45-49 ans	19	13	176	4	31	-	243
50-54 ans	10	3	101	1	31	2	148
55-59 ans	7	1	73	-	44	-	125
60-64 ans	7	2	56	9	50	4	128
65-69 ans	2	1	25	-	24	-	52
70-74 ans	1	1	8	1	18	2	31
75-79 ans	-	-	5	-	11	-	16
80-84 ans	4	-	-	-	14	-	18
85 ans et plus	4	-	4	1	11	10	30
TOTAL	3 711	308	2 956	65	329	100	7 469

ANNEXE 3 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDANTE AGEE DE 12 ANS OU PLUS PAR GROUPE D'AGES PAR SEXE ET NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Tableau 3.1C : Répartition de la population résidente âgée de 12 ans et plus, sans instruction par sexe et par groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'AGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	196 050	-	1 419	59	169	1 495	199 192
15-19 ans	345 883	2 401	10 576	148	384	3 714	363 106
20-24 ans	284 650	13 216	65 060	470	487	3 838	367 721
25-29 ans	171 415	19 375	128 281	945	813	2 682	323 511
30-34 ans	86 093	19 499	178 252	1 661	1 415	4 152	291 072
35-39 ans	48 991	15 211	172 599	1 935	1 819	1 256	241 811
40-44 ans	28 000	11 018	155 138	2 243	2 457	1 039	199 895
45-49 ans	17 529	8 175	132 744	2 193	2 667	709	164 017
50-54 ans	13 618	6 370	116 810	2 514	3 913	1 457	144 682
55-59 ans	8 794	4 989	99 986	2 259	3 801	305	120 134
60-64 ans	7 321	3 976	83 832	2 242	5 029	639	103 039
65-69 ans	4 929	2 709	61 251	1 773	4 942	308	75 912
70-74 ans	3 864	1 697	38 201	1 279	4 731	274	50 046
75-79 ans	2 354	837	20 215	695	3 329	150	27 580
80-84 ans	1 549	315	8 728	309	1 955	153	13 009
85 ans et plus	1 633	282	6 598	244	1 966	2 810	13 533
TOTAL	1 222 673	110 070	1 279 690	20 969	39 877	24 981	2 698 260

GROUPE D'AGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	250 978	2 162	6 919	126	376	3 909	264 470
15-19 ans	291 204	33 524	168 239	1 227	1 290	10 319	505 803
20-24 ans	112 891	46 290	304 412	2 681	2 841	4 159	473 274
25-29 ans	59 079	37 425	306 292	3 755	4 758	2 755	414 064
30-34 ans	37 553	29 845	290 764	5 473	9 432	2 085	375 152
35-39 ans	25 624	21 150	237 794	5 965	13 154	3 635	307 322
40-44 ans	18 698	14 052	178 227	7 152	20 827	1 125	240 081
45-49 ans	12 878	9 085	130 922	6 723	24 777	1 036	185 421
50-54 ans	10 964	6 650	103 329	7 052	34 387	765	163 147
55-59 ans	7 973	4 308	69 768	5 576	33 065	404	121 094
60-64 ans	6 622	3 167	49 647	4 824	40 603	709	105 572
65-69 ans	4 318	1 802	28 295	2 884	31 634	333	69 266
70-74 ans	3 052	1 031	14 609	1 779	25 376	316	46 163
75-79 ans	1 754	551	6 527	814	14 745	196	24 587
80-84 ans	1 459	273	2 815	372	8 901	195	14 015
85 ans et plus	1 618	300	3 173	370	9 174	2 969	17 604
TOTAL	846 665	211 615	1 901 732	56 773	275 340	34 910	3 327 035

Tableau 3.2C : Répartition de la population résidente âgée de 12 ans et plus, ayant le niveau d'instruction primaire par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	265 173	1	575	25	57	179	266 010
15-19 ans	166 216	1 538	3 155	47	122	215	171 293
20-24 ans	116 526	9 705	22 510	236	164	140	149 281
25-29 ans	66 824	14 663	44 476	481	255	48	126 747
30-34 ans	26 124	10 339	46 127	651	336	33	83 610
35-39 ans	13 226	7 271	42 958	779	424	26	64 684
40-44 ans	6 925	4 618	35 993	813	464	8	48 821
45-49 ans	3 539	2 939	28 366	749	466	15	36 074
50-54 ans	1 825	1 292	14 441	435	353	12	18 358
55-59 ans	845	720	9 166	322	250	2	11 305
60-64 ans	580	408	6 760	207	240	3	8 198
65-69 ans	451	240	4 307	152	183	6	5 339
70-74 ans	480	123	2 325	85	139	2	3 154
75-79 ans	384	50	978	30	95	-	1 537
80-84 ans	481	25	380	9	51	4	950
85 ans et plus	1 200	61	719	22	193	19	2 214
T O T A L	670 799	53 993	263 236	5 043	3 792	712	997 575

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	201 940	942	1 186	50	69	367	204 554
15-19 ans	143 347	14 355	25 029	320	170	312	183 533
20-24 ans	70 286	24 852	56 701	931	543	124	153 437
25-29 ans	36 306	19 270	58 972	1 305	988	68	116 909
30-34 ans	15 774	10 746	42 582	1 524	1 304	31	71 961
35-39 ans	9 464	6 332	32 991	1 677	1 831	33	52 328
40-44 ans	5 393	3 077	20 443	1 560	1 912	17	32 402
45-49 ans	2 366	1 156	9 742	1 011	1 477	3	15 755
50-54 ans	798	297	2 786	386	685	5	4 957
55-59 ans	354	131	1 325	218	497	1	2 526
60-64 ans	293	101	712	118	396	2	1 622
65-69 ans	207	68	469	51	294	2	1 091
70-74 ans	260	58	301	29	180	3	831
75-79 ans	224	66	173	13	91	5	572
80-84 ans	414	36	73	4	65	1	593
85 ans et plus	794	55	349	41	545	20	1 804
T O T A L	488 220	81 542	253 834	9 238	11 047	994	844 875

Tableau 3.3C : Répartition de la population résidente âgée de 12 ans ou plus, ayant le niveau d'instruction secondaire par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	107 785	-	214	6	28	29	108 062
15-19 ans	304 255	1 442	1 836	50	96	223	307 902
20-24 ans	187 361	10 638	15 558	113	146	178	213 994
25-29 ans	94 284	20 227	39 840	346	232	85	155 014
30-34 ans	46 480	22 203	62 054	624	457	46	131 864
35-39 ans	19 467	14 605	57 142	681	514	25	92 434
40-44 ans	8 677	8 192	48 280	859	551	23	66 582
45-49 ans	3 999	4 437	33 873	824	497	9	43 639
50-54 ans	1 866	1 726	17 048	481	338	7	21 466
55-59 ans	625	591	7 565	236	167	-	9 184
60-64 ans	374	257	3 548	100	116	3	4 398
65-69 ans	336	129	1 616	62	63	1	2 207
70-74 ans	434	67	755	21	40	1	1 318
75-79 ans	491	31	305	8	25	-	860
80-84 ans	524	17	153	6	11	-	711
85 ans et plus	614	81	307	1	30	1	1 034
T O T A L	777 572	84 643	290 094	4 418	3 311	631	1 160 669

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	72 124	262	220	6	22	58	72 692
15-19 ans	173 516	5 596	7 094	90	107	146	186 549
20-24 ans	83 565	14 699	23 591	289	186	105	122 435
25-29 ans	35 135	13 337	30 425	467	407	32	79 803
30-34 ans	19 449	9 213	31 858	967	835	45	62 367
35-39 ans	9 728	4 511	21 277	1 015	971	14	37 516
40-44 ans	5 207	1 961	13 723	1 129	1 079	13	23 112
45-49 ans	2 146	676	5 900	763	750	6	10 241
50-54 ans	837	189	2 331	414	534	3	4 308
55-59 ans	297	56	921	199	296	4	1 773
60-64 ans	224	49	449	90	185	1	998
65-69 ans	169	38	232	29	111	-	579
70-74 ans	173	39	140	14	86	-	452
75-79 ans	212	28	71	8	55	3	377
80-84 ans	285	20	38	5	24	3	375
85 ans et plus	350	42	122	8	41	6	569
T O T A L	403 417	50 716	138 392	5 493	5 689	439	604 146

Tableau 3.4C : Répartition de la population résidente âgée de 12 ans ou plus ayant le niveau d'instruction supérieur par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	-	-	-	-	-	-	-
15-19 ans	2 770	18	16	-	-	3	2 807
20-24 ans	41 234	938	760	2	14	26	42 974
25-29 ans	33 942	3 617	3 697	21	25	29	41 331
30-34 ans	11 977	4 527	9 060	66	55	12	25 697
35-39 ans	5 252	3 781	14 462	158	109	18	23 780
40-44 ans	2 442	2 477	14 521	243	132	14	19 829
45-49 ans	884	1 019	8 658	221	104	10	10 896
50-54 ans	413	391	4 282	182	61	5	5 334
55-59 ans	166	121	2 139	111	45	1	2 583
60-64 ans	90	43	908	45	23	-	1 109
65-69 ans	66	22	373	28	16	-	505
70-74 ans	87	14	186	3	10	-	300
75-79 ans	47	4	79	5	2	-	137
80-84 ans	22	2	32	2	5	-	63
85 ans et plus	86	20	73	1	3	-	183
T O T A L	99 478	16 994	59 246	1 088	604	118	177 528

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	-	-	-	-	-	-	-
15-19 ans	1 863	45	48	-	-	1	1 957
20-24 ans	18 666	1 447	1 477	12	17	7	21 626
25-29 ans	11 673	2 205	3 850	47	36	12	17 823
30-34 ans	3 502	1 050	4 366	96	66	10	9 090
35-39 ans	1 994	779	5 510	231	215	17	8 746
40-44 ans	1 246	391	4 381	340	222	5	6 585
45-49 ans	443	117	1 635	190	97	1	2 483
50-54 ans	172	30	687	113	66	-	1 068
55-59 ans	84	16	320	64	40	-	524
60-64 ans	57	1	137	38	36	-	269
65-69 ans	27	-	47	7	10	-	91
70-74 ans	33	2	18	3	8	-	64
75-79 ans	14	-	10	-	5	-	29
80-84 ans	10	1	2	-	2	-	15
85 ans et plus	41	5	10	2	1	1	60
T O T A L	39 825	6 089	22 498	1 143	821	54	70 430

ANNEXE 4 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDANTE AGEE DE 12 ANS OU PLUS PAR SEXE, GROUPE D'AGES ET TYPE D'ACTIVITE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Tableau4.1D : Répartition de la population résidante active occupée âgée de 12 ans ou plus, par groupe d'âges et sexe selon la situation matrimoniale

GROUPE D'AGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	138 202	-	1 695	55	156	-	140 108
15-19 ans	389 764	4 295	13 733	195	459	-	408 446
20-24 ans	419 775	29 975	98 161	739	690	1	549 341
25-29 ans	284 870	52 802	208 326	1 656	1 210	-	548 864
30-34 ans	145 183	53 054	287 019	2 815	2 028	-	490 099
35-39 ans	76 495	38 760	279 817	3 328	2 613	-	401 013
40-44 ans	40 107	24 892	246 522	3 859	3 209	-	318 589
45-49 ans	22 860	15 619	196 455	3 599	3 308	1	241 842
50-54 ans	15 157	9 011	144 490	3 215	3 938	-	175 811
55-59 ans	8 846	5 701	107 720	2 534	3 475	-	128 276
60-64 ans	6 812	4 162	84 561	2 186	4 212	-	101 933
65-69 ans	4 405	2 711	59 033	1 624	3 873	-	71 646
70-74 ans	3 509	1 617	34 792	1 073	3 286	-	44 277
75-79 ans	2 098	754	17 094	550	2 061	-	22 557
80-84 ans	1 379	286	6 447	205	996	-	9 313
85 & plus	1 284	334	4 725	136	732	-	7 211
TOTAL	1 560 746	243 973	1 790 590	27 769	36 246	2	3 659 326

GROUPE D'AGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	111 348	1 380	3 571	92	230	1	116 622
15-19 ans	208 723	23 485	80 141	937	772	1	314 059
20-24 ans	121 512	40 841	165 241	2 367	1 996	-	331 957
25-29 ans	74 995	37 270	186 719	3 645	3 736	-	306 365
30-34 ans	46 104	28 634	186 626	5 598	7 282	-	274 244
35-39 ans	29 636	19 050	157 340	6 368	10 314	-	222 708
40-44 ans	19 414	11 391	119 693	7 318	15 171	-	172 987
45-49 ans	11 294	6 451	82 218	6 329	16 710	-	123 002
50-54 ans	7 790	4 019	59 610	5 570	20 569	-	97 558
55-59 ans	4 968	2 425	38 664	4 051	18 437	-	68 545
60-64 ans	3 631	1 698	25 814	3 118	19 535	-	53 796
65-69 ans	2 218	917	14 068	1 724	13 769	-	32 696
70-74 ans	1 421	477	6 262	885	8 591	-	17 636
75-79 ans	785	223	2 491	390	4 246	-	8 135
80-84 ans	688	117	890	143	1 756	-	3 594
85 & plus	699	159	1 175	132	1 323	-	3 488
TOTAL	645 226	178 537	1 130 523	48 667	144 437	2	2 147 392

Tableau 4.2D : Répartition de la population résidente active au chômage âgée de 12 ans ou plus, par sexe et groupe d'âge selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	-	-	-	-	-	-	-
15-19 ans	3 942	34	47	8	2	-	4 033
20-24 ans	4 958	277	367	5	3	-	5 610
25-29 ans	3 915	552	810	22	6	-	5 305
30-34 ans	2 408	649	1 393	27	17	-	4 494
35-39 ans	1 492	577	1 795	62	30	1	3 957
40-44 ans	1 016	499	2 411	103	48	-	4 077
45-49 ans	591	342	2 598	140	55	-	3 726
50-54 ans	293	176	1 587	108	52	-	2 216
55-59 ans	-	-	-	-	-	-	-
60-64 ans	-	-	-	-	-	-	-
65-69 ans	-	-	-	-	-	-	-
70-74 ans	-	-	-	-	-	-	-
75-79 ans	-	-	-	-	-	-	-
80-84 ans	-	-	-	-	-	-	-
85 & plus	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	18 615	3 106	11 008	475	213	1	33 418

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	-	-	-	-	-	-	-
15-19 ans	2 185	135	140	7	5	-	2 472
20-24 ans	1 572	243	349	16	5	-	2 185
25-29 ans	1 102	320	428	16	14	-	1 880
30-34 ans	619	202	525	38	29	-	1 413
35-39 ans	459	163	606	65	36	-	1 329
40-44 ans	343	100	584	94	68	-	1 189
45-49 ans	188	45	340	87	72	-	732
50-54 ans	86	21	152	41	63	-	363
55-59 ans	-	-	-	-	-	-	-
60-64 ans	-	-	-	-	-	-	-
65-69 ans	-	-	-	-	-	-	-
70-74 ans	-	-	-	-	-	-	-
75-79 ans	-	-	-	-	-	-	-
80-84 ans	-	-	-	-	-	-	-
85 & plus	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6 554	1 229	3 124	364	292	-	11 563

Tableau 4.3D : Répartition de la population résidente en quête de premier emploi âgée de 12 ans ou plus par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	-	-	-	-	-	-	-
15-19 ans	17 085	101	114	-	5	-	17 305
20-24 ans	26 200	920	856	6	12	-	27 994
25-29 ans	18 802	1 348	1 576	12	9	-	21 747
30-34 ans	7 134	1 028	1 597	33	12	-	9 804
35-39 ans	2 568	463	1 104	33	14	-	4 182
40-44 ans	877	232	708	30	10	-	1 857
45-49 ans	-	-	-	-	-	-	-
50-54 ans	-	-	-	-	-	-	-
55-59 ans	-	-	-	-	-	-	-
60-64 ans	-	-	-	-	-	-	-
65-69 ans	-	-	-	-	-	-	-
70-74 ans	-	-	-	-	-	-	-
75-79 ans	-	-	-	-	-	-	-
80-84 ans	-	-	-	-	-	-	-
85 & plus	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	72 666	4 092	5 955	114	62	-	82 889

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	-	-	-	-	-	-	-
15-19 ans	9 475	482	284	6	5	-	10 252
20-24 ans	9 421	1 099	910	25	14	-	11 469
25-29 ans	6 103	1 078	1 157	56	34	-	8 428
30-34 ans	2 103	424	881	50	42	-	3 500
35-39 ans	774	156	539	47	41	-	1 557
40-44 ans	252	46	233	26	14	-	571
45-49 ans	-	-	-	-	-	-	-
50-54 ans	-	-	-	-	-	-	-
55-59 ans	-	-	-	-	-	-	-
60-64 ans	-	-	-	-	-	-	-
65-69 ans	-	-	-	-	-	-	-
70-74 ans	-	-	-	-	-	-	-
75-79 ans	-	-	-	-	-	-	-
80-84 ans	-	-	-	-	-	-	-
85 & plus	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	28 128	3 285	4 004	210	150	-	35 777

Tableau 4.4D : Répartition de la population résidente ménagère âgée de 12 ans ou plus, par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						TOTAL
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	
12-14 ans	2 483	-	104	6	9	-	2 602
15-19 ans	3 449	110	615	7	19	-	4 200
20-24 ans	1 907	223	845	21	29	-	3 025
25-29 ans	958	220	865	35	27	-	2 105
30-34 ans	478	157	739	29	51	-	1 454
35-39 ans	273	100	555	27	76	-	1 031
40-44 ans	194	78	425	17	103	1	818
45-49 ans	121	48	300	31	128	-	628
50-54 ans	101	19	241	16	165	1	543
55-59 ans	65	23	178	20	141	-	427
60-64 ans	67	18	196	21	134	-	436
65-69 ans	47	13	129	18	133	1	341
70-74 ans	19	6	91	5	120	-	241
75-79 ans	19	1	61	4	65	-	150
80-84 ans	15	3	45	1	31	-	95
85 & plus	28	2	35	3	38	-	106
TOTAL	10 224	1 021	5 424	261	1 269	3	18 202

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						TOTAL
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	
12-14 ans	68 752	1 017	4 142	54	98	-	74 063
15-19 ans	116 322	23 008	113 412	466	461	-	253 669
20-24 ans	59 489	37 496	210 235	1 145	1 141	-	309 506
25-29 ans	32 388	29 593	203 479	1 465	1 872	-	268 797
30-34 ans	19 389	20 066	176 032	1 907	3 459	1	220 854
35-39 ans	12 257	12 608	134 980	1 986	4 650	-	166 481
40-44 ans	8 134	7 430	92 982	2 292	7 100	-	117 938
45-49 ans	4 969	4 248	62 676	1 905	8 137	-	81 935
50-54 ans	3 606	2 805	45 815	1 784	10 867	-	64 877
55-59 ans	2 691	1 824	30 075	1 376	10 657	-	46 623
60-64 ans	2 338	1 333	20 878	1 254	12 799	-	38 602
65-69 ans	1 562	762	11 567	743	9 621	-	24 255
70-74 ans	1 083	455	5 858	434	7 048	-	14 878
75-79 ans	655	266	2 645	196	3 790	-	7 552
80-84 ans	523	113	1 059	88	2 014	-	3 797
85 & plus	435	121	1 227	72	1 739	-	3 594
TOTAL	334 593	143 145	1 117 062	17 167	85 453	1	1 697 421

Tableau 4.5D : Répartition de la population résidente étudiante âgée de 12 ans ou plus, par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	326 934	1	211	11	44	-	327 201
15-19 ans	292 734	451	270	15	57	-	293 527
20-24 ans	117 000	1 434	604	5	24	-	119 067
25-29 ans	29 698	1 171	701	9	3	-	31 582
30-34 ans	4 334	391	486	5	1	-	5 217
35-39 ans	359	40	99	1	-	-	499
40-44 ans	20	5	20	-	1	-	46
45-49 ans	-	-	-	-	-	-	-
50-54 ans	-	-	-	-	-	-	-
55-59 ans	-	-	-	-	-	-	-
60-64 ans	-	-	-	-	-	-	-
65-69 ans	-	-	-	-	-	-	-
70-74 ans	-	-	-	-	-	-	-
75-79 ans	-	-	-	-	-	-	-
80-84 ans	-	-	-	-	-	-	-
85 & plus	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	771 079	3 493	2 391	46	130	-	777 139

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	221 574	455	166	13	43	-	222 251
15-19 ans	161 600	1 982	962	17	41	-	164 602
20-24 ans	53 533	3 037	2 063	26	15	-	58 674
25-29 ans	11 361	1 404	1 541	21	6	-	14 333
30-34 ans	1 308	202	581	5	10	-	2 106
35-39 ans	130	23	94	6	7	-	260
40-44 ans	3	4	9	-	1	-	17
45-49 ans	-	-	-	-	-	-	-
50-54 ans	-	-	-	-	-	-	-
55-59 ans	-	-	-	-	-	-	-
60-64 ans	-	-	-	-	-	-	-
65-69 ans	-	-	-	-	-	-	-
70-74 ans	-	-	-	-	-	-	-
75-79 ans	-	-	-	-	-	-	-
80-84 ans	-	-	-	-	-	-	-
85 & plus	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	449 509	7 107	5 416	88	123	-	462 243

Tableau 4.6D : Répartition de la population résidente retraitée âgée de 12 ans ou plus, par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	-	-	-	-	-	-	-
15-19 ans	-	-	-	-	-	-	-
20-24 ans	-	-	-	-	-	-	-
25-29 ans	-	-	-	-	-	-	-
30-34 ans	-	-	-	-	-	-	-
35-39 ans	-	-	-	-	-	-	-
40-44 ans	-	-	-	-	-	-	-
45-49 ans	-	-	-	-	-	-	-
50-54 ans	169	237	3 355	87	91	-	3 939
55-59 ans	333	392	7 410	181	193	-	8 509
60-64 ans	249	253	6 102	168	223	-	6 995
65-69 ans	165	171	4 068	128	214	-	4 746
70-74 ans	98	88	2 253	59	191	-	2 689
75-79 ans	36	34	1 014	33	98	-	1 215
80-84 ans	19	15	440	23	81	-	578
85 & plus	17	6	271	7	52	-	353
TOTAL	1 086	1 196	24 913	686	1 143	-	29 024

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	-	-	-	-	-	-	-
15-19 ans	-	-	-	-	-	-	-
20-24 ans	-	-	-	-	-	-	-
25-29 ans	-	-	-	-	-	-	-
30-34 ans	-	-	-	-	-	-	-
35-39 ans	-	-	-	-	-	-	-
40-44 ans	-	-	-	-	-	-	-
45-49 ans	-	-	-	-	-	-	-
50-54 ans	86	27	458	97	148	-	816
55-59 ans	169	33	663	183	286	-	1 334
60-64 ans	106	17	349	119	246	-	837
65-69 ans	52	5	177	41	158	-	433
70-74 ans	25	4	81	21	144	-	275
75-79 ans	9	3	54	9	95	-	170
80-84 ans	3	3	22	4	52	-	84
85 & plus	4	2	6	3	48	-	63
TOTAL	454	94	1 810	477	1 177	-	4 012

Tableau 4.7D : Répartition de la population résidente rentière âgée de 12 ans ou plus, par sexe
groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	-	-	-	-	-	-	-
15-19 ans	-	-	-	-	-	-	-
20-24 ans	700	36	68	1	2	-	807
25-29 ans	635	89	209	1	2	-	936
30-34 ans	352	70	288	5	6	-	721
35-39 ans	211	94	316	1	9	-	631
40-44 ans	120	45	417	13	13	-	608
45-49 ans	78	41	397	7	17	-	540
50-54 ans	91	47	433	11	37	-	619
55-59 ans	46	26	631	13	45	-	761
60-64 ans	48	30	791	20	73	-	962
65-69 ans	41	23	755	29	72	-	920
70-74 ans	30	21	670	24	84	-	829
75-79 ans	23	15	427	12	69	-	546
80-84 ans	16	7	276	9	61	-	369
85 & plus	22	3	219	12	64	-	320
TOTAL	2 413	547	5 897	158	554	-	9 569

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	-	-	-	-	-	-	-
15-19 ans	-	-	-	-	-	-	-
20-24 ans	215	22	53	3	5	-	298
25-29 ans	151	35	93	7	18	-	304
30-34 ans	93	24	92	11	36	-	256
35-39 ans	48	19	80	8	56	-	211
40-44 ans	61	18	95	14	96	-	284
45-49 ans	33	8	83	15	97	-	236
50-54 ans	24	10	119	19	199	-	371
55-59 ans	36	4	117	19	219	-	395
60-64 ans	26	10	127	24	329	-	516
65-69 ans	35	10	129	15	299	-	488
70-74 ans	27	6	88	14	294	-	429
75-79 ans	21	3	44	10	201	-	279
80-84 ans	11	2	39	5	123	-	180
85 & plus	5	-	36	5	134	-	180
TOTAL	786	171	1 195	169	2 106	-	4 427

Tableau 4.8D : Répartition de la population résidente autre inactive âgée de 12 ans ou plus, par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	92 033	-	180	16	41	-	92 270
15-19 ans	96 591	381	705	16	55	-	97 748
20-24 ans	54 440	1 455	2 605	44	47	-	58 591
25-29 ans	25 170	1 480	3 209	50	57	-	29 966
30-34 ans	9 771	1 011	3 270	87	142	-	14 281
35-39 ans	5 013	693	2 786	96	115	-	8 703
40-44 ans	3 469	458	2 780	124	206	-	7 037
45-49 ans	2 156	455	3 427	197	219	-	6 454
50-54 ans	1 806	246	2 142	158	361	-	4 713
55-59 ans	1 085	258	2 646	171	391	-	4 551
60-64 ans	1 122	199	3 177	187	737	-	5 422
65-69 ans	1 068	164	3 358	211	882	-	5 683
70-74 ans	1 168	159	3 486	220	1 197	-	6 230
75-79 ans	1 053	113	2 858	139	1 124	-	5 287
80-84 ans	1 105	45	1 998	87	814	-	4 049
85 & plus	2 147	96	2 365	106	1 258	-	5 972
TOTAL	299 197	7 213	40 992	1 909	7 646	-	356 957

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	114 303	472	399	22	90	-	115 286
15-19 ans	103 276	4 043	4 652	192	258	-	112 421
20-24 ans	36 621	4 086	5 965	306	389	-	47 367
25-29 ans	14 837	2 204	4 780	340	463	-	22 624
30-34 ans	6 041	1 071	3 678	424	712	-	11 926
35-39 ans	3 161	620	2 996	379	1 016	-	8 172
40-44 ans	2 125	403	2 495	396	1 465	1	6 885
45-49 ans	1 247	245	2 403	327	1 950	1	6 173
50-54 ans	1 076	239	2 630	424	3 599	-	7 968
55-59 ans	786	204	2 564	404	4 099	1	8 058
60-64 ans	1 023	243	3 533	538	7 942	-	13 279
65-69 ans	813	194	2 931	426	7 890	-	12 254
70-74 ans	908	176	2 653	460	9 189	-	13 386
75-79 ans	707	139	1 481	217	6 294	-	8 838
80-84 ans	897	92	866	139	4 896	-	6 890
85 & plus	1 610	111	1 165	198	6 262	-	9 346
TOTAL	289 431	14 542	45 191	5 192	56 514	3	410 873

**ANNEXE 5 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDANTE AGEE DE 12 ANS OU PLUS
PAR SEXE, GROUPE D'AGES ET RELIGION SELON LA SITUATION MATRIMONIALE**

Tableau 5.1E : Répartition de la population de religion catholique âgée de 12 ans ou plus par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'AGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	117 082	1	305	19	35	248	117 690
15-19 ans	169 655	1 117	1 855	47	74	547	173 295
20-24 ans	134 041	7 724	14 294	128	127	625	156 939
25-29 ans	77 706	14 707	32 832	291	165	416	126 117
30-34 ans	35 352	15 430	46 495	551	326	601	98 755
35-39 ans	17 176	11 394	48 698	712	466	202	78 648
40-44 ans	8 892	7 472	46 654	890	578	155	64 641
45-49 ans	5 144	4 730	39 227	1 036	667	90	50 894
50-54 ans	3 154	2 552	26 346	834	692	100	33 678
55-59 ans	1 837	1 405	18 338	695	635	35	22 945
60-64 ans	1 432	944	13 718	536	726	99	17 455
65-69 ans	999	594	9 790	468	740	40	12 631
70-74 ans	814	350	5 793	264	669	41	7 931
75-79 ans	585	160	2 953	129	472	15	4 314
80-84 ans	457	84	1 308	64	252	32	2 197
85 ans et plus	752	121	1 051	49	305	402	2 680
TOTAL	575 078	68 785	309 657	6 713	6 929	3 648	970 810

GROUPE D'AGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	123 136	649	870	39	85	718	125 497
15-19 ans	164 377	12 492	24 117	271	223	1 424	202 904
20-24 ans	90 747	24 701	56 682	720	487	698	174 035
25-29 ans	46 603	21 749	62 000	1 168	880	421	132 821
30-34 ans	25 017	15 148	61 770	1 946	1 875	311	106 067
35-39 ans	15 617	9 649	53 001	2 406	2 737	531	83 941
40-44 ans	10 324	5 829	40 254	3 065	4 071	146	63 689
45-49 ans	5 852	3 099	26 504	2 797	4 647	74	42 973
50-54 ans	3 804	1 813	17 978	2 407	5 699	92	31 793
55-59 ans	2 639	1 116	12 422	1 933	5 881	54	24 045
60-64 ans	2 067	784	8 883	1 558	7 040	116	20 448
65-69 ans	1 284	443	5 075	911	5 746	45	13 504
70-74 ans	940	283	2 673	502	4 427	53	8 878
75-79 ans	611	163	1 177	243	2 630	37	4 861
80-84 ans	508	74	475	107	1 450	35	2 649
85 ans et plus	726	126	604	109	1 518	462	3 545
TOTAL	494 252	98 118	374 485	20 182	49 396	5 217	1 041 650

Tableau 5.2E : Répartition de la population de religion protestante âgée de 12 ans ou plus par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	38 915	-	111	3	8	104	39 141
15-19 ans	54 271	441	736	17	34	242	55 741
20-24 ans	40 427	2 993	5 396	46	32	173	49 067
25-29 ans	22 990	4 992	12 129	124	101	115	40 451
30-34 ans	10 245	5 024	17 508	211	142	230	33 360
35-39 ans	4 687	3 478	16 403	233	149	50	25 000
40-44 ans	2 279	1 940	13 671	240	186	43	18 359
45-49 ans	1 207	1 253	10 177	265	203	26	13 131
50-54 ans	783	601	6 537	194	209	40	8 364
55-59 ans	438	442	5 156	195	197	25	6 453
60-64 ans	341	287	4 205	151	238	31	5 253
65-69 ans	263	249	3 357	130	265	14	4 278
70-74 ans	244	165	2 372	92	248	20	3 141
75-79 ans	180	81	1 145	57	184	6	1 653
80-84 ans	150	20	467	23	112	9	781
85 ans et plus	249	41	388	18	92	149	937
TOTAL	177 669	22 007	99 758	1 999	2 400	1 277	305 110

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	42 261	275	358	5	35	290	43 224
15-19 ans	55 016	5 280	8 332	123	84	558	69 393
20-24 ans	29 636	9 565	21 156	292	189	214	61 052
25-29 ans	15 065	8 042	24 704	513	378	175	48 877
30-34 ans	8 250	5 610	24 496	773	835	115	40 079
35-39 ans	5 084	3 506	19 031	932	1 103	260	29 916
40-44 ans	3 179	2 002	14 065	1 086	1 660	76	22 068
45-49 ans	1 780	984	9 268	894	1 922	36	14 884
50-54 ans	1 157	618	6 603	761	2 411	49	11 599
55-59 ans	799	403	4 526	563	2 450	17	8 758
60-64 ans	638	326	3 543	459	2 872	43	7 881
65-69 ans	384	180	2 083	276	2 252	18	5 193
70-74 ans	307	119	1 063	153	1 834	16	3 492
75-79 ans	199	73	452	64	984	8	1 780
80-84 ans	183	31	171	24	555	9	973
85 ans et plus	249	35	197	34	558	174	1 247
TOTAL	164 187	37 049	140 048	6 952	20 122	2 058	370 416

Tableau 5.3E : Répartition de la population de religion harriste âgée de 12 ans ou plus par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	7 623	-	23	-	3	22	7 671
15-19 ans	9 565	104	169	1	6	60	9 905
20-24 ans	6 490	719	1 039	19	18	56	8 341
25-29 ans	3 568	1 139	2 186	20	24	32	6 969
30-34 ans	1 687	1 025	3 042	48	31	65	5 898
35-39 ans	879	779	3 233	57	38	17	5 003
40-44 ans	525	514	2 902	76	48	19	4 084
45-49 ans	261	320	2 407	63	43	14	3 108
50-54 ans	174	182	1 451	62	56	12	1 937
55-59 ans	148	120	1 336	75	67	4	1 750
60-64 ans	128	130	1 254	41	84	14	1 651
65-69 ans	102	85	1 140	51	97	6	1 481
70-74 ans	78	43	785	40	89	5	1 040
75-79 ans	61	45	438	16	84	3	647
80-84 ans	52	15	182	8	47	-	304
85 ans et plus	69	6	165	7	62	134	443
TOTAL	31 410	5 226	21 752	584	797	463	60 232

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	6 589	65	76	3	12	59	6 804
15-19 ans	7 846	1 000	1 464	30	18	153	10 511
20-24 ans	3 865	1 853	3 396	76	42	63	9 295
25-29 ans	2 014	1 528	3 927	96	80	36	7 681
30-34 ans	1 264	1 213	4 259	175	161	47	7 119
35-39 ans	856	817	3 752	245	247	86	6 003
40-44 ans	600	522	3 085	244	373	26	4 850
45-49 ans	387	301	2 186	197	413	18	3 502
50-54 ans	281	181	1 671	204	623	10	2 970
55-59 ans	208	134	1 312	150	681	14	2 499
60-64 ans	199	107	1 061	138	877	14	2 396
65-69 ans	123	66	688	90	787	4	1 758
70-74 ans	94	48	328	56	644	4	1 174
75-79 ans	59	26	168	41	353	8	655
80-84 ans	42	11	59	19	187	9	327
85 ans et plus	65	6	90	21	230	116	528
TOTAL	24 492	7 878	27 522	1 785	5 728	667	68 072

Tableau 5.4E : Répartition de la population pratiquant d'autre religion chrétienne âgée de 12 ans ou plus par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	17 998	-	55	3	5	34	18 095
15-19 ans	25 300	194	319	2	16	84	25 915
20-24 ans	19 718	1 497	2 564	26	20	72	23 897
25-29 ans	11 604	2 633	6 138	65	45	51	20 536
30-34 ans	5 440	2 534	9 034	86	61	88	17 243
35-39 ans	2 552	1 702	8 532	133	92	21	13 032
40-44 ans	1 260	1 085	6 792	140	97	16	9 390
45-49 ans	592	582	4 864	145	90	8	6 281
50-54 ans	357	285	2 756	108	99	13	3 618
55-59 ans	186	187	2 002	73	78	2	2 528
60-64 ans	156	128	1 677	78	88	12	2 139
65-69 ans	116	78	1 194	55	95	4	1 542
70-74 ans	79	42	755	34	72	10	992
75-79 ans	90	23	445	18	48	6	630
80-84 ans	52	7	162	5	37	1	264
85 ans et plus	113	10	170	11	57	69	430
TOTAL	85 613	10 987	47 459	982	1 000	491	146 532

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	19 595	137	142	8	13	98	19 993
15-19 ans	25 369	2 355	3 855	45	33	231	31 888
20-24 ans	13 963	4 535	10 047	152	113	99	28 909
25-29 ans	7 498	3 927	12 054	224	165	65	23 933
30-34 ans	4 225	2 765	12 043	363	388	57	19 841
35-39 ans	2 617	1 629	9 256	481	572	93	14 648
40-44 ans	1 569	853	6 144	531	798	27	9 922
45-49 ans	751	417	3 616	412	721	14	5 931
50-54 ans	446	254	2 525	366	930	9	4 530
55-59 ans	265	128	1 710	269	896	4	3 272
60-64 ans	219	109	1 275	191	1 105	14	2 913
65-69 ans	119	66	762	109	799	7	1 862
70-74 ans	98	29	391	55	643	5	1 221
75-79 ans	58	18	169	22	369	5	641
80-84 ans	71	4	75	8	198	6	362
85 ans et plus	98	15	86	9	208	78	494
TOTAL	76 961	17 241	64 150	3 245	7 951	812	170 360

Tableau 5.5E : Répartition de la population de religion musulmane âgée de 12 ans ou plus par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	204 341	-	962	24	104	431	205 862
15-19 ans	307 559	1 144	6 028	73	212	1 095	316 111
20-24 ans	262 849	8 001	44 118	208	343	1 142	316 661
25-29 ans	159 685	14 067	99 438	500	536	802	275 028
30-34 ans	72 895	13 457	138 937	894	941	1 101	228 225
35-39 ans	37 620	9 888	134 898	1 012	1 122	344	184 884
40-44 ans	18 822	6 480	118 173	1 116	1 396	313	146 300
45-49 ans	10 308	4 217	95 066	959	1 317	197	112 064
50-54 ans	7 030	2 815	74 491	859	1 641	203	87 039
55-59 ans	3 782	1 887	55 832	620	1 370	78	63 569
60-64 ans	2 848	1 310	42 817	505	1 560	197	49 237
65-69 ans	1 832	760	27 719	331	1 304	109	32 055
70-74 ans	1 655	467	15 491	219	1 193	83	19 108
75-79 ans	1 108	221	7 453	97	689	55	9 623
80-84 ans	940	83	3 309	38	424	50	4 844
85 ans et plus	1 192	91	2 885	55	469	1 069	5 761
TOTAL	1 094 466	64 888	867 617	7 510	14 621	7 269	2 056 371

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	188 869	842	3 902	48	174	1 528	195 363
15-19 ans	197 219	11 891	106 591	444	712	3 803	320 660
20-24 ans	75 262	18 049	195 594	1 128	1 648	1 294	292 975
25-29 ans	33 600	14 134	193 353	1 527	2 755	871	246 240
30-34 ans	14 743	9 251	166 108	1 726	4 497	639	196 964
35-39 ans	7 854	6 136	130 717	1 608	6 032	955	153 302
40-44 ans	4 738	3 413	90 635	1 553	8 494	322	109 155
45-49 ans	2 705	2 032	60 016	1 086	9 198	269	75 306
50-54 ans	1 990	1 394	42 247	908	11 555	200	58 294
55-59 ans	1 213	862	25 506	616	10 119	105	38 421
60-64 ans	1 089	557	16 301	520	11 775	212	30 454
65-69 ans	747	310	8 331	271	8 306	99	18 064
70-74 ans	587	179	4 365	179	6 309	114	11 733
75-79 ans	449	118	2 004	74	3 360	69	6 074
80-84 ans	636	69	997	48	2 270	56	4 076
85 ans et plus	796	75	1 379	70	2 489	1 050	5 859
TOTAL	532 497	69 312	1 048 046	11 806	89 693	11 586	1 762 940

Tableau 5.6E : Répartition de la population de religion animiste âgée de 12 ans ou plus par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	65 849	-	307	20	39	170	66 385
15-19 ans	83 928	899	3 030	43	113	360	88 373
20-24 ans	52 863	4 823	15 548	204	109	320	73 867
25-29 ans	28 648	7 031	26 416	374	205	196	62 870
30-34 ans	14 853	6 459	33 895	534	342	437	56 520
35-39 ans	8 522	4 601	31 628	674	482	107	46 014
40-44 ans	5 477	3 047	28 510	784	650	88	38 556
45-49 ans	3 431	2 044	24 117	759	760	54	31 165
50-54 ans	2 701	1 452	20 924	858	1 092	68	27 095
55-59 ans	1 939	1 035	19 585	698	1 063	30	24 350
60-64 ans	1 714	863	17 610	699	1 585	73	22 544
65-69 ans	1 214	649	14 106	557	1 666	22	18 214
70-74 ans	976	428	9 718	440	1 678	35	13 275
75-79 ans	620	180	5 667	252	1 307	24	8 050
80-84 ans	373	67	2 366	106	725	15	3 652
85 ans et plus	459	80	1 716	64	729	326	3 374
TOTAL	273 567	33 658	255 143	7 066	12 545	2 325	584 304

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	48 010	506	1 241	33	63	368	50 221
15-19 ans	48 083	7 739	23 387	353	240	953	80 755
20-24 ans	20 224	10 093	40 245	667	532	345	72 106
25-29 ans	10 826	7 990	42 410	909	875	232	63 242
30-34 ans	7 065	6 205	42 970	1 368	1 857	194	59 659
35-39 ans	4 861	4 210	36 345	1 379	2 598	447	49 840
40-44 ans	3 764	2 862	29 303	1 695	4 133	124	41 881
45-49 ans	2 542	1 865	23 219	1 587	5 245	77	34 535
50-54 ans	2 268	1 311	19 964	1 732	7 492	65	32 832
55-59 ans	1 769	863	14 547	1 398	7 442	53	26 072
60-64 ans	1 492	675	10 994	1 235	9 485	76	23 957
65-69 ans	1 056	412	6 922	771	8 064	43	17 268
70-74 ans	739	222	3 586	514	6 791	29	11 881
75-79 ans	382	107	1 578	258	4 299	20	6 644
80-84 ans	324	64	624	108	2 490	29	3 639
85 ans et plus	360	73	647	84	2 773	385	4 322
TOTAL	153 765	45 197	297 982	14 091	64 379	3 440	578 854

Tableau 5.7E : Répartition de la population d'autre religion âgée de 12 ans ou plus par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	9 971	-	34	2	2	31	10 040
15-19 ans	14 419	108	219	8	11	54	14 819
20-24 ans	11 081	891	1 554	20	9	60	13 615
25-29 ans	6 787	1 576	3 542	31	18	34	11 988
30-34 ans	3 331	1 550	5 062	58	34	63	10 098
35-39 ans	1 537	1 115	4 951	80	60	14	7 757
40-44 ans	817	759	4 052	99	54	21	5 802
45-49 ans	411	358	2 937	80	58	8	3 852
50-54 ans	275	220	1 791	60	54	6	2 406
55-59 ans	144	115	1 433	48	65	2	1 807
60-64 ans	126	103	1 198	52	79	6	1 564
65-69 ans	105	71	936	50	79	4	1 245
70-74 ans	84	48	603	33	75	1	844
75-79 ans	40	25	349	18	57	1	490
80-84 ans	40	4	150	8	39	3	244
85 ans et plus	70	8	123	5	30	40	276
TOTAL	49 238	6 951	28 934	652	724	348	86 847

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	10 052	88	88	5	4	75	10 312
15-19 ans	12 894	1 239	2 223	30	23	168	16 577
20-24 ans	6 883	2 382	5 346	80	41	66	14 798
25-29 ans	3 767	2 242	6 488	128	109	38	12 772
30-34 ans	2 323	1 574	6 468	180	185	29	10 759
35-39 ans	1 508	1 005	5 153	222	277	63	8 228
40-44 ans	955	529	3 650	277	436	22	5 869
45-49 ans	557	285	2 429	231	458	14	3 974
50-54 ans	372	154	1 823	221	620	5	3 195
55-59 ans	226	101	1 206	156	602	5	2 296
60-64 ans	160	114	936	125	732	8	2 075
65-69 ans	116	53	549	57	567	6	1 348
70-74 ans	69	32	288	34	458	2	883
75-79 ans	48	8	126	18	256	3	459
80-84 ans	36	16	70	8	142	5	277
85 ans et plus	49	4	56	9	162	40	320
TOTAL	40 015	9 826	36 899	1 781	5 072	549	94 142

Tableau 5.8E : Répartition de la population n'ayant pas de religion âgée de 12 ans ou plus par sexe et groupe d'âges selon la situation matrimoniale

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	104 345	-	397	19	55	326	105 142
15-19 ans	149 947	1 376	3 170	53	131	708	155 385
20-24 ans	99 663	7 699	19 075	167	151	541	127 296
25-29 ans	54 045	11 601	33 149	383	225	268	99 671
30-34 ans	26 232	10 941	40 945	607	378	669	79 772
35-39 ans	13 644	7 782	38 226	641	453	147	60 893
40-44 ans	7 739	4 927	32 722	804	579	111	46 882
45-49 ans	4 500	3 015	24 454	674	582	73	33 298
50-54 ans	3 133	1 653	17 977	623	802	92	24 280
55-59 ans	1 918	1 213	14 946	516	778	34	19 405
60-64 ans	1 586	911	12 409	526	1 035	94	16 561
65-69 ans	1 122	607	9 186	365	946	53	12 279
70-74 ans	915	344	5 863	264	879	41	8 306
75-79 ans	575	184	3 085	148	601	20	4 613
80-84 ans	497	77	1 333	74	378	27	2 386
85 ans et plus	606	86	1 172	57	441	492	2 854
TOTAL	470 467	52 416	258 109	5 921	8 414	3 696	799 023

GROUPE D'ÂGES	FEMININ						
	Situation matrimoniale						
	Célibataire	Union libre	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf/ve	ND	TOTAL
12-14 ans	84 197	792	1 615	41	78	733	87 456
15-19 ans	96 300	11 324	29 906	335	223	1 969	140 057
20-24 ans	43 590	15 813	52 690	787	528	608	114 016
25-29 ans	22 219	12 363	53 661	993	932	368	90 536
30-34 ans	13 062	8 903	50 504	1 510	1 804	272	76 055
35-39 ans	8 221	5 731	39 586	1 597	2 557	699	58 391
40-44 ans	5 289	3 402	29 115	1 703	3 989	165	43 663
45-49 ans	3 194	2 030	20 599	1 453	4 414	112	31 802
50-54 ans	2 399	1 412	16 041	1 341	6 250	99	27 542
55-59 ans	1 566	888	10 908	955	5 733	56	20 106
60-64 ans	1 307	640	7 804	825	7 174	118	17 868
65-69 ans	862	370	4 550	473	5 427	51	11 733
70-74 ans	667	213	2 329	323	4 468	47	8 047
75-79 ans	378	130	1 075	112	2 594	34	4 323
80-84 ans	352	61	451	59	1 668	27	2 618
85 ans et plus	445	67	580	85	1 784	539	3 500
TOTAL	284 048	64 139	321 414	12 592	49 623	5 897	737 713

ANNEXE 6 : NUPTIALITE DES CELIBATAIRES

Tableau 6.1F: Estimation de la nuptialité à partir de la proportion des célibataires par sexe selon le milieu de résidence

MASCULIN ABIDJAN					FEMININ ABIDJAN			
Groupe d'âges	Proportion à l'âge révolu x Cx	Proportion à l'anniversaire Cx	Mariage mx,x+1	Quotient de nuptialité nx,x+1	Proportion à l'âge révolu x Cx	Proportion à l'anniversaire Cx	Mariage mx,x+1	Quotient de nuptialité nx,x+1
12 ans	995	1 000	2	2	993	1 000	8	8
13 ans	996	998	2	2	991	992	4	4
14 ans	997	996	2	2	985	988	13	13
15 ans	996	994	2	2	966	975	27	27
16 ans	996	992	1	1	932	949	41	44
17 ans	995	991	2	2	883	907	62	68
18 ans	983	989	9	9	808	845	66	78
19 ans	978	980	46	47	752	780	74	94
20 ans	891	935	12	13	660	706	49	69
21 ans	953	922	3	4	654	657	28	42
22 ans	930	919	3	3	605	629	42	67
23 ans	902	916	30	33	570	587	33	56
24 ans	871	886	41	47	540	555	48	86
25 ans	819	845	46	55	474	507	44	87
26 ans	778	798	49	61	452	463	24	51
27 ans	721	749	53	71	426	439	37	84
28 ans	672	697	69	100	378	402	40	100
29 ans	582	627	84	133	345	362	34	93
30 ans	505	543	58	106	311	328	21	65
31 ans	466	486	42	87	303	307	17	54
32 ans	420	443	43	97	278	290	22	75
33 ans	381	400	42	104	259	268	19	70
34 ans	336	358	37	103	240	250	20	82
35 ans	306	321	27	84	218	229	14	60
36 ans	282	294	27	92	213	216	4	17
37 ans	252	267	26	96	211	212	6	27
38 ans	231	242	30	125	202	206	7	32
39 ans	192	211	20	92	198	200	3	15
40 ans	192	192	17	87	196	197	9	46
41 ans	158	175	25	143	180	188	16	83
42 ans	142	150	15	100	165	172	9	53
43 ans	128	135	12	86	162	163	3	19
44 ans	119	123	6	52	158	160	1	6
45 ans	115	117	7	60	160	159	3	20
46 ans	105	110	10	93	152	156	5	34
47 ans	95	100	7	68	149	151	6	39
48 ans	91	93	7	72	140	145	7	49
49 ans	82	86	7	85	135	138	7	48
50 ans	113	79			155	131		
AGE MOYEN 31,1					AGE MOYEN 25,2			
FREQUENCE DU CELIBAT DEFINITIF			79		FREQUENCE DU CELIBAT DEFINITIF			131
AGE MEDIAN			30,1		AGE MEDIAN			23,7

MASCULIN AUTRES VILLES					FEMININ AUTRES VILLES			
Groupe d'âges	Proportion à l'âge révolu x Cx	Proportion à l'anniversaire Cx	Mariage mx,x+1	Quotient de nuptialité nx,x+1	Proportion à l'âge révolu x Cx	Proportion à l'anniversaire Cx	Mariage mx,x+1	Quotient de nuptialité nx,x+1
12 ans	996	1 000	2	2	990	1 000	11	11
13 ans	998	998	2	2	988	989	6	6
14 ans	997	996	2	2	979	984	20	20
15 ans	997	994	3	3	948	964	36	37
16 ans	997	991	2	2	908	928	56	61
17 ans	995	989	2	2	836	872	90	103
18 ans	980	987	12	12	728	782	88	112
19 ans	972	976	43	44	660	694	100	145
20 ans	894	933	9	9	527	594	60	101
21 ans	930	924	10	11	540	534	36	67
22 ans	898	914	38	41	455	498	63	126
23 ans	854	876	49	56	415	435	41	94
24 ans	800	827	60	72	374	394	58	147
25 ans	735	767	59	77	298	336	39	115
26 ans	681	708	55	78	297	297	17	57
27 ans	624	653	56	85	264	280	30	108
28 ans	570	597	69	116	236	250	20	82
29 ans	485	528	80	151	224	230	30	132
30 ans	410	448	48	108	175	199	21	106
31 ans	389	399	30	74	181	178	4	20
32 ans	351	370	38	103	168	175	11	62
33 ans	313	332	38	116	159	164	6	37
34 ans	274	293	26	89	156	158	12	78
35 ans	261	267	23	85	135	145	4	30
36 ans	229	245	25	102	137	141	5	33
37 ans	211	220	11	52	136	136	5	36
38 ans	206	209	25	118	127	131	3	23
39 ans	162	184	17	93	130	128	2	14
40 ans	172	167	15	88	123	127	3	24
41 ans	132	152	21	136	124	124	5	39
42 ans	131	131	11	83	114	119	9	76
43 ans	111	121	5	38	106	110	2	20
44 ans	108	116	6	49	109	108	4	34
45 ans	112	110	3	30	98	104	1	8
46 ans	102	107	4	38	102	103	1	8
47 ans	94	103	4	44	103	102	6	58
48 ans	103	99	7	73	90	96	1	12
49 ans	80	91	8	91	93	95	1	7
50 ans	130	83			96	94		
AGE MOYEN 29,6					AGE MOYEN 22,6			
FREQUENCE DU CELIBAT DEFINITIF			83		FREQUENCE DU CELIBAT DEFINITIF			94
AGE MEDIAN 29,4					AGE MEDIAN 21,9			

MASCULIN ENSEMBLE RURAL					FEMININ ENSEMBLE RURAL				
Groupe d'âges	Proportion à l'âge révolu x Cx	Proportion à l'anniversaire Cx	Mariage mx,x+1	Quotient de nuptialité nx,x+1	Proportion à l'âge révolu x Cx	Proportion à l'anniversaire Cx	Mariage mx,x+1	Quotient de nuptialité nx,x+1	
12 ans	995	1 000	5	5	981	1 000	25	25	
13 ans	995	995	1	1	969	975	22	23	
14 ans	994	994	2	2	937	953	70	74	
15 ans	991	992	4	4	829	883	121	137	
16 ans	986	988	8	8	695	762	153	201	
17 ans	976	981	27	28	523	609	147	241	
18 ans	931	953	36	38	401	462	107	232	
19 ans	903	917	58	63	309	355	84	236	
20 ans	815	859	51	59	233	271	41	150	
21 ans	801	808	33	40	227	230	17	75	
22 ans	750	775	61	78	199	213	21	100	
23 ans	680	715	66	93	185	192	14	75	
24 ans	617	649	54	83	170	177	26	146	
25 ans	572	595	61	103	133	152	17	109	
26 ans	495	534	59	110	137	135	4	33	
27 ans	455	475	38	80	124	131	9	70	
28 ans	419	437	59	134	118	121	11	92	
29 ans	337	378	48	127	102	110	14	131	
30 ans	323	330	37	112	90	96	6	59	
31 ans	263	293	33	113	91	90	0	2	
32 ans	257	260	21	79	89	90	3	35	
33 ans	222	239	31	131	84	87	2	22	
34 ans	194	208	4	21	85	85	4	46	
35 ans	213	204	7	32	77	81	1	13	
36 ans	181	197	20	102	79	80	1	7	
37 ans	173	177	7	41	80	79	3	33	
38 ans	167	170	18	104	73	77	2	24	
39 ans	138	152	4	27	72	75	1	13	
40 ans	168	148	4	28	73	74	1	17	
41 ans	119	144	22	153	72	73	1	10	
42 ans	124	122	3	27	74	72	1	14	
43 ans	113	119	3	21	70	71	2	21	
44 ans	103	116	1	9	69	69	2	28	
45 ans	123	115	1	12	66	68	1	20	
46 ans	104	114	13	118	66	66	3	44	
47 ans	96	100	2	19	60	63	1	20	
48 ans	101	98	6	60	60	62	2	26	
49 ans	84	92	6	70	61	60	2	40	
50 ans	128	86			62	58			
AGE MOYEN				27	AGE MOYEN				19,0
FREQUENCE DU CELIBAT DEFINITIF				86	FREQUENCE DU CELIBAT DEFINITIF				55
AGE MEDIAN				25,9	AGE MEDIAN				17,5

ANNEXE 7 : REPARTITION DE LA POPULATION MARIEE AGEE DE 12 ANS OU PLUS PAR GROUPE D'AGES, SEXE ET SELON LE TYPE DE MARIAGE

Tableau 7.1G : Répartition de la population mariée âgée de 12 ans ou plus par sexe, groupe d'âges et milieu de résidence selon le type de mariage

Tableau 7.1.1G : Répartition de la population totale mariée âgée de 12 ans ou plus par sexe et groupe d'âges selon le type de mariage

GROUP E D'AGES	MASCULIN								
	Type de mariage								Total
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, Coutumier et religieux	ND	
12-14 ans	68	1 883	102	17	14	106	18	-	2 208
15-19 ans	159	13 627	973	75	36	669	44	-	15 583
20-24 ans	874	89 111	7 404	381	286	5 454	378	-	103 888
25-29 ans	2 281	181 546	16 247	813	848	13 475	1 084	-	216 294
30-34 ans	5 512	241 887	22 228	1 991	1 790	19 354	2 731	-	295 493
35-39 ans	8 812	228 354	21 220	3 303	2 258	19 118	4 096	-	287 161
40-44 ans	12 665	193 150	17 972	5 050	2 540	17 549	5 006	-	253 932
45-49 ans	12 261	150 558	13 998	5 380	2 397	14 195	4 852	-	203 641
50-54 ans	8 254	112 978	11 089	3 883	1 870	11 044	3 463	-	152 581
55-59 ans	6 092	88 927	8 327	3 201	1 323	8 578	2 408	-	118 856
60-64 ans	4 033	72 654	6 670	2 160	846	7 021	1 664	-	95 048
65-69 ans	2 506	52 852	4 504	1 268	520	4 813	1 084	-	67 547
70-74 ans	1 244	33 284	2 622	650	289	2 816	562	-	41 467
75-79 ans	513	17 712	1 260	278	128	1 425	261	-	21 577
80-84 ans	191	7 557	557	102	57	677	152	-	9 293
85 ans et +	163	6 270	516	77	49	522	100	-	7 697
TOTAL	65 628	1 492 350	135 689	28 629	15 251	126 816	27 903	-	1 892 266

GROUPE D'AGES	FEMININ								
	Type de mariage								Total
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, coutumier et religieux	ND	
12-14 ans	121	6 986	606	49	21	506	35	1	8 325
15-19 ans	1 023	166 898	16 865	685	496	13 959	484	-	200 410
20-24 ans	3 710	319 937	30 749	1 793	1 439	26 750	1 803	-	386 181
25-29 ans	6 776	326 677	30 000	2 852	2 123	27 740	3 371	-	399 539
30-34 ans	11 004	295 646	25 844	4 491	2 634	24 994	4 957	-	369 570
35-39 ans	13 647	229 887	20 043	5 551	2 751	20 428	5 265	-	297 572
40-44 ans	12 619	163 563	13 827	5 286	2 299	14 527	4 653	-	216 774
45-49 ans	8 226	112 433	9 235	3 606	1 607	9 951	3 141	-	148 199
50-54 ans	5 145	84 552	6 950	2 301	1 022	7 282	1 881	-	109 133
55-59 ans	3 050	56 945	4 256	1 446	625	4 778	1 234	-	72 334
60-64 ans	1 964	40 864	2 919	856	400	3 138	804	-	50 945
65-69 ans	967	23 795	1 508	443	225	1 673	432	-	29 043
70-74 ans	418	12 398	803	194	93	954	208	-	15 068
75-79 ans	172	5 676	375	71	37	353	97	-	6 781
80-84 ans	65	2 429	184	20	20	174	36	-	2 928
85 ans et +	130	2 957	195	48	23	260	41	-	3 654
TOTAL	69 037	1 851 643	164 359	29 692	15 815	157 467	28 442	1	2 316 456

Tableau 7.1.2G : Répartition de la population mariée de la ville d'Abidjan âgée de 12 ans ou plus par sexe et groupe d'âges selon le type de mariage

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN								
	Type de mariage								Total
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, coutumier et religieux	ND	
12-14 ans	41	222	17	7	4	26	8	-	325
15-19 ans	72	719	75	23	9	123	21	-	1 042
20-24 ans	339	7 819	983	111	93	1 288	162	-	10 795
25-29 ans	895	22 634	2 808	246	290	3 764	528	-	31 165
30-34 ans	2 576	37 659	4 312	854	786	6 219	1 480	-	53 886
35-39 ans	4 238	38 194	4 330	1 587	1 085	6 142	2 281	-	57 857
40-44 ans	6 305	32 867	3 574	2 602	1 355	5 647	2 958	-	55 308
45-49 ans	6 437	23 107	2 542	3 004	1 337	4 092	3 015	-	43 534
50-54 ans	4 255	13 410	1 694	2 103	1 007	2 779	2 038	-	27 286
55-59 ans	2 960	7 416	994	1 592	687	1 777	1 366	-	16 792
60-64 ans	1 722	4 426	678	884	406	1 200	847	-	10 163
65-69 ans	949	2 482	377	469	219	703	503	-	5 702
70-74 ans	392	1 235	193	241	115	340	236	-	2 752
75-79 ans	151	533	88	69	45	135	108	-	1 129
80-84 ans	59	231	44	31	22	71	48	-	506
85 ans et +	63	325	55	29	31	85	37	-	625
TOTAL	31 454	193 279	22 764	13 852	7 491	34 391	15 636	-	318 867

GROUPE D'ÂGES	FEMININ								
	Type de mariage								Total
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, coutumier et religieux	ND	
12-14 ans	60	505	70	12	3	98	14	1	763
15-19 ans	318	14 270	2 065	149	136	3 016	179	-	20 133
20-24 ans	1 423	39 047	4 548	536	470	7 026	810	-	53 860
25-29 ans	3 113	44 665	4 557	1 159	834	7 384	1 799	-	63 511
30-34 ans	5 386	39 827	3 664	2 206	1 254	6 390	2 769	-	61 496
35-39 ans	6 699	29 766	2 797	2 928	1 392	4 789	3 067	-	51 438
40-44 ans	6 559	18 123	1 730	2 844	1 251	3 147	2 803	-	36 457
45-49 ans	4 113	9 607	972	1 865	887	1 872	1 872	-	21 188
50-54 ans	2 388	5 358	634	1 121	541	1 190	1 043	-	12 275
55-59 ans	1 263	3 107	320	597	324	652	616	-	6 879
60-64 ans	815	1 977	200	350	176	409	341	-	4 268
65-69 ans	357	1 148	109	164	92	219	188	-	2 277
70-74 ans	153	724	68	81	39	140	95	-	1 300
75-79 ans	65	357	28	30	21	64	35	-	600
80-84 ans	28	170	17	8	9	29	20	-	281
85 ans et +	62	324	18	25	15	59	22	-	525
TOTAL	32 802	208 975	21 797	14 075	7 444	36 484	15 673	1	337 251

Tableau 7.1.3G : Répartition de la population mariée vivant dans les autres villes âgée de 12 ans ou plus par sexe et groupe d'âges selon le type de mariage

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN								
	Type de mariage								Total
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, coutumier et religieux	ND	
12-14 ans	20	421	22	4	9	20	7	-	503
15-19 ans	31	1 710	164	19	7	127	8	-	2 066
20-24 ans	225	12 659	1 229	66	58	1 077	79	-	15 393
25-29 ans	645	30 379	3 090	147	175	2 907	232	-	37 575
30-34 ans	1 724	47 021	4 842	466	426	4 438	690	-	59 607
35-39 ans	3 097	49 887	4 941	921	611	4 634	1 081	-	65 172
40-44 ans	4 660	44 768	4 491	1 557	705	4 288	1 314	-	61 783
45-49 ans	4 247	34 302	3 438	1 503	629	3 497	1 196	-	48 812
50-54 ans	2 759	23 792	2 579	1 059	495	2 623	862	-	34 169
55-59 ans	1 887	16 690	1 991	878	302	2 010	625	-	24 383
60-64 ans	1 252	13 424	1 601	667	189	1 693	456	-	19 282
65-69 ans	813	9 270	1 155	360	120	1 155	264	-	13 137
70-74 ans	415	5 436	624	175	71	694	160	-	7 575
75-79 ans	165	2 796	290	87	43	340	71	-	3 792
80-84 ans	68	1 316	123	23	10	139	46	-	1 725
85 ans et +	46	1 107	132	21	7	117	33	-	1 463
TOTAL	22 054	294 978	30 712	7 953	3 857	29 759	7 124	-	396 437

GROUPE D'ÂGES	FEMININ								
	Type de mariage								Total
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, coutumier et religieux	ND	
12-14 ans	28	1 196	126	17	4	111	9	-	1 491
15-19 ans	226	27 223	3 097	124	73	3 031	110	-	33 884
20-24 ans	1 124	59 467	6 422	339	340	6 112	390	-	74 194
25-29 ans	2 132	66 240	6 847	670	528	6 541	836	-	83 794
30-34 ans	3 738	62 092	6 156	1 189	721	6 127	1 322	-	81 345
35-39 ans	4 910	50 157	5 001	1 617	757	5 084	1 399	-	68 925
40-44 ans	4 234	34 489	3 413	1 496	599	3 541	1 231	-	49 003
45-49 ans	2 748	22 576	2 325	1 019	376	2 459	807	-	32 310
50-54 ans	1 678	15 522	1 713	647	266	1 872	493	-	22 191
55-59 ans	994	10 198	1 095	416	136	1 230	333	-	14 402
60-64 ans	633	6 993	703	222	97	721	242	-	9 611
65-69 ans	316	3 912	353	120	58	384	117	-	5 260
70-74 ans	141	2 049	190	50	23	212	54	-	2 719
75-79 ans	56	1 032	88	13	3	68	28	-	1 288
80-84 ans	13	453	36	4	7	32	5	-	550
85 ans et +	39	625	41	14	5	80	11	-	815
TOTAL	23 010	364 224	37 606	7 957	3 993	37 605	7 387	-	481 782

Tableau 7.1.4G : répartition de la population mariée vivant dans l'ensemble rural âgée de 12 ans ou plus par sexe et groupe d'âges selon le type de mariage

GROUPE D'ÂGES	MASCULIN								
	Type de mariage								Total
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, coutumier et religieux	ND	
12-14 ans	7	1 240	63	6	1	60	3	-	1 380
15-19 ans	56	11 198	734	33	20	419	15	-	12 475
20-24 ans	310	68 633	5 192	204	135	3 089	137	-	77 700
25-29 ans	741	128 533	10 349	420	383	6 804	324	-	147 554
30-34 ans	1 212	157 207	13 074	671	578	8 697	561	-	182 000
35-39 ans	1 477	140 273	11 949	795	562	8 342	734	-	164 132
40-44 ans	1 700	115 515	9 907	891	480	7 614	734	-	136 841
45-49 ans	1 577	93 149	8 018	873	431	6 606	641	-	111 295
50-54 ans	1 240	75 776	6 816	721	368	5 642	563	-	91 126
55-59 ans	1 245	64 821	5 342	731	334	4 791	417	-	77 681
60-64 ans	1 059	54 804	4 391	609	251	4 128	361	-	65 603
65-69 ans	744	41 100	2 972	439	181	2 955	317	-	48 708
70-74 ans	437	26 613	1 805	234	103	1 782	166	-	31 140
75-79 ans	197	14 383	882	122	40	950	82	-	16 656
80-84 ans	64	6 010	390	48	25	467	58	-	7 062
85 ans et +	54	4 838	329	27	11	320	30	-	5 609
TOTAL	12 120	1 004 093	82 213	6 824	3 903	62 666	5 143	-	1 176 962

GROUPE D'ÂGES	FEMININ								
	Type de mariage								Total
	Légal	Coutumier	Religieux	Légal et coutumier	Légal et religieux	Coutumier et religieux	Légal, coutumier et religieux	ND	
12-14 ans	33	5 285	410	20	14	297	12	-	6 071
15-19 ans	479	125 405	11 703	412	287	7 912	195	-	146 393
20-24 ans	1 163	221 423	19 779	918	629	13 612	603	-	258 127
25-29 ans	1 531	215 772	18 596	1 023	761	13 815	736	-	252 234
30-34 ans	1 880	193 727	16 024	1 096	659	12 477	866	-	226 729
35-39 ans	2 038	149 964	12 245	1 006	602	10 555	799	-	177 209
40-44 ans	1 826	110 951	8 684	946	449	7 839	619	-	131 314
45-49 ans	1 365	80 250	5 938	722	344	5 620	462	-	94 701
50-54 ans	1 079	63 672	4 603	533	215	4 220	345	-	74 667
55-59 ans	793	43 640	2 841	433	165	2 896	285	-	51 053
60-64 ans	516	31 894	2 016	284	127	2 008	221	-	37 066
65-69 ans	294	18 735	1 046	159	75	1 070	127	-	21 506
70-74 ans	124	9 625	545	63	31	602	59	-	11 049
75-79 ans	51	4 287	259	28	13	221	34	-	4 893
80-84 ans	24	1 806	131	8	4	113	11	-	2 097
85 ans et +	29	2 008	136	9	3	121	8	-	2 314
TOTAL	13 225	1 278 444	104 956	7 660	4 378	83 378	5 382	-	1 497 423

ANNEXE 8 : REPARTITION DES POPULATION AGES DE 6 A 12 ANS PAR SURVIE DES PARENTS SELON LA FREQUENTATION SCOLAIRE

Tableau 8.1 : Population masculine âgée de 6-12 ans par survie des parents selon la fréquentation scolaire

SURVIE DES PARENTS	MASCULIN									
	Population totale									
	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	TOTAL
Orphelin de père	10 649	11 680	13 449	12 168	15 301	12 808	18 449	16 281	16 281	127 066
Orphelin de mère	4 720	4 992	5 952	5 146	6 591	5 438	7 700	6 566	6 389	53 494
Orphelin des deux parents	1 246	1 370	1 794	1 642	2 349	1 914	3 010	2 710	2 710	18 745
TOTAL	16 615	18 042	21 195	18 956	24 241	20 160	29 159	25 557	25 380	199 305

Tableau 8.2 : Répartition de la population féminine âgée de 6-14 ans par survie des parents selon la fréquentation scolaire

SURVIE DES PARENTS	FEMININ									
	Population totale									
	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	TOTAL
Orphelin de père	9 633	10 330	12 359	11 222	14 417	11 875	16 564	15 012	15 277	116 689
Orphelin de mère	4 053	4 342	5 320	4 608	5 854	4 628	6 578	5 925	6 030	47 338
Orphelin des deux parents	1 249	1 357	1 719	1 491	2 271	1 760	2 859	2 672	2 833	18 211
TOTAL	14 935	16 029	19 398	17 321	22 542	18 263	26 001	23 609	24 140	182 238